

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

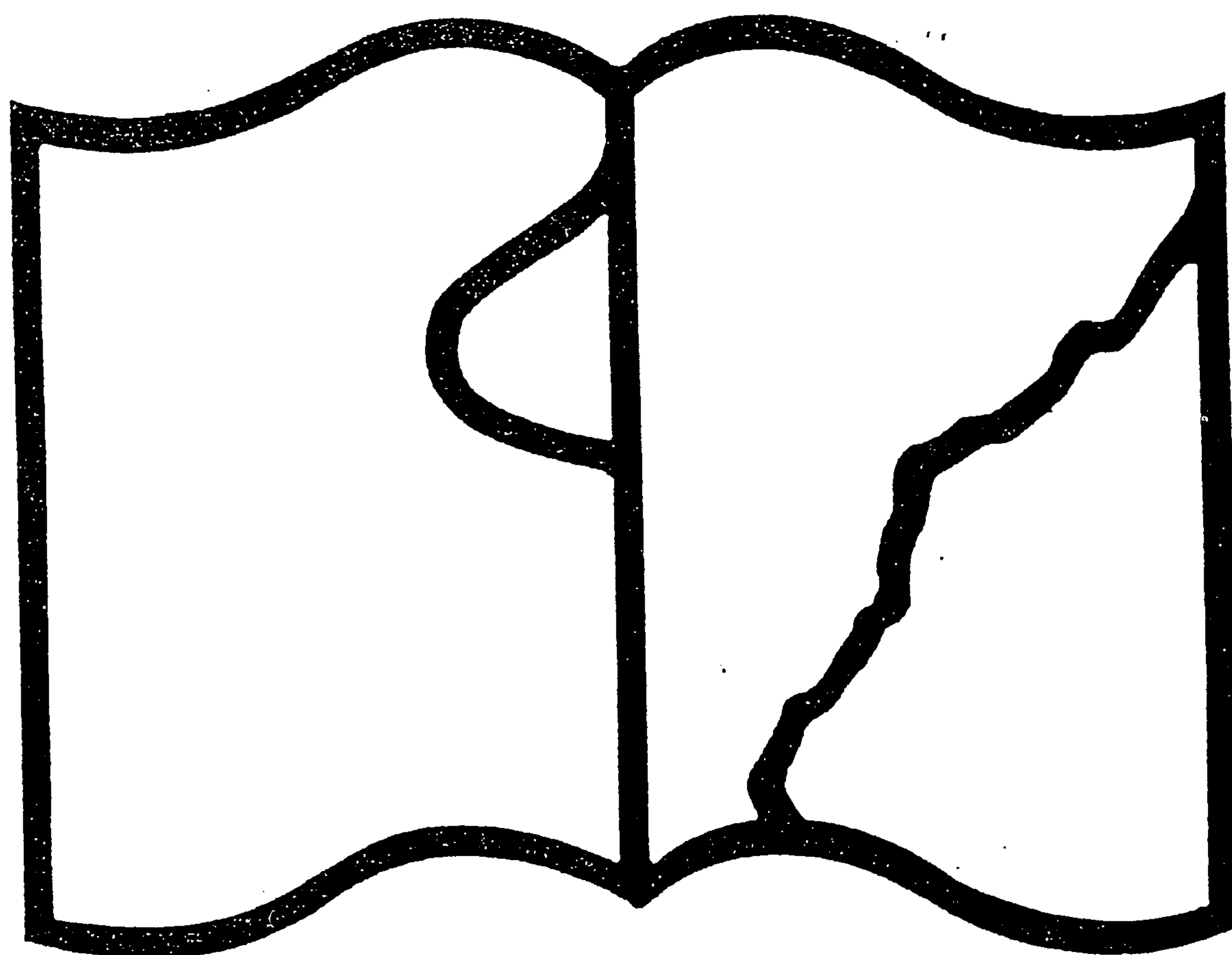
*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

7
31

32939

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

BULLETIN
DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE
ET DESCRIPTIVE

ANNÉE 1910. — N^{os} 1-2



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCXI

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT NUMÉRO.

PROCÈS-VERBAUX :

- Séance du samedi 8 janvier 1910, p. 1.
- Séance du samedi 5 février 1910, p. 7.
- Séance du samedi 5 mars 1910, p. 14.

MÉMOIRES :

- Mission en Espagne et en Portugal, par M. Antoine CABATON, p. 15.
- Deux voyages dans l'Amérique du Nord (1905-1907), par M. A. DE ROMEU (1 carte), p. 37.
- Voyage au Congo (1909), par M. A. DE ROMEU (1 carte), p. 55.
- L'enseignement de la science nautique au Havre de Grâce, pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, par l'abbé A. ANTHIAUME, p. 92.
- Les forêts et pâturages du mandement de Guillestre, par Pierre BUFFAULT, p. 108.
- L'influence des forêts sur l'alimentation des sources et le régime des cours d'eau, par Paul BUFFAULT, p. 135.
- Recherches sur les formes originales des noms de lieux dans l'arrondissement de Lille, par L. QUARRÉ-PRÉVOST (1 carte), p. 171.
- Liste alphabétique des plans et vues de villes, citadelles et forteresses qui se trouvent dans le grand atlas de Mortier, édition d'Amsterdam de 1696, par sir Herbert George FORDHAM, p. 259.
- Notice biographique sur Louis Lefort, grand marin français du xviii^e siècle, par M. l'abbé François MARSAN, p. 270.
- Anciennes capitaines de l'Amazone. — Étude de géographie historique, par M. Émile EUDE, p. 276.

COMPTES RENDUS ET ANALYSES, p. 67.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE, p. 71.

Le prix d'abonnement au *Bulletin de Géographie historique et descriptive*
est de 10 francs par an.



BULLETIN

DE

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

ET DESCRIPTIVE

11111111

11111111 11111111

11111111 11111111

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

BULLETIN
DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE
ET DESCRIPTIVE

ANNÉE 1910



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCX

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SECTION
DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PROCES-VERBAUX.

SÉANCE DU SAMEDI 8 JANVIER 1910.

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL DE LA BLACHE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments des membres de la Section en exprimant ses profonds regrets de la mort récente de son ancien président, M. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Académie des Sciences, que le mauvais état de sa santé avait obligé de ne plus prendre part aux travaux du Comité. Jusqu'à la fin, M. Bouquet de la Grye avait continué à témoigner de la rare activité de son esprit et du vif intérêt qu'il prenait à toutes les questions de son domaine scientifique; il laissera aussi le souvenir d'un homme de la plus grande bienveillance à l'égard de tous ceux — ils étaient nombreux — qui avaient recours à son expérience.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1909, les ouvrages suivants sont envoyés à l'examen des rapporteurs :

1° *Les anciennes capitaineries de l'Amazone*, par M. E. EUDE, à Rio Grande do Sul. (M. GALLOIS, rapporteur.)

2° *Recherches sur les inondations de la Loire supérieure*, par M. Ulysse ROUCHON. (M. BOULE, rapporteur.)

Désignation est faite de la Sous-Commission chargée d'examiner les mémoires présentés au Congrès des Sociétés savantes; sont renommés les membres de la Sous-Commission désignés l'année dernière, avec l'addition de M. Camille JULIAN.

M. Paul BOYER annonce qu'il n'y a pas lieu à un rapport sur une brochure de M. le baron de Baye, intitulée : *Voronovo, — le château de Rostopchine*.

M. Henri CORDIER rend compte verbalement de deux publications de M. Henri FERRAND, correspondant de la Section à Grenoble : *Anciens plans de Grenoble*, 1903, et *Le lac Saint-Laurent*, 1909; ce dernier travail a d'ailleurs paru dans le *Bulletin* de la Section.

M. Emmanuel DE MARGERIE examine les rapports du Service géographique de l'Armée pour les années 1907 et 1908 :

Service géographique de l'Armée. *Rapport sur les travaux exécutés en 1907*. Paris, imprimerie du Service géographique de l'Armée, 1908. In-8°, p. [iv]-47, 15 pl.

Service géographique de l'Armée. *Rapport sur les travaux exécutés en 1908*. *Ibid.*, 1909. In-8°, p. [iv]-46, 18 pl.

« Ces deux rapports administratifs, où la concision de la forme n'exclut pas cependant tout intérêt scientifique, font connaître, selon le cadre habituel, la marche des opérations du Service géographique dans chacune des cinq sections qui le constituent. Nous ne retiendrons ici que ce qui a trait aux quatre premières : Géodésie, Levés de précision, Topographie et Cartographie.

I. *Géodésie*. — Les travaux de la Section de Géodésie ont compris notamment, outre la continuation des triangulations poursuivies en France, en Algérie et en Tunisie, en vue de l'établissement des cartes au 50.000° et au 100.000° : 1° des nivellements géométriques de précision en Algérie; 2° des observations astronomiques faites en divers points du plateau Central de la France, en vue de l'étude de la forme du géoïde et de la déviation de la verticale dans cette région; 3° des opérations géodésiques pour l'établis-

ment du tunnel transpyrénéen de Puymorens; 4° la triangulation d'une grande partie de l'île de Crète, préliminaire à l'exécution de la carte du secteur occupé dans cette île par les troupes françaises; 5° des opérations astronomiques, géodésiques et topographiques effectuées dans l'île de Delos par un officier de la Section, mis à la disposition du Ministère de l'Instruction publique et détaché auprès de l'École française d'Athènes. En anticipant quelque peu sur le rapport de 1909, je crois pouvoir dire ici que ce travail délicat, confié au capitaine d'artillerie A. BELLOT, a été exécuté à l'entière satisfaction des intéressés. La belle carte au 10.000^e, dont deux éditions viennent d'être gravées en couleurs au Service géographique, constitue un document de première importance, dont les archéologues surtout apprécieront l'intérêt. Il suffit de la comparer avec la seule figuration à grande échelle que l'on possédait jusqu'à présent de Delos — la carte de MM. ARDAILLON et CONVERT — pour mesurer l'immense progrès que la mission du capitaine Bellot a permis de réaliser. Dans le Levant, plus encore qu'ailleurs, la science française a des devoirs auxquels elle ne saurait se soustraire sans renier toutes ses traditions. Félicitons-nous de voir nos officiers, après trois quarts de siècle, reprendre les chemins suivis, non sans gloire, par leurs anciens de l'Expédition de Morée.

II. *Levés de précision.* — La production totale de la Section, pendant l'année 1907, a été en France de 230,000 hectares, levés au 20.000^e ou au 10.000^e, et en Algérie de 21,000 hectares, levés au 10.000^e. Pour l'année 1908, les chiffres correspondants sont de 290,700 hectares pour la France et de 28,300 hectares pour l'Algérie. L'atelier des plans-directeurs en relief, qui dépend de la Section et est installé aux Invalides, a achevé le modelage au 20.000^e des tables de la région de Lyon et en a commencé la décoration.

III. *Topographie.* — Les travaux de cette Section ont porté principalement, comme au cours des années précédentes, sur la revision de la carte de France au 80.000^e et sur les levés des cartes d'Algérie et de Tunisie, que le Service géographique publie, comme l'on sait, aux échelles du 50.000^e, du 100.000^e et du 200.000^e.

Pendant la campagne de 1906-1907, six brigades topographiques ont pris part aux travaux; elles comprenaient quarante officiers

(capitaines ou lieutenants), dont six capitaines et cinq lieutenants stagiaires des troupes coloniales. Un officier supérieur du Service géographique a exercé la direction d'ensemble des opérations sur le terrain, dont la durée a varié de cinq mois à cinq mois et demi, suivant la nature des régions étudiées.

Pendant la campagne de 1907-1908, en raison des événements du Maroc, qui ont absorbé une partie des moyens de transport réservés normalement aux brigades d'Algérie, on n'a pu envoyer en Algérie-Tunisie que quatre brigades topographiques au lieu de six. Les territoires levés au cours de ces deux campagnes comprennent, notamment en Algérie, tout ou partie des feuilles d'Alger, l'Arba, Tipaza, Saïda et Koléa de la carte au 50.000^e; Aurès, Sidi-Okba, Djelfa, Mrhaier, Ourhlana, de la carte au 200.000^e; en Tunisie, les feuilles de Gabès et de Médenine, de la carte au 50.000^e, et deux ensembles importants, représentant un total de seize feuilles, situées dans le sud de la Régence, d'une part entre l'île de Djerba et le pays des Matmata, de l'autre autour du Chott Djerid, de Yarsmà à Rass-el-Kelb. Les rapports du Directeur donnent des renseignements sommaires sur chacune des feuilles précédentes, en attendant qu'elles soient commentées plus en détail dans la série des *Matériaux d'étude topologique* sur lesquels j'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention du Comité.

Un dernier effort de la Section a porté sur la frontière algéromarocaine, où un levé régulier, au 100.000^e, du massif des Beni-Snassen et des environs d'Oudjda a été exécuté par une brigade comprenant six opérateurs.

IV. *Cartographie.* — Parmi les travaux de cette Section, je me bornerai à signaler l'achèvement de neuf feuilles de la nouvelle carte de France au 50.000^e, dont six en Lorraine, deux autour de Lyon et une à Nice. Le public semble manifester un intérêt croissant à la carte en question, comme l'atteste le nombre des feuilles vendues : 5,311 en 1908 contre 3,934 en 1907, soit, en un an, une augmentation de 1,377 unités ou de plus d'un tiers. Espérons qu'il en sera de même au Parlement et que les crédits spéciaux, déjà portés à 75,000 francs pour l'exercice 1909, atteindront bientôt un chiffre plus en rapport avec l'importance nationale de cette grande entreprise.

Parmi les autres séries, il y a lieu de noter la continuation de

la carte de l'Asie centrale au millionième, dont les quatre feuilles de Kachgar, Tachkent, Nour-Ata et Téhéran ont paru en 1907 et 1908. Par contre, aucune feuille nouvelle n'a été publiée, au cours de ces deux années, de la carte de l'Asie orientale à la même échelle, dont seize feuilles sont indiquées, d'autre part, comme se trouvant dans un état de préparation plus ou moins avancé. Puisque notre Service géographique, répondant à l'appel lancé il y a dix-huit ans déjà par le docteur PENCK, a spontanément abordé l'exécution de cartes d'ensemble à l'échelle, bien française d'origine, du millionième, n'est-on pas fondé à espérer que, fort des résolutions qui viennent d'être prises à Londres, il peut compter désormais sur l'appui efficace des pouvoirs publics et jouer le rôle qui lui revient de droit dans la « réalisation de l'œuvre internationale » ?

M. EMM. DE MARGERIE fait ressortir l'importance de la réunion internationale tenue à Londres pour l'établissement d'une carte du monde à l'échelle de 1 : 1.000.000^e, et il émet le vœu que l'attention de l'Académie des Sciences soit attirée sur l'importance de cette œuvre. M. VIDAL DE LA BLACHE, en appuyant le vœu de M. de Margerie, désire que la France prenne à l'œuvre commune, dont l'exécution est non seulement convenue, mais adoptée, une part effective. M. le colonel BOURGEOIS déclare que M. de Margerie l'a devancé; le Service géographique de l'Armée est disposé à continuer son œuvre, car c'est lui qui a commencé une carte au 1/1.000.000^e; le crédit à demander ne serait pas considérable; d'accord avec M. le général BERTHAUT, chef du Service, le colonel Bourgeois pense qu'il est impossible à la France de s'abstenir et qu'elle doit prendre une large part du travail pour l'Afrique et l'Asie. Après des observations de M. BAYET, Directeur de l'Enseignement supérieur, de MM. GALLOIS et Paul BOYER, le vœu suivant de M. DE MARGERIE est adopté par la Section à l'unanimité des voix :

« La Section de Géographie historique et descriptive du Comité des Travaux historiques et scientifiques émet le vœu que la France prenne une part effective à l'exécution de la Carte internationale du monde à l'échelle du millionième; elle estime, en outre, que seul le Service géographique de l'Armée est en mesure de mener à bien ce travail. »

M. Paul BOYER propose que la volumineuse *Étude sur la Cartogra-*

phie ancienne de la Sibérie, par M. Gaston CAHEN, soit imprimée dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*. — Adopté.

M. Charles DE LA RONCIÈRE rend compte de l'ouvrage de M. COLLET sur *l'Île de Java sous la domination française*. (Voir *Comptes rendus*.)

M. Antonio BLÁZQUEZ Y DELGADO, bibliothécaire de la Société royale géographique de Madrid, demande l'échange du *Bulletin* de cette Société avec le *Bulletin de Géographie historique et descriptive* et fait don de sa publication *El Periplo de Himilco*, qui est renvoyée à l'examen de M. C. JULLIAN.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire,
Henri CORDIER.

SÉANCE DU SAMEDI 5 FÉVRIER 1910.

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL DE LA BLACHE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Comme suite à la lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier, qui est adopté, M. Emm. DE MARGERIE annonce que son vœu relatif à la carte au 1/1.000.000^e a été présenté à la Commission centrale de la Société de Géographie et à l'Académie des Sciences; il fait une courte communication :

« A propos de la récente crue de la Seine, M. Emm. DE MARGERIE donne quelques détails sur les pertes subies par les Archives du Ministère des Travaux publics, qui étaient installées dans les caves des bâtiments du boulevard Saint-Germain. L'eau ayant envahi brusquement les sous-sols, dans la nuit du 27 au 28 janvier, il fut impossible de procéder au sauvetage de la plupart des pièces, tant imprimées que manuscrites, conservées dans ce dépôt. Par bonheur, les documents les plus intéressants qu'avait réunis l'Administration des Ponts et Chaussées ont échappé au désastre, grâce à une circonstance qui se rattache directement à l'action du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

« A la suite de la publication, au *Bulletin* de notre Section, de la thèse de M. Antoine VACHER sur les *Rivières de France*, thèse constituant une sorte d'inventaire analytique de ces précieux dossiers, l'attention des Archives nationales s'était trouvée attirée sur leur exceptionnel intérêt. Aussi, dans le courant de l'été dernier (1909), la série relative aux *Inondations*, notamment, avait-elle été réclamée et versée en grande partie à la Section moderne du dépôt de la rue des Francs-Bourgeois, d'où elle ne sortira plus désormais. Cette série renferme, entre autres pièces uniques, un nombre considérable de profils en long des cours d'eau français, dont le Comité d'Études scientifiques du Ministère de l'Agriculture s'efforce, depuis plusieurs années déjà, de tirer parti, et dont la disparition eût été irréparable. »

Une demande de subvention formée par la Société de Géographie de Rochefort est renvoyée à l'examen de M. Charles DE LA RONCIÈRE. Un rapporteur est chargé de répondre à une demande de souscription à l'ouvrage de M. le contre-amiral D'ABNOUR, intitulé *Histoire abrégée des peuples de la Russie*.

M. BOULE lit un rapport sur les *Recherches sur les inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dans le département de la Haute-Loire*, par M. Ulysse ROUCHON. (Voir *Comptes rendus*.)

M. Emm. DE MARGERIE présente quelques observations.

M. BOULE ajoute quelques mots sur les différences que présentent, au point de vue climatologique, les bassins supérieurs de la Loire et de l'Allier. A cause de sa situation au bord du bassin du Rhône, le Mézenc est sous l'influence météorologique du régime rhodanien. Et toutes les personnes qui ont séjourné au Mézenc ou au Gerbier-des-Joncs ont été frappées de la façon très nette dont se manifeste cette différence. Il arrive souvent que le ciel est très nuageux sur le versant occidental, tandis qu'il est parfaitement pur dans le bassin du Rhône. La limite de séparation est une ligne très nette, orientée comme la crête générale des Cévennes.

M. Camille JULLIAN analyse, dans les termes suivants, le travail de D. Antonio BLÁSQUEZ Y DELGADO, intitulé *El Periplo de Himilco* :

« Au temps de la toute-puissance de Carthage, vers l'an 500 avant notre ère, Himilcon le Punique, parti de Cadix, entreprit l'exploration des côtes de l'Europe atlantique. De retour à Carthage, il écrivit et publia le récit de son voyage, sans doute dans la forme où son contemporain Hannon nous a laissé le récit de l'exploration des côtes africaines. Le périple d'Himilcon n'existe plus. Mais il a été utilisé, et sans doute en partie traduit, par un écrivain latin des derniers temps de l'Empire romain, Festus Avienus. Les quelques vers que Festus, dans son *Ola Maritima*, emprunte selon toute vraisemblance à l'œuvre d'Himilcon, ont été l'objet en Allemagne, en France, en Portugal, d'un nombre considérable de monographies, écrites surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Celle de M. Blásquez (*El Periplo de Himilco*, Madrid, 1909) offre ceci de particulier qu'elle restreint le plus possible le voyage du célèbre Carthaginois. Jusqu'ici on plaçait l'*Optiusa* du périple au fond du golfe Cantabrique; M. Blasquez la met dans les Algarves. Les îles,

le golfe et le cap *Oëstrymnicus* étaient généralement cherchés dans l'Armorique ou en Cornouailles; l'auteur croit les retrouver au sud du Portugal. Et quand nous pensons qu'Avienus nous fait connaître l'ensemble du voyage jusqu'aux Sorlingues et au pays de l'étain, nous nous trompons; il ne s'agit que de la traite de mer entre les Colonnes d'Hercule et le cap Saint-Vincent. Nous regrettons de ne pouvoir souscrire à l'opinion nouvellement exprimée. L'auteur ne paraît pas connaître les travaux antérieurs.»

M. Henri CORDIER rend compte du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* :

« Le numéro du troisième trimestre de 1909 renferme une longue et intéressante monographie du village de *Fort-de-l'Eau* : « A cet endroit, écrit M. A.-D. SANSONETTI, s'élève, au milieu du « rivage, un rocher abrupt au sommet duquel le pacha Mohammed-« Kurdogli fit jeter, en 1556, les bases d'un fort pour mieux sur-« veiller l'entrée de la baie d'Alger, mettre la ville à l'abri des coups « de main et faire obstacle surtout aux tentatives audacieuses « comme celle essayée par le puissant empereur Charles-Quint « quelques années auparavant. Ce fort, appelé Bordj-el-Kifan, « c'est-à-dire la forteresse des précipices, ne put être définitivement « achevé qu'en 1581, hégire 989, par Djfar Pacha. A l'intérieur « même du bâtiment est creusé un puits qui donne une excellente « eau potable. C'est pourquoi les Français, dès leur arrivée en Algé-« rie, dénommèrent Bordj-el-Kifan d'une façon plus heureuse et « plus expressive : *Fort-de-l'Eau*. » Le baron de Vialar, qui était venu s'installer dès 1833 dans les environs d'Alger, fort satisfait des services des Mahonnais qu'il avait installés comme métayers, résolut d'améliorer leur situation, car, ayant fait souche, ils étaient à l'étroit; sur la demande de M. de Vialar, le Ministre de la guerre Trezel, en mars 1847, donna des instructions au sujet de l'établissement d'un certain nombre de familles mahonnaises sur un territoire que celles-ci avaient choisi sur la limite de la zone des terrains militaires réservés au Fort-de-l'Eau, sur la route qui va de la Maison-Carrée à la ferme de la Rassaut. Après de nombreux pourparlers, l'Administration militaire effectua la remise des terrains qu'elle occupait (31 mars 1849), et Fort-de-l'Eau fut livré à la colonisation, soit une superficie de 419 hectares, soit 500 hectares, avec l'espace réservé pour les rues, etc. En 1906, la population

avait plus que quintuplé; elle était de 2,844 habitants, dont 592 Mahonnais, 258 Français d'origine, 915 Arabes, Kabyles, Mozabites sujets français, 15 Italiens, 2 Maltais, le reste comprenant des étrangers naturalisés.»

M. Ét. AYMONIER rend compte de l'ouvrage de MM. le Dr RIBOT et LAFON, *Dakar, ses origines, son avenir*. (Voir *Comptes rendus*.)

M. L. GALLOIS donne un compte rendu oral d'un travail sur le Rio Grande do Sul, qui est envoyé au Congrès des Sociétés savantes.

M. LE PRÉSIDENT examine le *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, 1909, n° 3, p. 254-270 :

«Je tiens à signaler à la Section de Géographie un article inséré dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, sous ce titre : *Les éléments d'un Dictionnaire topographique de la Haute-Garonne aux Archives départementales et à la Bibliothèque de Toulouse*. L'auteur, M. Adher, directeur de l'école primaire des Minimes, a écrit ces pages dans la bonne pensée de stimuler le zèle des Sociétés savantes de la Haute-Garonne pour les décider à entreprendre cette publication. C'est un plaidoyer auquel nous nous associerons très volontiers. L'œuvre serait déjà, d'après les appréciations de M. Adher, peut-être un peu optimiste, en grande partie préparée, à la suite de diverses enquêtes qui ont eu lieu dans la région et qui auraient réuni les matériaux d'un dictionnaire topographique. C'est ainsi qu'il existe aux archives du département un recueil de monographies comprenant 574 communes, qui a été dressé par les instituteurs à l'occasion d'une exposition scolaire en 1885. La *Revue des Pyrénées*, fondée en 1888, a réuni à son tour une somme volumineuse de documents, déposés à la Bibliothèque de la ville. Là également se trouve un dictionnaire alphabétique des communes, en trois volumes manuscrits, composé par un laborieux chercheur, simple prote d'imprimerie, M. Emile Counac.

«Tous ces matériaux auraient besoin d'être vérifiés, coordonnés et soumis à une sérieuse revision critique; mais M. Adher, qui a eu l'occasion de consulter ces dossiers, se porte garant de leur valeur; ils représentent, d'après lui, une somme considérable de recherches et d'indications utilisables. Il inciterait à les contrôler et à les mettre

en œuvre, conformément au plan arrêté pour la publication des dictionnaires topographiques de la France.

« Nous souhaiterions que cet appel fût entendu, qu'il attirât l'attention des Sociétés savantes de telle sorte que cette publication marquât la reprise d'une tradition qui semble fâcheusement interrompue.

« Ce n'est pas sans un sentiment d'ironique mélancolie qu'on relit aujourd'hui ce qu'écrivait en 1867 M. Duruy au sujet de cette collection : « L'idée, disait-il, a été mûrie, la méthode établie, l'impulsion donnée. Tout ira plus vite maintenant; et dans peu d'années, je l'espère, la France aura un monument d'érudition que nul autre pays ne possédera. » L'éminent historien pouvait concevoir cette illusion, car à cette date l'entreprise commencée depuis peu d'années comptait déjà six volumes, parmi lesquels ceux d'*Eure-et-Loir*, par Lucien Merlet, de l'*Yonne*, par Quantin, de la *Meurthe*, par Lepage, avaient brillamment inauguré la série.

« Malheureusement le zèle ne tarda pas à se ralentir. Encore pourtant, jusqu'en 1874, il ne se passe guère d'année sans qu'un volume s'ajoute à la collection. Mais ensuite les interruptions deviennent de plus en plus longues; il semble que l'œuvre soit perdue de vue. Six années s'étaient écoulées sans qu'aucun dictionnaire eût vu le jour, lorsque notre collègue M. Longnon renoua la tradition en publiant en 1891 celui de la *Marne*. Ceux de la *Drôme*, du *Cantal*, et enfin de la *Haute-Loire*, en 1897, ont suivi, et le *Pas-de-Calais* en 1909. Mais finalement, au bout de quarante ans, à partir de l'époque où des hommes tels que Victor Duruy et Amédée Thierry annonçaient en termes justement apologétiques le prochain accomplissement du programme, nous ne pouvons mettre en ligne que vingt-quatre départements. Deux autres dictionnaires, nous dit-on, ceux de l'*Ain* et de l'*Aude*, sont sous presse. Puis en préparation le *Cher*, la *Sarthe* et l'*Ille-et-Vilaine*. Mais, du train dont vont les choses, il est à craindre que l'œuvre dont M. Duruy faisait honneur par avance à notre pays ne parvienne pas à son terme avant que le vingt et unième siècle ne soit passablement avancé.

« Ce serait la faillite d'une idée qui promettait d'être féconde. Notre Section de Géographie est désignée par son origine même pour encourager et favoriser cette publication. Elle saura gré à tous ceux qui, comme M. Adher, s'efforceront de réveiller le zèle des Sociétés intéressées. »

Enfin lecture est donnée d'un rapport intéressant du *Ministère des Affaires étrangères* sur la *Tunisie* en 1908.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA SITUATION DE LA TUNISIE EN 1908.

Ce rapport annuel, très intéressant à consulter, met en relief la situation prospère et l'évolution rapide de la Régence de Tunis sous notre protectorat.

Le rapport se subdivise en un certain nombre de chapitres consacrés aux divers services; les points les plus saillants à remarquer sont les suivants :

Finances. — Le budget de l'État tunisien pour l'exercice financier 1907 a été clos le 30 avril 1908 avec un excédent de recettes de 10 millions, dont la plus grande partie a été versée au fonds des excédents disponibles et affectée aux grands travaux publics et autres dépenses exceptionnelles, qui ne sont qu'insuffisamment dotés sur les divers emprunts autorisés.

Administration générale. — On a procédé à une expérience administrative de création d'un état civil pour les indigènes. Cette expérience, très limitée, a bien réussi et l'innovation a été favorablement accueillie par la population indigène.

Travaux publics. — La Direction générale des Travaux publics poursuit activement l'exécution des travaux de chemins de fer dotés sur les emprunts de 1902 et de 1907. Partout les travaux sont poussés avec la plus grande activité, et l'on prévoit pour 1910 l'achèvement du programme.

Agriculture. — L'année a été mauvaise par suite de conditions climatiques défavorables et d'événements calamiteux, la grande invasion d'acridiens par exemple; la campagne 1907-1908 doit être considérée dans son ensemble comme nettement déficitaire.

Il est à remarquer que la culture européenne, en raison des soins dont elle est l'objet de la part des cultivateurs, a été beaucoup moins éprouvée que la culture indigène.

La Direction de l'Agriculture a entrepris dans le sud de la Régence de nombreux sondages en vue de créer des puits artésiens dans les oasis et d'augmenter ainsi la production des dattes. Les recherches ont porté sur cinq points différents dans les régions de Kebilé et de Douz.

La production minière est en augmentation; les phosphates en particulier sont en plus-value de 5 millions de francs (31 millions 686,592 francs en 1908, contre 26,633,575 francs en 1907).

Enfin il y a lieu de signaler la plus-value très caractéristique de l'allia (1,150,000 francs), provenant du fait de l'ouverture de nouvelles lignes de chemins de fer dans la région de Sousse.

Enseignement public. — La population scolaire des écoles de la Régence est en voie continuelle d'augmentation : 25,531 élèves en 1908 contre 23,618 en 1907 et 21,759 en 1905. L'augmentation en 1908 est de 1,158 pour les Musulmans, fait à remarquer. Douze écoles nouvelles ont été ouvertes en 1908. En outre, la Direction de l'Enseignement a encouragé de nombreuses conférences faites surtout à Tunis et a institué des cours d'adultes d'arabe aux Européens, de français aux indigènes et aux Européens, de comptabilité et d'enseignement général.

Le rapport se termine par des tableaux de statistique générale qui mettent en évidence la progression rapide du développement économique de la Tunisie.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire,
HENRI CORDIER.

SÉANCE DU SAMEDI 5 MARS 1910.

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL DE LA BLACHE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. SCHRADER s'excuse de ne pouvoir y assister; après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 février, aucun ouvrage n'étant l'objet d'une demande de souscription, M. Charles DE LA RONCIÈRE lit un rapport sur une demande de subvention de la Société de Géographie de Rochefort, qui est adopté.

M. Paul BOYER donne un compte rendu de l'ouvrage du contre-amiral D'ABNOUR, intitulé *Histoire abrégée des peuples de la Russie*.

Il est décidé que dorénavant l'examen des *Annales de Géographie* sera confié à M. DENIKER.

Une proposition est faite par M. BOULE tendant à ce que les thèses géographiques soutenues dans les Facultés soient envoyées au Comité.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Henri CORDIER.

MISSION

EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL,

PAR M. ANTOINE CABATON,

Ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient,
Chargé de cours à l'École des langues orientales vivantes ⁽¹⁾.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La mission que je viens de remplir en Espagne et en Portugal avait pour objet d'y rechercher des documents relatifs à l'histoire de l'Indo-Chine, et plus particulièrement du Champa et du Cambodge, aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

L'histoire de ces pays à cette époque, grâce à leur continuel état de troubles, est fort pauvre en documents indigènes tant lapidaires que manuscrits; il me paraissait donc tout à fait désirable de trouver en Europe des textes pouvant suppléer à cette indigence. Or, si les relations entre l'Indo-Chine et la Hollande, d'une part, et l'Angleterre, de l'autre, ne s'établirent réellement que vers 1630-1640, les Espagnols des Philippines et les Portugais de Goa, de Malacca et de Macao, depuis longtemps installés en Asie, avaient déjà à plusieurs reprises tenté de s'immiscer dans les affaires de la Péninsule.

En 1590, quand le Portugal était lui-même sous la domination de l'Espagne, le gouverneur des Philippines, Gómez Pérez Dasmariñas, reçut en ambassade deux aventuriers pleins d'audace et d'ambition, dignes descendants des conquistadores du siècle précédent, le Portugais Diego Beloso et l'Espagnol Blas Ruiz de Hernan González, établis depuis plusieurs années à la Cour du Cambodge et qui le suppliaient, au nom du souverain de ce pays,

⁽¹⁾ RAPPORT sur une mission scientifique confiée par M. le Ministre de l'Instruction publique à M. Antoine CABATON.

menacé par les armes du Siam, de venir à son secours. Le prince cambodgien, qui avait pris les deux étrangers en grande affection et confiance, offrit par leur canal à l'Espagne, en retour d'un secours effectif, d'importants avantages commerciaux et religieux.

La proposition était fort alléchante pour l'Espagne, désireuse d'avoir une base d'opérations bien à elle sur le continent asiatique pour mieux résister à sa croissante rivalité coloniale avec la Hollande et l'Angleterre, sans parler de la perspective d'exploiter un pays neuf et supposé très riche. Deux expéditions espagnoles, assez longtemps différées par suite de circonstances imprévues, partirent des Philippines en 1596 et 1598 au secours du roi du Cambodge; après des aventures passablement extraordinaires, elles échouèrent à la fin pourtant. Tandis que le gouvernement civil des Philippines, découragé, voulait se détourner de l'Indo-Chine, les Ordres religieux, si puissants dans cet archipel et qui avaient pris un intérêt tout particulier, surtout les Dominicains, aux deux premières tentatives, en réclamaient avec instance au roi Philippe III une troisième. Furent-ils écoutés? La chose était ignorée jusqu'ici.

Mon attention avait été attirée sur ce sujet à la fois par mes études antérieures en Extrême-Orient et par un ouvrage aussi intéressant que rare de la Bibliothèque nationale, dont je publie en ce moment la première traduction française : *Breve | y verdadera | relacion de los successos | del Reyno de Camboxa. | Al Rey don Philippe nuestro Señor. | Por Fray Gabriel de | S. Antonio de la Orden de S. Domingo. | En S. Pablo de Valladolid. | Por Pedro Lasso. 1604. | In-4°, 83 ff. numérotés* ⁽¹⁾.

Dans ce mémoire, l'auteur, après avoir exposé au roi les exploits de Diego Bellosa et de Blas Ruiz, la malheureuse issue des deux premières expéditions, le supplia d'en laisser tenter une troisième à titre privé par le comte de Bailén, étant donnés la gloire et le profit qu'en tirerait l'Espagne par la grande richesse du Cambodge, les facilités de conquête qu'il présentait, sans oublier les âmes à convertir.

Les renseignements sur cette première grande intervention de l'Europe dans les affaires de l'Indo-Chine étant présentés de la

⁽¹⁾ Cote de la Bibl. nat. : O². 68.

façon la plus confuse et la plus contradictoire dans les chroniques indigènes, il me parut vraisemblable que la vérité sur ce point devait se trouver à la fois en Espagne et en Portugal, Diego Beloso ayant tenté naturellement d'assurer en quelque sorte le protectorat du Cambodge d'abord au Portugal de préférence à l'Espagne.

Lisbonne et Coïmbre en Portugal, les Archives des Indes à Séville, où ont été transportées les pièces relatives à la colonisation espagnole, les Archives générales du royaume d'Espagne à Simancas qui n'avaient dû s'en dépouiller que partiellement, Valladolid où le P. frère Gabriel de Saint-Antoine écrivit son livre et où les Dominicains avaient une de leurs principales maisons au couvent de San Pablo, les divers dépôts et Bibliothèques de Madrid, pouvaient me fournir sûrement des documents officiels sur la question et quantité de renseignements curieux sur l'état politique et moral de l'Indo-Chine aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

Dès mon arrivée en Espagne, je pus me convaincre que non seulement mes prévisions seraient réalisées, mais dépassées, et que, trop limité dans mon temps, il me serait impossible de recueillir en une fois ce qui m'intéressait. Pour obéir au programme qui avait reçu votre approbation, Monsieur le Ministre, il faudrait même me borner dans cette première mission à prendre copie des pièces les plus importantes et à noter les autres, à esquisser une sorte d'inventaire des richesses de l'Espagne et du Portugal relatives à l'Extrême-Orient et surtout à l'Indo-Chine.

Il m'est agréable de dire que j'ai toujours été accueilli avec la plus parfaite courtoisie et bienveillance partout où m'ont conduit mes travaux; malheureusement dans beaucoup de bibliothèques et non des villes les moins importantes, les catalogues sont insuffisants ou même font totalement défaut, ce qui complique beaucoup les recherches et les rend parfois impraticables; les nombreux jours de fête, les grandes distances à parcourir et, dans certains endroits, la difficulté des communications m'ont fait perdre souvent plus de temps que je ne l'aurais désiré. C'est ainsi que Simancas, où sont amassées et en fort bon ordre de si précieuses collections, distant seulement de Valladolid de 11 kilomètres, n'y est relié par aucun système de locomotion régulier; pour s'y rendre, il faut louer une voiture particulière, travailler aux archives de 8 à 2 heures et

rentrer le même jour à Valladolid, les ressources de Simancas étant des plus rudimentaires, surtout en plein été.

Il est aussi arrivé que tel manuscrit ou document qui devait se trouver logiquement à Madrid ou à Séville, et que j'y cherchai longtemps, était conservé, au contraire, à la Bibliothèque de la Compagnie générale des tabacs des Philippines, à Barcelone.

La première partie de mon voyage à Valladolid-Simancas, où j'ai séjourné quatorze jours, a été des plus fructueuses. J'ai pu retrouver dans les Archives générales d'Espagne à Simancas, dont le conservateur M. Julien Paz m'a facilité l'accès avec la plus intelligente obligeance, un certain nombre de pièces, encore inédites, relatives à la deuxième et troisième expédition au Cambodge, et dont voici le détail :

1. Carta del Rey de Camboja a la Orden de Santo Domingo del año M.D.XCVIII. Début : Prauncar Rey de Camboja a la Orden de Santo Domingo de la ciudad de Malacca. Reconociendo los muchos y grandes bienes que de los Españoles he recebido . . . (Pour demander la protection des Espagnols des Philippines.)

2. Carta de Prauncar Rey de Camboja al Padre Fr. Alonso Ximenez de la Orden de Predicadores del año M.D.XCIX.

3. Embaxada del Rey de Camboja al Gobernador de Manila y lo que dixo en secreto a su Embaxador. Año 1598.

(Archivo general de Simancas. Estado. — Legajo 191.)

4. Descripcion del reino de Camboja. (S. l. n. d. [1602].)

5. † Señor. El Conde de Baylen. Comuniquese este memorial [de la conquista del reino de Camboja] á los obispos de Manila y Rio de la Plata. Año 1602. (Mémoire du comte de Bailén relatif à une troisième expédition du Cambodge.)

6. Minuta de la consulta que se hizo a su M^d sobre la empresa del Reyno de Camboja. España. — Valladolid, noviembre 1602.

7. † Camboja. Temporal y spiritual. Camino abierto a la fe. (Signé :) El padre confessor don Juan de Idiaquez presidente de Indias Valtodano Juan de Ivarra don Bernardino de Avellaneda y el Obispo Benavides. Año 1602. (Consultation de religieux sur la légitimité d'une expédition au Cambodge.)

8. † Conde de Baylen. Ay respondo lo que me parece al memorial del Conde y tengo esta jornada de Camboja por tan buena y tan del servicio

de Nuestro Señor que me pesaria mucho fuese el demonio poderoso a que por alguna via se estorvase. . . (signé) Fray Di^o de Soria. — San Pablo (de Valladolid) 12 de octubre de (1)602.

9. Fr. Diego de Soria electo obispo respondiendo a lo que V. Mag^t le ha mandado en lo que toca al memorial del Conde de Vailen [sobre la conquista del reino de Camboja. Año 1602.

(Archivo general de Simancas. Estado. — Legajo 191.)

A Valladolid, où, grâce à l'aimable intervention de l'archevêque de la ville, j'ai pu pénétrer dans les Archives assez pauvres des Dominicains de San Pablo et des Augustins des Philippines, j'ai pu recueillir surtout des informations sur les diverses personnalités ecclésiastiques espagnoles mêlées aux affaires du Cambodge.

Les Bibliothèques de l'Université et de Santa Cruz, les Archives de la Députation provinciale, qui renferment quelques documents anciens, et dont M. Mialhe, président de l'Alliance française à Valladolid, m'a facilité l'accès, n'ont rien fourni d'intéressant pour mes recherches.

A Salamanque, où je n'ai pu m'arrêter que deux jours, la Bibliothèque de l'Université était en réparation et inabordable; un trop rapide coup d'œil m'y a surtout révélé des œuvres théologiques.

A Coïmbre, où je suis demeuré cinq jours, dont trois absorbés par des démarches, à cause des vacances de la Bibliothèque de l'Université, je n'ai pu non plus aboutir, mais je demeure persuadé qu'un plus long séjour ne serait pas sans fruit.

A Lisbonne, pendant dix jours, j'ai poursuivi mes recherches tour à tour à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de l'Académie des Sciences, à l'*Archivo da Torre do Tombo* et aux archives-bibliothèque du palais d'Ajuda, à Belem, avec des résultats inégaux. Reçu partout avec une grande bienveillance, je me suis heurté presque partout aussi à cette opinion que presque tous les documents relatifs à l'histoire du Portugal avaient été anéantis dans le fameux tremblement de terre de 1755. La chose est probable en ce qui concerne les textes officiels, néanmoins tout ce que je suis parvenu à glaner en ces quelques jours me fait espérer qu'avec plus de temps disponible, j'aurais fait là aussi une bonne moisson; en outre, il m'a été permis d'apercevoir au palais d'Ajuda quelques relations de voyage au Cambodge et à Malacca, là depuis des

années, mais inabordables à moins d'assez longues démarches parce qu'encore non classées.

De Lisbonne, j'ai rapporté les documents suivants :

1. Novas do Reyno de Siam. (Sur le meurtre de «Constantino Falcão aquem El Rey de França proximamente tinsa mandado o titulo de Duque.»)
— Siam, 1688. (Bibliotheca nacional, ms. n° 465, fol. 186 r° et v°.)

2. (Copie des lettres de Nacque Prauncar, roi de Camboja, à l'ordre de Saint-François de Malacca. — Siristrol, 1610.)

3. (Copie d'une lettre de Nacque Sumaday Peraorachyoncar, roi de Camboja, au Père custode de Saint-François de Malacca. — 20 octobre 1612⁽¹⁾.)

4. Traslado da chapa que os Reys de Camboja nos concederão. (Ces lettres patentes sont données par «Nac Semdaich Praguefá Prauncar Rey de Camboja» aux PP. F. Valerio Rist et Fr. Seraphino Maria Borgia, franciscains. Elles assurent à ces religieux pleins pouvoirs pour baptiser, construire des églises, leur accorder juridiction sur les chrétiens, même s'ils sont des esclaves royaux ou gens de la maison royale. Les PP. seront traités comme les «sancarahe». Scellé du sceau royal «na coste de Ponsai-Socol em Camboja aos 5 de novembre de 1724. (Bibliotheca nacional, ms. n° 1527, fol. 595-596.)

5. Notices bibliographiques de vingt livres rares sur l'Extrême-Orient imprimés en Portugal aux xvi^e et xvii^e siècles.

A Séville, pendant une huitaine, j'ai pu enrichir considérablement ma collection de textes, ainsi que je m'y attendais, l'*Archivo general de Indias* qui y est établi depuis le xviii^e siècle renfermant tous les documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Espagne. Il m'a été permis avec une grande libéralité d'accéder aux collections, mais des Index périmés n'en facilitaient pas suffisamment l'étude. Après avoir beaucoup recueilli pour un si court laps de temps, je suis parti assuré que je laissais encore bien des choses derrière moi, ce qui m'a été confirmé depuis par une recherche spéciale qu'a bien voulu poursuivre, sur mes indications, M. José González Verger, archiviste de l'*Archivo de Indias*.

(1) Ces lettres ont été imprimées dans le *Vergel de Plantas e Flores da Provincia da Madre de Deus dos Capuchos reformados* (Lisbonne, 1690, in-4°, p. 303-304). Cf. *Bull. de la Soc. acad. Indo-chin.*, t. II, p. 189-192.

J'ai trouvé les textes suivants aux Archives des Indes, à Séville :

1. Relacion de la jornada que hizo el Padre Alonso Sanchez (a Camboja) la secunda vez que fue a la China. Año de 1584. — (68-1-37.)

2. Carta de Fray Fran^{co}. Manrique dando cuenta de su viage a la China y dice que pase por los reinos de Cochinchina, Siam, Camboja, Champa que son faciles de conquistar. — Macao, 1 marzo 1588. — (68-1-37.)

3. Descripcion de varias islas en Filipinos [Mindanao, Burney, Pataan, Sian, Camboja, etc.], se describen sus situaciones y distancias hasta la China. Años 1566-1586. — (1-1-2/24.)

4. Informacion contra el Rey de Champa. — En la ciudad de Manila, 30 de setiembre 1593. — (67-6-6.)

5. Parbantul Prarracha Somdit moromonat moro mopet tras mot Gobernador de Luçon. Eu Rey de Camboja ao Gobernador das ilhas do Lução saude e por muytos anos ha que desejo ter amisade e commercio con esa terra como atenho con malañ e macao. — Deste reino de Camboja, 20 julio 1593.

6. Cartas que se escribieron al Rey de Camboja. Gomez Perez Dasmariñas... gobernador y capitan general de Luçon... Recibi la embajada y carta del Rey de Camboja con grande contentamiento mio de lo cual y del elefante y anustad con que se me envia... — Manila, 27 de septiembre 1593.

7. Al Rey de Camboja. Don Luis Perez Dasmariñas, caballero de la orden de Alcantara, gobernador y capitan general de Luzon... — Manila, 8 de hebrero 1594.

(Audiencia de Filipinas. Cartas y espedientes del Presidente y vidores de dicha audiencia vistos en el Consejo. Años 1583 à 1699. — [67-6-18].)

8. Autos que se hicieron sobre la jornada de la Cochinchina en demanda de la galera. — Manila, 1594.

9. Información hecha en Manila por orden del Gobernador Luis Perez Dasmariñas acerca de lo sucedido con un navío de Siam sobre Camboja, y en él cautivos varios Sangleyes y tres Españoles, se alzaron á instigacion de estos, matando á los Sianes, y queriendo después hacer lo mismo con los Sangleyes. — Manila, 20 junio de 1594. — (67-6-18.)

10. Recaudos, peticiones y capitulaciones del socorro del Reyno de Camboja.

I. Peticion de Diego Beloso, embajador del rey de Camboja. — Manila, 1 de agosto 1595.

II. Otra peticion del dicho embajador. — Manila, 3 de agosto 1595.

III. Capitulaciones que propone el Gobernador D. Luis Perez Dasmariñas al rey de Camboja para en efecto y cumplimiento de su embajada y del socorro que vinieron a pedir sus embajadores para que abiendolas visto y tratado se resuelva lo que se ha de hacer. — Manila, 3 de agosto 1595.

IV. Carta de un religioso de San Francisco (frai Gregorio da Cruz, conseiller du roi du Cambodge. [Xordemuc] 8 de octubre 1594.

V. Memorial de apuntamientos de los embajadores del Rey de Camboja. (Manila, 1595?)

VI. Relacion de las cosas de Champa y Sian. — Manila, 7 de diciembre 1595.

VII. Carta enviada de Japon de un padre de la Orden de San Francisco. Año 1595.

VIII. Capitulaciones y condiciones con que se ha de hacer la jornada de Mindanao y la acepto el capitan Esteban Rodriguez (de Figueroa). — Manila, 12 de mayo 1591.

IX. Acetacion de la jornada de Mindanao. — Manila, 16 de noviembre 1595.

(Descubrimientos, descripciones y poblaciones de las Islas Filipinas. Años 1582 á 1606. — Patronato, n° 58. [1-1-3/25].)

11. Carta de D. Antonio de Morga, Presidente de la Audiencia de Filipinas sobre cosas de Gobierno; habla de la jornada de Perez Dasmariñas a Camboja. — Manila, 6 julio 1596. — (67-6-18.)

12. Carta del Gobernador Francisco Tello. Habla de un brazalete que dice envia, procedente de un rey de Camboja. Promete hacer la conquista de Camboja, de la Cochinchina e Siam, si se le dan 30,000 pesos y 500 hombres. — Manila, 30 abril 1597. — (67-6-18.)

13. Carta de Hernando de los Rios coronel. Despues de dar noticia del ástrolabio que habia inventado, trata de lo importante que sería para España la conquista de Siam, Camboja, Cochinchina y algunos de los reinos de la tierra firme de China; de la conveniencia de ocupar la isla Hermosa y de otros asuntos referentes á descubrimientos geográficos. — Manila, 27 de junio de 1597. — (67-6-18.)

14. Testimonio de una Relacion que obra en poder de D. Luis Perez Dasmariñas, hecha por el piloto Melchor de la Peña, describiendo detal-

ladamente los Reinos de Camboja, Champan y Cochinchina. — Tondo (Manila), 29 de junio 1597. — (67-6-18.)

15. Relaciones importantes de los Reynos de Camboja, Sian, Champa y Cochinchina. — Manila, 1597. — (67-6-18.)

16. I. (Carta del Gobernador de Filipinas Don Francisco Tello fecha en Manila a 12 de julio 1599 sobre el estado del reyno de Camboja y la jornada que hizo aquella tierra el capitan Juan Juarez Gallinato por orden de Don Luis Perez Dasmariñas y como el mismo Don Luis fué a acabarla en persona a su costa.)

II. Estado que tiene el reino de Camboja con estas Islas Filipinas (Manila, 1598 [signé:] Francisco Tello).

(Audiencia de Filipinas. Cartas y espedientes del Gobernador de Filipinas vistos en el Consejo. Años de 1567 á 1699 [67-6-6].)

17. I. Despues que llegue a este gobierno tuve la carta del Rey de Siam cuya copia será con esta en que me dice el deseo que tiene de la comunicacion y trato con estas islas de Vuestra Magestad y viendo yo tan buena dispusicion en este Rey el año pasado de mil quinientos noventa y ocho despache al capitan Juan Tello con embajada por el Rey en respuesta de la suya haciendo estimacion de la amistad que ofrece y deseo que tiene del trato con los españoles en su reino ofreciendole yo en nombre de vuestra magestad toda buena correspondencia. . . (Carta del Gobernador D. Francisco Tello, § 31, Manila, 12 julio 1599.)

II. Copia de una carta del Rey de Sian. — 5 mai 1598.

(Cartas y espedientes del Gobernador de Filipinas vistos en el Consejo. Años 1567 a 1699 [67-6-6].)

18. Sobre el estado de los Reynos de Camboja y Sian con los Filipinas. Año de 1600.

(Audiencia de Filipinas. Cartas y espedientes del Presidente y oidores de dicha audiencia vistos en el Consejo. Años 1583 a 1699 [67-6-19].)

19. Carta de D. Luis Perez Dasmariñas sobre la conquista de la China y Camboja. — China, 13 de enero de 1600. — (67-6-19 [1].)

20. Apuntamientos importantes (Acerca de la conquista de Siam «y poblaçon y entrada ymportante de españoles en la tierra firme y Assia de estas partes»). — China, 15 de enero de 1600 (signé: Don Luis Perez Dasmariñas. — (67-6-19 [2].)

21. Breve y sumaria relación para lo mucho que ay que decir de las cossas de China, fecha por D. Luis Perez Dasmariñas, que yendo con armada al reino de Camboja, se perdió con tormenta en el reino de China y estuvo en él con su gente casi año y medio. — (67-6-19 [3].)

22. Sobre el estado de los reynos de Camboja y Gian con las Filipinas. Año 1600. — Manila, abril 1600.

(Audiencia de Filipinas [67-6-7].)

23. Carta de D. Pedro de Acuña dando cuenta de la llegada de los naos de D. Luis Perez Dasmariñas y sucesos de su expedicion. — Manila, julio 1603. — (67-6-7 [1].)

24. Copia de un capitulo de carta que el rey de Camboja escribio a D. Pedro de Acuña, Gobernador de Filipinas. — Xordemuc, 9 mayo 1603. — (67-6-7 [2].)

24. (Memorial de D. Luis Perez Dasmariñas.) La sustancia y conveniencia de lo que se tratoes que socorriendo al Rey de Camboja se de principio a grandes y sumos bienes y que con su amistad y ayuda podran los Españoles con facilidad y poca gente defender y conservarse en tierra firme y tener contrataciones de mucho interes y riqueza y asi mismo ganar tierras y reinos muy importantes . . . — Al Rey, Manila, 15 junio 1603. (Signé :) Luis Perez Dasmariñas.

(Audiencia de Filipinas. Cartas y espedientes del Presidente y vidores de dicha audiencia vistos en el Consejo. Años 1583 á 1699. — [67-6-19].)

25. Carta de D. Luis Perez Dasmariñas acompañando unos apuntamientos con noticias muy detalladas de China, Camboja, Cochinchina. Maluco, etc. — (S. l.) 15 y 30 de junio de 1603. — (67-6-19.)

26. Carta de Hernando de los Rios procurador general de Filipinas sobre la contratacion de los vecinos de Macau con las Filipinas, refiere la jornada que salió para Camboja con D. Luis Perez Desmariñas cuya armada destruy una tormenta; y consulta del consejo de Indias. — Madrid, 2 marzo 1607. — (67-6-1.)

A Grenade, où je n'ai pu m'arrêter que trois jours et arriver à la Bibliothèque de l'Université seulement le troisième, à cause des vacances, un examen infructueux et trop superficiel de quelques heures ne me permet pas de conclure qu'il n'y existe rien touchant l'objet de mes recherches.

Madrid et l'Escorial fut la dernière grande étape de mon voyage. Si je n'ai rien trouvé à l'Escorial, la Bibliothèque nationale, l'Académie d'histoire et la *Biblioteca de Ultramar*⁽¹⁾, à Madrid, m'en ont

⁽¹⁾ La *Biblioteca de Ultramar* va très prochainement être réunie à la Bibliothèque nationale : on commençait même à déménager les livres lors de mon passage.

dédommagé. Encore ne m'a-t-il pas été permis, par suite de circonstances fortuites, d'accéder, comme je l'espérais, à la Bibliothèque royale du Palais.

Les renseignements recueillis à Madrid comprennent :

1. 1° Des notices sur des documents de la bibliothèque de la duchesse d'Albe relatifs à la nécessité de conquérir les royaumes de Siam et du Cambodge, de manière à assurer aux Espagnols un territoire sur la terre ferme d'Asie (1587-1595); à l'envoi de missionnaires pour la conversion de la Chine, du Pégou, du Cambodge; à la description et à la nécessité de conquérir le Champa.

(Plusieurs de ces documents ne sont que des copies de pièces conservées aux Archives de Simancas ou de Séville.)

2° Des notices de livres rares imprimés en Espagne. (Relations de voyage, rapports administratifs sur les anciennes colonies d'Extrême-Orient, biographies civiles et religieuses.)

2. Copie d'un intéressant catalogue, dressé par J.-B. Muñoz à la fin du XVIII^e siècle, des livres de l'ancien couvent des Dominicains de San Pablo de Valladolid, relatifs aux Indes orientales et occidentales. Cf. *Indice de la coleccion de manuscritos pertenecientes á la historia de Indias que escribia D. Juan Bautista Muñoz*, et ms. de Muñoz, t. XXXI, n° 10. (Biblioth. de l'Académie d'histoire.)

Je n'ai fait que traverser Saragosse et n'ai pu pousser jusqu'à Barcelone : je l'ai d'autant plus vivement regretté que, dans ces deux villes, je l'ai appris depuis, ainsi qu'à Ocaña et Avila, j'aurais eu grandes chances de faire de nouvelles trouvailles.

En résumé, Monsieur le Ministre, dans un voyage de deux mois, pendant lequel plus de quinze jours furent malheureusement dévorés en allées et venues, j'ai pu toutefois rassembler, tant en Espagne qu'en Portugal, une suite de documents inédits et, je crois, très intéressants pour l'histoire de l'Indo-Chine, qui représentent environ 150 pages in-8°. Tous ces textes ont été copiés par moi ou sous mon contrôle direct et soigneusement collationnés.

Je me fais un devoir de mentionner ici toutes les personnes qui ont contribué d'une manière quelconque à cet heureux résultat, et tout particulièrement : en Espagne, M. le Notaire ecclésiastique de Valladolid; M. Julien Paz, directeur des archives de Simancas; M. Gestoso, l'historiographe sévillan si connu; M. Paz y Melia,

conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Madrid; MM. Francisco CODERA et le chanoine Miguel ASÍN, professeurs à l'Université centrale de Madrid, et surtout M. W. E. RETANA, l'éminent bibliographe des Philippines; à Lisbonne, M. le Dr Xavier da CUNHA, directeur de la Bibliothèque nationale, et M. Cardozo de BÉTHENCOURT, bibliothécaire au palais d'Ajuda, dont le concours m'a été des plus précieux.

Du côté de mes compatriotes, j'ai à me louer fort du haut appui que j'ai reçu de M. l'Ambassadeur de France, à Madrid, de M. le Chargé d'affaires de la République française, à Lisbonne, et de l'active bienveillance déployée en ma faveur par M. WILLOX, Consul de France à Séville; par M. BIRON, Agent consulaire de France à Valladolid, et par son délégué, M. MIALHE, le dévoué Président de l'Alliance française en cette ville.

Qu'il me soit surtout permis de vous remercier, Monsieur le Ministre, puisque c'est grâce à votre sollicitude si éclairée pour les études historiques que la mission elle-même a pu avoir lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

SECONDE MISSION

EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL

PAR M. ANTOINE CABATON,

Ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient,
Chargé de cours à l'École des langues orientales vivantes ⁽¹⁾.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport succinct de la mission que vous avez bien voulu me confier en juillet dernier, à l'effet de rechercher en Espagne et en Portugal des documents relatifs à l'histoire de l'Indochine française, et particulièrement du Cambodge et du Champa, aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

Cette mission devait compléter celle dont vous avez bien voulu me charger l'année dernière, dans le même pays et dans un but identique. Elle vous paraîtra, je l'espère, aussi fructueuse, bien que je n'aie pu, en raison de la subvention un peu plus réduite qui m'a été accordée cette fois, prolonger mon séjour aussi longtemps que je l'aurais voulu.

J'avais à embrasser, avec des ressources sensiblement moindres, un parcours beaucoup plus vaste que l'année précédente et étendu aux points extrêmes de la péninsule Ibérique : Barcelone, Valladolid, Simancas, Lisbonne et Séville, sans parler des villes intermédiaires. Les allées et venues d'un point à l'autre exigeaient près de six jours — le trajet seulement de Lisbonne à Séville dure vingt-quatre heures — malgré le soin pris de voyager souvent la nuit;

⁽¹⁾ RAPPORT sur une mission scientifique confiée par M. le Ministre de l'Instruction publique à M. Antoine CABATON, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient, chargé de cours à l'École des langues orientales vivantes, à l'effet de poursuivre, dans les Archives d'Espagne et de Portugal, des recherches relatives à l'histoire du Cambodge et du Champa aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles (août-septembre 1909).

de plus les frais de route absorbaient d'avance près de la moitié de mon indemnité. D'autre part, si l'on défalque les dimanches, les jours de fêtes chômées, les trop courtes heures d'ouverture des bibliothèques et des archives, surtout dans le midi de la Péninsule — parfois je n'ai pu travailler qu'une heure par jour, — on comprendra quelle était la difficulté de ma tâche en présence d'un aussi vaste programme.

Je fus un moment tenté de restreindre mes recherches au nord de l'Espagne, à Barcelone, Madrid, Saragosse, Salamanque en poussant jusqu'à Braga, mais alors j'aurais manqué au principal but de ma mission, car, si j'étais assuré de trouvailles appréciables à Madrid et surtout à Barcelone, je n'oubliais pas davantage que c'est surtout à Lisbonne et à Séville que se trouvaient nombre de documents entrevus l'an dernier.

C'est pourquoi je pris la résolution de poursuivre quand même mon plan primitif; de rechercher de mon mieux, même au prix d'une exploration un peu hâtive, les documents intéressant mon sujet, et s'il m'était impossible soit de les copier, soit de les faire copier sous mon contrôle immédiatement; je ne doutais pas de trouver le moyen d'y parvenir plus tard, et mon voyage malheureusement trop rapide à travers les archives espagnoles et portugaises porterait quand même tous ses fruits.

Je dois dire d'ailleurs qu'il fut favorisé, d'autre part, par une connaissance plus grande cette fois de la vie pratique en Espagne et en Portugal et, ce qui me fut plus précieux encore, par les bonnes relations entamées l'année passée. Si l'étranger est sûr de rencontrer dans ces deux pays l'accueil le plus courtois, cette courtoisie, quand elle s'accompagne d'une certaine inertie indifférente, le laisse parfois très gêné au milieu de collections considérables dont l'absence de catalogues, parfois même d'index, lui rend les recherches infiniment plus difficiles. Cette année, l'amabilité dont j'ai toujours eu à me louer en Espagne et en Portugal voulut bien, presque partout où j'avais déjà passé, se faire active et s'intéresser à mon œuvre qui en fut singulièrement simplifiée.

VALLADOLID ET SIMANCAS. — Dans ces localités, je me suis rendu compte que mes recherches de l'an dernier ne pouvaient que se compléter par une documentation de détail sur les divers protagonistes de la première expédition espagnole au Cambodge.

BARCELONE. — On ne sait pas assez qu'à Barcelone la *Compañía general de Tabacos de Filipinas* possède une splendide bibliothèque spéciale et dont la formation mérite d'être rappelée. Elle est due à D. Clemente Miralles de Imperial, l'actuel directeur de la Compagnie générale des Tabacs des Philippines, qui dès 1883 consacra ses loisirs à réunir nombre de livres relatifs à ces îles. La Compagnie s'intéressa à l'œuvre qui ne devait d'abord comprendre que les ouvrages de références d'un caractère surtout commercial; elle finit par accueillir tout ce qui pouvait contribuer à former une bibliothèque générale de l'archipel philippin. En 1900, la Compagnie acquit la riche collection particulière de M. W. E. RETANA et un choix d'ouvrages de la *Biblioteca filipina* de VINDEL. Avec un zèle aussi admirable que désintéressé, elle ne cesse d'augmenter sa précieuse collection dont certaines brochures ont été payées jusqu'à 1,600 pesetas.

Les volumes de la *Tabacalera* — c'est le nom donné à la Bibliothèque de la Compagnie des Tabacs — ont eu d'illustres possesseurs : l'empereur Maximilien, le duc d'Albe, Ramirez, Solowski, Firmín Caballero, Salva-Heredia, etc.; ils sont vêtus de reliures sortant des mains des artistes les plus renommés : Boyer, Bedford, Durand, Ménard, Ginesta, etc.

Le fondateur de la Bibliothèque, en outre, sur le conseil qui lui en fut donné par M. W. E. Retana, désireux de ne pas s'en tenir aux seuls ouvrages imprimés, fait exécuter aux Archives des Indes depuis 1895 des copies de tous les documents qui peuvent servir, même d'une manière indirecte, à la connaissance de l'archipel des Philippines, et le nombre de ces copies atteint déjà 34,000. Sous le titre d'*Aparato bibliográfico de la historia general de Filipinas*, l'éminent bibliographe et historien D. W. E. Retana a donné un magnifique catalogue, avec de nombreux fac-similés, en 3 volumes in-4° de ce dépôt unique.

Je n'avais pu, en 1908, me rendre à Barcelone; mais cette fois, sur la recommandation de M. Retana, M. le Directeur de la *Compañía Tabacalera* a bien voulu m'autoriser à travailler à la Bibliothèque et, grâce à l'extrême obligeance du bibliothécaire, D. Sánchez GARCIGÓS, j'ai pu lire et résumer la *Relacion* du capitaine Pedro Sebil, l'un des quarante Castellans qui prirent part à la première expédition du Cambodge (1596). Elle éclaire par ses contradictions mêmes celle du P. Fr. Gabriel de San Antonio et en explique certains dessous peu saisissables.

Faute de temps, j'ai dû renoncer à transcrire en entier cette relation; mais, à ma demande, le bibliothécaire a bien voulu se charger de la faire copier avec toutes les garanties d'exactitude désirables. J'ai pu consulter aussi, sur des sujets se rattachant à mes recherches, diverses pièces fort rares qu'on ne peut guère trouver que là. La peu commune *Reseña biográfica de los religiosos de la provincia del Santísimo Rosario de Filipinas . . . , desde 1587 á 1650*, m'a procuré une biographie, vainement cherchée jusqu'alors, et substantielle dans sa brièveté, du P. Fr. Gabriel de San Antonio, auteur de la *Breve y verdadera relacion de los successos del reyno de Camboja*. Le nom patronymique de ce religieux était Antoine de Quiroga; «fils» du couvent d'Ocaña et habile prédicateur, il se rendit aux Philippines pour évangéliser les Chinois de Binondoc; mais, désolé de ne pouvoir apprendre leur langue, après avoir prêché quelque temps à la cathédrale de Manille et rempli les fonctions de confesseur auprès d'un fameux lieutenant gouverneur des Philippines, le Dr. Antonio de Morga, il fut chargé d'aller en Espagne exposer au roi, qui était alors Philippe II, l'intérêt qu'il y aurait à conquérir le Cambodge et les pays voisins.

Ces renseignements m'ont été précieux pour comprendre la direction que voulait imprimer l'intrigant religieux à la politique espagnole en Extrême-Orient, le rôle des Dominicains et le poids qu'eut son avis auprès du Conseil des Indes, parce que, outre l'appui de son ordre, de famille noble, il avait pour lui toute la noblesse.

SARAGOSSE. — A Saragosse, où j'avais formé le dessein de m'arrêter plusieurs jours, je me suis heurté à une bibliothèque close; je l'ai d'autant plus regretté que, grâce à quelques recommandations, j'avais la certitude d'être reçu avec la plus effective sympathie par divers membres de l'Université.

MADRID. — Je comptais copier dans cette ville une relation du Cambodge introuvable, imprimée à Mexico au commencement du xvii^e siècle, et conservée au Museo-biblioteca de Ultramar, ce que ne m'avait pas permis de faire l'an passé le très prochain transfert des livres du Museo à la Bibliothèque nationale. Le classement de ce fonds n'étant pas terminé, il ne m'a pas été donné cette fois encore, et à mon grand regret, de voir la *Relacion de Camboja*; elle

renferme, paraît-il, des détails intéressants pour l'histoire des rapports de l'Asie avec l'Europe et quelques contrées asiatiques. Je dus me borner à résumer la copie de plusieurs documents relatifs au Cambodge, au Champa, au Siam, à la Cochinchine, etc., appartenant à la Bibliothèque de la duchesse d'Albe, en attendant la communication des originaux. Parmi ces documents, plusieurs ne sont d'ailleurs que des duplicata de pièces de l'Archivo de Indias, où il me fut aisé de les transcrire plus tard.

SÉVILLE. — A Séville, où j'ai passé huit jours, j'ai été embarrassé en sens contraire : par l'abondance des matières. On ne saurait trop le répéter, il sera difficile d'écrire sérieusement une histoire de la colonisation européenne aussi bien en Asie qu'en Amérique, si l'on ne scrute longuement l'*Archivo de Indias* si riche et encore si mal connu. Il y a là un tel amas de documents d'un intérêt si vif, si précis, que je n'ai pu m'empêcher de songer avec peine qu'au lieu de six jours il m'aurait fallu y séjourner six mois. En outre, le système d'entasser les pièces dans des liasses dans le seul ordre chronologique n'y facilite guère les recherches. Parmi les 4,000 pièces que j'ai passées en revue une à une, j'en ai du moins relevé toute une série de grand intérêt pour l'histoire de la presqu'île indochinoise.

J'ai dépouillé successivement aux Archives des Indes les recueils suivants, me bornant, puisque j'étais contraint de me limiter, à examiner les liasses (legajos) entre les années 1600 et 1604 :

I. Du registre intitulé : *Indice general por Audiencias, I* :

a. Simancas. Audiencia de Filipinas. Ramo secular y Eccō :

Consultas originales correspondientes á dicha Audiencia 1584 á 1700.

Decretos originales correspondantes á dicha Audiencia, 1594 á 1698.

Peticiones y memoriales meltos decretados por el Consejo, 1600 á 1700 ;

b. Ramo secular :

Cartas y expedientes del Gobernador de Filipinas vistas en el Consejo, 1567 á 1699.

Cartas y expedientes del Presidente y Oidores de dha Aud^a. vistos en el Consejo, 1583 á 1699.

Informaciones de oficio y parte, 1572 á 1655.

Cartas y expedientes del Arzobispo de Manila, 1579 á 1697.

II. Du registre intitulé : *Indice general por Audiencias, II* :

Registros de oficio : Reales ordenes dirigidas á las autoridades del distrito de la Audiencia, 1597 á 1804.

Registros de oficio y partes : Reales ordenes dirigidas á las autoridades y particulares del distrito de la Audiencia, 1568 á 1808.

Reales cédulas sobre materias gubernativas, meldos, hospitales e Islas Marianes, 1590 á 1838.

Titulos y nombramientos politicos y militares, 1591 á 1825.

III. Du registre intitulé : *Simancas, Papeles pertenecientes al real Patronato*. Inventario, tomo II° :

1° Sobre el buen gobierno de las Indias desde el año de 1480; 2° Navegacion; 3° Comercio; 4° Fortificacion; 5° Historia; 6° Cosmografía; 7° Geografía; 8° Armada; 9° Astronomía.

J'ai aussi pris note de différentes pièces relatives au Siam, à la Chine, aux Chinois de Manille (Sangleyes), aux îles Mariannes, aux Moluques, qui, outre leur intérêt propre, étaient de nature à éclairer mon sujet.

Avant de quitter Séville, je suis heureux d'adresser tous mes remerciements à MM. José González VERGER, archiviste, et Vicente LLORÉNS y ASENSIO, sous-archiviste, qui, en l'absence de D. Pedro Torres LANZA, archiviste en chef, auquel M. W. E. Retana m'avait chaudement recommandé, ont bien voulu m'aider de leurs conseils et faciliter mes recherches.

LISBONNE. — Séville, Barcelone et Lisbonne étaient les trois villes importantes de mon voyage, et la dernière surtout me réservait une ample moisson de documents. J'en dois d'ailleurs faire remonter le mérite au savant premier bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Académie royale des sciences de Lisbonne et du palais royal d'Ajuda, M. Cardozo de BÉTHENCOURT. Rompu aux méthodes modernes de travail, il a tout fait pour m'aider dans mes recherches et donné le plus libre accès aux collections dont il a la garde. Grâce à lui, j'ai pu relever au palais d'Ajuda des pièces fort curieuses et, à l'Académie royale des sciences, obtenir communication de papiers inédits du P. João de LOUREIRO, savant jésuite du XVIII^e siècle, qui passa trente-cinq ans de sa vie dans le pays depuis devenu l'Indochine française. Auteur de la *Flora Cochinchinensis*, encore très estimée, botaniste et mathématicien, le P. Loureiro a

laissé aussi de précieuses notes sur la géographie, l'histoire, les mœurs de la Cochinchine, du Champa et du Cambodge.

Afin qu'il me soit permis de tirer à loisir de ces notes tout le parti utile, M. le conseiller Christovam Ayres, inspecteur de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences, et M. Cardozo de Béthencourt, premier bibliothécaire, ont bien voulu s'employer auprès de l'Académie pour me les faire confier, à charge d'en rédiger une notice détaillée qui sera insérée dans les *Mémoires* de cette savante compagnie.

Voici quelques titres qui montreront l'intérêt des papiers de João de Loureiro :

Provincia Cham. Noticiæ geographicæ Cochinchinæ. (Limite de la province chame; Quí Nhón, Phũ Yen, Đồng nai.)

De nigris Mõi et Champanensibus. (Description physique, religion, mœurs, industrie.)

Provincia Bình Thuợ'n portus amplius Champa, quem olim adibant pro commercio naves exteræ satis magnæ Sinenses. Portus Phan Rang; portus Phan Rí.

Provinciæ Bô Chính.

Observationes astronomicæ a P. Joanne de Loureyro Soc. Jesu in regno Cochinchinâ habitæ in urbe Hudæâ Regis sede altitudine 76° 30' ad Boream.

[Corrections et coordonnées géographiques, datées de 1722 :] Juthia Siami. — Cambodia. — Pulo Condor. — Bình-Thoạn sive Ciampas. — Bahia de Chincheo.

Genealogia regia tunkinensium ex familia Trĩnh.

Chronologia regum Annamitorum exponens epocham annorum quibus coeperunt regnare.

Index librorum Iconum plantarum sinensium nominibus sinensibus et cochinchinensibus ac latinis. (*Quốc ngữ* et caractères chinois.)

La Bibliothèque du palais royal d'Ajuda ne se contente pas d'être une retraite de travail charmante où le voyageur trouve le plus cordial accueil; elle est aussi fort riche. J'y ai consulté pour ma part une collection intitulée *Jesuitas na Asia*, qui se compose de copies (dont les originaux sont perdus), faites à Macao aux archives de la Mission des Jésuites, et envoyées aux Jésuites de Portugal; j'y relève les pièces suivantes qui intéressent mon sujet :

Relação do successo que teve a Armada que El Rey de França mandou

a Sião no anno de 1687. Escrita pello P.^o Fran.^{co} Nogueira. (Jes. in Asia, 35, China, fol. 74 v^o-79 v^o. [Cote : R. B. A., Armoire 49, rayon V, n^o 20.])

Relação do successo que tinerão os Padres da Comp.^a de Jesu que de França vierão a Siam no anno de 1687. Escrita em Macao em Nouembro de 1689. (*Ibid.*, fol. 79 v^o-84 r^o.)

Lettera scritta di Roma al Signor N. N. in cuy... da noticia della Udienza data da N. S. Innocenzo al Padre Guido Tascialard (*sic*) della Compagnia di Giesu. Inviato dal Re di Siam... alli Signore Mandarini venuti dal medemo regno di Siam... Dezembro 1688... (*Ibid.*, fol. 137 r^o-143 v^o.)

Exposição dos motivos, que liverão os PP. da Companhia p.^a deixarem a Missão do Reino de Camboja, 1736. (*Ibid.*, vol. 11, fol. 56 r^o-57 r^o.)

Correspondencia dos PP. Missionarios de Tunkin 1717, 1722-1730. Breve relação da Missão de Tunkim desde 1721 athé 1726. (*Ibid.*, fol. 177 v^o-239 r^o; fol. 383 r^o-404 r^o, années 1746-1747.)

J. M. J. Manuductio ad linguam Tunckinensem. (*Ibid.*, vol 57, fol. 313 r^o-323 v^o.)

Da ilha de Haynã, do reino dos Láos, da Cochinchina, de Cantão, e de Sião. (*Ibid.*, China e Japão, fol. 79 sqq.)

Do principio da Missão de Camboja. [Mission des Jésuites; le premier jésuite envoyé au Cambodge fut le P. Moreyron, Espagnol, qui y arriva en 1623.] (*Ibid.*, China e Japão, fol. 77 v^o-78 v^o.)

Lettera del Rè di Siam a PP. Innocenzo XI, Sum, Dei grã Jheaù si joù Jhia Puiai al santissimo Padre Innocenzo XI^o. (Rerum lusitanicum, vol. LVIII. Symmicta lusitanica, t. 51.)

Les deux volumes de *Scritture originali sopra gl'affari della China* renferment plusieurs documents du xvii^e siècle relatifs aux royaumes de Siam, du Cambodge, du Tonkin, etc., copiés vers 1720 à Rome. Je n'en parle ici que pour mémoire; il n'y a là, en effet, que quelques-unes des pièces des nombreux recueils relatifs à l'Extrême-Orient, conservés à la Propagande, mais dont on ne saurait se faire une idée sans les avoir examinés.

COÏMBRE. — Quoique les vacances universitaires eussent commencé et que la bibliothèque ne s'ouvrit que de façon irrégulière, M. Augusto Mendes Simões de Castro, le savant rédacteur du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque universitaire de Coïmbre, s'est mis à ma disposition avec le plus aimable empressement. Mon attention a été particulièrement attirée par un certain nombre d'anciennes et précieuses relations de voyage en Asie, d'éditions

de l'Asia, de Barros, et des *Lusiades* ; une d'elles, intitulée *Lusiadas de Luis de Camoens, principe de los poetas de España . . . comentadas por Manuel de Faria y Sousa . . .* (Madrid, 1639, 4 tomes en 2 vol. in-fol.), « sin salir un solo punto de la idea del altissimo Poeta », donne une profusion de notes tirées de sources manuscrites difficiles à atteindre ou perdues, qui éclairent de façon fort utile l'œuvre de Camoëns si importante pour l'histoire de l'Extrême-Orient.

Je dois aussi noter, parmi les manuscrits, une copie d'un mémoire fort rare, imprimé à Lisbonne chez Manuel de Lyra en 1585, ayant pour titre : « *Historia dos cercos que em tempo de Antonio Monis Barreto, governador que foi dos Estados da India, os Achens e Jaos puserão a fortaleza de Malaca, sendo Tristão Vaz de Veiga capitão dello. Brevemente composta por Jorge de Lemos.* » Cet opuscule, qui semble introuvable au Portugal, puisque la copie précédente a été réimprimée (avec quelques omissions et inexactitudes) dans l'*Arquivo bibliographico* (Coïmbre, 1877-1878), se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, si riche en ouvrages anciens espagnols et portugais, sous la cote Ow. 16.

Un *Tratado do que deue saber hũ bom soldado p.^a ser Capitam de mar e guerra* est aussi à signaler ; il abonde en termes nautiques et militaires expliqués, qui pourraient constituer un lexique fort commode pour lire les anciennes relations de voyages.

PORTO ET BRAGA. — A Porto, court séjour à peu près perdu par suite de renseignements bibliographiques mal donnés. J'ai cependant promesse que le distingué bibliothécaire, M. José Pereira de Sampayo Bruno, récemment nommé « primeiro official director da Bibliotheca publica e do Museu municipal do Porto », voudra bien faire pour moi une recherche personnelle dont il me communiquerait les résultats.

A Braga, je n'ai rien trouvé d'intéressant malgré l'assurance qu'on m'avait donnée que la bibliothèque renfermait des papiers relatifs à l'Extrême-Orient et aux colonies portugaises d'Asie.

D'après les résultats que j'ai essayé d'établir, j'ose espérer, Monsieur le Ministre, qu'ils ont été satisfaisants et que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour remplir la mission que vous avez bien voulu me confier.

J'ajoute que j'ai toute sécurité pour que les copies de documents que je n'ai pu faire moi-même le soient par la suite au mieux : un

archiviste de l'*Archivo de Indias* a consenti à s'en charger sur la recommandation de M. W. E. Retana, le savant bibliographe dont je ne saurais trop louer la complaisance. A Lisbonne, de même, M. Cardozo de Béthencourt m'a promis de surveiller de près l'exécution des copies qui me seraient nécessaires. Enfin, à Barcelone, j'ai reçu de M. Sánchez Garrigós, bibliothécaire de la TABACALERA, une promesse analogue.

Quand j'aurai recueilli en Italie, en Angleterre et en Hollande les documents ayant trait à mon sujet qui s'y trouvent, j'aurai, je crois, tous les éléments nécessaires pour écrire une histoire de nos colonies d'Extrême-Orient, d'autant plus fidèle qu'elle sera basée uniquement sur des pièces tirées des archives des pays qui nous y devancèrent autrefois et, sans le vouloir il est vrai, nous y frayèrent la route.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

DEUX VOYAGES DANS L'AMÉRIQUE DU NORD (1905-1907),

PAR M. A. DE ROMEU,

Chef des Travaux de minéralogie au Laboratoire colonial du Muséum⁽¹⁾.

Au cours de deux voyages effectués dans l'Amérique du Nord pendant les étés de 1905 (du commencement de juillet à fin septembre) et de 1907 (du milieu de juin à fin septembre), j'ai porté mes études (d'ordre minéralogique et géologique) sur deux districts miniers nouvellement découverts au Canada.

Ces districts, d'importance du reste très différente, sont :

L'un (voyage de 1905), celui de *Cobalt*, dans la province d'Ontario, non loin du lac Temiskaming;

L'autre (voyage de 1907), celui de *Chibogomo*, dans le nord de la province de Québec, un peu au sud du grand lac Mistassini.

Je les étudie successivement dans les pages qui suivent (chapitres I et II).

Dans le chapitre III, je passe rapidement sur les autres régions minières visitées (d'un intérêt moindre parce qu'elles sont connues depuis déjà longtemps), et sur la relation d'un voyage (1905) sur la côte de Terre-Neuve sur laquelle autrefois la France avait des droits (French Shore).

De nombreux échantillons minéralogiques et géologiques des régions étudiées ont été rapportés et figurent dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle.

⁽¹⁾ RAPPORT à M. le Ministre de l'Instruction publique sur deux voyages dans l'Amérique du Nord (1905 et 1907).

CHAPITRE I. — DISTRICT DE COBALT.

§ A. GÉNÉRALITÉS SUR LES DISTRICTS DE COBALT ET DE CHIBOGOMO, ET SUR LES NOUVELLES RÉGIONS MINIÈRES DU NORD DE L'ONTARIO ET DE QUÉBEC.

Des rives nord du lac Supérieur et du lac Huron, dans la province d'Ontario, jusqu'aux environs du lac Mistassini, dans le nord de la province de Québec, court sur un millier de kilomètres une bande étroite de ce terrain, appelé par les géologues américains «huronien».

Cette bande est connue depuis longtemps pour renfermer des richesses minérales considérables; c'est en particulier sur elle que se trouvent les gisements argentifères de Port-Arthur, sur le lac Supérieur, et les gisements nickélifères de Sudbury. Des découvertes récentes viennent de confirmer cette notion de richesse industrielle de cette bande huronienne; le district de Cobalt, près du lac Temiskaming, et celui de Chibogomo viennent se placer en effet, la première sur son milieu, et l'autre à l'extrémité nord.

Le district de Cobalt, découvert en 1903, renferme principalement du nickel, du cobalt et de l'argent; sa richesse en ce dernier métal est véritablement fabuleuse et le place dans les premiers rangs, sinon au tout premier, des gisements argentifères exploités jusqu'à nos jours. L'importance de ce district est aujourd'hui nettement établie.

Il n'en est pas de même de celle du district de Chibogomo. Séparé de tout chemin de fer par un mois environ de voyage en pirogue à travers de grosses difficultés naturelles (rapides importants, grands lacs, nombreux portages), il a bien été parcouru par de nombreux chercheurs, mais non par la nuée de prospecteurs qui s'est facilement portée sur Cobalt. Il a, par suite, été moins fouillé que ce dernier; les trouvailles qui y ont été faites ont été moins grandioses et elles n'ont pu encore et même ne pourront, de longtemps, être réalisées. Il faut bien dire aussi que si le district de Chibogomo renferme une certaine quantité bien prouvée de bonne amiante, sa richesse en or et en cuivre est moins démontrée.

Entre ces deux districts de Cobalt et de Chibogomo, la bande

huronienne s'étend dans le bassin de la rivière Nottaway (qui se jette dans la baie d'Hudson) et dans celui de la rivière Saint-Maurice (affluent du Saint-Laurent), dans un pays battu seulement jusqu'ici par les Indiens dans leurs opérations de chasse. Les prospecteurs, eux, ont à peine commencé à le parcourir, et les difficultés dont il est semé en rendront la connaissance, même imparfaite, bien lointaine et tardive.

C'est une partie de cet immense inconnu que sont les régions septentrionales du Canada, qui huit mois par an sont recouvertes par la neige et qui, l'été, ont un accès encore plus difficile par suite de leurs forêts compactes, leurs rapides et leurs grands lacs.

La découverte de Cobalt permet d'espérer au Canada, pour le siècle actuel, la trouvaille et la réalisation de nouvelles et très grandes richesses minérales.

§ B. DÉCOUVERTE DE COBALT DUE À LA VOIE FERRÉE.

L'origine de ce district de Cobalt fut typique et caractéristique de ce que peut la venue du rail pour la mise en valeur d'un pays neuf, et même aussi pour sa découverte.

Dans le but de relier l'Est à l'Ouest du nord du Dominion, le Gouvernement canadien a décidé l'établissement d'une ligne (Grand Trunk Pacific Railway), grossièrement parallèle à la voie existante du Canadian Pacific Railway, de Québec à Winnipeg et ensuite à l'océan Pacifique, et située à environ 500 à 1,000 kilomètres au nord de cette dernière. Cette ligne traversera des régions actuellement inhabitées et même, pour une grande partie, pratiquement inexplorées. Des tronçons de lignes dirigés Sud-Nord relieront de distance en distance ces deux voies; la construction de ces tronçons a souvent précédé la construction de la nouvelle grande ligne.

Il en est ainsi pour la ligne qui, de North Bay, se détache de la grande ligne Est-Ouest du Canadian Pacific Railway et, longeant le lac Temagami, touche au lac Temiskaming, à Haileybury, et se dirige ensuite vers le Nord, vers le lac Abitibi.

Une dizaine de kilomètres avant le petit village d'Haileybury, sur le lac Temiskaming, les travaux de la voie ont recoupé un filon d'une vingtaine de centimètres de puissance, renfermant de l'arséniure de nickel (nickeline), de l'arséniure de cobalt (smaltine) et de l'argent natif; ce dernier minéral en quantité surprenante.

La concession en fut donnée à un forgeron canadien français, nommé La Rose, pour une étendue de 16 hectares environ. Quelque temps après, elle fut cédée pour une somme de 30,000 francs aux possesseurs actuels de la mine La Rose, qui étaient des marchands de nouveautés de Mattawa, petite ville de l'Ontario. Une gare fut établie à proximité et, à cause de la découverte qui y fut faite d'un des métaux encore inconnus au Canada, fut nommée *Cobalt*.

§ C. DÉTAILS SUR UNE MINE DU DISTRICT.

Grâce à l'obligeance du Service des Mines de l'Ontario, j'ai pu visiter et étudier en grands détails la mine La Rose. Je ne saurais mieux faire, pour donner une idée de la formation des environs de Cobalt, que de recopier les détails et les chiffres portés sur mon carnet de notes au sujet de cette mine, qui, à ce moment (août 1905), était caractéristique et typique de la formation du nouveau district.

Les travaux effectués alors (d'octobre 1903 à août 1905) avaient mis en particulier en évidence un filon, ou plutôt un groupe de trois filonnets, d'une puissance moyenne de 0 m. 20. Ces filonnets, sensiblement verticaux, sont constitués principalement par les trois minéraux cités plus haut : *nickeline*, *cobaltine* et *argent natif*, accompagnés comme gangue par de la *calcite*. C'est cette association de minéraux qui donne sa physionomie et son individualité au district : comme analogue on ne peut guère lui comparer que certains filons de Schneeberg et Annaberg, en Saxe. C'est la présence de l'argent en très grande quantité qui leur donne une richesse absolument fabuleuse.

L'argent a été trouvé en masses pesant jusqu'à 300 et 400 kilogrammes. Mais ce sont là des accidents. Régulièrement, le minerai très riche contient de 4,000 à 8,000 onces (once troy de 31 grammes environ) d'argent à la tonne (soit 120 à 280 kilogrammes). C'est là un chiffre extraordinaire quand on songe qu'une galène argentifère contenant 1 kilogramme d'argent à la tonne est, en France, considérée comme très riche. Le minerai à 4,000 onces a une valeur moyenne de 15,000 francs la tonne, soit 15 francs le kilogramme.

Tantôt la *nickeline* et la *smaltine* sont mélangées dans le filon et souvent interpénétrées; tantôt elles forment des bandes paral-

lèles; tantôt encore elles s'individualisent dans toute la largeur du filon. La calcite forme souvent des enduits le long des épontes ou se trouve mélangée avec les autres minéraux. L'argent est disséminé irrégulièrement entre les divers minéraux, dans leur intérieur ou en plaquettes dans la calcite des épontes.

La roche encaissante est un conglomérat à gros éléments de granite et de schiste qui appartient à la base du huronien. C'est ce conglomérat du huronien inférieur qui jusqu'ici semble la roche d'élection des plus riches filons du district; cependant certains filons se trouvent dans une diabase qui le recoupe. (Ce conglomérat huronien a été reconnu aussi dans la région de Chibogomo, quoiqu'à ces distances et sans points de raccords intermédiaires il soit difficile de faire d'assimilation.) Au voisinage des filons, le ciment du conglomérat contient souvent des lamelles d'argent qui en contourment les éléments.

Ce groupe de trois filons de la mine La Rose peut être suivi en surface sur environ 120 mètres de longueur. Un puits de 30 mètres de profondeur et une galerie parallèle à la précédente permettent de les suivre sur la même distance. Entre les deux niveaux et pour ce groupe de 3 filons seulement, la valeur du minerai ainsi nettement mise en évidence était de 20 à 25 millions de francs.

Une quatrième veine, presque uniquement formée de smaltine, de 3 à 4 centimètres de puissance, a été reconnue sur 12 mètres de longueur environ.

Une cinquième veine a de 6 à 10 centimètres.

Une sixième veine, de 7 à 10 centimètres de puissance moyenne, a été reconnue sur 70 mètres. Le spectacle de cette veine était véritablement remarquable. Pour la mettre en évidence, on avait enlevé sur sa longueur la végétation, la terre végétale et aussi les 60 centimètres de boue glaciaire, qui presque partout à Cobalt recouvrent la roche en place. Cela formait une petite tranchée, au fond de laquelle on avait répandu de l'eau pour bien dégager à l'œil le filon en mettant en évidence ses minéraux. Le filon ayant été raclé, érodé par l'action glaciaire en même temps que les terrains encaissants, les minéraux constitutants ont naturellement subi la même action. En particulier, l'argent natif, métal malléable, avait été écrasé, laminé, poli, et ici et là apparaissaient sur la surface du filon des plaquages d'argent, véritables miroirs larges quelquefois comme la main. Cette mise en évidence de la richesse de ces filons

était véritablement impressionnante; en parcourant l'affleurement du filon, on marchait littéralement sur l'argent natif.

Une septième veine de 2 à 3 centimètres de puissance, et une huitième de 3 centimètres et de 90 mètres de longueur, avaient encore été mises en évidence.

Ces filons ne constituaient pas les seules veines de la mine La Rose; d'autres avaient été découvertes et, depuis ma visite, le nombre s'en est encore accru. Du reste, le district de Cobalt est parcouru par un réticulé de veines. Les directions en sont très diverses et aucune direction particulière d'enrichissement n'avait, lors de mon passage, été encore reconnue. De nombreuses veines ont été trouvées par les travaux souterrains sans qu'elles aboutissent en surface.

Pendant ma visite à une autre concession (Foster Mine), trois petites veines ont été découvertes dans la journée même de ma visite : la partie supérieure du filon décomposée, et particulièrement riche en argent, était recueillie sur des draps pour n'en pas perdre la moindre parcelle.

§ D. DIFFICULTÉS DE LA PROSPECTION.

J'ajouterai que ces veines sont difficiles à trouver à cause de leur ténuité. Elles ne se manifestent par rien dans la topographie générale. Le prospecteur est guidé par la présence de la couleur verte de l'annabergite (arséniate de nickel) ou de la couleur rose de l'érythrite (arséniate de cobalt), minéraux résultant de la décomposition des arséniures de nickel et de cobalt. Les recherches sont rendues plus difficiles encore par la couche glaciaire qui recouvre tout dans la région, et par la végétation qui recouvre encore cette dernière.

C'est à ces difficultés de la prospection, et non pas à l'absence de pénétration du district par la civilisation, qu'il faut attribuer la découverte si tardive de ces richesses minières. Cela est remarquable quand on songe que la gare de Cobalt, centre du district, est à 6 kilomètres du lac Temiskaming et que certaines concessions se trouvent sur les rives mêmes du lac. Ce lac est une voie de pénétration vers le Nord pour les pirogues des trappeurs et des trafiquants de fourrures, et cela depuis deux à trois siècles : une carte en a été dressée par un missionnaire français du temps de notre

possession. De plus, sur la rive Est du lac (côté province de Québec), un gisement de galène argentifère est connu depuis longtemps. De plus encore, la région a été l'objet, il y a quelques années, d'études de la part de géologues du Geological Survey canadien, qui en a publié une carte géologique au 1/200.000.

Au moment où je suis passé, des filons étaient encore découverts en des endroits où l'on était loin de les soupçonner. (Un des filons a été trouvé juste au milieu de la route qui relie Haileybury aux environs de Cobalt, bien avant la fondation de cette dernière ville.)

§ E. RUSH DE PROSPECTEURS DANS LA RÉGION.

Ma visite a eu lieu au moment où se faisait à Cobalt un gros rush, une grande poussée de prospecteurs de tous pays, de toutes conditions sociales, de toutes professions. 3,000 à 4,000 personnes se trouvaient à ce moment à Haileybury, à Cobalt et dans les bois environnants. Je me hâte de dire, dans ce nombre, combien peu sont arrivés à un résultat même très modeste!

La première découverte datait de deux ans, de fin 1903. Une note a été publiée aussitôt dans le Rapport officiel du Bureau des mines de l'Ontario, et des nouvelles ont été données régulièrement dans les rapports suivants. Cobalt est situé à 24 heures de New-York, et l'on arrive presque sur les gisements en wagon-lit. Malgré cela, on ne crut pas à ces richesses fabuleuses, et quelques rares personnes se dérangèrent pour venir constater la chose. Elles n'eurent pas à le regretter.

Quand la nouvelle commença à s'en répandre, une nuée de pionniers vint de tous les points de l'Amérique. Haileybury, avant la découverte des mines, petit village d'une vingtaine de maisons situé sur les bords du lac Temiskaming et localité la plus proche des filons découverts, abritait à ce moment (1905) un millier de voyageurs; les autres campaient dans les bois. Parmi ces prospecteurs se trouvaient d'anciens ministres, des avocats, des dentistes, des employés de magasins, de banques, d'anciens officiers, des professeurs d'université, des aubergistes, et aussi quelques rares mineurs de profession.

§ F. AVENIR DE COBALT ET DES RÉGIONS LIMITOPHES.

Les points minéralisés n'existent pas seulement au voisinage de la station de chemin de fer de Cobalt. Au moment de mon voyage, ils étaient exploités dans un rayon de 2 à 3 milles et aussi sur le sud du lac Temiskaming; comme les propriétés minières sont très petites en superficie, il y avait déjà un très grand nombre de recherches en cours.

Actuellement la carte des points minéralisés découverts et des mines en exploitation s'est considérablement étendue. L'effort s'est porté sur la région de Temagami, celle de la Montreal River et de Larder Lake; des nuées de prospecteurs ont parcouru ces régions, aidés pour ce dernier point par l'avancement vers le Nord du chemin de fer dont j'ai parlé plus haut. La fièvre des recherches continue et continuera encore longtemps, entretenue par les découvertes importantes qui ne cessent d'avoir lieu, dans ces régions jusqu'ici défendues jalousement par leur solitude, leur difficulté d'accès et le froid.

Des affaires continuelles se montent. Quelques-unes excellentes, d'autres... moins. A ce sujet je ne saurais trop vivement engager les Français à une grande circonspection. Une très bonne affaire minière dans ces régions trouvera toujours sur place tous les capitaux nécessaires pour se développer. On ne peut guère offrir en Europe que des affaires douteuses, ou bien surcapitalisées. Quand on veut lancer en France une telle affaire, on en fait miroiter le voisinage avec une belle exploitation déjà existante; on considère les résultats rémunérateurs acquis par cette dernière comme l'avenir incontestable de l'affaire proposée, ou bien même, dans les prospectus d'émission, on malaxe les deux affaires tant et si bien, que l'acheteur, qui ne peut se renseigner personnellement, est dupé. Sur ce point la méfiance ne saurait jamais être trop grande.

Étant donnée la richesse du district de Cobalt en minéraux relativement rares, quelle influence ce district peut-il avoir sur le marché des métaux que l'on y rencontre : argent, cobalt, nickel?

Pour le nickel, l'influence ne peut pas être très grande; l'avenir est aux mains de la Nouvelle-Calédonie, d'une part, et de la région de Sudbury (Ontario), d'autre part.

Le marché du *cobalt* étant très limité, le prix des sels de ce métal ne peut que baisser.

Les très grandes quantités d'argent jetées par le district de Cobalt sur le marché ne peuvent que contribuer à augmenter la baisse sur ce métal, observée de façon presque continue depuis de longues années.

Sur une production totale dans le monde de 6,250,000 kilogrammes de ce métal, 20 millions d'onces, soit 600,000 kilogrammes, ont été produits en 1908 par Cobalt. Dans les années prochaines, de bien plus grandes quantités d'argent seront fournies par ce district. On vient en effet de s'organiser pour traiter par la cyanuration (comme pour l'or) les minerais d'argent pauvres qui jusqu'ici avaient été négligés et qui se trouvent dans le district en très grande quantité.

CHAPITRE II. — DISTRICT DU LAC CHIBOGOMO.

En 1907, j'ai visité le district du lac Chibogomo; le lac Chibogomo est situé par 50° latitude Nord et 74° longitude Ouest de Greenwich. Ce district minier a été découvert en 1902, soit un an avant celui de Cobalt; malgré cette antériorité, sa fortune a été bien moins rapide que celle de ce dernier. A l'heure actuelle, il n'est pas encore sorti de la période de prospection, et ce n'est pas avant un certain nombre d'années qu'il pourra entrer dans la période d'exploitation.

Comme je l'ai indiqué rapidement plus haut, la raison de ce lent développement est double : difficulté des communications d'une part, et, d'autre part, richesses minérales moins évidentes que dans le district de Cobalt.

Tout d'abord, la difficulté des communications est très grande. J'ai mis environ un mois pour me rendre du terminus septentrional du chemin de fer du lac Saint-Jean jusqu'au cœur du district, à quelque distance des rives du lac Chibogomo. Ce voyage peut être effectué plus rapidement, c'est vrai; mais le temps que j'ai employé est le temps normal pour quiconque a à emporter avec soi sa subsistance pour plusieurs mois. En plus de la longueur du trajet, les difficultés du voyage sont importantes : grands rapides de la rivière Chamouchouan, innombrables autres rapides, nécessitant de longs et pénibles portages. De l'avis des Canadiens compétents, ce parcours est un des plus difficiles des régions septentrionales du Dominion.

Il faut bien avouer aussi que la visite de Chibogomo n'est pas impressionnante comme celle de Cobalt : la richesse du premier district ne saute pas aux yeux comme celle du second, loin de là. Il est nécessaire de dire aussi que nombre de détenteurs de permis de recherches n'ont fait que quelques grattages préliminaires; mais ils attendent pour pousser plus avant leurs travaux qu'un chemin de fer ait été construit, pour diminuer les frais de ces derniers, véritablement très élevés.

S A. DATES PRINCIPALES DE MON VOYAGE.

Le lac Chibogomo est situé à environ 200 kilomètres à vol d'oiseau au N.O. du lac Saint-Jean, où se trouve la petite ville de Roberval, le point le plus septentrional du chemin de fer qui relie Québec, Roberval et Chicoutimi.

J'engageai à la réserve indienne de Pointe Bleue, voisine de Roberval, trois Indiens, chasseurs de fourrures de leur métier, pour me transporter, ainsi que le contre-maître mineur anglais qui m'accompagnait, et mes provisions, sur deux pirogues. J'emportais avec moi des vivres pour une durée de quatre mois. Il ne faut, en effet, pas songer à se ravitailler en un point quelconque du parcours; on ne rencontre que quelques rares familles d'Indiens chasseurs auprès desquels les vivres et les quelques objets usuels que l'on emporte servent de monnaie en échange des quelques services qu'ils peuvent vous rendre.

Deux canots n'étaient pas suffisants pour transporter la pitance de cinq hommes pendant quatre mois. Aussi j'engageai deux Indiens supplémentaires qui, avec un troisième canot, transporteraient le complément de bagage, de « butin » suivant l'expression canadienne, jusqu'au lac Chibogomo. Le prix de transport du kilogramme utile depuis Roberval jusqu'à Chibogomo peut varier de 2 francs à 10 francs suivant l'adresse et la chance que l'on a dans la préparation et l'exécution de son voyage. Ces prix sont des prix d'été, où les marchandises sont chargées sur des pirogues; pendant l'hiver, par traîneaux attelés d'hommes ou de chiens, le prix est un peu moindre.

Parti le 28 juin de Roberval, je transportai, en deux jours de voiture, mes hommes, mes provisions et mes canots sur la rivière du Tremble, et le 30 juin mon voyage en pirogue commençait

véritablement en remontant la rivière Chamouchouan, affluent du lac Saint-Jean.

Les journées du 1^{er} au 11 juillet furent employées à remonter les grands rapides de la rivière Chamouchouan, depuis le rapide Pemoka, en aval, jusqu'à la chute de la Chaudière. Trente kilomètres de développement de rivière séparent seulement ces deux points. La rivière Chamouchouan, large parfois de 200 à 300 mètres, y est souvent très rapide et encaissée entre des berges à pic; il faut remonter les canots à la perche ou les haler depuis la rive à l'aide de cordes. Ce défilé de trente kilomètres est un des couloirs les plus difficiles du Canada. J'en donnerai une idée en disant que j'ai mis onze jours à l'aller pour remonter les trente kilomètres de la rivière Chamouchouan; pour faire ce même parcours, trois heures me suffirent à la descente.

Après la chute de la Chaudière, je remontai la rivière Chigoubiche et arrivai le 14 juillet au lac Chigoubiche.

Je traversai le lac Chamouchouan le 15, remontai la rivière Nikaubau, le lac Obatogamau le 19, et le 20 juillet j'arrivai au lac Chibogomo. Ce n'est que le 25 juillet que je parvins sur les lacs de la partie supérieure de la rivière Rapide, soit environ un mois après mon départ de Roberval.

Du 20 juillet au 8 septembre, j'ai parcouru la région du lac Chibogomo, de la rivière Rapide, du lac Wakounichi et le pays situé entre ces deux derniers.

Entre temps, je fis une pointe rapide au grand lac Mistassini. Le poste de la Compagnie de la baie d'Hudson, situé sur ce lac, est le point le plus septentrional atteint dans mon voyage (23 août). Deux ou trois maisons en bois abritent les deux agents blancs de la Compagnie et leur famille, ainsi que les marchandises d'échange. Ce poste est très fréquenté par les Indiens chasseurs de fourrures, qui y vendent ou plutôt échangent leurs pelleteries. Il est à noter que ce poste n'est pas ravitaillé par le Sud et Roberval, mais par la baie d'Hudson.

Le 8 septembre je quittais le lac Chibogomo, et le 14 je revenais à Roberval, n'ayant employé que six jours pour le retour. Ce retour rapide est presque normal; la plupart des rapides se «sautent» sans difficulté, et les quelques portages qui restent se font rapidement, les canots étant presque vides, puisqu'ils ne portent que les seules provisions strictement nécessaires pour le retour.

Durant la totalité d'un tel voyage, il n'y a à compter que sur soi et sur ce que l'on emporte; absolument aucune aide humaine ne peut venir à votre secours. Il ne faut tabler que sur ses provisions et sur les ressources de chasse et de pêche; ces dernières sont admirables, en particulier dans les lacs (surtout le lac Wakounichi) où l'on fait de véritables pêches miraculeuses.

Pendant ce voyage, on ne sera abrité que par sa tente et on couchera sur un lit de branchages; au bout de peu de temps, l'un et l'autre paraissent très confortables, et l'on ne souffre de cette installation que les jours de pluie trop intense.

Quoique le lac Chibogomo soit situé à peu près à la latitude de Calais, la durée de l'été y est très courte. Le lac n'est souvent libre de glace qu'en juin, et il recommence à se prendre sur les bords dès la fin septembre. Dès le commencement d'août, la température est très basse la nuit, et les gelées commencent; dès la fin du mois, la neige tombe parfois pendant la nuit, mais fond dès le matin.

Une pluie presque quotidienne, souvent diluvienne, a signalé cet été de 1907 comme une exception, l'été étant habituellement assez sec. Ce n'est pas un agrément de marcher à travers bois, de voguer en canot, d'établir sa tente et d'y coucher dessous, quand tombe cette pluie glacée.

Les principaux ennemis du voyageur ne sont pas cependant, dans ce pays, le climat et les difficultés de la route. Le véritable fléau, celui qui ne vous laisse aucune seconde de répit, qui est une longue souffrance et qui rend votre existence une douleur continuelle, ce sont les multitudes, les nuages de moustiques et autres insectes piquants (mouches noires, simules, brulots, etc.) qui vous harcèlent nuit et jour, et font de l'existence de l'homme (même de l'Indien, qui n'est pas plus acclimaté que le blanc) un vrai supplice. Ce fléau, dont nous ne nous doutons pas en notre « douce France », règne dans toutes les forêts du nord des États-Unis et du Canada : très intense en juin et juillet, il commence à décroître en août. En septembre, les insectes piquants ont presque disparu; il fait alors froid, c'est vrai, mais les feuilles sont tombées, la neige ne recouvre pas encore le sol, c'est le moment le plus favorable au prospecteur pour parcourir ces régions.

§ B. CE QUE L'ON VOIT À CHIBOGOMO.

1° *Généralités sur le pays.* — Le pays a l'allure générale de l'ensemble des régions du « bouclier canadien », à histoire géologique figée depuis le commencement des temps primaires. Il ressemble sans caractères distinctifs à toute autre région de ce bouclier.

Nombreux grands lacs de plusieurs kilomètres de long, infinité de lacs plus petits, reliés les uns aux autres par un réseau très serré de rivières, au cours brisé par de nombreux rapides. La surface totale de l'eau atteint peut-être le quart de celle de la terre, si bien que l'on peut se rendre par canot indien d'un point quelconque de cette région canadienne à un autre, en n'ayant généralement pas à franchir par portage des seuils de plus de 2 kilomètres de longueur.

Des collines peu élevées ondulent le pays qui est recouvert par un manteau continu de forêt (généralement sapin, peuplier et parfois hêtre). Le voyageur se trouve pendant toute la durée de son voyage dans la forêt, et, aussitôt qu'il descend de son canot, en quittant l'espace libre des lacs et des rivières, il lui faut à la hache se frayer un chemin ou bien abattre des arbres pour placer sa tente. Le sol est en plus recouvert d'un tapis de mousse et souvent de dépôt glaciaire, ce qui rend les observations géologiques très difficiles; on reste parfois des semaines sans voir plus que quelques mètres carrés de roche à nu dans le lit des rivières.

2° *Géologie.* — Les environs du lac Chibogomo, d'après les cartes et les publications du Geological Survey du Canada, sont formés de roches du huronien inférieur (diabases, schistes diabasiques, schistes verts, roches vertes en général et conglomérats), du laurentien (gneiss et schistes), accompagnés de roches éruptives (granite à amphibole, granite à biotite, gabbro, anorthosite et serpentine).

L'âge des terrains est basé uniquement sur la nature des roches. Parmi les roches schistoïdes, tout ce qui est roche verte est classé dans le huronien, tout ce qui est roche acide est classé dans le laurentien, ainsi que cela se passe dans la région des Grands Lacs. Le parallélisme étant ainsi fait à de très grandes distances, l'assimilation peut donc être parfois douteuse.

Quoi qu'il en soit de cet âge absolu, une bande de huronien inférieur dirigée N. E. relie le lac Temiskaming au lac Chibogomo.

3° *Gisements miniers.* — La découverte d'amiante faite en 1902 par des trafiquants de fourrure dans une petite île (île Asbestos) du nord du lac Chibogomo au milieu de la serpentine, a pour la première fois attiré l'attention sur les possibilités minières de la région.

L'industrie de l'amiante étant une industrie essentiellement canadienne, et donnant de très gros bénéfices, mais bornée aux environs de Thetford et du lac Noir près de Sherbrooke, des recherches immédiates furent activement poussées.

À peu de distance de ce point fut découvert (île du Portage), quelque temps après, un important filon de quartz aurifère, à teneur, paraît-il, payante.

Enfin des conglomérats, ainsi que sur les bords du lac Temiskaming, ont été retrouvés dans la région du lac Chibogomo (bords du lac Wakounichi) à 500 kilomètres du premier lac. Ce fait, joint, paraît-il, à la trouvaille de quelques traces d'érythrite (cobalt bloom = arséniate de cobalt) — et quoique la découverte du district de Chibogomo soit antérieure à celle de Cobalt et de ses richesses fabuleuses —, a attiré un certain nombre de prospecteurs et surtout a fait recouvrir la carte de ce district d'innombrables permis de recherches minières.

Ces trois faits (asbeste de l'île Asbestos, quartz aurifère de l'île du Portage et conglomérats du lac Wakounichi) sont les faits positifs qui, au moment de mon voyage (été 1907), militaient en faveur du district de Chibogomo. Les autres indices (cuivre et autres gisements d'asbeste et d'or) ne valaient pas, d'après ce qu'on voyait à ce moment, la peine d'être retenus, sauf comme indications.

§ C. AVENIR DU DISTRICT.

D'après ce que j'ai vu, et en l'état des travaux et des découvertes faites lors de mon voyage en 1907, j'estime que l'avenir du district de Chibogomo n'est aucunement comparable, comme nature de minéralisation et comme richesse elle-même, à ce que laissait voir le district de Cobalt en 1905. La réputation de Chibogomo a bénéficié du succès de Cobalt. Si des découvertes extraordinaires

n'y sont pas faites, l'avenir de ce district restera assez médiocre, et rien ne légitimera l'effort du prospecteur ou l'intérêt du financier; quand il existe des régions au Canada où cet effort et cet intérêt peuvent se manifester avec plus de chances de succès.

Cependant je dois dire que, si l'on devait découvrir quelques autres gisements d'amiante comparables au gisement initial, celui de l'île Asbestos, étant donnée la rareté de ce minéral, cela pourrait donner lieu, dans l'avenir, à une industrie productive.

En 1907, aucun gisement nouveau autre que celui de l'île Asbestos n'avait été trouvé, mais la découverte ultérieure est très possible, et c'est là, à mon avis, le véritable espoir du district de Chibogomo, mais qui, avant d'être réalisé, demandera combien de temps et d'efforts ?

Ce que j'ai dit sur l'examen sérieux et impartial de toute « possibilité » minière du district de Cobalt, avant d'en entreprendre l'exploitation ou, plus simplement, pour un capitaliste de s'y intéresser pécuniairement par achat d'actions ou autrement, doit être répété ici pour Chibogomo, en exagérant encore la prudence.

Une entreprise minière quelconque doit toujours être examinée avec un grand parti pris de scepticisme. Quand il s'agit d'un pays très difficilement accessible, comme Chibogomo ou toute autre partie comparable du Canada, où les dires du promoteur de l'affaire, toujours merveilleuse, ne peuvent qu'imparfaitement être contrôlés, l'incrédulité doit être encore plus grande.

Du reste, il se produit souvent une déformation de l'esprit de beaucoup de Canadiens, même de gens éclairés et sérieux; quand il s'agit de richesses minières de leur pays. Ils sont portés à s'illusionner sur les moindres indices de minéralisation et voient ensuite tout trop beau, habitués qu'ils sont à des récits de découvertes superbes. De plus, leur imagination travaille d'autant plus et brode d'autant mieux que la région où ont été découverts ces indices ou le récit de ces indices (par quel peau-rouge ignorant ou fourbe? par quel prospecteur à mentalité et à moralité douteuses?) est plus éloignée, plus inaccessible à l'homme, plus défendue par le froid, la forêt, comme dans un vrai récit de conte de fée.

Même quand une affaire existe et est vraiment bonne, il faut encore s'armer de méfiance. Elle est alors enflée, surcapitalisée, et offerte alors, mais à ce moment seulement, à des capitalistes éloignés ou des « vieux pays » qui la payent toujours trop cher.

Pour en revenir au district de Chibogomo, je dirai qu'à l'heure actuelle (1909), et deux ans après mon voyage, aucune découverte sensationnelle nouvelle n'y a été faite et que les quelques gisements que j'ai cités plus haut sont encore inexploités et inexploitable. Pour en tirer parti, il est indispensable de construire, au préalable, un chemin de fer. Ce chemin de fer, qui ne peut être fait que par le Gouvernement, sera-t-il construit? Cette question est posée, mais non encore résolue.

CHAPITRE III.

S A. AUTRES RÉGIONS MINIÈRES VISITÉES EN 1905.

Pendant ce voyage, j'ai eu l'occasion de visiter en détail les industries minières suivantes, qui sont propres presque exclusivement au Canada :

1° Les carrières d'*Asbeste* (amiante) de la région de Thetford et du lac Noir, non loin de Sherbrooke, dans la province de Québec.

Cette région fournit la presque totalité de l'asbeste employée dans le monde entier. C'est la qualité la plus recherchée par l'industrie à cause de sa finesse et de sa souplesse.

Ce n'est pas, à proprement parler, ce qu'en minéralogie on nomme *asbeste* (variété d'amphibole) [silicate de magnésie hydraté], mais du chrysotile qui se trouve en rubans dans une roche décomposée, la serpentine.

2° Les carrières de *Mica* et d'*Apatite* (phosphate de chaux) des environs d'Ottawa, qui ont un certain intérêt pour l'exploitation du mica, mais peu comme phosphate, sans que cette industrie du mica soit de premier ordre comme celle de l'amiante.

3° Les carrières de *Corindon* (alumine) de l'Ontario, qui fournissent la plus grande partie du corindon employé comme matière usante à côté de l'émeri dans les meules, etc.

4° La région *nickelifère* de Sudbury (Ontario), qui fournit tout le nickel consommé actuellement. J'ai visité en particulier la mine de pyrrhotine nickelifère Creighton et la fonderie de l'International Nickel Co, à Copper Cliff.

5° La fameuse région cuprifère du lac Supérieur, aux environs

d'Houghton (Michigan) aux États-Unis, et qui fournit le cinquième de la production mondiale du cuivre.

Toutes ces régions sont la plupart trop connues pour que j'entre dans le détail.

Pour le corindon, je renvoie à un article que j'ai publié dans la *Revue générale des sciences* (15 juin 1904).

Cependant j'ajouterai que j'ai visité la double ville (américaine et canadienne) de Sault-Sainte-Marie. Elle est admirablement située entre le lac Supérieur et le lac Huron, au débouché, sur le lac Huron, du double canal de navigation qui le réunit au lac Supérieur. Une activité énorme règne dans ce canal, où passe annuellement un tonnage énorme, le double du tonnage du canal de Suez, et cela pendant sept mois de l'année seulement! le reste du temps, le canal est pris par les glaces. La plus grande partie du trafic est le minerai de fer, venant de Duluth et allant par Cleveland dans la région de Pittsburg, et aussi les blés du Minnesota.

Les rapides du déversoir du lac Supérieur dans le lac Huron donnent une puissance hydraulique considérable, sans avoir l'ampleur du Niagara. Des usines métallurgiques sont installées sur les bords; on cherche actuellement à y appliquer aux minerais de fer les traitements électro-thermiques.

De par sa situation et sa position sur cette petite Méditerranée intérieure, et de par les industries qui règnent autour d'elle, Sault-Sainte-Marie me paraît devoir atteindre pendant ce xx^e siècle un très grand développement.

§ B. VOYAGE SUR LE FRENCH SHORE DE TERRE-NEUVE.

Enfin, en août 1905, je fis un séjour de deux semaines à Terre-Neuve. Embarqué à North-Sydney dans l'île de Cap-Breton, je débarquai à Port-aux-Basques, terminus occidental du chemin de fer qui contourne l'île et aboutit à Saint-John's, capitale, à l'autre extrémité. Je m'arrêtai cinquante kilomètres avant la baie des Îles (Humber River) et gagnai, après deux jours de marche vers l'Ouest, à l'aide de porteurs, la partie supérieure d'une petite rivière, la Fox Island River, où se trouvent des gisements de chromite (fer chromé). La chromite n'y existe pas en grandes masses comme en Nouvelle-Calédonie, mais est répandue en grains ou en filonnets ténus, ou en petits nids au milieu de la serpentine. Sauf

découverte d'un amas important, notre colonie n'a rien à craindre de cette concurrence.

Revenu sur la ligne de chemin de fer, je m'arrêtai à la baie des Îles et visitai les mines de pyrite cuivreuse qui sont exploitées à son extrémité.

Je visitai aussi Port-au-Port, village de pêcheurs sur le French Shore. Non loin de là, sur la côte, existent, paraît-il, quelques mines de chromite, comparables à celles dont il a été parlé plus haut. Leur exploitation n'avait, en 1905, pu être tentée à cause de nos droits datant du traité d'Utrecht. D'après ces droits, aucune estacade ne pouvait être construite pour embarquer le minerai; par suite, l'exploitation ne pouvait se faire que par l'intérieur, c'est-à-dire était impossible. La France, elle, eut probablement volontiers laissé tomber cet article en désuétude, mais les bâtiments de guerre anglais le maintenaient fermement auprès de leurs nationaux. C'était là un article vexant et inutile, et il devait être aboli. Reste à savoir si, renonçant à des droits désuets et devenus sans raison, nous n'aurions pas pu mieux maintenir la partie vraiment utile du Traité, c'est-à-dire nos droits de pêche.

Ce village de Port-au-Port et ces parages de Terre-Neuve sont peuplés de nombreuses familles parlant français. Ce ne sont pas des Français venus directement de France, ou bien restés là-bas au hasard des campagnes de pêche. Ce sont, pour la plupart, d'anciens Canadiens français, ayant habité autrefois l'Acadie, et qui ont fui au commencement du siècle dernier les persécutions anglaises.

En dehors de quelques industries minières qui existent en peu de points, Terre-Neuve est une île déserte, presque sauvage.

Aussitôt sorti de la ligne de chemin de fer, ce ne sont que rivières, rapides, lacs, bois, qui empêchent toute communication. La seule vraie industrie de la partie occidentale est celle de la chasse et de la pêche (en rivière ou en lac), chasses et pêches véritablement admirables qui attirent pendant la belle saison nombre d'Américains.

Terre-Neuve est la colonie anglaise la plus proche de la mère-patrie; c'est peut-être celle dont le développement est le moindre.

VOYAGE AU CONGO (1909),

PAR M. A. DE ROMEU,

Chef des Travaux de minéralogie au Laboratoire colonial du Muséum ⁽¹⁾.

Ce voyage a été effectué pendant le premier semestre de 1909.

Parti de Bordeaux le 25 janvier, j'ai débarqué à Matadi (Congo belge) le 14 février, et suis arrivé à Brazzaville le 16.

J'en suis reparti le 24, par la route des caravanes qui relie Brazzaville à Loango, sur la côte.

Le 28 février, j'ai atteint Mindouli; je me trouvais alors à l'entrée de la région minière du bassin de Niari, but de mon voyage. Jusqu'au 24 mai, j'ai parcouru cette région minière, visitant les anciennes exploitations indigènes situées entre Mindouli et M'Boko Songo (point le plus occidental atteint dans mon voyage), en les suivant pas à pas et les étudiant en détail. J'ai en particulier visité les gîtes des hautes vallées de la Louvisi occidentale, de la Loutété et de la N'Kenké, où dans ces dernières années il était impossible de pénétrer, à cause de l'hostilité des indigènes; je me hâte d'ajouter qu'à ce point de vue je n'ai pas eu la moindre difficulté. Pour cette raison, depuis le voyage de M. Regnault, de la mission Le Chatelier, en 1893-1894, je crois être le seul minéralogiste, géologue ou ingénieur ayant étudié l'ensemble de cette région minière où, comme en toutes choses, chaque fait pris isolément est obscur et inexplicable, tandis que l'observation de multiples faits permet de les relier entre eux par des passages insensibles et, par suite, de se faire une opinion plus générale et plus proche de la vérité.

Le 24 mai, je quittais Mindouli, arrivais le 29 à Brazzaville et m'embarquais le 20 juin à Matadi, pour débarquer le 10 juillet à Bordeaux.

§ I. GÉOLOGIE.

La région de la rive gauche du bassin du Niari, comprise entre

(1) RAPPORT à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur mon voyage au Congo.

Mindouli à l'est et M'Boko Songo à l'ouest, est formée par une série de *calcaires* ondulés, recouverts horizontalement par un manteau de *grès rouges*. Aucune de ces roches n'est datée par des fossiles; par analogie, certains auteurs ont attribué ces calcaires au dévonien et les grès au trias, mais ces assimilations sont bien fragiles.

Ces deux roches principales donnent toute sa physionomie à la région considérée. Je n'y ai pas trouvé de roche éruptive.

Entre les calcaires et les grès rouges s'observent parfois, surtout à proximité des gîtes de cuivre, deux « rubans » de grès verts et de grès jaunes; j'y reviendrai plus loin.

Les calcaires sont plissés, en général, suivant une direction N. N. E.—S. S. O.; ils ont aussi subi d'autres plissements, dans une direction sensiblement perpendiculaire à la précédente.

Ces plissements suffisent à expliquer la topographie sans qu'il soit utile de faire intervenir les failles, qui sont loin d'être évidentes sur le terrain. Je ne nie pas la présence de failles dans la région, mais elles sont secondaires comme importance et n'interviennent pas avec le rôle prépondérant et grandiose que certains leur attribuent, dans les grandes lignes géographiques du pays; leur rôle est purement local. En particulier, je ne crois pas que les failles signalées jusqu'ici à Mindouli, à M'Boko Songo et au pic Albert, existent toutes; pour celles dont l'existence est certaine, je doute qu'elles aient été pour quelque chose dans la minéralisation des gisements.

Lorsque le pays était encore recouvert par le manteau continu de grès rouges horizontaux, les rivières coulaient dans une direction quelconque. Quand, après avoir traversé par érosion les grès, elles sont arrivées sur le calcaire, leur direction a été déterminée; à partir de ce moment, elles ont adopté la direction la plus facile qui leur était tracée par le sens des plis N. N. E.—S. S. O. Souvent elles ont franchi, par la suite, le pli dans lequel elles coulaient, et cela à la faveur du deuxième sens de plissement; ces faits sont surtout évidents dans la partie Est de la région considérée.

On s'explique ainsi, au milieu de calcaires, la présence de certains massifs élevés de grès rouge, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des failles.

§ II. MINÉRALOGIE.

Les minéraux cuprifères se trouvent dans les calcaires; ils y forment des mouches, des veinules, de petites couches ou des concrétions. Ils se trouvent aussi dans les grès, à la partie voisine des calcaires, mais leur gisement y est beaucoup moins important. Ces minéraux sont des carbonates (malachite, azurite), des silicates (chrysocolle, diopase, planchéite), l'oxyde de cuivre (cuprite), le cuivre natif et aussi un sulfure à teneur très élevée en cuivre (chalcosine). Ils sont souvent accompagnés de sels de plomb (cérusite, wulfénite, pyromorphite, galène) et de zinc (willémitte, calamine, blende) et aussi parfois d'argent natif.

Je me réserve de revenir sur les détails de la géologie et de la minéralogie de la région quand l'étude des matériaux que j'ai rapportés sera faite. Maintenant, à ce point de vue, il me suffira de dire que j'ai constaté que la planchéite (silicate de cuivre bleu), découverte pour la première fois à Mindouli, est loin d'être une rareté dans la région; on la retrouve tout le long des gisements. C'est peut-être le minéral oxydé de cuivre le plus abondant, plus abondant que la malachite, l'azurite, le chrysocolle et la diopase.

§ III. — GISEMENTS MINIERS.

Les anciennes exploitations indigènes extrayaient les minéraux cuprifères ou plombifères contenus dans les calcaires. Le voisinage du calcaire et du grès est parfois riche en minéraux cuprifères; le grès qui recouvre le calcaire est alors un grès vert surmonté de grès jaune, au-dessus duquel on retrouve le grès rouge.

Comme ces grès verts contiennent des sels de cuivre, un auteur a supposé que ces grès verts avaient primitivement renfermé, comme minéraux constituants et originels de la roche, les minéraux cuprifères; par dissolution, les sels de cuivre se seraient postérieurement mis en mouvement et auraient minéralisé les calcaires. La formation serait comparable à celle des grès permien cuprifères de l'Oural.

Pour établir sa théorie, cet auteur se base sur ce que les grès verts et les grès jaunes ne seraient pas du même âge que les

grès rouges et que ces derniers seraient discordants sur eux. Je ne partage pas cette manière de voir; grès verts et grès jaunes sont, à mon avis, d'anciens grès rouges dont la coloration et la composition ont été modifiées par les solutions cuivreuses, solutions cuivreuses qui circulaient dans les calcaires en général, et aussi au contact des calcaires et des grès. Les grès verts ne sont pas, à mon avis, la cause de la minéralisation des gîtes; ils sont le résultat de cette minéralisation. Du reste, une observation attentive montre qu'il n'y a qu'une seule couche de grès, dont deux « rubans », l'un coloré en vert, l'autre en jaune, sont au contact des calcaires et en suivent tous les contours.

Puisque ces solutions cuivreuses n'ont pas leur origine dans la minéralisation des grès verts, d'où proviennent-elles?

A cette question, je n'ai pas de réponse. Tout ce que je puis dire, c'est que, à mon sens, les gisements de cuivre du Niari ont été formés par un phénomène de métasomatisme s'exerçant principalement sur les calcaires et lié parfois à un phénomène d'imprégnation.

Les solutions cuivreuses avaient, pour moi, une origine profonde; leurs griffons ne sont pas encore connus. Le seront-ils un jour? C'est possible.

A l'heure actuelle, aucun filon n'a encore été trouvé; tout ce qui a été signalé jusqu'ici dans les publications, comme tel, entre Mindouli et M'Boko Songo, n'en est à mon avis pas. Les « chapeaux de fer » de M'Boko Songo et de Dienguila ne sont pas, à mon avis, les parties supérieures de filons pyriteux; il en est de même à Kinguandzi et à Yanga-Koubantza (dans la haute Loutété). Il y a en ces points des phénomènes de ferruginification de couches, soit par circulation des traces de sels de fer inclus dans les calcaires, soit par apport des sels de fer, très abondants, contenus dans les grès rouges; il y faut voir aussi l'influence d'actions tropicales particulières modifiant la chimie minéralogique que nous sommes habitués à observer dans nos régions tempérées, actions tropicales qui nous sont encore mal connues.

§ IV. AVENIR DE LA RÉGION MINIÈRE DU NIARI.

Entre Loudima et Mindouli, la carte est véritablement criblée d'innombrables permis de recherches minières. Parmi les déten-

teurs de ces permis, combien les ont visités ou les ont fait visiter par des prospecteurs? Bien peu. Et parmi ces derniers, combien ont fait effectuer quelques travaux, même rudimentaires? A peine quelques-uns.

Ces travaux, effectués par les blancs, sont les seuls sur lesquels il soit possible de s'appuyer pour se faire une opinion de l'avenir minier de la région. Les anciennes exploitations indigènes, même très intenses, comme celles du grand gisement indigène de M'Boko Songo, ne prouvent par elles-mêmes pas autre chose que l'existence d'un point minéralisé. Les indigènes y trouvaient de quoi vivre en appliquant leurs procédés; rien ne démontre que le blanc, s'attaquant au même gisement même grandiose, y trouvera profit avec ses méthodes de travail. Le gisement n'aura de valeur pour le blanc que tant que ce dernier y aura fait des travaux, travaux couronnés de succès.

Les lignes précédentes expriment des choses évidentes et, au surplus, dites mille et mille fois, quand il s'agit de pays nouveaux. J'estime qu'il n'est pas superflu de les répéter encore pour les gisements du Niari.

A part les travaux effectués dans les environs de M'Boko Songo et d'Akouimba, les travaux faits par les blancs n'existent que dans la moitié orientale de la région, celle située entre Mindouli et la rivière Loutété. Me basant uniquement sur ces derniers, j'exprimerai mon avis sur l'avenir minier de la région, en me bornant à dire que sur cet avenir mon opinion est favorable. De très nombreux, très longs et très importants travaux devront cependant être entrepris pour faire reposer cette opinion sur des bases encore plus certaines. Il ne faut pas se faire illusion sur les difficultés très grandes qui continueront à être rencontrées, difficultés principalement relatives au climat, et sur les très importants sacrifices d'argent qu'il sera, avant toute chose, nécessaire de faire.

§ V. CHEMIN DE FER DE BRAZZAVILLE À LA CÔTE.

Tout rapport d'un voyageur au Congo doit dire quelques mots des chemins de fer projetés dans notre colonie. Cette question préoccupe très justement chacun, au Congo belge aussi bien qu'au Congo français. Je ne parlerai que du chemin de fer de Brazzaville à la côte (Loango ou port voisin), dont j'ai parcouru une grande

partie du tracé éventuel, et m'en occuperai surtout au point de vue minier.

D'une part, en se plaçant strictement à ce point de vue minier, ce chemin de fer doit-il se faire? D'autre part, les gîtes métallifères du bassin du Niari sont-ils susceptibles à eux seuls d'en alimenter un trafic rémunérateur?

Je réponds de suite à la seconde question. En mettant les choses au mieux, je ne pense pas que le trafic résultant uniquement de l'industrie minière suffise à entretenir ce chemin de fer et à en amortir la construction.

La première question, elle, se pose chaque fois que des gisements miniers sont découverts dans un pays nouveau à communications difficiles. Les transports y sont très onéreux et, par suite, les travaux de recherches y reviennent à un prix très élevé. Dans ce cas, et quand des travaux sérieux et probants ont déjà été effectués, il peut être parfois de bonne politique de la part d'un gouvernement de construire un chemin de fer qui facilitera la mise en valeur définitive des mines et amènera, de plus, un essor général dans la région.

Dans le Niari, le problème se présente encore ainsi, mais sa solution a reçu déjà une exécution partielle. Une compagnie minière construit en effet un chemin de fer à voie de 0 m. 60, pour mettre en communication ses permis miniers (en particulier Mindouli) avec Brazzaville, et de là expédier ses produits par le chemin de fer du Congo belge.

Une partie de la région se trouvant ainsi desservie, est-ce que, dans le reste de la région minière du bassin du Niari, les travaux effectués ont mis en évidence des gisements suffisants pour légitimer, malgré tout, l'établissement d'un chemin de fer général? A cette demande, je n'hésite pas à répondre : non.

A mon avis, en basant l'opportunité du chemin de fer uniquement sur la raison minière, la question est mal posée. Elle est, en vérité, beaucoup plus générale. L'industrie minière doit être un élément du trafic du chemin de fer, mais un élément seulement : à côté, il existe bien d'autres facteurs.

Aussi bien, pour quiconque a parcouru la région, le doute n'existe point. Le chemin de fer de Brazzaville à la côte (Loango ou port voisin) se fera plus ou moins tôt, mais il se fera un jour. Et cela, même si d'autres lignes françaises étaient construites entre le

bassin du Congo et la côte (par le Gabon par exemple), et même, encore, indépendamment de l'existence de gisements miniers sur son parcours.

En examinant une carte de l'Afrique, on voit que Brazzaville est admirablement situé au point où aboutit l'immense réseau navigable du Congo et de ses affluents. Avec les eaux convergent en ce point les marchandises, le trafic, les voyageurs, comme au fond d'un entonnoir; c'est un point de passage forcé. En aval, le fleuve, obligé de resserrer son lit et de franchir de nombreux rapides, n'est plus navigable.

Pour aboutir jusqu'à l'Océan, il a donc fallu chercher une autre route que la route fluviale.

C'est pour répondre à ce besoin que le chemin de fer belge a été construit de Léopoldville (sur la rive gauche du Congo, en face de Brazzaville, et dans une situation comparable), jusqu'à Matadi, endroit où le Congo redevient navigable, à une centaine de kilomètres de la mer. C'est là une solution du problème, mais ce n'est pas la vraie solution.

Cette dernière est fournie par la « route des caravanes », de Brazzaville à Loango, qui est la *voie naturelle* entre le bassin moyen du Congo et la côte. C'est, kilométriquement, la route la plus courte entre l'extrémité de ce bassin, c'est-à-dire Brazzaville, et l'Océan libre. Le développement du chemin de fer belge est un peu moindre, c'est vrai, mais il aboutit à Matadi, qui est un port fluvial et d'un accès assez difficile pour les bateaux d'un certain tonnage.

De Brazzaville à Loudima, la voie n'aurait qu'à suivre la direction générale de la route des caravanes qui emprunte, à partir de Comba, la vallée du Niari. C'est là le chemin le plus facile et de moindre effort. C'est la voie qu'eussent à coup sûr suivie les peuples migrants, si, au lieu d'être presque immobiles et figées, les populations du bassin du Congo avaient cherché un exode vers l'Océan, parce que cette voie est la « voie naturelle ».

Pour l'établissement du chemin de fer, à mon avis, il n'y a pas à chercher ailleurs.

L'expérience a montré, en effet, qu'entre Brazzaville et Mindouli (ou Comba) il n'y avait pas de difficulté trop grande dans l'établissement d'une voie; il en sera de même de Comba à Loudima, sauf quelques ponts sur la Louvisi orientale, la Louvisi occi-

dentale, la Loutété, la Loua, la N'Kenké. Je n'ai parcouru la route que jusqu'à Bouenza, mais, d'après les renseignements, la ligne se prolongerait sans difficultés plus grandes jusqu'à Loudima.

De Loudima à Loango ou à un port voisin, il faut traverser le Mayombe, qui offre des difficultés, c'est vrai, mais difficultés, paraît-il, non insurmontables.

En résumé, le chemin de fer de Brazzaville à la côte doit se faire, et se faire en empruntant la route des caravanes. Cela correspond à une double nécessité : nécessité économique et nécessité géographique.

Dans ce qui précède, je n'ai pas parlé du sentiment de satisfaction que chaque Français aurait à se trouver ainsi chez soi. En cela, je ne crois pas être démenti par aucun de nos compatriotes qui a eu à se rendre depuis le bateau français des Chargeurs Réunis à Matadi (port) jusqu'à Brazzaville, en empruntant le chemin de fer belge de Matadi (gare) à Kinchassa (gare) et le bateau belge de Kinchassa (rive) à Brazzaville. Le chemin de fer est bien international de Matadi (gare), à Kinchassa (gare), mais les moyens d'y accéder ne le sont pas, et voyageurs et marchandises sont obligés de passer sous les fourches caudines de compagnies ou de personnes qui les exploitent sans pudeur.

§ VI. LES INDIGÈNES ET L'IMPÔT. — LA MALADIE DU SOMMEIL.

Avant de terminer ce rapport, j'ai choisi, pour en dire quelques mots, deux sujets d'ordre en dehors de ma spécialité, c'est vrai, mais dont les faits qui y sont relatifs s'observent à chaque pas dans la brousse. Ces faits m'ont très vivement frappé, comme ils frappent chacun au Congo; mon séjour dans la colonie ayant été relativement court, l'impression que j'en ai eue ne s'est pas atténuée comme chez beaucoup. Ces sujets sont, d'une part, les indigènes et l'impôt, et, d'autre part, la maladie du sommeil.

Je m'empresse de rappeler que mon voyage s'est fait pendant le premier semestre de 1909, et que, depuis le commencement de cette année, des temps nouveaux se sont levés pour notre colonie. Une impulsion directrice s'y est manifestée qui, déjà, en peu de mois, a changé la face de bien des choses et secoué bien des torpeurs. Ce qui était la vérité au moment de mon voyage ne le sera plus demain, ou ne l'est peut-être déjà plus aujourd'hui.

Ce que je note dans les lignes qui suivent n'a pas le même caractère d'étude, de réflexion, de jugement que les pages qui précèdent. Ce ne sont que des « impressions » de voyageur, il ne faut pas l'oublier.

Cependant on comprendra que je tiennne à dire ce que j'ai vu, en observateur étranger jusque-là à ces questions et, par suite, sans parti pris.

A. LES INDIGÈNES ET L'IMPÔT.

J'ai été parfaitement reçu par toutes les populations au milieu desquelles j'ai séjourné, même celles éloignées de tout poste de l'Administration (voir la carte n° 2 ci-jointe).

Il ne faudrait pas généraliser et appliquer ce que je dis à toute la partie moyenne du bassin du Niari. Je suis resté sur la rive gauche du fleuve et n'ai jamais cherché à pénétrer chez les Babembés sur la rive droite, où l'on est, paraît-il, reçu à coups de fusil. J'ai parcouru cependant les hautes vallées de la Louvisi occidentale, de la Loutété, de la N'Kenké, qui avaient mauvaise réputation auprès des voyageurs en ces dernières années, et ai campé, très bien accueilli, au milieu de certains villages des « farouches » Badundos.

Les porteurs et les vivres frais n'ont jamais manqué. Il est vrai que les uns et les autres étaient payés en numéraire d'abord, et un prix raisonnable ensuite; les indigènes se le disaient.

Cependant, une fois, un village s'est vidé à notre approche. Les habitants, vite revenus, ont expliqué la cause de leur fuite; ils avaient pris notre caravane pour celle d'un agent de l'Administration, agent de l'Administration accompagné de miliciens. Pour cette double raison, ils avaient jugé bon de disparaître dans la brousse.

L'indigène de ces régions éloignées, avec son esprit simple et peu éclairé, voit en effet, dans l'agent de l'Administration, uniquement le percepteur de l'impôt. Il fait abstraction ou ignore ses autres fonctions, et ne connaît que cette face de son rôle.

Cet impôt, bien peu de noirs le comprennent, et ils l'appellent d'un mot qui peint bien ce qu'ils se le représentent : « l'amende ». En échange, ils constatent qu'ils ne reçoivent rien, car ils ne savent pas apprécier ce qu'ils ont : l'état de paix, la sécurité, le règlement des palabres, toutes choses dont on souffre quand on en

est privé, mais qui, dans des natures frustes comme la leur, ne s'estiment plus quand on a l'habitude de les posséder.

Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède que je ne sois pas partisan de l'impôt personnel sur l'indigène. La somme d'argent très légère que ce dernier a à payer tous les ans le force à se la procurer et, par suite, à travailler. Cette contrainte au travail est un nouvel argument excellent en faveur de cet impôt.

Une des faces de notre rôle sera de faire comprendre à ces peuples que cet impôt n'est pas la rançon de guerre du vaincu, mais la contribution, la participation de quiconque jouit du bienfait et des avantages de notre civilisation.

Tant que l'indigène peut payer l'impôt en numéraire, c'est-à-dire quand il peut librement échanger contre de l'argent son travail ou les produits de son élevage (combien rudimentaire!), ou de sa culture, tout est bien. Mais il est des régions où il ne peut se procurer d'argent, et il est obligé d'acquitter son impôt en nature, c'est-à-dire en livrant à vil prix volailles et cabris. On est unanime à déplorer ce régime, qui peut entraîner, et a entraîné parfois, à des abus considérables. Je comprends que l'Administration tende, comme elle fait, de toute sa force à répandre l'usage du numéraire; de ce fait seul de la généralisation de la monnaie, bien des difficultés seront aplanies.

Et puis, il ne faut pas hésiter à le dire, le rôle de l'agent de l'Administration est, dans ces contrées, bien difficile. Il exerce un pouvoir presque absolu, dans une solitude presque complète, sous un climat à la fois déprimant et excitant. Toutes les mentalités ne sont pas aptes à commander, et surtout à commander dans ces conditions.

Ce que je dis de l'agent de l'Administration doit être étendu à tous les autres blancs, commerçants ou colons, qui du seul fait de leur race ont plus ou moins d'ascendant et de pouvoir sur les populations noires.

L'indigène voit encore l'Administration et le blanc au travers du milicien, et cet intermédiaire est bien fâcheux pour nous et notre réputation. Le milicien est pillard, voleur, brutal, et il traite les populations en pays conquis; il les terrorise et les rançonne en se servant du reflet de notre puissance et de notre prestige de blancs. Certains villages sont obligés de cacher leurs plantations; tel village que j'ai dans l'esprit possédait des cabris, des cochons, des

poules, des canards que l'on voyait errer dans les cases, mais aussi de beaux moutons soigneusement dérobés des miliciens dans la montagne, à quelques heures de marche. Un tel état de choses n'est pas fait pour nous donner la confiance des indigènes.

B. LA MALADIE DU SOMMEIL.

La maladie du sommeil est le sujet d'inquiétude de quiconque a eu une fois à s'occuper du Congo ou de l'Afrique équatoriale. Quand on a parcouru soi-même les régions décimées comme celles de la route des Caravanes, ou quand il a été donné d'assister à la consultation des malades à l'Institut Pasteur de Brazzaville, le spectre de la maladie du sommeil vient vous hanter encore davantage et ne plus vous abandonner.

Le très important *Rapport de la Mission d'études de la maladie du sommeil au Congo français* (1906-1908), œuvre de MM. Martin, Lebœuf et Roubaud, s'ouvre par cette phrase, combien éloquente dans sa froide concision : « L'avenir économique du Congo est lié à la question de la trypanosomiase humaine ».

Le *Journal officiel de la Colonie* vient de publier une série d'articles mettant à la portée du public ce qu'il est nécessaire de savoir des symptômes, de la propagation et de la prophylaxie de cette terrible maladie. Les moyens de lutte contre la diffusion de la maladie sont résumés.

Il ne me semble pas que cette lutte soit impossible, du moins dans la région du Bas-Congo que j'ai parcourue, et où l'on ne voyage que sur terre. Nous n'avons qu'à imiter les Américains à Cuba et à Panama dans leur combat contre la fièvre jaune, et à adopter leurs moyens énergiques. Cette lutte est une affaire de volonté et aussi d'argent.

Je sais que c'est ce dernier facteur qui a arrêté bien des efforts, mais est-il cependant certain qu'avec les faibles ressources dont on disposait on ait fait jusqu'à cette année tout ce que l'on devait.

Je crois rêver quand, après avoir lu les articles sur la maladie du sommeil parus dans le *Journal officiel du Congo* du 1^{er} et du 15 août 1909, et leurs instructions précises, je me reporte par la pensée à l'état dans lequel j'ai vu à mon arrivée Brazzaville, première ville et capitale de notre colonie et peuplée par plus de quatre cents blancs. Absolument aucune des mesures de défense prônées par ces articles n'y était appliquée.

Les malades, pas isolés, vivaient entassés aux abords et à l'intérieur d'une maison insuffisamment éloignée des bâtiments où sont logés les malades ordinaires et se trouvaient, pour la plupart, dans une saleté repoussante. Les abords de cette maison n'étaient pas débroussés, c'est-à-dire que moustiques et mouches piquantes étaient là tout près, à portée pour s'infecter sur les malades et inoculer le trypanosome sur un individu sain. Du reste, les malades circulaient sans surveillance aucune dans l'intérieur de la ville et ne se privaient pas, par leurs rapports avec les individus sains du sexe opposé, de faciliter ce que l'on appelle « la transmission par case ».

Si les abords de la maison des malades n'étaient pas débroussés, les endroits dangereux, les gîtes à glossines ne l'étaient pas mieux. En particulier, pas débroussés le ruisseau de la Glacière où se baignent tant de noirs, et aussi le ruisseau que l'on franchit en se rendant du Plateau au Camp des miliciens.

Le troupeau de l'Administration errait jusque dans les rues de la ville, naturellement accompagné de son cortège de taons...

Tels sont quelques-uns des faits dont la constatation m'a frappé et aussi vivement attristé. Pour le bien général du Congo, je crois qu'au lieu de les cacher, il vaut mieux courageusement les mettre en lumière, et ensuite armer, sans hésiter et sans compter, de tout le pouvoir et de tout l'argent nécessaires, ceux qui doivent défendre la colonie contre ce fléau.

En ce moment-ci, un tel aveu coûte d'autant moins que, comme je le disais au début de ce paragraphe, une impulsion clairvoyante infuse aujourd'hui à bien des fonctionnaires et des colons (à bonne intention et à courage évidents, mais à efforts éparpillés, mal coordonnés), sa volonté et son énergie, conscientes du but à atteindre.

COMPTES RENDUS ET ANALYSES.

Octave J.-A. COLLET. — *L'Île de Java sous la domination française.*
Bruxelles, libr. Falk, 1910; in-8°.

Je ferai à M. COLLET une critique, assez rare et assez agréable pour qu'elle paraisse un compliment. Son ouvrage tient beaucoup plus de promesses que n'en laisse entendre le titre, car c'est à vrai dire une histoire complète des expéditions françaises dans l'Insulinde, ou, pour employer les expressions de l'auteur, un Essai sur la politique coloniale de la monarchie et de l'empire dans la Malaisie archipélagique. Cette politique n'eut rien de suivi. De l'armateur dieppois Ango au roi Henri IV, de 1529 à 1601, puis de 1622 à 1670, aucune escadrille française ne prit la route des îles de la Sonde, et, au XVIII^e siècle encore, nos expéditions restèrent bien clairsemées.

M. Collet a retracé toutes ces tentatives avec un luxe de références qu'il nous serait difficile d'avoir. Ses nombreux séjours dans la Malaisie lui ont permis de consulter les Archives de Batavia, qu'il utilise concurremment avec celles de La Haye et de Paris. La bibliographie hollandaise, non plus que la nôtre, n'a point de secrets de lui⁽¹⁾. Elle se rapporte à des époques bien différentes. Tantôt c'est Henri IV qui essaie de créer une Compagnie française des Indes orientales, en embauchant des Hollandais, tandis que les Hollandais le contrecarrent en soudoyant l'un de ses ministres et son ambassadeur. Tantôt c'est Caron, un ancien directeur des Établissements néerlandais en Malaisie, qui passe au service de Louis XIV, et fonde le comptoir de Bantam, sans parvenir à établir notre domination à Banka. C'est enfin le comte Charles d'Estaing, en 1760, qui se rend maître, avec une seule frégate, de tous les Établissements anglais sur la côte ouest de Sumatra, Tapanoëli, Kroe et Moko-Moko. A la fin du siècle, nos corsaires de l'Île-de-France ruinèrent de même le commerce néerlandais dans l'Insulinde : en trois mois, l'*Égalité* et le *Général-Dumouriez* enlevaient dix-sept vaisseaux de haut bord.

De ces désastres, qui furent notre œuvre, nous subîmes le contre-coup, lorsque la révolution batave, en 1795, entraîna les Provinces-Unies dans

⁽¹⁾ Quelques mots impropres, comme «louageur de voitures» (p. 140), «promouvant les nègres» (p. 141)..., dénotent seuls l'origine étrangère de l'auteur.

l'orbite de nos destinées. Le contre-amiral Sercey, chargé de rallier à Batavia l'escadre hollandaise, ne trouva là aucun appui pour attaquer les Anglais aux Moluques. Et Linois, en 1804, lors de la célèbre croisière que M. Auzoux vient de retracer dans la *Revue des Études historiques*, se vit refuser à Batavia le concours de l'amiral Hartsinck.

Par les troupes auxiliaires qu'il faisait passer à Java, le gouverneur de l'Île-de-France, Decaen, eût voulu placer sous sa dépendance les Établissements hollandais de l'Insulinde. Mais ses projets furent déjoués par la Haute-Régence, jusqu'au jour où le roi de Hollande, Louis, par un acte encore peu connu, céda secrètement Java à Napoléon (1810).

L'île était alors gouvernée par un maréchal hollandais, Daendels, dont M. Collet trace un portrait saisissant. Il avait complètement réorganisé l'administration coloniale, tracé des routes, créé à Soerabaya le fort Louis; à Sumatra, il avait détrôné le sultan de Bantam, et à Java exploré et pacifié le pays. S'il avait reçu les renforts que Napoléon lui envoyait d'urgence de Saint-Malo, de Nantes, de Rochefort, et surtout si l'empereur n'avait pas commis la faute de rappeler «le maréchal de fer» pour le remplacer par le général Janssens, les Anglais auraient eu la plus grande peine à s'emparer de l'île. M. Collet a longuement relaté cette campagne de 1811, qui amena la chute de la domination française à Java. Et nous pouvons le louer de l'intéressante étude qu'il a consacrée à nos expéditions dans l'Insulinde, par l'océan Indien, dans le même temps qu'un autre étranger, M. DAHLGREN, s'occupait de nos voyages dans le Pacifique par le détroit de Magellan. L'un comme l'autre méritent un vif encouragement.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

D^r RIBOT et M. LAFON. — *Dakar, ses origines, son avenir.*
Bordeaux, impr. Delmas, 1908; in-8°.

Bien imprimée, illustrée de quelques plans et de nombreuses photographies prises avec soin, cette monographie de deux cents pages s'étend en notions précises, minutieuses, sur la ville de Dakar, son histoire, sa climatologie, sur l'économie domestique, logements, alimentation, sur la population, les maladies régnantes, les mesures d'assainissement prises ou projetées, les mesures d'embellissement, les bâtiments construits ou à construire, le fonctionnement et les résultats du service d'hygiène, et enfin la codification des règlements sanitaires en vigueur.

Dakar, petit village occupé en 1857, a vu à partir de 1863 créer son port, installer progressivement les services administratifs ou d'escale des

bateaux. Depuis 1885, son développement a été grandement favorisé par la construction et l'exploitation, très prospère, de la voie ferrée qui la relie à Saint-Louis. Enfin, en 1902, l'ancien petit village indigène est devenu la capitale du vaste empire de l'Afrique Occidentale française, et dès lors les constructions neuves surgissent de tous côtés. De 3,350 en 1869, la population a passé à plus de 25,000 en 1907, dont 2,700 Européens.

L'ouvrage, très estimable, qui donne ces renseignements est encombré de menus détails, locaux, techniques, médicaux surtout. Il indique qu'il a été honoré d'une subvention de la ville de Dakar. Ceci à juste titre évidemment.

E. AYMONIER.

Ulysse ROUCHON. — *Recherches sur les inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dans le département de la Haute-Loire*. Br. in-8°, p. 62. Paris, Champion, 1910.

M. U. Rouchon a voulu faire, pour la haute vallée de la Loire, ce qu'un éminent érudit de Brioude, M. Paul Le Blanc, a fait il y a quelques années pour la haute vallée de l'Allier.

Son étude purement historique, dont il n'avait pu prévoir pourtant, en l'écrivant, la cruelle actualité, débute par une introduction sur l'utilité scientifique des recherches relatives aux phénomènes météorologiques nouveaux, sur la méthode à employer et les résultats qu'on peut obtenir. Il a demandé ses matériaux aux diaires, livres de raison, actes administratifs, documents d'archives, registres de délibérations, minutes notariales, registres paroissiaux, journaux, etc.

Nous ne le suivrons pas dans les détails de sa liste chronologique des crues, qui débute à l'année 1374 et se termine par la crue d'octobre 1907. Ce catalogue est précédé d'un chapitre sur l'*Inondation en Velay, sa physiologie, son régime, sa périodicité*, où l'on trouve, à côté de descriptions poétiques, de précieux renseignements et beaucoup de données numériques sur la Loire et ses affluents, mais auquel nous reprocherons de ne pas s'appuyer sur la constitution géologique du bassin hydrographique, laquelle constitution joue un rôle des plus importants, même prépondérant, en matière d'inondations. Et parfois ce rôle n'est pas seulement méconnu, il est faussé par des affirmations, comme celle qui consiste à ranger les basaltes, les phonolites et surtout les scories volcaniques parmi les terrains à peu près imperméables, ce qui est exactement le contraire de la vérité.

L'auteur eût été bien inspiré, à mon avis, en cherchant à établir des comparaisons entre les crues de l'Allier, si bien cataloguées par M. Paul

Le Blanc, et les crues de la Loire, si bien enregistrées par lui. Il aurait été frappé sûrement du nombre relativement peu élevé des coïncidences, ce qui l'eût amené à étudier la différence de régime des deux cours d'eau voisins et à faire intervenir, encore ici, la différence des conditions géologiques.

Pour revenir à la Loire, seule envisagée dans ce travail, M. U. Rouchon a été frappé, comme ses prédécesseurs dans l'étude des inondations de ce fleuve, par la plus grande fréquence des inondations d'automne et d'hiver. Mais il a fait une constatation plus intéressante : « En ce qui nous concerne, dit-il, quand on suit la chronologie des crues, on est d'abord frappé par ce fait que les inondations, dont les âges passés se transmettaient de siècle en siècle la sinistre mémoire, semblent se généraliser, pour paraître régulièrement dans une périodicité décennale et une alternance de saisons remarquable. Pour nous en tenir au xix^e siècle et aux principales catastrophes, on constate que l'inondation de 1825 a eu lieu en automne, celle de 1835 au printemps, celle de 1846 en automne, celle de 1856 au printemps, celle de 1866 en automne. . . Cette périodicité, établie par des dates précises, est-elle le fait du hasard ou l'indice d'une loi? Nous la signalons sans prétendre l'expliquer. »

Naturellement, ces considérations générales se terminent par un appel éloquent en faveur du reboisement. Le travail de M. Rouchon, secrétaire général de la Société scientifique de la Haute-Loire, fait le plus grand honneur à l'érudition provinciale. Il constitue un appoint précieux à la documentation précise qui, seule, peut préparer les synthèses futures en matière de climatologie.

M. BOULE.

RÉUNION
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

À LA SORBONNE.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

Le mardi 29 mars 1910, le Congrès s'ouvre à 2 heures dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut, président de la Section d'Archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, assisté de M. Verwaest, secrétaire du Comité.

Sont présents : MM. Léopold Delisle, E. Levasseur, le général Sebert, Omont, Vidal de la Blache, Cordier, Prou, Gazier, Blanchet, Capitan, de Saint-Germain, Baguenault de Puchesse, Harmand, des Cilleuls, Toutain, Héliçon, membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques; Espérandieu, Coquelle, le docteur Épery, G. Blondel, Daguin, l'abbé Parat, Magne-Chauvigné, Pawlowski, Henri Ferrand, Lasnier, Jacotin, Cazalis de Fondouce, Depoin, Braye, l'abbé Anthiaume, Camille Ballu, Bellon, Bossebœuf, Bourdeix, Pierre Boyé, Celier, Chambroux, Cornuel, Coüard, M^{lle} Darle, l'abbé David, Étienne Deville, Dode, Léopold Doinet, Joseph Durieux, Durocher, M^{lle} Éclan, Feuillâtre, Estanave, Feuvrier, M. et M^{me} Fuchs, Gouillon, Grosdidier de Matons, Étienne Héron de Villefosse, Martial Imbert, Louis Laurent, Llaguet, Lorin, capitaine Louvet, Léon Lyon-Caen, M^{lle} Masson, Oberkampff de Dabson, Payet, le docteur Pellegrin, Piédagnel, Plancouard, Quarré-Prévost de la Boche, Ulysse Rouchon, de Sarran d'Allard, Vallois, Vernier, de Vesly-Veuclin, Vauvillé, Vovard, etc.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE souhaite la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes. Au nom du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il déclare le congrès ouvert et donne lecture de l'arrêté constituant le bureau des Sections :

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

ARRÊTE :

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut, président de la Section d'Archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, présidera la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, le mardi 29 mars 1910.

Suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des Sociétés savantes formeront des réunions distinctes dont les bureaux seront constitués ainsi qu'il suit :

.....

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

Président de la Section : M. VIDAL DE LA BLACHE.

Secrétaire : M. Henri CORDIER.

PRÉSIDENCE DES SÉANCES.

Mardi 29 mars. — M. VIDAL DE LA BLACHE, de l'Institut, président de la Section.

Mercredi 30 mars, matin. — M. Paul BOYER, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Mercredi 30 mars, soir. — M. Henri CORDIER, de l'Institut, secrétaire de la Section.

Jeudi matin 31 mars. — M. Alfred GRANDIDIER, de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Fait à Paris, le 7 mars 1910.

Signé : GASTON DOUMERGUE.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

SÉANCE DU MARDI SOIR 29 MARS.

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL DE LA BLACHE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. CHAUVIGNÉ, président de la Société de géographie de Tours, est invité à prendre place au bureau.

Dans un mémoire intitulé : *L'enseignement de la science nautique au Havre-de-Grâce pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles*, M. l'abbé ANTHIAUME, aumônier du lycée du Havre, rappelle d'abord les tentatives qui furent faites au Havre en faveur de l'instruction des marins au xvi^e et au début du xvii^e siècle, puis la fondation d'une école royale d'hydrographie en 1666.

Cette école était la seconde établie en France; la première avait été créée à Dieppe quelques mois auparavant. De minutieuses recherches ont permis à M. l'abbé Anthiaume de reconstituer la liste complète des professeurs qui dirigèrent l'école havraise d'hydrographie, ainsi que leur programme d'enseignement. Parmi ces professeurs, il cite notamment les Boissiaie du Bocage, père et fils, et surtout le savant bien connu, Pierre Bouguer. L'école du Havre compta généralement une centaine d'élèves, et pourvut, principalement au xviii^e siècle, la marine du commerce de capitaines et de pilotes pour la navigation au long cours. Des leçons des professeurs et des ouvrages mis entre les mains de leurs élèves, il ressort que l'enseignement de l'hydrographie fut aussi développé au Havre qu'à Dieppe et que ces premières écoles royales ouvertes en France formèrent des navigateurs instruits et expérimentés qui continuèrent aux xvi^e,

xvii^e et xviii^e siècles, les exploits de leurs illustres ancêtres. Les documents recueillis par M. l'abbé Anthiaume constituent un chapitre inédit de l'histoire de la marine normande.

M. PAWLOWSKI présente quelques observations.

A propos de l'intéressante communication de M. l'abbé Anthiaume sur l'enseignement de la science nautique, M. le président rappelle le souvenir de son éminent prédécesseur, M. BOUQUET DE LA GRYE, mort il y a quelques mois. Nul n'a traité, de nos jours, avec plus de compétence et d'autorité ces questions de science hydrographique et d'océanographie. Ses études sur la côte Ouest de la France restent un modèle d'observation et d'enquête scientifique; ses voyages et ses observations lui avaient laissé une foule de souvenirs dont il se plaisait à faire profiter nos séances. L'homme était aussi bienveillant que le savant était remarquable; accueillant pour les jeunes travailleurs, il savait au besoin leur donner des encouragements et un conseil utile. La mémoire de ce grand savant et de cet homme aimable et bon vivra longtemps parmi nous.

M. Paul BUFFAULT, inspecteur des Eaux et Forêts à Bourges, membre de la Société de géographie du Cher, présente une communication relative à l'influence des forêts sur l'alimentation des sources et le régime des cours d'eau. Les notions acceptées jusqu'ici sur cette question ont été combattues en 1905 au congrès de Milan par certains ingénieurs hydrauliciens.

M. Buffault montre que les conclusions que l'on a tirées de leurs rapports sont trop absolues et qu'on en a singulièrement exagéré la portée; il rappelle qu'à ce même congrès la forêt comptait des défenseurs convaincus. D'ailleurs des faits nombreux et précis observés dans les différentes parties du monde établissent que l'action des massifs boisés sur le ruissellement et la rétention d'une partie des eaux pluviales par la couverture du sol forestier ont pour résultante l'augmentation des eaux d'infiltration au profit des nappes souterraines qui alimentent les sources et la régularisation du débit des cours d'eau.

L'influence favorable des forêts sur le régime des cours d'eau et l'atténuation de la violence des crues par suite de la présence des tènements boisés sont admises depuis longtemps par les explorateurs

et les géographes les plus éminents. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter aux objections plus ou moins spécieuses qui ont été faites de l'autre côté du Rhin contre cette opinion et qu'on a tenté de reproduire en France au risque de paralyser le mouvement considérable qui se dessine en faveur du reboisement, mouvement qui peut amener les résultats les plus heureux pour le développement de la richesse et de l'industrie nationales.

A la suite du mémoire de M. Buffault, lu par lui, M. Paul HAZARD, président de la Société de géographie du Cher, dit que, la question étant d'actualité, il convient de serrer de près la corrélation de la déforestation et des inondations. C'est incontestable en ce qui concerne la montagne, où cependant le mal provient moins encore du déboisement que de la destruction des herbages et de la végétation broussailleuse par l'abus du pâturage et surtout la transhumance des moutons. Dans les pays de plaine, on a plutôt reboisé au cours du XIX^e siècle, et l'exemple récent de la Seine, du Loing, de la Sauldre, qui coulent en terrain fort boisé, prouve qu'il faut se défier des thèses trop absolues. C'est en faveur de la couverture de la montagne qu'il faut continuer la campagne actuelle.

M. CHAUVIGNÉ demande à ajouter quelques mots pour signaler l'importance secondaire seulement du déboisement, par exemple dans le bassin de la Seine, si violemment ravagé ces temps derniers. Une surface plus ou moins boisée n'aurait pas suffi pour empêcher le désastre de se produire. Il y a nécessité de créer, dans les hauts cours des fleuves, des réservoirs et des barrages à pertuis destinés à retenir les eaux pour les laisser s'écouler à volonté.

M. PAWLOWSKI donne quelques renseignements sur l'état actuel de la forêt de Marchenoire.

M. A. DE VILLEMEREUIL, de la Société de géographie commerciale de Paris, estime que le travail de M. Paul Buffault est d'autant plus d'actualité, qu'il s'est trouvé récemment des hommes dont l'opinion peut avoir une certaine influence, pour mettre en doute l'action néfaste du déboisement. S'il est vrai que l'absence des forêts n'est pas la cause unique et déterminante des inondations, il est non moins vrai qu'elle en aggrave singulièrement les effets désastreux.

Il s'est produit à cet égard un fait caractéristique dans le bassin de la Seine, précisément où l'on fait observer que l'abondance des bois n'a pas arrêté les inondations.

C'est l'exemple du grand Morin, qui, avec son affluent l'Aubetin, draine justement la partie non boisée de la Brie et qui s'est signalé par la soudaineté et l'intensité de ses crues, à l'inverse des autres affluents de la Marne drainant la partie nord beaucoup plus boisée du même pays.

M. LE PRÉSIDENT rappelle le souvenir de Belgrand et de ses travaux dont on suit encore la tradition.

Au nom de M. Pierre BUFFAULT, inspecteur des Eaux et Forêts de Bordeaux, de la Société de géographie commerciale de cette ville, M. Pawlowski présente l'analyse suivante de son mémoire sur « les forêts et pâturages du mandement de Guillestre ».

Les archives municipales de Guillestre, récemment inventoriées, et quelques autres documents ont permis à M. Pierre Buffault, inspecteur des Eaux et Forêts, de faire l'histoire des forêts et pâturages du mandement de Guillestre (Hautes-Alpes).

L'auteur montre d'abord, au haut moyen âge, ces communaux possédés et administrés conjointement par les communautés copropriétaires, Guillestre, Risoul et Ceillac, et par leur seigneur, l'archevêque d'Embrun. Peu à peu les communautés évincent ce dernier de la propriété et de l'administration de ces biens, et en deviennent maîtresses absolues.

Elles témoignent pour leurs forêts d'une grande sollicitude et d'un constant souci de conservation. Le bois de Courbe-Chauve, au-dessus de la ville de Guillestre, est reconnu comme l'égide de la petite cité et sa seule mais efficace protection contre les avalanches et les torrents qui, sans lui, descendraient de la montagne. Aussi les consuls ne voudraient-ils y voir faire aucune exploitation. Et, aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, ils se dépensent en efforts opiniâtres et continuels pour empêcher la marine royale et le service des fortifications de faire des coupes excessives à Courbe-Chauve et dans les forêts du mandement. Ces coupes enlèvent aux communautés leurs défenses naturelles contre les phénomènes torrentiels en même temps qu'elles les privent de précieuses ressources en bois.

Des règlements et conventions touchant les pâturages sont rap-

pelés qui montrent l'ancienneté de la location de ces pâturages aux troupeaux de Provence dits « transhumants ».

L'auteur donne des détails sur la production forestière et pastorale actuelle, production fort réduite, et sur l'état présent de ces bois et pâturages. Il discute la question de la transhumance dont la suppression ne serait pas une amélioration.

En terminant, il fait ressortir qu'il y a eu peu de changements dans la physionomie forestière et hydrologique du pays depuis plusieurs siècles; que les forêts ont été fort peu réduites depuis le moyen âge, et que le déboisement dans ce pays, au lieu d'avoir les causes et origines récentes qu'on lui a attribuées, remonte à une époque fort reculée, à l'occupation romaine; que la nature, même dans les Alpes, a une puissance de régénération merveilleuse; qu'enfin, si les communautés propriétaires ont fait les plus louables efforts pour conserver leurs forêts et pâturages, elles n'ont pu empêcher ceux-ci et celles-là de se dégrader et de s'épuiser, leur assujettissement au régime forestier seul ayant pu restaurer les unes et pouvant régénérer les autres.

M. Henri CORDIER donne lecture d'extraits d'un mémoire considérable de M. A. JACQUOT, inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont, sur *la forêt; son rôle dans la nature et les sociétés*. L'auteur passe successivement en revue les usages du bois, les ressources ligneuses du globe, la nécessité et les avantages du reboisement. Il étudie ensuite l'influence de la forêt sur les météores (gelée, pluie, grêle, vent), les inondations, les sources, les avalanches et son action sur le climat, il traite aussi du rôle hygiénique des massifs boisés, leur mission esthétique et sociale.

La séance est levée à 4 heures et demie.

SÉANCE DU MERCREDI MATIN 30 MARS 1910.

PRÉSIDENCE DE M. PAUL BOYER.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. H. BARRÉ, bibliothécaire en chef de la ville de Marseille, intitulé : *Impressions allemandes sur une grande ville de France (Marseille au XIX^e siècle)*, d'après des récits de voyages dans le Midi, dus à des écrivains étrangers et conservés dans la Bibliothèque de Marseille. Il passe en revue les récits de Christian Auguste Fischer (1777-1821), Gotthilf von Schubert, né en 1780, Johann Gottlob von Quandt, né en 1787, Moritz Hartmann, né en 1821.

M. Ph. BARREY, archiviste de la ville du Havre, envoie deux mémoires : 1° l'École royale de marine du Havre (1773-1775); 2° les Conférences coloniales (1775-1776); Correspondance de J.-F. Begouen, député du commerce du Havre.

M. QUARRÉ-PRÉVOST, de la Société de géographie de Lille, présente un travail très documenté sur les formes originales des noms de lieux de l'arrondissement de Lille, en les comparant avec leurs orthographes officielles actuelles.

L'arrondissement de Lille comprend cent vingt-neuf communes auxquelles l'auteur a cru bon d'ajouter les quatre localités qui, englobées dans le périmètre de la ville de Lille, ont cessé en 1859 d'avoir une existence personnelle, et un certain nombre de hameaux ou lieux dits ayant une origine ancienne, parfois même antérieure à celle des communes dont ils dépendent de nos jours.

M. Quarré a mis à contribution les riches dépôts des archives du département du Nord, des villes de Lille, de Douai, de Tournai, etc., les cartulaires des nombreuses abbayes et collégiales des Flandres, du Hainaut et de l'Artois, ainsi que des bibliothèques privées.

Il a tenu à indiquer les transformations successives que les noms ont subies, en spécifiant avec précision les sources où ces renseignements avaient été puisés.

Le travail se termine par une bibliographie des monographies des localités décrites et la liste des cartes anciennes et modernes consultées.

M. Émile BELLOC, du Club alpin, envoie des « notes linguistiques et toponymiques sur l'idiome aranais ».

Une des raisons démonstratives qui prouve l'origine française des populations du Val d'Aran, c'est que, malgré la domination espagnole et les relations constantes des Aranais avec les Catalans, leur langage est resté « commingeois », c'est-à-dire gascon.

L'idiome aranais se rapproche infiniment plus du languedocien que du catalan. L'analogie avec les idiomes gascons est indéniable : absence du *v* dans les noms dérivés du latin, transformé en *b* ; après une voyelle, le *v* médian est généralement remplacé par *u*.

La différence du languedocien et de l'aranais — différence existant du reste entre le gascon et le languedocien — est caractérisée par le remplacement de l'*f* initial languedocien en *h* aspiré. Répugnance pour la lettre *r* initiale. Suppression de l'*n* lorsque cette consonne est placée entre deux voyelles, etc.

Dans le bas Aran, le langage a conservé sa pureté native ; l'idiome parlé dans les régions plus élevées a subi, au contraire, quelques transformations.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE DU MERCREDI SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Émile BELLOC communique un résumé de son mémoire sur les « frontières géographiques et politiques de l'Aran » et sur les résultats de ses recherches sur les frontières du Val d'Aran.

La barrière pyrénéenne élevée par la nature entre l'océan Atlantique et la Méditerranée confine à l'extrémité méridionale de la France et à celle du nord de l'Espagne. Anciennement, la disposition physique de ces hauts reliefs, dont les cimes neigeuses se dressent encore au dessus de 3,400 mètres de hauteur, semblent avoir fort peu préoccupé les personnes chargées de fixer les bornes du pays d'Aran.

Dans l'état actuel du tracé limitatif de notre frontière politique, il résulte de l'inobservation des rapports nécessaires qui devraient toujours exister entre les phénomènes orographiques et hydrographiques et les divisions géographiques que le pays d'Aran forme une véritable enclave espagnole en plein territoire français.

En effet, l'Aran est une vallée parfaitement et absolument française d'exposition, d'orographie, de langue et de coutumes.

La dénomination usuelle de Val de « d'Aran » n'implique nullement l'idée d'une contrée montagneuse formée d'une vallée unique, contrairement à l'opinion générale accréditée. En réalité, outre l'artère principale, donnant naissance à la Garonne, qui traverse le pays d'Aran — ou mieux l'Aran — de part en part, cette belle région pyrénéenne renferme en assez grand nombre des vallées latérales importantes, subdivisées à leur tour en une infinité de vallons et de gorges de moindre développement. Leurs flancs abrupts, en partie couverts de forêts surmontées de plateaux herbeux étendus, engendrent une multitude de lacs, de ruisseaux, de cours d'eau torrentiels dont la réunion, dans les bas-fonds de la vallée centrale, constitue le bassin originel de notre grand fleuve méridional, la Garonne.

Abstraction faite des appendices territoriaux sur lesquels l'admi-

nistration aranaise exerce des droits d'usage, autrement dit d'accès et de pacage, les limites géographiques de l'Aran, basées sur les indications fournies par les conditions naturelles du sol, s'étendent entièrement sur le revers septentrional des Pyrénées.

Ces limites circonscrivent le haut bassin versant au milieu duquel la Garonne prend sa source et constituent l'Aran proprement dit, c'est-à-dire l'intégrité de la susdite enclave espagnole située sur le versant français des Pyrénées.

Quant à l'ensemble du territoire politique, sa superficie est naturellement plus étendue.

Le pays d'Aran est situé dans la partie centrale du vaste massif orographique franco-espagnol, où se dressent les plus hauts sommets de la chaîne isthmique. Il s'étend du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Sa longueur et sa largeur moyenne peuvent être respectivement évaluées à 55 et à 60 kilomètres environ. La superficie de son territoire géographique est de 557,8 kilomètres carrés, soit 5,578 hectares, et l'ensemble du territoire politique mesure 661,6 kilomètres carrés, c'est-à-dire 6,616 hectares.

Malgré sa faible étendue relative, le pays d'Aran est plus grand que le département de la Seine; il a 53 kilomètres carrés de plus que le territoire de Belfort et il excède la république d'Andorre de 210 kilomètres carrés.

Enfin la principauté de Monaco pourrait contenir six cent soixante et une fois dans le territoire politique du Val-d'Aran, de même que l'île de Bréhat.

Les notes très brèves ci-dessus, extraites d'un mémoire infiniment plus détaillé, suffiront néanmoins pour donner un aperçu sommaire de l'étendue du Val-d'Aran. Elles permettront également de réfuter l'opinion de certains auteurs qui considèrent la Garonne comme une rivière « internationale »; tandis qu'au contraire la Garonne est un fleuve parfaitement et absolument français, au point de vue physique, puisqu'il naît et se développe entièrement sur le versant septentrional des Pyrénées.

A cette occasion, M. PASQUIER, archiviste de la Haute-Garonne, présente quelques observations relatives à l'histoire du Val-d'Aran : il fait connaître que cette région pyrénéenne où la Garonne prend sa source a été réunie à l'Aragon même aux époques les plus lointaines du moyen âge. Philippe le Bel fut même contraint de renoncer à toutes les prétentions que la France pouvait élever. Lors du

traité des Pyrénées, on ne songea pas à faire abandonner le Val-d'Aran par l'Espagne. Napoléon I^{er} prononça par un simple décret l'annexion du petit pays à l'Empire français; il n'en fit pas un canton de la Haute-Garonne; il laissa aux habitants une certaine autonomie. Les traités de 1815 remirent les choses sur l'ancien pied.

Les renseignements sur l'histoire du Val-d'Aran se trouvent à Barcelone et aux archives de la Haute-Garonne. A Viéla, chef-lieu de la vallée, il existe des documents datant du moyen âge; M. Pasquier a trouvé dans les coffres de la mairie des registres concernant l'administration de 1809 à 1814; on y voit comment le pays était appauvri par les réquisitions que les habitants acquittèrent en vendant des coupes forestières à des intermédiaires.

Le Val-d'Aran, à tous égards, mérite l'attention des touristes qui bientôt pourront le visiter, grâce au chemin de fer qui va se construire entre Saint-Béat et la frontière espagnole.

M. Émile BELLOC, de la Société de Géographie, expose le résultat de ses nouvelles recherches sur quelques « phénomènes de capture du revers méridional des Pyrénées aux dépens du versant septentrional ».

Ces curieux phénomènes, dus en majeure partie aux mouvements convulsifs de l'écorce terrestre et à l'action brutale des forces atmosphériques, sont particulièrement intéressants à observer aux alentours du massif central de la chaîne pyrénéenne franco-espagnole. Le grand massif de la Maladetta et le Pic d'Aneta (3,404 mètres d'altitude), point culminant des Pyrénées, formant anciennement la ligne de démarcation entre l'océan Atlantique et la Méditerranée, est, de nos jours, entièrement situé sur le penchant méridional.

A propos de quelques affluents supérieurs de l'ancien glacier de la Garonne, M. E. Belloc a constaté que leur point d'origine remontait, au temps jadis, bien au delà de la ligne de partage des eaux actuelle. Son déplacement s'effectuait du Sud-Est au Nord-Ouest, c'est-à-dire qu'il suivait sensiblement, sur le flanc nord pyrénéen, l'orientation générale de l'ancienne ligne de partage des eaux océano-méditerranéennes.

Ce glacier recouvrait en entier le bassin supérieur de la Garonne. Il débordait dans la vallée de la Pique où, vis-à-vis Bagnères-de-Luchon, son épaisseur était considérable.

Contrairement à l'opinion émise par certains géologues, ce

glacier recouvrait la plaine de Rivière et s'étendait jusqu'à Saint-Gaudens.

Sir George FORDHAM, d'Odsey, Ashwell, Baldock, Herts, Angleterre, adresse un travail considérable : « Liste alphabétique des plans et vues de villes, citadelles et forteresses qui se trouvent dans le grand Atlas de Mortier d'Amsterdam, de 1696. »

M. l'abbé J. MARSAN, à Vieille-Aure (Hautes-Pyrénées), envoie une notice bibliographique sur Louis LEFORT, grand marin français du XVIII^e siècle. Issu d'une vieille famille de Siglos, près de Genève, émigrée à Marseille pour motif de religion, Louis Lefort naquit dans cette dernière ville vers 1718. Son père, Pierre Lefort, capitaine de vaisseau, était le neveu du célèbre François Lefort, général de Pierre le Grand, empereur de Russie. Entré au service russe, Louis Lefort fut tué le 24 juin 1770 dans la bataille livrée par la flotte turque à la flotte russe dans la baie de Thesmé.

On sait quelle importance l'établissement créé dans la baie de Cam-ranh (Annam) par notre compatriote, M. le marquis de Barthélemy, a prise depuis quelques années. Une lettre inédite, datée de Macao, 5 juillet 1842, écrite par M. Henri de CHONSKI, attaché à la mission Dubois de Jancigny, et trouvée par M. Henri CORDIER, montre qu'à cette époque déjà on comprenait l'utilité de ce point. M. de Chonski, qui avait quitté Manille le 8 novembre 1841 pour Macao, à bord du bateau à vapeur anglais *Medusa*, avait été poussé par le mauvais temps dans la baie de Cam-ranh, le 18 novembre.

« La côte, écrit M. de Chonski, sur toute son étendue est formée par une chaîne de montagnes couvertes de forêts et dont quelques sommets atteignent une grande élévation; de leurs bras immenses elles entourent des baies vastes, profondes, sûres, où des flottes entières pourraient facilement s'abriter. — Parmi elles, la baie de Camraigne est une des plus grandes; elle est ouverte, mais abritée à l'Est par l'île de Kamlin-tongha; partout ailleurs, elle est entourée de hautes montagnes; le fond est de vase, et la profondeur varie entre 5 et 22 brasses.

« Au bruit d'un coup de canon, quelques habitants s'assemblèrent sur le rivage, au fond d'une anse voisine; leur surprise fut grande quand ils virent débarquer les Européens, qu'ils reçurent avec bienveillance, bien plus grande encore le lendemain, quand, à l'aide du

bois qu'on avait pu couper, on fit fonctionner la machine pour changer de mouillage; jamais semblable prodige n'avait frappé leurs regards étonnés!

« Deux villages s'étendent sur le bord de la baie; ils sont en grande partie formés de huttes de pêcheurs.

« Leurs habitants, dit M. de Chonski, nous ont paru doux, gais, bienveillants, mais paresseux et malpropres. Leur costume ressemble à celui des Chinois des basses classes; il se compose d'un sarong blanc, bleu ou noir, en coton ou en soie, croisé sur la poitrine et boutonné sur le côté droit au moyen de quelques petits boutons sphériques de cuivre jaune et d'un pantalon large, de même étoffe, le tout ensemble d'une malpropreté repoussante. Ils ramassent sur leur tête — sans les tresser — leurs longs cheveux qu'ils couvrent d'un morceau de crêpe noir, beaucoup moins ample qu'un turban. Le plus grand nombre était nu-pieds; quelques-uns portaient des sandales à semelles de bois. L'usage du bétel m'a semblé parmi eux plus général et plus constant encore que parmi les Malais.

« Par suite de cette habitude, leurs mâchoires sont dans un mouvement perpétuel, et leur bouche d'un rouge sanglant laisse voir leurs dents noires et gâtées. Les maladies de peau sont très communes chez eux, probablement à cause de leur extrême malpropreté, de l'abus qu'ils font des caustiques et de leur genre de nourriture, qui se compose en grande partie de poisson salé.

« Dans tous les échanges faits à Cam-ranh pendant la relâche de la *Medusa*, les naturels préféraient les étoffes, les chemises, les mouchoirs de coton imprimé, aux piastres espagnoles. Pour quelques mouchoirs de Mulhouse, une chemise de couleur et quelques boutons de métal, on a obtenu des provisions d'une valeur de plus de 20 piastres. Il est probable que le capitaine de la *Medusa* aura transmis au gouvernement de l'Inde ces renseignements capables d'attirer l'attention du commerce anglais. »

Après une relâche de cinq jours, la *Medusa* quitta la baie de Cam-ranh et arriva à Singapore le 6 décembre, où Chonski fut bien reçu par le consul Chaigneau.

M. Henri CORDIER entretient la section des relations de la France avec les îles Lieou K'ieou, possession japonaise sous le nom d'Okinawa; elles datent de 1844, époque à laquelle la corvette *Alcmène*, commandée par M. Fournier-Duplan, transporta à Nafa, dans ces

îles, l'abbé Forcade qui devait mourir archevêque d'Aix, et qui fut remplacé par les abbés Leturdu et Adnet, portés par la *Victorieuse*; la *Bayonnaise*, avec le commandant Jurien de la Gravière, puis, plus tard, le contre-amiral Guérin, à deux reprises, visitèrent les îles de Lieou K'ieou; ce dernier, commandant la frégate *Virginie*, signa avec les chefs loutchouans, le 17 décembre 1855, un traité confirmé le 24 novembre 1856 en onze articles restés inconnus jusqu'ici.

Enfin M. E. EUDE, Rio Grande do Sul (Brésil), envoie un long mémoire sur les « Anciennes Capitannies de l'Amazonie ».

La séance est levée à 3 heures et demie.

SÉANCE DU JEUDI MATIN 31 MARS 1910.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Camille JULIAN, qui devait présider la séance, s'excuse, ayant été appelé en province pour des recherches archéologiques, de ne pas avoir pu rentrer à Paris en temps utile.

M. Auguste CHAUVIGNÉ, correspondant du Ministère, lit une étude sur la topographie gallo-romaine de la Touraine, dans laquelle il a observé tous les points du territoire tourangeau occupés aux premiers siècles de notre histoire. L'auteur en déduit l'état du groupement de sa population, en montre le système de défense et les relations locales et extérieures.

Le choix des emplacements, guidé par leur importance stratégique ou commerciale au long des principales vallées ou des voies de terre, démontre le système adopté par l'administration romaine qui s'est presque toujours installée sur les oppidum gaulois.

La répartition des mottes, camps, castrum, châteliers, etc., à la surface du pays est recherchée en détail, augmentée des découvertes récentes et suivie d'une statistique de tous les lieux dits provenant des ouvrages gallo-romains actuellement connus.

Cette communication présente un intérêt particulier pour l'étude de la géographie des premiers siècles; il serait désirable qu'elle fût complétée par celle des autres provinces.

Communication est donnée d'une notice géographique et historique sur le département de la Vendée, à l'usage de l'enseignement primaire, par M. L. DAVID, instituteur. Cet ouvrage considérable, qui comprend près de 200 pages in-folio, renferme des notices sur 303 localités et se termine par un exposé des principaux faits historiques des années 1905 et 1906.

MM. Chauvigné, de Tours, et Ferrand, de Grenoble, présentent quelques observations.

M. Pawlowski exprime le vœu que le Comité des Travaux histo-

riques invite les instituteurs à donner, d'après les documents conservés dans les archives locales ou privées, des monographies des communes auxquelles ils sont attachés, en envisageant à la fois la topographie, l'histoire des lieux et l'origine de leurs industries propres.

En réponse à la 10^e question de la Section, M. Eugène VAILLANT, de la Société des Gens de lettres, envoie une notice historique, archéologique et scientifique sur l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure). Dans sa description de l'église Saint-Ouen, l'auteur attire l'attention sur une belle verrière de la sixième chapelle de 1551; plusieurs verrières portent la date de 1536; l'auteur passe en revue l'histoire des différentes communes de l'arrondissement.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE DU JEUDI SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED GRANDIDIER, MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Charles DUFFART a étudié, en collaboration avec M. François BERGERON, les manifestations éoliennes qui ont édifié les deux chaînes de dunes continentales de Moret-sur-Loing, fixées sur le front boisé extrême oriental de la forêt de Fontainebleau.

C'est la première étude scientifique et complète sur les dunes continentales de la forêt de Fontainebleau. Les caractères de leur formation les distinguent des splendides buttes aréneuses, de l'étage *stampien*, flanquées de grès chaotiques énormes, qui font de cette forêt une des beautés naturelles les plus pittoresques de France. Les deux chaînes de dunes de Moret ont envahi une végétation préexistante et reposent fréquemment sur le *diluvium* qui recouvre l'étage *sparnacien*, ou sur les argiles de l'étage *sannoisien*. Ce qui caractérise surtout ces dunes, c'est que l'une de leurs chaînes a recouvert, sur une vaste étendue, la station néolithique à poteries du bois de Roussigny, étudiée et fouillée sans interruption depuis plus de vingt ans par M. F. Bergeron. La station est certainement robenhausienne. La formation éolienne qui la recouvre en partie ne peut donc lui être antérieure. En outre, des substructions gallo-romaines assez nombreuses, étudiées, comme la station préhistorique de Roussigny, par M. F. Bergeron, se rencontrent près des dunes et traversent la couche aréneuse qui a édifié ces dernières; la vague éolienne ne paraît pas les avoir recouvertes.

En conséquence, M. Charles Duffart conclut des observations et des fouilles qu'il a faites avec M. F. Bergeron que les dunes anciennes de Moret-sur-Loing sont des manifestations éoliennes arrêtées et fixées par la végétation arborescente vers la fin et peut-être après l'âge néolithique, en tout cas antérieurement à l'époque historique de l'Europe occidentale.

Dans une communication très documentée, M. Charles DUFFART reprend la thèse de l'« origine marine des lacs du littoral gascon »,

remise en discussion l'été dernier à la Société de géographie de Bordeaux à la suite d'une étude géologique faite par M. P. Bergon et M. le docteur Lalesque sur des vases draguées dans le lac de Cazaux. Il résulte des recherches faites par ces deux savants, sur quarante-sept espèces ou variétés de diatomées recueillies dans les vases de la fosse profonde de Cazaux, que le lac a communiqué avec la mer et qu'il est un ancien estuaire. C'est la confirmation géologique de la théorie exposée et soutenue depuis dix ans par M. Charles Duffart. M. Charles Duffart l'a basée sur la cartographie de Cl. Masse et d'après les sondages lacustres de ce topographe de Vauban, dont il a contribué, avec MM. Pawlowski et Hautreux, à faire connaître et à vulgariser l'œuvre géographique admirable. M. Duffart met au point les objections faites à cette thèse. Ni lui, ni aucun de ceux qui ont admis et défendu la théorie de l'origine marine des lacs du littoral gascon, n'ont dit ni écrit, ainsi qu'on le répète souvent, que les baies, embouchures ou estuaires occupaient la totalité des cuvettes des lacs actuels dont le niveau est, pour Lacanau, à 13 mètres et, pour Cazaux, à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce contresens géographique ne fut jamais commis. M. Charles Duffart a, au contraire, toujours démontré que les lacs actuels de Gascogne sont des témoins incomplets, mais indéniables, des anciennes baies ou embouchures maritimes recevant la marée, et seulement dans les limites des fosses que la bathymétrie actuelle, ou celle du temps de Masse, révèle au-dessous du niveau de la mer. Le lac de Cazaux actuel, par exemple, n'est témoin de l'embouchure antique que dans les limites de sa fosse situées au-dessous du niveau de la mer, et qui suffisent pour cette démonstration. Des dunes continentales ont traversé la vallée recouverte par les eaux; elles sont fixées à l'orient du lac; très probablement, ainsi que des preuves en existaient pour le lac de Lacanau du temps de Masse, tout le plafond immergé de Cazaux en était sillonné jadis.

Mais, en outre, des îles et des bancs ont pu encombrer ces baies ou embouchures, ainsi que l'appareil insulaire de l'île des Oiseaux et de ses crassats immergés encombre le bassin d'Arcachon, ne le montrant à marée basse que comme un vaste delta sillonné de chenaux.

En tout cas, les preuves de l'origine marine, tirées de la géographie historique et de la topographie sous-lacustre, se trouvent confirmées aujourd'hui par la géologie.

Poursuivant les recherches qu'il a entreprises depuis 1899 sur les modifications des rivages atlantiques, M. Auguste PAWLOWSKI, ancien élève de l'École des chartes, correspondant honoraire du Ministère, a examiné les évolutions du littoral de l'île d'Yeu, promontoire avancé de la côte vendéenne.

M. Pawlowski juge que l'histoire de l'île d'Yeu doit être divisée en deux périodes : la période de la préhistoire, au cours de laquelle l'île a subi d'importantes vicissitudes, et la période historique, pendant laquelle cet écueil de roches primitives a résisté assez victorieusement aux assauts de l'Océan, contrairement aux phénomènes dont les régions voisines offrent l'exemple.

A une date lointaine, l'île devait être agglomérée à Belle-Isle, aux rocs immergés de l'Orcanie ou de Rochebonne, qui sont de même formation schisteuse. Le pont d'Yeu, jeté entre Yeu et la côte de Mont, appartenait à cette terre avancée, qui, sans aucun doute, paraît avoir été isolée du continent, où les terrains primitifs ne se rencontrent pas. L'île d'Yeu s'avancait alors plus à l'Ouest; les récifs qui jalonnent son pourtour, spécialement sur son flanc septentrional et occidental, sont les débris de l'ancien territoire de l'île d'Yeu. Les côtes sous-marines viennent à l'appui de cette théorie.

L'île fut habitée à une époque fort reculée. Elle est, en effet, sillonnée de monuments mégalithiques. Cependant les auteurs anciens n'en font pas mention. Elles devaient être alors couverte de forêts, que défrichèrent les moines du moyen âge.

Le célèbre pilote vendéen Pierre Garcie Ferronde en a laissé une description hydrographique d'une telle précision, qu'on pourrait se guider encore sur ses données nautiques. Ce fait témoigne du peu de changements survenus dans le dessin des côtes d'Yeu depuis le moyen âge. Cependant des pointes avancées se sont écroulées, l'ancien marais et les salines de la côte nord-est se sont empâtés, des dunes ont couvert certains terrains; les ruisseaux, privés de leurs écouls vers l'Océan, se sont mués en vallons verdoyants. M. Pawlowski a retracé ces diverses étapes d'après toute la documentation qu'il a pu rencontrer dans les archives et bibliothèques.

M. Ed. DÉCHAUD, secrétaire de la Chambre de commerce d'Oran, envoie un mémoire sur les causes économiques et géographiques de la fondation et du développement d'Oran.

La séance est levée à 3 heures et demie.

SÉANCE DE CLÔTURE DU SAMEDI 2 AVRIL 1910.

Le samedi 2 avril a eu lieu, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Edmond POTTIER, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, représentant M. Gaston DOUMERGUE, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Après un discours de M. BABELON, membre de l'Institut, M. POTTIER a pris la parole.

M. VERWAEST donne ensuite lecture d'un arrêté ministériel conférant des palmes d'officiers d'Instruction publique et d'officiers d'Académie.

La séance est levée.

L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE NAUTIQUE AU HAVRE-DE-GRÂCE

PENDANT

LES XVI^e, XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES,

PAR L'ABBÉ A. ANTHIAUME

Aumônier du Lycée du Havre.

TENTATIVES EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION DES MARINS HAVRAIS
AU XVI^e SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XVII^e.

Le Chef-de-Caux, Leure et Harfleur étaient des ports situés dans la partie nord de l'estuaire de la Seine. Vers la fin du moyen âge, leur importance diminua sensiblement, et on put prévoir qu'ils ne recouvreraient jamais leur ancienne prospérité. Il fallut même, au commencement du xvi^e siècle, songer à substituer à ces trois ports un havre qui commandât l'entrée du fleuve et offrît à la fois un refuge assuré aux vaisseaux de guerre et aux bâtiments du commerce. Ce port fut creusé en 1517; on l'appela le *Havre-de-Grâce*.

Dans la première charte de privilèges accordée à la ville (8 octobre 1517), son fondateur, François I^{er}, déclarait nettement que, vu le mauvais état de plusieurs ports dont on ne pouvait approcher sans grand danger, il avait « ordonné estre fait et construit ung havre et port de mer grant et spacieux ».

Les capitaines expérimentés, qui vivaient dans les ports voisins, vinrent se fixer au Havre et formèrent une pépinière d'excellents marins, auxquels s'adjoignirent avec le temps quelques pilotes de Honfleur et de Dieppe. Honfleur s'envasait et Dieppe s'encombrait de galets.

On sait qu'à cette époque les meilleurs auxiliaires des capitaines de navires étaient les pilotes. Ces marins instruits avaient en effet

pour principale fonction de faire les observations et les calculs, et de donner la route.

Les premières notions de la science nautique furent d'abord transmises aux jeunes Havrais par d'anciens pilotes ayant renoncé à la navigation. Nous ignorons le nom de ces professeurs de bonne volonté qui réduisaient en théorie pour leurs élèves les résultats obtenus par les praticiens et leur apprenaient à bien gouverner un bâtiment. Au xvi^e siècle, ce furent sans doute les pilotes royaux qui, par eux-mêmes ou par l'entremise de ces navigateurs experts, prirent l'initiative de cet enseignement de la science nautique. Les plus célèbres de ces pilotes royaux furent, sans contredit, Guillaume Le Testu et Jacques de Vaulx. Tous deux, très habiles dans l'art de naviguer et de dresser des cartes marines, nous ont laissé des œuvres remarquables qui les mettent à la tête des grands savants de leur époque; et nous regrettons de ne pouvoir présenter ici une analyse même succincte de leurs importants travaux.

C'est à peu près au temps où s'illustraient les Havrais Le Testu et de Vaulx que remontent les premières tentatives faites par le pouvoir royal en faveur de l'instruction des pilotes.

Depuis quelques années déjà, on songeait à condenser en un corps de doctrine les connaissances acquises par l'expérience de la mer. On reconnaissait la nécessité de distribuer aux marins un enseignement technique, et les navigateurs s'appliquaient à consigner les faits nouveaux qui les avaient frappés durant leurs voyages. Réunir ces faits, les contrôler, les éclairer de quelques principes de mathématiques et d'astronomie, était chose facile. On possédait donc tous les moyens d'initier le marin aux seules méthodes capables de faciliter et d'assurer sa navigation.

Ne voulant, pour conduire ses vaisseaux, que des capitaines compétents, Henri III, par une ordonnance signée au mois de mars 1584, soumit à des examens de capacité les maîtres ou commandants de navires⁽¹⁾. Les professeurs de «l'art de naviguer par règles et par principes», autrement dit les professeurs d'hydrographie, n'ayant encore aucun titre officiel ne figuraient pas parmi les examinateurs, et, en réalité, l'examen prescrit ne présentait pas toutes les garanties désirables. Un premier pas cependant venait d'être fait vers la création d'écoles spéciales pour les marins, puisque l'initiative

(1) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 584 et suiv.

du roi commençait à se substituer à celle des pilotes complaisants.

Malheureusement l'examen exigé par l'ordonnance de 1584 n'exista qu'en principe. Pratiquement, on navigua sans brevet. Pour réaliser l'idée fort sage du roi Henri III, il n'y avait qu'à ouvrir des écoles d'hydrographie. Cette création fut décrétée pour la première fois par Louis XIII. Dans l'ordonnance de janvier 1629⁽¹⁾, connue sous le nom de Code Michau, le roi s'engageait à procurer, trois fois la semaine, des leçons publiques et gratuites de pilotage aux marins désireux de s'instruire des choses de la mer; il ordonna même aux municipalités des principales villes maritimes du royaume de confier cet enseignement à des pilotes habiles.

Plus que jamais, cet enseignement était nécessaire au Havre. En 1630, par exemple, on y comptait 50 capitaines et 46 pilotes. Aucun port de Ponant n'offrait autant de ressources pour le commandement.

Mais les maîtres d'hydrographie n'étaient encore soumis à aucun règlement. Leur programme d'études était celui qu'ils voulaient bien se tracer à eux-mêmes.

Au xvii^e siècle, les leçons d'un hydrographe du Havre recueilli-
rent, ce semble, une consécration officielle. Un nommé Jacques Bucaille reçut, le 23 février 1661, « commission pour enseigner et être examinateur, au port du Havre, des pilotes qui voudraient se faire recevoir, ainsi que des maîtres, parce qu'il ne prendrait aucuns droits pour les examens que ce qui lui serait taxé par les officiers de l'Amirauté⁽²⁾ ».

Le Code Michau, quoique appliqué au Havre, ne fut généralement qu'un essai sans résultat appréciable. C'est seulement en 1661 que Colbert, reconnaissant le point faible de la législation de 1629, songea à créer des écoles royales d'hydrographie.

FONDATION D'UNE ÉCOLE ROYALE D'HYDROGRAPHIE AU HAVRE.

La première école royale fut celle de Dieppe; le roi l'établit pendant l'année 1665. La seconde, l'école du Havre, fut ouverte quel-

(1) ISAMBERT, *op. cit.*, t. XVI, p. 245-345 (art. 433 et 434).

(2) V. TOUSSAINT, *Code manuel des armateurs et des capitaines de la marine marchande*. Le Havre, 1862, 1 vol. gr. in-8°, p. 3.

ques mois après celle de Dieppe. Nous n'avons pas la date précise de ces fondations. Par une fâcheuse coïncidence, il existe à cette époque des lacunes dans tous les dépôts d'archives ⁽¹⁾.

Les divers chroniqueurs et historiens havrais ont affirmé ou laissé croire que l'école d'hydrographie remontait seulement à 1681; c'est une erreur. Un premier auteur s'est trompé, et sa faute a été reproduite par ceux qui l'ont suivi.

Si l'acte de nomination du premier professeur royal d'hydrographie au Havre est resté introuvable, nous avons en tout cas des preuves certaines que ce professeur, qui s'appelait Georges Boissaye du Bocage, tenait école dès 1662, et qu'en 1666 ⁽²⁾ le succès le récompensait de ses généreux efforts.

Colbert lui-même écrivait, dans les considérants de l'ordonnance de 1669, qu'« alors le Havre fournissait les plus habiles et les plus hardis navigateurs de l'Europe »; et, dans les lettres patentes concernant le nouvel hôpital (26 mai 1669), on lisait ces paroles très flatteuses pour les Havrais : « Il est de tout temps sorti de notre ville du Havre de grâce de très expérimentés capitaines et pilotes, et les plus hardis navigateurs de l'Europe, et les habitants d'icelle désirent conserver cette bonne réputation et notre estime particulière... »

Cet éloge prouve bien que, si les marins havrais avaient pratiquement une telle valeur, c'est qu'ils connaissaient parfaitement la théorie de leur art, et que par conséquent ils avaient trouvé près d'eux d'excellents maîtres en hydrographie.

Ce fut la célèbre ordonnance d'août 1681 (titre VIII) qui pourvut les écoles d'hydrographie d'une organisation régulière et qui fixa pour la première fois les attributions des professeurs.

Au Havre, la chaire d'hydrographie fut créée aussi bien pour les officiers de la marine militaire que pour ceux de la marine du commerce. Néanmoins l'école fut plutôt fréquentée, en particulier au XVIII^e siècle, par les futurs capitaines ou pilotes de la marine marchande.

La bonne réputation dont jouissait l'école havraise aux XVI^e et

⁽¹⁾ Archives nationales à Paris, Archives départementales à Rouen, Archives de la ville et de la marine au Havre.

⁽²⁾ Arch. nat. à Paris, Fonds de la marine, B³. 21, fol. 251. Mémoire adressé le 14 décembre 1676 au marquis de Seignelay par Desclouzeaux, commissaire général de la marine au Havre.

xvii^e siècles s'affirma encore au xviii^e, s'il faut s'en rapporter à un témoignage consigné dans une histoire manuscrite du Havre⁽¹⁾ qui est attribuée, peut-être à tort, à Jean-Baptiste-Denis Lesueur, officier d'amirauté au port du Havre pendant la seconde moitié du xviii^e siècle. Nous y lisons que les professeurs d'hydrographie formèrent « les pilotes les plus expérimentés et les plus recherchés dans les dernières guerres, puisque les pilotes-amiraux et la plupart des autres à brevet ont été choisis parmi ceux du Havre qui sont venus successivement à cette charge par leur mérite et par leur science en l'art de naviguer. »

LES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE ROYALE D'HYDROGRAPHIE.

Le premier professeur de l'École royale d'hydrographie, fondée au Havre, fut *Georges Boissaye, dit du Bocage*, qui y instruisit « une bonne quantité d'écoliers depuis l'année 1666 »⁽²⁾.

Sa famille était originaire des environs de Honfleur⁽³⁾. Nous n'avons pu trouver le lieu et la date de sa naissance; nous savons seulement qu'il vint se fixer au Havre vers 1660.

C'est toujours en termes bien élogieux que le commissaire de la marine au Havre, Desclouzeaux, vantait au marquis de Seignelay la valeur professionnelle de Boissaye du Bocage⁽⁴⁾.

Outre ses fonctions de maître de pilotage, il était ingénieur des constructions navales. En 1666, il creusa le canal connu sous le nom de Vauban. L'année suivante, il dirigea les travaux du bassin de l'avant-port et construisit les premières écluses⁽⁵⁾. Il devint aussi « jaugeur sous l'autorité de M^{gr} l'Amiral ».

Du Bocage dressa plusieurs cartes pour faciliter la navigation à l'embouchure de la Seine et le long de la côte depuis le Havre jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme.

Après vingt-huit années consacrées à l'exercice d'une profession honorable mais pénible, du Bocage, « accablé par le grand aage et

(1) Archives municipales du Havre.

(2) Arch. de la Marine, B³. 21, fol. 251.

(3) Son père mourut en 1677 « du costé de Honfleur ».

(4) Arch. de la Marine, B³. 31, fol. 143, 8 février 1673. — *Ibid.*, B³. 21, fol. 251, 14 décembre 1676. — *Ibid.*, B³. 24, fol. 301 v^o, 22 juin 1677. — *Ibid.*, B³. 48, fol. 158 v^o.

(5) Histoire manuscrite du Havre, attribuée à Lesueur.

les infirmités», dut prendre sa retraite. Le roi le combla de joie en désignant, le 1^{er} novembre 1694, son fils Georges pour lui succéder⁽¹⁾. Il vécut encore quatorze mois, et mourut le 11 janvier 1696, âgé de 70 ans⁽²⁾.

Georges Boissaye du Bocage fils était digne de recueillir la succession de son père. Lui aussi s'attira bien souvent les félicitations soit du Ministre de la marine, soit de l'Intendant de la marine au Havre⁽³⁾. Par malheur, sa santé déclina rapidement et, à l'âge de 50 ans, il ne pouvait plus remplir seul ses fonctions. On lui adjoignit son cousin germain, Michel Frémont, à qui d'ailleurs fut accordée, le 23 mai 1714⁽⁴⁾, « la survivance de l'emploi » de professeur d'hydrographie. G. Boissaye du Bocage mourut au Havre le 26 septembre 1717, à l'âge de 56 ans⁽⁵⁾.

Il est très difficile, dans la liste des travaux scientifiques portant la signature G. Boissaye du Bocage, de démêler la part du père et celle du fils. Tous deux avaient même prénom, tous deux suivirent la même carrière et se livrèrent à des études personnelles tout à fait analogues. Nous pouvons même dire que le fils fut le continuateur du père et mit la dernière main à ses travaux.

Outre plusieurs cartes marines dues aux Boissaye du Bocage, nous devons mentionner diverses productions utiles aux marins : l'*Échelle proportionnelle*, le *Cercle universel* avec son usage expliqué dans un volume in-8° de 147 pages (imprimé pour la première fois au Havre en 1683), un *Quartier de proportion*, des *Observations sur le flux et le reflux de la mer*, insérées en 1710 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*.

Frémont devint titulaire de la chaire d'hydrographie le 16 octobre 1717, c'est-à-dire trois semaines après la mort de Boissaye du Bocage⁽⁶⁾. Né à Fiquessier⁽⁷⁾ le 15 avril 1672, Frémont était venu résider au Havre vers 1694. Ses leçons de pilotage attirèrent

(1) Arch. municip. du Havre, BB. 16, fol. 145.

(2) Arch. municip., registres paroissiaux.

(3) Arch. de l'arsenal du Havre. Dépêche du Ministre, 11 janvier 1708. *Ibid.*, 11 janvier 1713. — Arch. de la Marine, B³. 220, fol. 35 v°, 17 janvier 1714.

(4) Arch. de l'arsenal du Havre. Registre du contrôle, V, fol. 62 v°.

(5) Arch. municip., registres paroissiaux.

(6) Arch. municip., BB. 32, fol. 112. — Arch. de l'arsenal du Havre, reg. VI, fol. 205.

(7) Arch. municip. de Fiquessier.



un grand nombre d'auditeurs; en 1725, il en comptait 116⁽¹⁾. Frémont mourut au mois d'avril 1726, à la suite d'une longue maladie qui avait duré plus de huit mois et pendant laquelle il avait eu comme suppléant Jean-Baptiste Duvivier.

Le successeur de Frémont fut *Meynier*, nommé par brevet du 1^{er} juin 1726. Ce professeur occupa sa chaire pendant quatre ans. Ingénieur en même temps qu'hydrographe, Meynier durant son séjour au Havre présenta à l'Académie des sciences plusieurs machines qu'il avait ou inventées ou perfectionnées. Se sentant plus de goût pour la construction navale que pour l'enseignement de l'hydrographie, Meynier résigna ses fonctions de professeur le 1^{er} décembre 1730, pour entrer dans le corps des ingénieurs de la marine.

Meynier eut un illustre successeur, *Pierre Bouguer*, « ci-devant maître d'hydrographie au Croisic ». Fils de Jean Bouguer, professeur royal d'hydrographie au même port, Pierre Bouguer fut l'un des plus célèbres mathématiciens de son siècle. Ayant fait de la petite école du Croisic la seconde école de France, il était juste que pour le récompenser de son zèle on lui confiât la direction de la première, qui était alors l'école du Havre.

Quelques mois après son arrivée au Havre, la réputation de P. Bouguer grandissant toujours, l'Académie des sciences l'appela à prendre place parmi ses membres, le 5 septembre 1731. A partir de cette date, Bouguer fut souvent contraint de s'absenter du Havre; mais il chargeait lui-même des maîtres experts de le suppléer à l'école d'hydrographie.

Nommé plus tard astronome du Roi, il fut obligé de résider habituellement à Paris⁽²⁾. Il donna, au commencement de décembre 1745, sa démission de professeur d'hydrographie au Havre, et abandonna la carrière de l'enseignement pour se consacrer exclusivement aux études scientifiques qui ont immortalisé son nom. Un grand nombre des travaux de Bouguer ont été insérés, entre 1726 et 1757, dans la collection de l'Histoire de l'Académie des sciences. Parmi ses œuvres, les suivantes furent plus particulièrement écrites pour l'instruction des navigateurs :

Traité du navire, de sa construction et de ses mouvements⁽³⁾; —

(1) Arch. de l'arsenal du Havre. Dépêche du ministre, 13 janvier 1726.

(2) *Ibid.*, Dépêches du ministre, 1745.

(3) Paris, 1746, 1 vol. in-4° de 682 pages.

Nouveau traité de navigation⁽¹⁾; — *Traité de la manœuvre des vaisseaux*⁽²⁾.

Bouguer mourut le 15 août 1758.

Aze, qui pendant huit ans avait suppléé Bouguer à l'école d'hydrographie, en devint le professeur en titre le 20 décembre 1745. Il mourut au bout de sept ans, le 9 novembre 1752, à l'âge de 53 ans.

Jean-Louis Cléron, successeur d'Aze, était né à Fécamp en 1691. Ayant déjà atteint la soixantaine quand il prit la direction de l'école d'hydrographie, Cléron vit ses forces physiques diminuer rapidement. Au bout de quelques années d'enseignement, il obtint l'aide de son fils, lequel fut autorisé le 8 décembre 1767 par le Ministre de la marine à remplir les fonctions de maître d'hydrographie, mais le brevet officiel ne devait lui être remis qu'à la mort de son père. Cette mort survint le 4 juillet 1772⁽³⁾, et, dès le lendemain⁽⁴⁾, la nomination du fils était confirmée.

En 1773, Cléron fils adressa à l'Académie royale de marine des *Observations sur les longitudes*. Malgré quelques erreurs de calcul, l'Académie approuva ce travail.

Cléron resta au Havre jusqu'à la nouvelle organisation des écoles d'hydrographie en 1791, époque à laquelle il fut transféré à Boulogne.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU HAVRE.

Le Havre avait été créé comme port militaire; mais, vers la fin du xvii^e siècle, le trafic prévalut sur le service du roi, et le Havre se constitua port marchand.

En dehors des officiers de la marine royale, auxquels les règlements imposèrent pendant un certain nombre d'années l'assistance aux conférences d'hydrographie, l'école havraise forma plus particulièrement des navigateurs pour le commerce, c'est-à-dire qu'elle recueillit surtout les jeunes gens qui se préparaient à conquérir le brevet soit de capitaine, maître ou patron, soit de pilote hauturier, soit même de maître au cabotage et de pilote lamaneur ou locman.

Le premier document officiel que nous ayons découvert sur le

(1) Paris, 1753, 1 vol. in-4° de 442 pages.

(2) Paris, 1757, 1 vol. in-4° de 520 pages.

(3) Arch. municip., registres paroissiaux de Notre-Dame du Havre.

(4) Arch. de l'arsenal du Havre, reg. XVI, fol. 18, et reg. XVII, fol. 40.

mode de recrutement de l'école havraise d'hydrographie remonte au mois de mars 1668. Colbert rappela à cette époque au lieutenant du roi au Havre qu'il devait surveiller activement l'application d'un règlement déjà existant, en vertu duquel « les habitants du Havre qui ont trois garçons en envoyeront un à l'escole d'hydrographie et pilotage ». Des moyens de répression étaient prévus contre les parents récalcitrants. Le 4 septembre 1680, le roi créa au Havre un intendant de la marine. Cet intendant, Pierre Arnoul, se félicitait six mois après ⁽¹⁾ de voir de nouveaux élèves s'inscrire chaque jour à l'école d'hydrographie. C'était à son avis la conséquence heureuse de l'organisation meilleure qu'il avait apportée aux études. Il proclamait même avec complaisance ⁽²⁾ que le nombre des élèves hydrographes avait « augmenté de plus de la moitié depuis cette année », et que parmi eux on distinguait un chevalier de Malte, qui s'appelait de Bonnivault ⁽³⁾.

En présence d'un aussi brillant succès, le maître d'hydrographie du Bocage donna à ses leçons tout le développement qu'elles comportaient. Son plan d'études, qui est un document de haute importance pour l'histoire de l'enseignement de l'hydrographie au xvii^e siècle, fut communiqué, le 2 juin 1682 ⁽⁴⁾, au Ministre de la marine sous ce titre : « Mémoire de toutes les matières qui se traitent à l'école d'hydrographie » ⁽⁵⁾.

Les divers intendants de la marine qui se succédèrent au Havre jusqu'à la fin du xvii^e siècle favorisèrent de tout leur pouvoir le recrutement des élèves de l'école d'hydrographie, et eurent la satisfaction de contribuer efficacement à la prospérité de cet établissement.

Dans le premier quart du xviii^e siècle, l'école maintint son bon renom. Après bien des recherches, nous avons retrouvé ⁽⁶⁾ les listes des marins qui la fréquentèrent de 1715 à 1725. Le chiffre des élèves inscrits variait annuellement entre 116 et 125. Ce nombre diminua peu à peu, et, vers 1770, il était descendu à 50.

Notons toutefois qu'en dehors des professeurs royaux il existait au

⁽¹⁾ Arch. de la Marine, B³. 35, fol. 145 v^o.

⁽²⁾ *Ibid.*, fol. 152 v^o, 12 avril 1681.

⁽³⁾ Près de Pont-Audemer.

⁽⁴⁾ Arch. de la Marine, B³. 39, fol. 421.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, G. 86.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, série B³.

Havre des maîtres particuliers dont les leçons, exposées avec talent et compétence, étaient suivies par un assez grand nombre d'auditeurs.

L'école, avons-nous dit, recevait les jeunes navigateurs qui désiraient obtenir le diplôme de capitaine ou de pilote. N'était-il pas nécessaire que celui qui se préparait à la conduite d'un navire présentât des garanties de capacité? L'instinct et l'audace ne suffisaient pas au marin pour diriger sûrement sa route à travers les mers.

Au xvii^e siècle, les commissions de capitaine ou de pilote étaient encore données à la faveur plus qu'au mérite. Il n'y avait alors qu'une seule espèce d'examen. Les conditions de capacité requise étaient les mêmes pour les capitaines que pour les pilotes. Pour éviter les abus qui se commettaient en beaucoup de ports dans la réception de ces capitaines et de ces pilotes, Colbert régla dans son ordonnance de 1681 tous les détails des réceptions. D'autres ordonnances postérieures vinrent consacrer ou modifier ce règlement de 1681.

Au Havre, en particulier, l'usage s'introduisit à l'Amirauté de délivrer différents brevets de maître. Autant d'examens et de diplômes que de navigations distinctes. L'ordonnance du 15 août 1725 (titre I, art. III) était pourtant bien formelle. Il n'y avait qu'une seule dénomination, celle de capitaine, maître ou patron. Il n'existait pas de maître côtier, de maître au petit cabotage ou de capitaine au long cours. Tout navigateur «reçu comme maître, écrivait le Ministre de la marine le 30 octobre 1725⁽¹⁾, peut naviguer également pour le long cours comme pour le cabotage».

L'ordonnance du 1^{er} janvier 1786 modifia en quelques points les règlements en vigueur jusque-là sur la réception des capitaines, maîtres ou patrons. Aux soixante mois de navigation exigés, elle ajouta neuf mois de service sur les vaisseaux du roi. Le brevet de capacité ne fut désormais accordé qu'après deux examens, l'un théorique et l'autre pratique. Deux hydrographes-examineurs, créés par la même ordonnance, présidaient le premier examen. Chaque année, ils visitaient les écoles d'hydrographie et interrogeaient sur le pilotage les candidats âgés de 20 ans au moins. Pour subir le second examen, il fallait avoir 25 ans et justifier des années de navigation requises par les règlements. Cet examen, présidé par les officiers de

(1) Arch. de l'arsenal du Havre.

l'Amirauté, était passé devant quatre anciens capitaines nommés d'office, qui questionnaient les candidats uniquement sur la pratique de la navigation et sur la manœuvre.

Mais il semble que l'école havraise d'hydrographie avait bien perdu de sa notoriété. Ainsi, en 1787, neuf candidats seulement se présentèrent devant les examinateurs, Lévêque et Monge, venus au Havre, et quatre d'entre eux furent admis.

PROGRAMME DES ÉTUDES.

XVI^e SIÈCLE. — L'enseignement de l'hydrographie au xvi^e siècle était bien rudimentaire. Quelques principes et beaucoup d'expérience, telles étaient les connaissances réclamées alors aux capitaines et aux pilotes. Il n'existait pas de manuel qui leur résumât la théorie de l'art de naviguer.

Au Havre cependant, le pilote royal Jacques de Vaulx rédigea en 1583 pour ses jeunes concitoyens et élèves ses *Premières œuvres*⁽¹⁾, et c'est dans cet ouvrage, resté manuscrit et sans doute composé pour les commençants (puisque'il est intitulé *Premières œuvres*), qu'il nous faut chercher l'état de la science du pilotage au xvi^e siècle.

Jacques de Vaulx expose en termes très précis le moyen de naviguer « tant en longitude que latitude ». Il rappelle d'abord quelques notions générales sur la forme de la terre, les quatre éléments, la sphère céleste, la rose des vents, les cartes marines, les marées. Il s'étend plus longuement sur la détermination de la latitude et de la longitude. « Haulteur, dit-il, sont les degrez dont le soleil, le pôle ou l'équinoctial sont eslevez sur l'horison, ou les degrez dont quelque ville, citté, port ou isle est loing de l'équinoctial. » Il indique pour trouver la latitude d'un lieu les deux méthodes bien connues de la hauteur méridienne des astres et de la hauteur du pôle. Les instruments qu'il emploie à cet usage sont l'astrolabe et surtout l'arbalétrille ou bâton de Jacob. L'auteur dresse ensuite des tables de la déclinaison du soleil, explique le moyen de trouver cette déclinaison et décrit un astrolabe qui permet de la connaître chaque jour à midi. Enfin il définit la longitude, indique deux ou trois procédés pour la calculer, et cite un instrument, qu'il nomme *hemi-*

(1) Biblioth. nat., mss français, 150.

sphère marine (sic), à l'aide duquel il prétend établir la latitude et même la longitude d'un lieu.

XVII^e SIÈCLE. — Au XVII^e siècle, l'enseignement de la science nautique se développa au Havre et à Dieppe plus que dans tout autre port. Nous en possédons bien des témoignages. Qu'il nous suffise d'énumérer seulement les principaux ouvrages d'hydrographie qui ont été édités au Havre dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Leur nombre et leur valeur montrent à quel point on cultivait alors la science nautique dans les ports normands.

Signalons d'abord le remarquable programme d'études adressé en 1682 au Ministre de la marine par le premier professeur de l'école royale du Havre, G. Boissaye du Bocage. Il ne s'agit pas d'un livre savant, écrit uniquement pour les experts en l'art de naviguer; c'est un simple exposé manuscrit des matières enseignées à l'école havraise. Nous allons en donner une analyse très succincte.

Inutile de rappeler que Boissaye du Bocage s'arrêtait plus ample-ment et avec plus de compétence sur les questions exposées un siècle auparavant par J. de Vaulx. Contentons-nous de mentionner les questions laissées de côté par J. de Vaulx dans ses *Premières œuvres* et insérées dans le programme de Boissaye du Bocage.

Le professeur, au début de son cours, enseigne la manière de se diriger en mer à l'aide des cartes marines sous tel ou tel vent, de pointer les cartes et d'éviter les obstacles, de manier plus sûrement les instruments, savoir par exemple « trouver la latitude avec les instruments et déclinaisons, pour pouvoir dire à point nommé le lieu où est arrivé le navire, pourveu que la route ayt esté bonne, et par mesme moyen la longitude où l'on est arrivé, et le chemin que l'on a fait ». Boissaye du Bocage démontre encore à « faire les estimates par les hauteurs, par le temps, par le petit navire cinglant le long d'une terre dont la distance et le temps sont donnés, et aussy à l'œil, ce qui est très ordinaire ». Ces derniers mots prouvent que l'estime *au juger* suppléait souvent à la science.

Le maître s'attarde ensuite, et avec raison, sur la description et les usages du quartier de réduction, sur la variation de la boussole calculée « par les amplitudes, azimuth et observations faites soir et matin ou devant et après midy, pour corriger les routtes, ou faire valoir celles qui sont faites », sur l'usage des ascensions droites « afin de sçavoir les heures que les astres seront au méridien pour les

pouvoir connoître et se préparer à prendre hauteur à icelles», sur les courants, les vents et une foule de notions pratiques pour éviter «les accidents qui pourroient faire déchoir le navire de sa route».

A tous ces éléments il ajoute la méthode de dresser des cartes plates ou réduites, les plus importantes définitions de la trigonométrie, l'étude des tables loxodromiques, l'emploi des logarithmes, les procédés graphiques pour la résolution des principaux problèmes de route, enfin l'explication des globes et des cartes plates.

On voit par ce sommaire que tous les élèves de Boissaye du Bocage pouvaient, en suivant ses leçons, devenir d'excellents capitaines et pilotes.

Vers le temps où Boissaye du Bocage développait son programme, plusieurs navigateurs fort instruits et fort expérimentés publiaient au Havre des ouvrages «avec privilège du Roy». Ces livres rendirent de tels services aux marins, que presque tous furent plusieurs fois réimprimés, encore au Havre, pendant tout le XVIII^e siècle.

C'est certainement la Normandie qui fournit, au XVII^e et au XVIII^e siècle, le plus grand nombre de livres classiques à l'usage des futurs capitaines ou pilotes.

Citons les principaux de ces ouvrages :

GUILLAUME LE VASSEUR DE BEAUPLAN publia en 1673 (1 vol. in-4° de 51 pages) «*L'usage de la sphère plate universelle, œuvre agréable aux curieux, profitable aux doctes, nécessaire aux navigateurs*».

La sphère plate universelle n'est autre que l'astrolabe de l'Espagnol Jean de Rojas. L'auteur résout à l'aide de cet astrolabe une foule de questions d'astronomie nautique. Il déclare lui-même (p. 5) «qu'il écrit pour les nautonniers et pilotes».

GUILLAUME BLONDEL SAINT-AUBIN s'est signalé par de remarquables travaux :

Le véritable art de naviguer par le quartier de réduction (1^{re} édit. 1671, in-8°, 156 pages).

L'auteur réduit à l'aide du quartier de réduction «les courses et singles des vaisseaux en mer». C'est à notre connaissance le premier ouvrage complet composé sur ce merveilleux instrument, qui était très répandu à la fin du XVII^e siècle.

Le trésor de la navigation (1673, in-4°), ouvrage divisé en deux parties. Dans la première partie (156 pages), l'auteur donne la

« Théorie et Pratique des triangles sphériques, enrichie de plusieurs problèmes astronomiques et géographiques », et dans la seconde (230 pages) il enseigne « l'Art de naviguer par la supputation et démonstration des triangles rectilignes et sphériques, tant par les sinus que par les logarithmes ».

Les principes de la navigation (1676, in-12 de 94 pages). Ouvrage élémentaire contenant, avec un abrégé de la sphère, l'usage du nombre d'or, des épactes, des marées, de l'écartement de la lune au soleil, et du cycle solaire.

La trigonométrie géométrique, astronomique et maritime, contenant les tables des sinus, tangens et sécans (1^{re} édit. en 1680).

L'art de naviguer par le compas de proportion (1680, 72 pages).

Le grand arsenal des temps (Rouen, 1693, 124 pages in-4° sans le titre et l'Avis au public). C'est une nouvelle édition des *Principes de la navigation*, mise au point pour le xviii^e siècle, car les *Principes* ne pouvaient servir que jusqu'à la fin du xvii^e.

Les sinus communs et les logarithmes (in-12, vers 1694).

LE SIEUR DASSIÉ publia les trois ouvrages suivants :

1° *Le pilote expert* (1^{re} édit., 1683), livre excellent où l'auteur, après une bonne explication des termes usités en navigation, indique la manière d'obtenir la moyenne parallèle, la différence en latitude et longitude, puis de réduire les lieues de longitude en degrés. Il calcule les routes de navigation par les sinus, par le quartier de réduction, par l'échelle anglaise, par les nombres. Il traite encore de la variation de l'aiguille aimantée, et résout divers problèmes d'astronomie nautique.

2° *L'architecture navale* (Paris, 1677, in-4°), ouvrage où l'on rencontre en particulier la liste des amiraux de France, celle des officiers de marine, suivant l'ancienneté, en 1673, et aussi les noms des vaisseaux bâtis au Havre depuis 1671.

3° *Description générale des costes de l'Amérique, havres, isles, caps, golfes, bancs, écueils, basses profondeurs, vents et courans d'eau, etc.* (Rouen, 1677, 1 vol. in-12 de 421 pages sans la dédicace et la préface). « Ce livre, dit Dassié, n'a été fait qu'en faveur des pilotes. »

R. BOUGARD est l'auteur d'un manuel que possédèrent tous les navigateurs au XVIII^e siècle, et qui avait pour titre : *Le petit flambeau de la mer, ou le véritable guide des pilotes côtiers* (1^{re} édit., 1684, 413 pages).

SANSON LE CORDIER était un Havrais qui, après avoir tenu une école libre d'hydrographie dans sa ville natale, fut nommé en 1690 professeur royal à Dieppe. Il avait déjà écrit pour ses élèves des ouvrages qui furent très appréciés :

1^o *Le traité des pratiques journalières des pilotes*, divisé en deux parties (1683, Le Havre). La première partie (335 pages) était un traité géométrique de la variation de l'aimant avec un abrégé de trigonométrie rectiligne et sphérique. La seconde partie (292 pages) apprenait au marin à construire un *Journal de navigation* par l'application des règles du cercle et quartier de proportion.

2^o *L'Instruction des pilotes* (1683, Le Havre), traité de navigation assez complet en deux parties. Dans la première partie (144 pages), l'auteur exposait les principes de la navigation, puis résumait les principales questions posées aux jeunes navigateurs désireux d'obtenir le brevet de maître ou pilote. La seconde partie (151 pages) contenait les éléments nécessaires pour calculer exactement la latitude, puis des tables de la déclinaison et de l'ascension droite du soleil et des étoiles, et aussi de la longitude des principaux endroits de notre globe.

XVIII^e SIÈCLE. — Nous avons peu d'œuvres nouvelles à signaler au XVIII^e siècle. On se contenta de rééditer bien des fois les livres imprimés au siècle précédent.

Mentionnons une publication de CHARLES HÉRUBEL intitulée : *Nouveaux principes de navigation* (1^{re} édit., 1702, 1 vol. de 260 pages environ). Cet ouvrage est assez élémentaire. Il contient « la connoissance et distribution du tems et la réformation du calendrier romain, l'essence et l'usage du nombre d'or, de l'épacte, de l'âge de la lune et du retardement des marées, le moyen de trouver le lever et le coucher de la lune, le cycle solaire, les lettres dominicales et férielles, les fêtes mobiles et immobiles », puis un abrégé de la sphère du monde où l'auteur explique « les principales définitions et systèmes des astronomes, avec les usages des points, lignes et cercles conçus et imaginés en cette sphère ».

Dans la première moitié du xviii^e siècle parurent divers traités relatifs soit aux manœuvres, soit à la construction des vaisseaux.

Quelques années après, on étudia, conjointement avec les anciens traités de pilotage, le *Nouveau traité de la navigation* de Pierre Bouguer et surtout l'œuvre que ce traité inspira, sous le nom de *Leçons de navigation*, à Dulague, professeur d'hydrographie à Rouen.

Vers le même temps, un professeur particulier du Havre, nommé Degaulle, publiait de nombreux travaux qui tous intéressaient la navigation.

C'était l'époque où le gouvernement, se préoccupant plus que jamais de l'instruction des marins, tentait quelques réformes qui aboutirent à la loi du 10 août 1791. Cette loi, préparée et décrétée quelques jours auparavant par l'Assemblée nationale, réorganisa les écoles de la marine sur un plan nouveau.

LES FORÊTS ET PÂTURAGES DU MANDEMENT DE GUILLESTRE,

PAR PIERRE BUFFAULT,

Inspecteur des eaux et forêts, membre de la Société de géographie commerciale
de Bordeaux.

A près de mille mètres en arrière de la petite ville de Guillestre, bâtie à 1,061 mètres d'altitude sur le bord du Guil, au bout d'une pente assez douce, se dresse une haute montagne, creusée en combe, boisée de sombres pins, portant sa tête à 1972 mètres d'altitude et dominant la vallée de la Durance par-dessus la plaine du Plan de Phazy ⁽¹⁾, les coteaux de Risoul et les escarpements fortifiés de Mont-Dauphin ⁽²⁾. C'est *Combechaube* ⁽³⁾, avancée en promontoire entre la *Combe* du Queyras, sauvage gorge au fond de laquelle gronde le Guil, et la petite vallée du Chagne, laquelle dévale du col de Vars ⁽⁴⁾. Cette montagne est la terminaison occidentale d'un puissant massif à demi boisé, situé entre le Guil, la vallée de Saint-Véran-en-Queyras, l'Italie et la haute vallée de l'Ubaye, et que sillonne l'étroit vallon de Cristillan, où se cache Ceillac. Les forêts et pâturages de ce massif constituaient, avec quelques bois et pelouses situés sur les hauteurs qui, au sud de Guillestre, dominent l'éparpillement des chalets de Risoul, le domaine forestier et

⁽¹⁾ Où, d'après M. Paul GUILLAUME, eut lieu la défaite des Lombards par le patrice Ennius Mummolus en 568 après J.-C.

⁽²⁾ Forteresse et commune créées de toutes pièces par Vauban en 1693.

⁽³⁾ Ce nom vient de la forme de la montagne et d'un déboisement, ou dénudation, antique et passager.

⁽⁴⁾ Vars, du latin *varcum* « col ».

pastoral indivis du *mandement de Guillestre*, réunion des trois communes de Guillestre, Ceillac et Risoul ⁽¹⁾.

Les essences de ces forêts sont, en général, le pin sylvestre dans les parties basses (1,000 à 1,800 mètres d'altitude) et chaudes, puis le pin à crochets qui, par endroits, se mélange plus ou moins de sapin et d'épicéa, ou le mélèze, soit pur, soit mêlé des essences précédentes, enfin dans les hauteurs (2,000 à 2,400 mètres) le pin cembré, dernier représentant de la forêt. Sur ces terrains généralement calcaires (du lias à l'éocène), les arbres sont associés à une végétation arbustive de viornes, nerpruns, épines-vinettes (parties basses), trembles buissonnants, saules à feuille de laurier (parties hautes), amélanchiers, genévriers, myrtilles, rosiers, groseilliers (parties moyennes), variable suivant l'altitude, le sol, l'exposition et le couvert, et qui, sous les pineraies à sol sec et pierreux, ensoleillées, fait place à des tapis presque exclusifs de busserole ou parfois de genévrier sabine.

Ces forêts et pelouses, qui connurent les sauvages Ligures aux armes de silex, qui virent défilier les éléphants d'Annibal, puis aller et venir les légions romaines, ensuite les hordes gothes et lombardes et les bandits sarrasins, ces forêts et ces pelouses ont un passé assez intéressant, où se retrouvent les sages et patriarcales institutions de nos ancêtres, où se répercutent les échos des luttes du moyen âge et des guerres de la Renaissance, qui se lie aux travaux de défense militaire des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, et auquel nous allons essayer de rendre rapidement et pour un moment « le bienfaict de la vie », suivant le mot d'un vieil historien ⁽²⁾.

Disons de suite que si cette page de géographie historique peut s'écrire au moyen des textes et documents des siècles écoulés, c'est en majeure partie grâce au remarquable travail du savant archiviste du département des Hautes-Alpes, M. le chanoine Paul Guil-

⁽¹⁾ Le *mandement* (*mandamentum*) ou réunion de communautés, soit copropriétaires de leur territoire, soit simplement unies par des liens politiques et administratifs, et alors subdivisions des bailliages, était fréquent autrefois dans les Alpes. Celui de Briançon est cité dans un document du ^{xi}^e siècle (cartul. eccl. d'Oulx); sur celui de Savines, voir E. CARDOT, *Restauration des pâturages de montagnes*. Min. Agric., Impr. nat., Paris, 1900. Cf. avec les *syndicats* de vallées des Pyrénées.

⁽²⁾ Père Marcellin Fournier, *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiennes*, 1626-1643, édition de l'abbé P. Guillaume 1890, Paris, Champion; Gap, Jouglard.

laume, à son *Inventaire* des archives de Guillestre, qui donne une analyse détaillée des pièces de ces archives, précédée d'une introduction qui constitue un véritable petit traité d'histoire locale⁽¹⁾.

I

Le plus ancien document connu où se trouve le nom de Guillestre est la bulle du pape Gélase II du 20 décembre 1118, qui donne à l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve (près Avignon) les églises de Risoul, Guillestre et Ceillac, ces trois communautés formant déjà le *mandement* de Guillestre qui possède indivisément les forêts et pâturages de son territoire⁽²⁾.

Cette possession, à vrai dire, n'est alors ni entière, ni paisible⁽³⁾. Elle se trouve disputée aux trois communautés par leur seigneur, l'archevêque-prince d'Embrun. Ce dernier détient, au ^{xiii}^e siècle, l'administration des forêts et pâturages du mandement et est en même temps copropriétaire (au moins en ce qui concerne les forêts). Nous le voyons, dans un acte du 18 novembre 1299, où il rappelle d'abord qu'il défendit pour raison d'utilité publique d'extraire aucun bois d'œuvre des forêts de la seigneurie (*Licet olim, utilitate publica suadente per nos . . . ordinatum fuit ne de quibuscumque nemoribus terre archiepiscopatus maeria*⁽⁴⁾ *extraheretur*), permettre par licence spéciale, aux habitants de Guillestre, Risoul et Ceillac, *réserve faite de la part qui lui est due (absque nostra licentia speciali [concedimus] salva tamen debita nobis parte)* de prendre du bois d'œuvre (*maeriam*) dans la forêt de Riou-Sec, ou canton qui regarde le Queyras et où les Queyrassins commettent de nombreux délits (*nemoris Rivi sicci, quoad eam partem videlicet que versus Quadracium noscitur dependere*); ce bois sera transporté au Guil (*portandi ad aquam*) pour être flotté jusqu'à destination (Arch. Guill. DD 6).

(1) P. GUILLAUME, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*; *Archives de Guillestre*, Gap, Jean et Peyrot, 1906. Cf. aussi C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris, Hachette, 1908.

(2) P. GUILLAUME, *op. cit.*; introd., p. x.

(3) Sur la propriété communale au moyen âge dans les Alpes, voir A. FAUCHÉ-PRUNELLE, *Essais sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes briançonnaises*, Grenoble, Vellot; Paris, Dumoulin, 1856.

(4) *Maeria*, *materia*, *materiamen*, *maeremium*, *meremium*, etc., bois de construction (voir DU CANGE, *Glossarium*), d'où *maierie*, *meyère*, partie de forêt produisant de tel bois.

L'archevêque a aussi des droits de chasse (on lui doit un quartier des animaux tués) et de pêche ⁽¹⁾.

Mais il ne tarde pas à diminuer ses prérogatives au profit de celles des communautés, qui marchent ainsi progressivement à la propriété entière et absolue des bois et pâturages du mandement. Le 12 août 1329, l'archevêque accorde aux habitants de Guillestre et de Risoul une charte importante qui leur octroie des libertés considérables et contient plusieurs stipulations relatives aux forêts et pâturages. L'administration des unes et des autres passe en partie aux consuls des communautés, qui peuvent instituer des gardes (*champerii et custodes*), mettre en défens (*ponere in devesum*) ⁽²⁾ tel ou tel canton, à leur gré, de pâturage ou de forêt, interdire l'exploitation du bois, la fabrication de la chaux ou du charbon, sous l'imposition d'une amende (*bannum*) ⁽³⁾ aux contrevenants dont les bois, chaux ou charbon délictueux seront saisis et partagés par moitié entre les consuls et l'archevêque. Les consuls pourront, à leur gré, en modifiant les défens, ouvrir ou fermer les pâturages ou les forêts aux habitants, à l'exception expresse de la forêt de Combe-Chauve, sise au territoire de Guillestre, *que les consuls ne pourront ouvrir sans le consentement de tous les habitants*. Cependant ils pourront, pour les besoins d'un chacun, le conseil communal consulté, y délivrer quatre arbres, mais pas plus. Un ban de cinq sols sera imposé à qui ira au bois du Serre de Risoul. Après requête au bailli, les consuls pourront saisir les étrangers coupant des arbres dans leurs bois ou faisant paître des troupeaux sur leur territoire, et ils pourront recevoir de tout troupeau d'*avérage* ⁽⁴⁾ étranger une bête en guise d'amende, bête qui ne pourra être tuée qu'après cinq jours et dont la chair sera partagée entre le bailli, les consuls et

⁽¹⁾ GUILLAUME, *op. cit.*, introd., p. xxxiii.

⁽²⁾ *Devesum, devesium, devesia, defesum*, etc., lieu mis en défens, d'où les noms de *Devez, Devès, Devèze*, donnés à plusieurs cantons de forêt dans les Alpes, le Rouergue, etc., et correspondant aux *Bedats* du Béarn. (Cf. DU CANGE.)

⁽³⁾ *Bannum* a le triple sens d'édit public, de peine pécuniaire et de territoire de juridiction. *Imbannare* ou *imbannire* signifiaient «mettre en défens», comme *ponere in devesum* (cf. DU CANGE). Aujourd'hui encore, les montagnards briançonnais disent «embanner», «canton embanné», et comprennent peu le «mettre en défens» administratif. De là aussi les noms forestiers de *Bois du Ban* ou des *Bans* (qu'il faut se garder d'écrire *Banc* ou *Bancs*).

⁽⁴⁾ *Avérage*, en bas latin *aver* (*averis*) «bêtes ovines», de *habere*, car les troupeaux d'ovidés constituaient l'avoir principal, essentiel des montagnards.

les nobles, suivant l'usage. Lesdits consuls pourront encore à leur gré affermer les pâturages ⁽¹⁾.

Cette première charte forestière est intéressante à plus d'un titre. Nous y voyons que, dans les Alpes comme dans les Pyrénées, dès les temps reculés, les populations recouraient pour la conservation et la régénération de leurs bois et pâturages à la mise en défens, mesure simple, basée sur le seul jeu des forces naturelles, et qui subsiste encore de nos jours dans notre code et nos règlements forestiers ⁽²⁾. Le droit de saisie (*pignorare*) alpin, qui pouvait s'exercer sur les hommes, les animaux et les objets d'exploitation, nous paraît très semblable au vieux droit de *carnal* du Béarn ⁽³⁾. La location des pâturages aux étrangers, et notamment aux bergers de Provence, n'est pas, comme l'a fait remarquer d'ailleurs M. P. Guillaume, une pratique des siècles derniers seulement, mais remonte au moins aux premiers temps du moyen âge ⁽⁴⁾. Enfin il faut souligner la mise en défens permanente de la montagne de Combe-Chauve, mesure dictée, comme on le verra plus loin, par la crainte des avalanches et le souci de la protection de la ville de Guillestre. Ce n'est donc pas du xix^e siècle seulement, la chose est à signaler, que le rôle protecteur des forêts est connu et apprécié; voilà bien des centaines d'années que les montagnards eux-mêmes avaient vu que l'arbre seul les garantissait efficacement de l'avalanche et du ravinement. Et nous allons être témoins, aux xvii^e et xviii^e siècles, de tous les efforts faits par les consuls de Guillestre pour empêcher les agents de la marine royale ou des fortifications d'effectuer des coupes à Combe-Chauve.

⁽¹⁾ Archives de Guillestre, AA 1.

En 1332 l'archevêque d'Embrun accorda une charte analogue à ses vassaux de Châteauroux (Arch. de Châteauroux et in Fournier, *op. cit.*).

Le sol, au xiv^e siècle, valait de 4 fr. 27 à 5 fr. 79 de notre monnaie. (P. Guillaume.)

⁽²⁾ Sur le défens dans les Pyrénées béarnaises, voir Pierre BUFFAULT, *La forêt d'Oloron Sainte-Marie* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1902, p. 641), et *La ville d'Oloron et sa forêt du Bager depuis le xi^e siècle jusqu'à nos jours* (*Revue des Pyrénées*, 1907), Toulouse, Privat.

⁽³⁾ Voir Pierre BUFFAULT, *op. cit.*, et J. DE SAILLY, *Fors et coutume du Béarn* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1897, p. 321).

⁽⁴⁾ Le père FOURNIER, *op. cit.*, cite un acte de 1345 qui a trait à un «avero Provinciali» venu dans la montagne de Combolier de Châteauroux. La *pierre-fiche* qui se voit près de Villevieille en Queyras, et que la légende dit avoir servi de borne aux bergers de Provence, atteste aussi l'antiquité de la transhumance.

La charte de 1329 ne définit pas les droits respectifs des communautés et de l'archevêque assez strictement pour qu'il ne se produisît, dans la suite, soit des incertitudes, soit des conflits, qui amenèrent parfois même l'intervention de l'autorité delphinale, au sujet d'achat de bois, d'interdiction de pâturages aux troupeaux étrangers, etc. (Arch. Guill., FF 3, AA 1). Les communautés saisis-sent même le légat du Pape d'une plainte contre l'archevêque qui a permis, en 1499, à noble Giraud d'Ancezune de faire traverser à ses troupeaux les territoires de Guillestre et de Risoul ⁽¹⁾. Elles lui représentent qu'elles ont eu de tout temps la propriété et jouis-sance de leurs pâturages suivant leurs coutumes, libertés et pri-vilèges jurés par l'archevêque. Déjà, en 1384, elles avaient opposé la même revendication à ce prélat, dont les officiers avaient fait défense, à peine de 10 marcs d'argent, de couper des arbres, secs ou verts, dans la forêt de Barben. Les consuls revendiquaient ce bois comme étant communal et à la libre disposition des commu-nautés. Après de longues tergiversations, le prince-archevêque dut céder et, en 1423, Bertrand de Deux octroya des lettres patentes portant que les officiers archiépiscopaux ne devront visiter les chemins, bois et pâturages qu'à *défaut* des consuls (Arch. Guill., FF 4, AA 5).

Peu à peu, d'ailleurs, les communautés accaparent l'administra-tion et la jouissance exclusive des forêts et pâturages de leur terri-toire, et d'une possession plus ou moins précaire arrivent à une propriété pleine et entière. C'est là, comme dans d'autres pays, la manifestation d'une loi assez générale ⁽²⁾. En vain, certains arche-vêques voudront plus tard faire revivre leurs droits primitifs (1670, 1686, 1761, 1786). Toujours les communautés leur opposent une résistance opiniâtre, invoquant leur possession et jouissance « immé-morée », et la Révolution mettra fin, à leur profit naturellement, à un litige « très embrouillé » encore pendant en 1789 (*ibid.*, BB 7, 16; CC 131, 161; DD 3).

Entre elles-mêmes les communautés ont des contestations; mais

⁽¹⁾ Ce sont là des faits marquants de transhumance médiévale.

⁽²⁾ Cf. la communalisation des forêts d'Oloron (Pierre BUFFAULT, *La ville d'Olo-ron et sa forêt du Bager*); celle d'une partie du massif d'Aubrac (Paul BUFFAULT, *Aubrac, son monastère, ses forêts, ses pâturages*, Rodez, Carrère, 1903), celle d'une partie des forêts du Spessart en Bavière (G. HUFFEL, *Les chênes du Spessart*, in *Revue des Eaux et Forêts*, 1908, p. 129).

celles-ci sont réglées assez facilement par des «traités solennels» (4 décembre 1383); des «transactions» (5 octobre 1701), qui déclarent les «bois, forests, montaignes et pasquerages» indivis, sauf certaines parcelles ou cantons, qui restent propriété exclusive de l'une ou l'autre, ainsi Combe-Chauve à Guillestre «embannée pour toujours»; la Traverse, le Cheynet et «la Rotieo sive Cugulhet» à Ceillac; la Jaunière et le Jas des Bœufs à Risoul (*ibid.*, CC 94, EE 39, DD 3).

II

Les archives de Guillestre ne nous donnent aucun document pour le xvi^e siècle en matière forestière et pastorale, et nous-entrons dans le xvii^e siècle pour assister aux efforts incessants et opiniâtres, fort louables au reste, que font les communautés en vue d'assurer la conservation de leur domaine boisé et le préserver des déprédations des habitants, puis des exploitations intensives qu'en veulent faire les agents de l'Etat.

Les consuls, suivant une coutume fort générale dès le moyen âge, ont recouru à l'autorité seigneuriale ou royale pour édicter ou sanctionner, afin de leur donner plus de force, les réglementations qu'ils veulent faire appliquer. Ainsi ils ont obtenu diverses «inhibitions de M^{sr} le Mareschal des Diguières», connétable, gouverneur du Dauphiné «et de nos seigneurs de la Cour» de Grenoble, pour empêcher qu'on ne coupe du bois à Combe-Chauve, qui est l'égide protectrice, le palladium de Guillestre. Malgré cela, bien des habitants y vont soustraire des arbres, et en 1616, 1619, 1621 les consuls renouvellent les «inhibitions» et poursuivent les délinquants, interdisant jusqu'à l'enlèvement de l'herbe par crainte des inondations et avalanches (Arch. Guill., BB 19). Le 22 février 1619, une délibération municipale porte qu'à cause du «grand dégailh et ruyne du bois que font les particuliers dud. lieu et aultres... soyt par le moyen de la faction de la ruyse⁽¹⁾ que les chapplées⁽²⁾ extraordinaires qui s'en font ordinairement», il est fait défense de

⁽¹⁾ *Ruyse*, *Russe*, *Rutcho* «écorce». Du Cange donne *Rusca*, *Ruschia* pour écorcé, et spécialement écorce à tan; de là *rucho*. (Breton *Rusk*, anglais *Risg*.)

⁽²⁾ *Chapplée* «abatis». *Capulare*, *capellare*, *capillare* «abattre couper, tailler» (lat. *scalpere*, *scapellare*), d'où *chapler*, *chaploie*, *chappelis*, vieux français, notamment dans Guill. GUIART (Du Cange). De là encore nos *chapeler* et *chapelure*.

«coupper aulcung bois pour bastir, brusler, ne aultrement icelluy emporter ne enlever, tant au Sappet, à la Sambuc, Reyssas, Serre-Bertrand, depuis la colle de Cugullet en sà jusques au rif de Celhac . . . à peyne de 30 soulz pour chaque pièce, grande ou petite, ne faire ruyse en quel endroict que ce soit du terroir dud. Guilhestre jusques à Riouverd, ne fère pégo ⁽¹⁾ aussi, à peyne aussi d'estre gagés de 2 escus la première foix » (*ibid.*). Il est aussi défendu de couper la «garne» ⁽²⁾. En 1625, on arrête que quiconque «coupera bois au Devès puis Pra Jouglar en bas, et la Pinatelle du Sapet, les Ruynasses . . . jusques au Pissailh ⁽³⁾ paiera 3 livres d'amende; défense aussi de couper du bois à Blétonet ⁽⁴⁾ » et «Fuelhe-Voyrant», du bois et de l'herbe à Rieuvert et à Palhas (*ibid.*). Les habitants ne sont pas, on le voit, respectueux de la propriété collective. On se plaint en particulier de ceux de Bramousse ⁽⁵⁾, qui font «grand dégast des bois de la communauté, au moyen de la pègue qu'ils faisoient et avoient dressé des fourtz pour ycelle distiller, et que, pour à se continuer, l'on avoit couppé à demy une grande quantité d'arbres pour en tirer la graisse». Chacun de ceux qui ont fait des fours est condamné à 18 livres d'amende, et ceux qui enlèvent «la russe» à 9 livres, au profit de l'hôpital de Guilhestre (*ibid.*).

Les consuls de 1680 sont tout aussi soucieux de leurs forêts que ceux du commencement du siècle : le 16 septembre, ils défendent à tout habitant de couper à Combe-Chauve à peine de 300 livres d'amende. En 1685 et 1687, on poursuit des délits commis au

(1) *Pégo*, *pègue* (*pega*, *pegua* dans Du Cange), poix qu'on extrayait des souches et morceaux de bois de pin imprégnés de résine, dits pour cela *bois gras*. On favorisait la formation du bois gras au pied des gros pins en les entaillant. Des peuplements entiers étaient dégradés par cette pratique. Dans l'idiome local, on appelle *téas* le morceau de bois gras qui sert de torche; c'est le latin *tæda* (même sens) qui a donné *tède* en Gascogne.

(2) *Garne* ou *guarne*, branchages de pins et, en général, d'arbres résineux (*garna* dans Du Cange).

(3) *Pinatelle*, petit bois de pins; *sapet*, bois de sapins; *ruyne*, *ruynasse*, endroit raviné, dégradé par le ruissellement ou les avalanches; *pissailh*, de *pisse* «cascade».

(4) *Bléton*, *Bletton*, nom local du mélèze et plus spécialement jadis des aiguilles sèches de cet arbre. Du Cange donne *Bletonata* comme une forêt de jeunes arbres et surtout de chênes.

Blétonnée, *blétonnet* désignent aujourd'hui encore, dans le Briançonnais, un lieu peuplé de mélèzes.

(5) Hameau de la commune de Guilhestre isolé dans la Combe du Queyras.

Sapet, «banné de tout temps immémoré et de la dernière nécessité de conserver». (Arch., BB 7.)

Le 5 octobre 1701, les trois communautés de Guillestre font une convention pour la conservation de leurs forêts et montagnes pastorales (*ibid.*, CC 132). La question est d'autant plus importante que ces forêts sont alors, comme nous le verrons tout à l'heure, astreintes à des fournitures épuisantes à la marine et à la guerre.

A cette même époque, et jusqu'en 1713, les consuls payent chaque année une forte contribution de guerre au duc de Savoie, pour empêcher que ses Vaudois ne viennent incendier les forêts ⁽¹⁾.

En 1706, on rappelle la nécessité de réserver Combe-Chauve, à cause «des ravines et lavanches». Le 15 juillet 1714, on lit dans la ville les ordonnances de M^{gr} l'Intendant de Bouchu «pour l'embannement de la forest de Combe-Chave, la Rortée et Feuille-Voirant... afin que personne n'encoure l'amende de 500 livres y énoncée» (*ibid.*, BB 10).

Quelques années plus tard, les déprédations augmentent en forêt, et «la police dud. Guillestre étant tombée depuis quelques années en décadence», on élabore, le 14 décembre 1727, un nouveau règlement de police qui porte : ... nul ne pourra couper du bois sans permission, «et, quant à la forest de Combe-Chave, qui est un bois enbané, il est de même deffandu... d'y couper aucune plante de bois vert». — Le conseil nommera chaque année deux garde-bois qui toucheront 50 livres chacun plus le tiers des amendes prononcées «municipalement» (*ibid.*, FF 62).

Nombreux néanmoins restent les délits, malgré les efforts de répression des consuls, et nombreux aussi les incendies, surtout au milieu du XVIII^e siècle (Arch., *passim*).

La raison de toutes les mesures ci-dessus rappelées et du souci de conservation forestière qu'elles attestent nous est excellemment donnée, au moins pour Combe-Chauve, par une requête des consuls de Guillestre demandant à Lesdiguières des «décretz d'inhibitions à toutes sortes de personnes de couper dud. bois», requête suivie d'une ordonnance conforme du 23 septembre 1621. Les consuls exposent que Guillestre est «environné de toutes parts de hautes montaignes quy se chargent ordinèrément, en hyver, de si grandes quantités de neige que sy lesd. montaignes n'estoient gar-

(1) P. GUILLAUME, *Inventaire*, introd.

nies de bois de haute fustaie quy retient lesd. neiges, led. lieu et son terroir seroit, longtemps y a, ruiné et dégasté par les valanches quy tomberoient sur le dégel; à raison de quoy ilz ont esté de tout temps curieux de conserver led. bois» (Arch. Guill., CC 11). Et le 9 juin 1779, les consuls du même Guillestre écrivent à Bourcet, directeur général des fortifications du Dauphiné : « Si nous ne veillons pas avec le plus grand soin à ce qu'on ne coupe aucun bois dans la forêt qui couvre cette montagne, rien ne pourra plus retenir les ravins et coullées de terres et de neige, et le bourg sera bientôt enlevé » (*ibid.*, CC 150).

Ce n'est donc pas au xix^e siècle seulement, nous le répétons, que, dans les Alpes mêmes, a été reconnu le rôle de protection de la forêt contre les avalanches, les ravinements, les torrents et les inondations, mais c'est de tout temps que la forêt y est apparue comme la seule défense contre ces phénomènes ⁽¹⁾.

III

Dès 1642 la Marine royale vint chercher des bois dans les forêts du mandement de Guillestre ⁽²⁾. Les consuls n'eurent plus alors seulement à lutter, pour conserver leurs forêts et leur terre, contre les délinquants — fort nombreux — du pays, mais encore contre les agents du roi qui voulaient prendre partout les bois à leur convenance sans trop de souci des besoins et de la sauvegarde des habitants.

Le 5 mars 1667 les consuls refusent à Mayol, agent du commissaire général de la marine, six pièces de bois de la forêt de Combe-Chauve, à cause de « l'importance et la nécessité que la communauté a à la conservation de ses bois, pour esviter la ruyne totale de la ville et du terroir d'icelle, mesme de la vie des habitants qui est infalible, à l'occasion des lavanges et innondations et ravages de la quantité des eaux procédantz de l'abondance de nège quy n'est arrêtée que par led. bois » (Arch. Guill., BB 7).

(1) Les consuls du Queyras, de Briançon, etc., défendaient de même des coupes dans certains bois pour assurer la protection des routes, ponts, villages, etc.

(2) P. GUILLAUME, *Inventaire*, introd. On sait que l'État avait — et aurait encore — le droit de prendre dans les bois communaux, ecclésiastiques et particuliers les bois propres à la marine en en payant la valeur. L'emploi du fer dans les constructions navales a fait tomber ce droit en désuétude.

L'année suivante même opposition pour une autre coupe. Puis enfin, en 1670, les consuls vendent au même Mayol 400 pièces de bois pour 400 livres (*ibid.*, CC 43).

Quatre ans plus tard, les consuls s'opposent encore à la coupe de 6 arbres à «Combe-Chave, qui a esté de tout temps immémorée réservée, pour la conservation dud. lieu», «pour esviter la ruyne entière de ce pauvre lieu» et «les desbordementz des lavanches et des eaux, et où personne jusques à présent, par ces considérations, n'avoient ozé couper» (*ibid.*, CC 44). Puis, pour plus de sûreté, ils se décident, le 5 novembre 1677, à députer un consul pour aller à la Marine de Marseille ou de Toulon remontrer «la nécessité de la conservation dud. bois de Combe-Chauve, . . . que ce bois-là estoit une forest de laquelle la conservation du lieu dépend entièrement, pour autant qu'elle est scituée au-dessus dud. lieu, et sy penchant que, sy on coupoit quelques arbres aud. endroit et qu'on fist la moindre ouverture, les lavanches et ravines des eaux emporteroient entièrement le terroir et maisons dud. lieu». Le député offrira de faire couper les bois désirés dans les autres forêts du mandement. Mais les agents de la Marine n'écoutèrent rien. Ils vinrent en 1678, et voulurent procéder à la coupe à Combe-Chauve, menaçant les habitants réquisitionnés «s'ilz n'y vont, les faire attacher pour les y conduire par les gardes de Marine». En effet, le 4 janvier, un commis de la Marine a pris 30 habitants, «et à l'instant a faict marcher lesd. ouvriers tambour battant, suivis desd. consulz et autres chefs dud. lieu, pour aller aud. Combe-Chauve; ne leur donnant pas le tempz de pouvoir desjeuner. Et sont allés à jun avec luy jusques au plus haut de lad. forêt», où il fit couper des arbres sans «avoir esgard au dommage et à la ruyne toutalle que lad^e coupe fera aud. lieu». Et tous les jours suivants 30 à 40 ouvriers ont été de même emmenés à Combe-Chauve.

Les habitants pleins «d'espouvante sont en estat d'abandonner» la localité, et les consuls protestent encore. Enfin, le 8 janvier, le commis de la Marine reçoit l'ordre «de ne pas couper le bois qui peut porter dommage au village».

L'année suivante, annonce d'une nouvelle coupe et nouvelle députation à Toulon (*ibid.*, BB 7).

Peut-être bien aussi les consuls usent-ils volontiers de cette crainte des avalanches dans le but d'empêcher l'État de prendre leurs arbres et afin de les réserver pour leurs communautés.

En 1685, la Marine marque encore 80 à 100 pièces à Combe-Chauve, mais l'intendant d'Herbigny défend toute coupe dans cette forêt, « d'autant mieux que d'abord qu'il y a quelque bois coupé ou pourry, il n'y en revient jamais plus, ainsy que la remarqué led. commissaire » [de la Marine] (*ibid.*)⁽¹⁾.

Ce sont surtout des *sapins* que prenait la Marine (*ibid.*, DD 3). En 1693, elle payait le bois 3 livres la toise prise sur place (*ibid.*, BB 7). En 1721, elle paye 1,500 livres 100 mâts, mis « au fond de l'eau » pour leur conservation jusqu'à emploi (CC 88).

Combe-Chauve n'a pas plutôt échappé à la Marine que voici l'entrepreneur des fortifications et bâtiments de Mont-Dauphin, Renkens, qui vient y prendre des bois, y fait du charbon et y cause de grands dégâts. On lui signifie en 1693 l'ordonnance de d'Herbigny de 1685, ce qui est sans doute sans effet. Heureusement le subdélégué défend en 1695 toute coupe « à peyne de prison », et le Roi fait remettre à Guillestre 4,000 livres pour les bois coupés.

Mais Renkens a été autorisé par le subdélégué à couper dans les forêts de Guillestre autres que Combe-Chauve, ce que n'admettent pas non plus les consuls qui se pourvoient auprès de l'Intendant, vu que « le sieur Renkin est journellement dans nos forests pour prendre du bois pour toute sorte d'usage, et qu'ainsy il dégrade entièrement nosd. forests, et nous met dans l'impuissance de pouvoir rebâtir nos maisons brûlées et tumbées⁽²⁾ » (1697). Et l'année suivante, ils protestent encore contre des coupes faites à Assan de mélèzes hauts de 8 à 10 toises et d'un pied et demi de diamètre. Renkens est revenu à Combe-Chauve, et l'on enverra une députation à Grenoble, cependant que quatre délégués iront visiter les forêts de Savines à Saint-Martin pour indiquer aux entrepreneurs de Mont-Dauphin « où ils peuvent prendre le bois nécessaire pour leurs ouvrages et empêcher qu'on ne continue la dégradation entière de nos forêtz ». Au directeur des fortifications du Dauphiné qui demande à Guillestre 2,000 palissades (1698), on répond en le priant de les faire prendre dans les forêts voisines, à Vars, par exemple, « et ne nous dégrader pas les nôtres, comme ils font », tel le sous-entrepreneur du chauffage de Mont-Dauphin qui abat à

(1) Autrement dit, la régénération se produit très lentement.

(2) Presque toutes les maisons autrefois étaient construites en bois, et les incendies étaient fréquents.

Assan sans même « avoir adverty d'aucune coupe ». La même année on doit solliciter de l'Intendant un « ordre de défense » de couper à Combe-Chaue et Feuille-Voyrant, d'autant que la ville de Guillestre, en partie brûlée, n'est pas encore rebâtie (*ibid.*, BB 9).

Et en 1705, il faut encore demander le retrait d'une ordonnance qui autorisait l'entrepreneur à couper 1,500 arbres à Combe-Chaue ! Ce qui n'empêche de prendre encore 450 pièces à Combe-Chaue et au Sapet en 1739-1740, sur l'ordre du contrôleur général (*ibid.*, DD 5, BB 12).

Après 1750, notamment en 1757 et en 1771, c'est la forêt de Riouvert qui fournit le bois de chauffage réquisitionné pour Mont-Dauphin. Un grand incendie parcourut cette forêt en 1771, et le subdélégué écrit à ce propos aux consuls le 17 août : « Il est de l'intérêt du Roy que cette forêt soit conservée, puisque c'est de là principalement que l'on tire le bois de chauffage de la garnison de Mont-Dauphin » (*ibid.*, CC 143).

Les forêts du mandement sont astreintes d'ailleurs, comme toutes celles de la région ⁽¹⁾, à des fournitures de bois de toutes sortes et vraiment considérables. En 1723, ce sont des *bourneaux* ⁽²⁾ pour Mont-Dauphin ; en 1724, 5,000 *cercles* ⁽³⁾ pour les forts des Trois-Têtes de Briançon, fourniture dont les consuls des trois communautés demandent à être dispensés dans une requête au Ministre de la Guerre où ils font ressortir qu'ils livrent déjà « plus de 12,000 cercles de bois par année à la garnison de Mont-Dauphin, depuis plus de trente ans », et une grande quantité de bois de haute futaie aux entrepreneurs de la Marine (*ibid.*, CC 91). Nouvelles doléances en 1741. Les habitants, qui ont « un pressant besoin de 1,050 pieds d'arbres pour rétablir les maisons et bastimens, dont la plus grande partie tombe de vétusté, . . . ont la douleur de voir couper, tous les ans, dans lesd. bois, plus de 250 pieds d'arbres, pour le chauffage de la garnison de Mont-Dauphin, lesquels arbres sont convertis en bûches de 3 pieds de long, et pour lesquels on ne leur paye rien, sinon la voiture, pendant que S. M. paye un nommé Gerbier, entrepreneur de chauffage, 18 livres par toise » (*ibid.*, FF 38).

Le service des Ponts et Chaussées prend aussi des bois.

(1) Voir à ce sujet D^r A. CHABRAND, *La guerre dans les Alpes*, Grenoble, Drevet.

(2) Tiges d'arbres de moyenne grosseur que l'on creuse suivant leur axe pour en faire des tuyaux et conduites de fontaines.

(3) Ancienne mesure locale pour le bois de feu.

Du 29 octobre 1739 au 12 mai 1741, les communautés ont fourni en outre 9,565 journées de « corvistes »⁽¹⁾ pour l'exploitation et la traite jusqu'au Pont rouge de bois de Combe-Chauve, du Sapet, etc., et la municipalité a donné, durant 20 jours de mars 1740 et 15 jours de février 1741, à chaque homme une livre et demie de pain et un demi-pot⁽²⁾ de vin, pour encourager les habitants à fournir ces corvées (*ibid.*, CC 110).

Toutes ces réquisitions de diverses natures, bien que plusieurs — telle la fourniture de bois d'œuvre — fussent payées, jointes aux contributions pécuniaires, au logement et à l'entretien des troupes de passage, aux impôts royaux, aux taxes levées de vive force, souvent par le duc de Savoie et ses alliés les Vaudois, constituèrent, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, des charges vraiment accablantes pour ces pauvres populations montagnardes et auxquelles on reste surpris qu'elles aient pu satisfaire. On ne s'étonne point de lire dans une requête présentée en 1714 à l'Intendant « par les communautés du Haut-Embrumois » : Pendant tout le cours de la dernière guerre, « elles ont esté extrêmement fatiguées pour le service des armées . . . les habitans estant obligés de leur fournir la subsistance, à l'exception du pain. Ils ont voituré, pendant tout ce temps, leurs foin et pailles dans les magasins, et tous les bois nécessaires pour les camps et les fortifications . . . ce qui a dépeuplé leurs forest et causé des ravines considérables dans tous ces villages, lesquelles augmentent tous les jours et emportent leur terroir, en sorte que la taille y devient insupportable . . . » (*ibid.*, CC 82).

Malgré toutes ces exploitations, d'ailleurs faites « sans aucune règle » (*ibid.*, FF 38), les forêts du mandement ne sont cependant pas totalement épuisées à la fin du xviii^e siècle, puisque, le 18 prairial an vii, les trois communes offrent au citoyen Jacques, « agent des approvisionnements extraordinaires de la 7^e division », de faire couper et livrer dans la forêt d'Assan⁽³⁾ 250 toises de bois « à condition qu'il fera exploiter les bois morts et les plus gros bois de préférence aux jeunes arbres, qu'il laissera de distance en distance

⁽¹⁾ *Corvistes* ou *courvistes*, hommes qui font des corvées, terme encore usité de nos jours.

⁽²⁾ Le pot valait 1 litre 44 (P. GUILLAUME).

⁽³⁾ Assan est le flanc de montagne, extraordinairement rocheux, qui se dresse en muraille abrupte sur la rive gauche du Guil, du pont du Roi à Bramousse.

des baliveaux pour la population de la forêt⁽¹⁾, qu'il payera le droit de propriété sur le pied de 4 francs par toise, avant que de le jeter à l'eau après que la mensuration en sera faite au bord du Guil par les administrateurs des trois communes» (*ibid.*, EE 5).

Nous avons vu que les bois exploités par la Marine et par la Guerre étaient amenés du bas de la forêt dans la combe même du Queyras, puis jusqu'à destination par flottage sur le Guil et la Durance. Les premiers descendaient par pièces isolées jusqu'au port de Sainte-Marie, sur le Guil, sous Mont-Dauphin, puis, reliés dans ce port en radeaux de 25 pièces, descendaient jusqu'à Marseille par la Durance et le Rhône. Ces bois étaient parfois entraînés si violemment par le Guil, qu'ils emportèrent les ponts; ainsi, en 1656, le pont de Sainte-Marie, refait depuis quinze jours seulement. Les bois de la Guerre descendaient à bûches perdues le Guil jusqu'à la « grille » de Guillestre, grille faite de pièces de bois énormes et qui coûtait beaucoup d'entretien, car elle était souvent emportée par les crues du torrent (Arch. Guill., BB 15; CC 44, 81, 160, 173).

IV

Bien que l'ordonnance du mois d'août 1669 sur les eaux et forêts dût être mise en application à bref délai et ne donnât qu'un délai de six mois notamment pour l'arpentement des forêts communales et ecclésiastiques (titre XXIV, art. 1, et titre XXV, art. 1), on fut longtemps dans l'Embrunais avant de songer à cette application. C'est en 1706 seulement qu'il est question de l'arpentement et de l'aménagement des forêts de Guillestre (lettre du Parlement de Grenoble aux consuls, 7 avril, Arch. Guill., CC 116). Mais on n'a rien fait encore quand il est procédé en 1727 à la *réformation générale* des forêts.

Le procès-verbal des commissaires réformateurs porte que Guillestre, Risoul et Ceillac ont environ 2,882 *sétérées*⁽²⁾ en pins,

⁽¹⁾ Exploitation à tire et aire.

⁽²⁾ Mesure agraire. M. l'abbé Guillaume indique comme valeur de la sétérée en général celle de l'arpent de Paris : 34 ares 15 centiares, ajoutant qu'à Guillestre elle était plus faible (*Invent. de Guill.*, introd.). Mais ce chiffre paraît trop faible pour l'évaluation des réformateurs. D'après d'autres passages de leur procès-verbal, la sétérée vaudrait 3 arpents (des Eaux et Forêts) et 2/10 ou 1 hectare

sapins et mélèzes à « Riovert, Assan, Rortée ou Vautour, Jas de la Vesse, Pratoujas, les Gorges, Bois du Moulin, Beaume-Bernon, les Alavers, Sagne-Ronde, Guigoulet, Bourjouna et Chastelan, Combe-Chauve, le Sapet, la Jaunière et Jas-des-Bœufs, la Traverse, Chaurine et Chesnet »⁽¹⁾, avec un autre bois vers la Durance, de 20 sétérées, planté en pins. Il y a six gardes. Ces forêts sont « dévastées journellement par la marine et les fortifications ». Le canton de Combe-Chauve « est très soigneusement conservé, pour éviter que les fonds inférieurs ne soient emportés par les ravines, et même le bourg de Guillestre »; son étendue est de 2,745 arpents 12 perches⁽²⁾ (1728, Arch. des Hautes-Alpes, C 109).

La réformation générale, puis la création en mai 1729 de trois maîtrises des eaux et forêts en Dauphiné, amenèrent enfin dans l'Embrunais l'application de l'ordonnance de 1669⁽³⁾. Le 4 novembre 1735, les consuls de Guillestre reçurent à ce sujet une lettre de la maîtrise de Grenoble, et dès 1738 les officiers forestiers intervinrent au sujet des délivrances de bois à divers habitants. La forêt venait d'être visitée par les officiers de la maîtrise (1736) qui avaient délimité la réserve; celle-ci est de 1,837 arpents 31 perches sur « 5,796 arpents⁽⁴⁾ de bois de futaie, essences de pin, sapin et mélèze » possédés par indivis par les trois communautés. En réponse à des doléances de ces dernières, le Conseil d'État, par un arrêt du 11 juillet 1741, décide que les bois mis en réserve seront conservés, que les autres cantons seront aménagés, qu'on pourra exploiter les arbres de 3 pieds de tour et au-dessus, conformément à la délivrance qui en sera faite chaque année par les officiers de la Maîtrise; que des gardes seront établis aux dépens des communautés pour veiller à la conservation des bois (*ibid.*, FF 38).

L'aménagement n'eut lieu que plus tard; en 1763 l'arpenteur

62 ares 42 centiares, ce qui, pour les 2,882 sétérées, donnerait 4,680 hectares 94 ares (?).

⁽¹⁾ Tous ces noms subsistent à très peu près aujourd'hui, et les cantons qu'ils désignent sont toujours boisés.

⁽²⁾ Soit 1,401 hectares 99 ares à l'arpent des Eaux et Forêts, de 51 ares 07; à l'arpent de Paris, de 34 ares 19, cela ne ferait que 938 hectares 56 ares.

⁽³⁾ L'ordonnance de 1669 subit de pareils retards d'application en Béarn, — Voir Pierre BUFFAULT, *Le régime forestier de 1669 en Béarn* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1900, p. 513).

⁽⁴⁾ Soit 2,960 hectares dont 938 hectares 34 ares en réserve. Ces chiffres paraissent bien faibles et en discordance avec ceux des Réformateurs.

n'a pas encore remis la procédure d'aménagement. Mais les officiers des Eaux et Forêts procèdent aux délivrances de bois. Le 1^{er} août 1757, Joseph-Alexandre Sarasin de Maraise, avocat, lieutenant de la Maîtrise des Eaux et Forêts à Grenoble, étant à Vars pour l'aménagement de la forêt, reçoit de l'ingénieur en chef de la place de Mont-Dauphin avis de marquer 600 pieds d'arbres pour le hangar de l'artillerie. Ne trouvant pas ces bois sur Risoul, le lieutenant va sur Guillestre, dans le canton « non réservé » du second Rif, et y marque 330 « pieds d'arbres, sapins, pins, *suif* ou *sérente* ⁽¹⁾, d'environ 3 pieds de tour et de 30 de longueur, propre à faire des chevrons », avec son « marteau à l'empreinte d'un double chevron accosté de trois roses et surmonté de trois étoiles ». Le même officier fait une autre délivrance au Pagon et au Vautour, où il trouve des « arbres de la plus belle espérance, . . . coupés presque à moitié, pour les faire découler les graisses dont on compose la térébentine, ce qui causait la perte certaine de la plante dont le suc se glissoit » (*ibid.*, CC 127).

A la fin du siècle, alors que la Maîtrise des Eaux et Forêts se relâche de sa surveillance, la municipalité ne néglige cependant pas complètement la police forestière. Le 15 novembre 1784, l'assemblée communale décide que « tout habitant qui a besoin de couper des bois pour se bâtir soit tenu d'en demander préalablement la permission aux consuls et de justifier du besoin qu'il en a » (*ibid.*, BB 15). Le 9 floréal an II, on nomme un garde aux appointements de 400 livres par an pour empêcher les dégradations « qui se commettent journellement dans les forêts et surtout dans celle de Combe-Chauve, qui menace si essentiellement nos propriétés les plus précieuses et nos maisons d'habitation » (BB 17). En l'an VII on nomme deux garde-bois, mais appointés à 51 livres chacun seulement.

Puis apparaissent, pour le plus grand bien des forêts, les agents de la nouvelle administration forestière qui marquent les coupes, essayent d'assurer la surveillance. Les archives (CC 180) conservent même, de l'an VIII, une note de la dépense de 28 francs suivante : « A Argence, cabaretier, le montant de 3 repas donnés, le 28 et 29 messidor, à l'inspecteur des Forêts et au garde général et pour leurs chevaux ⁽²⁾. »

(1) Noms locaux de l'épicéa.

(2) Ancien usage datant de l'époque des maîtrises. Cet usage s'est plus ou moins

V

Les premiers exploitants des montagnes ont été pasteurs, forcément, comme le sont encore les exploitants actuels. Dès le début de notre ère, l'industrie pastorale dans les Alpes dauphinoises a été ce qu'elle est encore aujourd'hui. La transhumance se pratiquait, nous l'avons dit, dès les premiers temps du moyen âge. Il en fut ainsi à Guillestre. Les montagnes de Cugulet, Valbelle, etc., furent souvent affermées aux bergers de Provence, et ce, dès le ^{xiii}^e siècle au moins; elles le furent pendant tout le cours des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles⁽¹⁾. Un autre fait à noter, c'est qu'autrefois il y avait un grand nombre de chalets de montagnes qui étaient habités *toute l'année*, alors qu'aujourd'hui ils sont ou abandonnés ou seulement réservés à l'estivage. Ainsi, à Cugulet, il existait en 1295 plusieurs chalets habités en permanence⁽²⁾ (Arch. Guill., AA 3 et CC 1).

Ces pâturages étaient souvent abusivement exploités. Malgré les gardes, les communautés voisines y amenaient du bétail, habitants du pays même ou bergers de Provence la surchargeaient d'animaux, y faisaient des dégâts, et à plusieurs reprises, notamment en 1701, en 1727, les trois communautés font entre elles des transactions ou règlements pour assurer une exploitation équitablement répartie et conservatrice des pelouses du mandement. Elles réservent, par exemple, tels quartiers aux bêtes aumailles de tel et tel village ou hameau, assignent tels autres quartiers à « l'avérage », excluent les « forains » du fauchage de certaines montagnes avant la « Notre-Dame d'Aoust », etc. (*ibid.*, CC 132, 137; FF 62, BB 15).

Les chèvres accompagnèrent longtemps en nombre les troupeaux de bêtes ovines, d'autant que Guillestre échappa générale-

maintenu au cours du ^{xix}^e siècle, dans certaines régions. Aujourd'hui encore, dans certaine commune du Queyras, une tradition, inéluctable pour les agents forestiers, veut que le maire offre un repas à tout agent en fonctions venant pour la première fois dans la commune.

⁽¹⁾ En 1728, les montagnes de Cugulet, Javel et Penastré sont affermées 265 livres aux bergers de Provence; ceux-ci, en 1751, ne veulent donner que 800 livres de la montagne de Valbelle (Arch. BB 11 et 13). En 1789, la montagne de Cugulet s'affirme 90 livres, et en l'an xi, 80 francs.

⁽²⁾ Fait général dans le Briançonnais.

ment aux mesures qui proscrivaient ces animaux. Le 10 mars 1698, la Cour de Grenoble défendit de tenir des chèvres (arrêt renouvelé le 11 août 1735), sur quoi les consuls de Guillestre demandèrent confirmation du décret du 28 mars 1685 leur permettant d'avoir des chèvres, vu la grande misère survenue depuis les sièges et les pillages des ennemis de 1692 et attendu que quelques « maires » n'ayant pas de lait nourrissent leurs enfants du lait des chèvres, ce qui leur fut accordé (*ibid.*, BB 9). En 1718, nouvelle défense du Parlement et nouvelle exception en faveur du mandement de Guillestre pour les mêmes raisons (*ibid.*, HH 1). Le 15 mars 1723, nouvelle interdiction par arrêt du Conseil du Roi. Mais, en 1731, les commissaires réformateurs autorisent Guillestre à tenir 120 chèvres qui iront paître « le long d'un rocher dominant sur la rivière du Guil » (*ibid.*, DD 5). En mars 1788, la maîtrise des Eaux et Forêts proscrit encore les chèvres, sans grand effet sans doute, et il faut arriver à Ladoucette, préfet du premier Empire, pour assister à une répression sérieuse ⁽¹⁾, mais qui fut, elle aussi, de courte durée.

VI

Les Guillestrins eurent donc beaucoup de mal à conserver leur domaine sylvo-pastoral, et surtout leurs forêts. Ils ne parvenaient pas à préserver celles-ci des exploitations abusives et des délinquants. Il fallut, pour atteindre ce résultat, qu'après la Révolution les forêts du mandement fussent placées sous le régime forestier, et alors conservées et sauvegardées par l'effet de ce régime protecteur.

Suivant une tendance très générale au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les trois communes copropriétaires voulurent, à cette époque, sortir de l'indivision. Elles demandèrent le partage de leur domaine forestier et pastoral. Ce partage, réalisé en 1864, attribua à chaque commune, à très peu près, les bois et pâturages situés sur son territoire.

Le domaine forestier de l'ancien mandement est actuellement de

⁽¹⁾ Ladoucette avait proscrit les chèvres et faisait couper la patte droite de devant à celles conservées malgré son arrêté, ainsi qu'il appert de comptes retrouvés dans les archives et fournis par des individus chargés d'appliquer la rigoureuse sanction.

5,733 hectares 19 ares pour l'ensemble, comprenant : 2,642 h. 86 à Guillestre, 2,318 h. 59 à Ceillac et 771 h. 74 à Risoul.

Un jardinage mal défini, par pieds d'arbres ou par volume, fut le traitement appliqué à ces massifs depuis le début du XIX^e siècle jusque vers 1865, époque à laquelle, dans plusieurs cantons au moins, la méthode naturelle lui fut substituée.

Des revisions d'aménagement, effectuées de 1899 à 1903, ramenèrent le jardinage, sauf dans trois séries de la forêt de Guillestre : l'une (3^e série, Assan), laissée hors cadre, une autre (2^e série, Rocherousse et Boisclair), peuplée de bois assez jeunes demandant des coupes d'amélioration; une autre enfin (5^e série, Razis et Sapet), peuplée partie mélèze, partie sapin, maintenue sous la méthode de la futaie régulière.

Les procès-verbaux de revision nous donnent les raisons locales de cette préférence actuelle pour le jardinage, qui cependant, à notre avis, a trop systématiquement envahi les forêts de mélèze du haut Dauphiné⁽¹⁾ (impossibilité de supprimer le pâturage⁽²⁾, lenteurs de la végétation et de la régénération).

A Guillestre, les 1,062 hectares aménagés des trois séries en exploitation régulière (1^{re} série, Combe-Chauve; 4^e série, Riouvert; 5^e série, Razis et Sapet) donnent une possibilité annuelle de 673 mètres cubes, réserve du quart comprise, soit seulement 0^{mc}633 par hectare. Pour toute la forêt, la production annuelle n'est guère que de 773 mètres cubes, soit 0^{mc}293. A Risoul, les 772 hectares donnent 207 mètres cubes, soit 0^{mc}268 l'un seulement. A Ceillac, la forêt est épuisée; on est en avance de *vingt-deux ans* sur la possibilité! En 1887, la reconstruction du village de Ceillac incendié absorba 3,781 mètres cubes et ruina certains cantons.

Le faible rendement de ces forêts tient, d'une part, à l'état d'épuisement dans lequel les ont laissées les exploitations intensives du XVIII^e siècle; d'autre part, à la surface relativement faible qui, dans chacune, est consacrée à la production ligneuse, le surplus (séries hors cadre) devant être soustrait aux exploitations et consacré uniquement à la protection du sol. Cette protection est la fonction essentielle, primordiale, de la forêt dans les hautes régions

(1) Voir Pierre BUFFAULT, *Notes sur les mélèzaies briançonnaises* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1908).

(2) Ce qui ne prouve nullement que le pâturage ne soit pas nuisible dans les forêts jardinées.

et tous les massifs des Hautes-Alpes ont, pour ces raisons, un faible coefficient territorial de production.

Quant aux pâturages, si certains sont restés en bon état et offrent à la vue des pelouses d'un vert riant alternant avec de jolis bouquets de mélèzes ou de petits massifs boisés, tel le quartier des Razis, d'autres sont dénudés, ravinés et stérilisés, menaçant par leurs érosions les forêts et cultures inférieures, telle la montagne de Cugulet et Pelouze⁽¹⁾. Cette dégradation est surtout l'œuvre des troupeaux de moutons de Provence, qui venaient, depuis des siècles, presque chaque année, en nombre généralement considérable (1,400 ces dernières années), passer l'été (du 24 juin au 18 octobre) sur ces hautes pelouses.

Ces années dernières, pour supprimer cette transhumance et ses désastreux effets, pour permettre à la commune de Guillore la restauration et la mise en valeur de ses pâturages, l'Etat a conclu avec la commune une convention aux termes de laquelle, pour un laps de plusieurs années, la location des pâturages aux moutons de Provence est supprimée, les améliorations pastorales nécessaires seront faites et la commune recevra de l'État (et du Touring-Club de France) une allocation annuelle représentant les deux tiers de la somme que produisait la location de la montagne au troupeau de Provence.

On a, depuis longtemps, signalé les ravages causés par les moutons transhumants et stigmatisé les fâcheuses conséquences et les vices intrinsèques de cette exploitation primitive des pelouses de montagne, de ce pâturage « biblique », de cette « inondation vivante », et préconisé la suppression de cette antique pratique, à laquelle certains auteurs attribuent exclusivement la dénudation des montagnes, les faits torrentiels et même la dépopulation des régions montagneuses⁽²⁾.

Certes la transhumance, outre qu'elle justifie par elle-même bien des critiques, a causé et cause encore bien des dégâts, voire des désastres. Mais elle est loin d'être la cause unique, et même

⁽¹⁾ Voir d'intéressantes photographies de ces divers pâturages, dans CARDOT, *op. cit.*

⁽²⁾ Voir notamment : E. CARDOT, *op. cit.*; L. A. FABRE, *L'exode montagnard en France* (*Bull. de géogr. histor. et descriptive*, 1908, n° 1 et 2); *L'exode du montagnard et la transhumance du mouton en France* (*Revue d'Économie politique*, mars 1909).

primordiale, des phénomènes physiques et sociaux dont on lui fait grief. Le mouton indigène a la majeure part de la responsabilité pour les premiers. N'est-ce pas lui qui exige les pâturages de printemps et d'automne sur les versants ensoleillés, et qui, depuis des siècles, en a chassé la forêt? Or ces pâturages sont toujours pris dans la zone des forêts (zone subalpine, moyenne altitude), sur des versants très déclives où la végétation forestière serait nécessaire, et dont la dénudation est la cause principale des ruissellements et des inondations et une cause fréquente des autres désordres torrentiels. Et c'est le mouton indigène qui est l'obstacle, unique ou à peu près et presque invincible, au reboisement de ces versants. Tandis que le transhumant, qui ne fait guère que traverser la zone des forêts pour estiver sur les hautes pelouses, dans la zone alpine où l'altitude (2,500 mètres et plus) exclut la végétation forestière et ne permet que la végétation herbacée, n'exerce d'action nuisible que lorsque, en nombre excessif, supérieur à la possibilité des pâturages, il dégrade ceux-ci et provoque alors les ravissements et érosions de la limite supérieure des forêts. Mais à cela le remède est facile : il suffit de limiter le nombre des troupeaux, de réglementer leur dépaissance. Il n'est nul besoin de les supprimer et d'enlever ainsi aux communes montagnardes des ressources pécuniaires précieuses et qui proviennent d'un mode d'exploitation de la propriété très général et très naturel. Ce qui prouve que ce remède simple est suffisant, c'est que dans les régions (Queyras, Briançonnais) où la transhumance s'exerce *modérément*, elle ne cause aucune dégradation et n'a aucun effet désastreux. *Est modus in rebus*.

D'ailleurs les écrivains et forestiers qui font le procès de la transhumance — personnalités éminentes qu'il nous en coûte de contredire — ne reprochent rien au transhumant qui lui soit spécial et qui ne puisse être reproché au mouton du pays. C'est aussi bien le procès de celui-ci qu'ils font que de celui-là.

Quant à l'émigration des montagnards, c'est une forme régionale de l'exode rural, qui a des causes multiples, mais qui n'est provoqué qu'accidentellement et de façon toute locale par la transhumance et les dégradations causées par elle. Ainsi l'exode montagnard sévit aussi bien dans les communes du Queyras et du Briançonnais, qui ne reçoivent pas de transhumants ou n'en éprouvent pas de dommages, que dans celles d'autres régions alpestres ravagées par la transhumance *abusivement* exercée.

Nous pensons donc, à la suite d'ailleurs de Demontzey ⁽¹⁾, que le mouton indigène est plus dangereux et nuisible que le transhumant, qu'il est le seul foncièrement nuisible. Nous croyons que, s'il peut être bon dans certaines communes et dans certains cas de supprimer la transhumance, cette suppression dans l'ensemble n'est ni justifiée, ni utile. Elle nous paraîtrait plutôt dangereuse comme favorisant l'élevage du mouton indigène. C'est celui-là qu'il faudrait — aux points de vue forestier et hydrologique — supprimer, ou du moins transformer, pour rendre à la végétation forestière tous les versants qu'il lui a pris et permettre un reboisement efficace de nos montagnes.

La commune de Guillestre a actuellement en propre environ 120 bêtes bovines et 1,400 bêtes ovines; Risoul, 210 bêtes bovines et 1,000 bêtes ovines ⁽²⁾.

VII

Les traits saillants de l'histoire des forêts et pâturages du mandement de Guillestre sont : l'énergie singulière de la nature pour conserver ou recréer les richesses forestières et pastorales, si souvent et si rapidement diminuées ou détruites par l'homme; l'absence de changement notable dans l'état forestier et hydrologique du pays depuis le moyen âge, enfin les efforts louables et constants, mais de plus en plus insuffisants, faits par les anciennes municipalités pour la conservation de leurs forêts et pâturages et l'absence de toute amélioration et mise en valeur.

Les essences qui peuplent aujourd'hui les divers cantons des forêts des trois communes ne diffèrent pas en nature, ni même sensiblement en proportion, de celles qui constituaient jadis le domaine forestier du mandement. Les textes anciens mentionnent aux mêmes lieux les mêmes espèces que nous y voyons actuellement. Le procès-verbal d'aménagement de la série de Combe Chauve dit cependant que, dans ce quartier, « le mélèze, qui devait occuper autrefois une notable portion du terrain, n'est plus représenté que par quelques pieds épars ayant de 300 à 400 ans ». La

⁽¹⁾ DEMONTZEY, *Traité pratique du reboisement*, 1882. Voir dans le même sens : F. BRIOT, *Études sur l'économie alpestre*, Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1896 ; et *Nouvelles études sur l'économie alpestre*. Paris, Berger-Levrault et Laveur, 1907.

⁽²⁾ Voir dans F. BRIOT, *Nouvelles études*, les améliorations pastorales à réaliser dans ces communes.

chose est possible ⁽¹⁾, mais ne constituerait qu'une variation passagère et très localisée. Il se produit maintes fois en forêt des substitutions temporaires d'essences, consécutives à des changements de milieux, à des modifications des conditions de végétation (coupes intensives, pâturage exagéré, changement de régime d'exploitation, etc.). Il n'y a pas d'alternance d'essences ⁽²⁾.

La comparaison entre l'état actuel et l'état ancien au point de vue de la superficie boisée ne nous révèle pas non plus de changement sensible. Les chiffres des Réformateurs de 1728 et de la Maîtrise de 1736 nous donnent une surface plutôt très inférieure à celle qui est soumise aujourd'hui au régime forestier (4,681 hectares contre 5,733) ⁽³⁾. Si nous remontons plus loin que le XVIII^e siècle, nous n'avons plus de chiffres, mais les indications et les noms de lieux donnés par les textes médiévaux nous montrent la forêt là où elle est aujourd'hui, et là seulement. Donc, depuis le début même du moyen âge, ce qui a disparu de forêt dans le mandement de Guillestre est insignifiant, et le déboisement a été nul. Nous avons fait, pour le Briançonnais, pareille constatation ⁽⁴⁾. Il nous paraît certain que le déboisement effectué dans le haut Dauphiné remonte au moins à l'occupation romaine, et que, depuis cette époque, la physionomie forestière de ces hautes régions n'a pas sensiblement changé ⁽⁵⁾.

Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'il va à l'encontre des idées admises aujourd'hui et reçues dans le pays même. On a tellement écrit et parlé, au début du XIX^e siècle d'abord, puis depuis une cinquantaine d'années, sur la déforestation des montagnes, que, naturellement, le public a exagéré les choses, généralisé à l'excès et étendu notamment aux hautes régions de l'Embrunais et

⁽¹⁾ Cependant, aux XVII^e et XVIII^e siècles, Combe-Chauve renfermait beaucoup de sapins, puisque c'est cette essence qu'y exploitait surtout la Marine.

⁽²⁾ Cf. Ch. FLAHAULT, *Projet de carte botanique* (*Bull. Soc. botan. de France*, t. XLI, 1895).

⁽³⁾ Pour Combe-Chauve seulement, nous trouvons une diminution : 538 hectares aujourd'hui contre 1,402 (ou 939) en 1728. Mais alors la dénomination de Combe-Chauve pouvait embrasser une plus grande étendue de terrain que de nos jours, ou peut-être y a-t-il eu là une réduction locale de la surface boisée.

⁽⁴⁾ Pierre BUFFAULT, *Le Briançonnais forestier et pastoral* (Congrès des Soc. françaises de géographie, Nancy, 1909).

⁽⁵⁾ Pareil fait a été démontré pour certaines parties du Forez par M. d'ALVERNY, *Les hautes chaumes du Forez*, Paris, Laveur, 1907.

du Briançonnais, ce qui n'était exact que pour des régions plus basses (et plus vastes) du Dauphiné et de la Provence, ou pour certains points localisés et en proie aux phénomènes torrentiels.

Deux savants Gapençais qui ont écrit sur le déboisement dans le département des Hautes-Alpes⁽¹⁾ sont, à notre avis, tombés dans les mêmes exagérations. M. Roman écrit que, vers le xiv^e siècle, «des forêts entières disparaissent dans le Briançonnais, le Queyras et l'Oisans»; il invoque à l'appui de sa thèse les mises en défens et réglementations adoptées par les communautés, mesures qui ne prouvent pas la disparition des forêts mais la jouissance abusive des populations sagement restreinte par les consuls; il invoque de même les noms de lieux tels que *Gaudissard*, *la Maierie*, qui attestent bien des défrichements, mais qui ne prouvent point que ces défrichements soient récents et les datent, au contraire, du haut moyen âge et même d'une époque antérieure. Pareillement M. Guillaume pense que les incendies dus aux guerres, qui furent si fréquentes dans les Alpes, que les exploitations considérables faites pour pourvoir les constructions puis les garnisons de Mont-Dauphin, de Briançon, pour la marine, pour les ponts et chaussées, etc., ont détruit de grands massifs boisés⁽²⁾. C'est une erreur : ces exploitations, ces incendies ont appauvri, épuisé les forêts, enlevé tout leur matériel exploitable, ont pu provoquer des ravinements, ils n'ont pas, en définitive, détruit la forêt elle-même, le sol forestier. Les forêts de l'ancien mandement de Guillestre, de la Roche de Rame, de l'Argentière sont là pour l'attester. Et cela donne la mesure de la puissance singulière de la végétation, même dans les Alpes sèches et si promptes à la dégradation. La forêt s'y maintient ou s'y reconstitue beaucoup plus aisément qu'on ne serait porté à le croire, *dès que le sol a un peu de repos*.

C'est avec scepticisme également que l'on doit accueillir — pour le haut Embrunais et le Briançonnais seulement, bien entendu — l'assertion générale qu'à la faveur du soi-disant déboisement des siècles derniers, la torrentialité des cours d'eau a augmenté, que les crues se produisent plus fréquentes et plus fortes, etc. M. Roman, qui soutient cette thèse et énumère les grandes crues pro-

(1) P. GUILLAUME, *op. cit.*, et *Bull. de la Société d'études des Hautes-Alpes*; J. ROMAN, *Les causes du déboisement des montagnes d'après les documents historiques du XIII^e au XVIII^e siècle*, Gap, Richaud, 1887.

(2) Dans le même sens, et à tort, CHABRAND, *La guerre dans les Alpes*, *op. cit.*

duites depuis le ^{xiv}^e siècle⁽¹⁾, telles celles du Guil en 1370 et 1475, celles de la Durance en 1577 et 1582, prouve simplement que de tout temps ces cours d'eau ont été torrentiels, ce que nous apprenait déjà la lecture des vieux historiens et des vieilles chroniques. La destruction de la station romaine de Rame par les débordements de la Durance n'est pas précisément récente, et de cette terrible rivière Tite-Live et Silius Italicus nous ont laissé des descriptions qui sont des tableaux encore exacts de ses manifestations actuelles.

Il nous paraît donc, en somme, établi que l'état forestier et hydrologique du Briançonnais et du pays de Guillestre n'a pas sensiblement varié depuis le haut moyen âge⁽²⁾.

Quant aux pâturages de l'ancien mandement, ils se sont plutôt abîmés. La montagne de Cugulet notamment et les pelouses voisines se sont bien dégradées, au cours du ^{xix}^e siècle, sous l'action des transhumants qui venaient au nombre de 2,000 et plus; près de la moitié de l'étendue est ravinée et ruinée. Heureusement la commune de Guillestre a eu la sagesse dernièrement de renoncer aux anciens errements abusifs, et entreprend avec l'aide de l'État la restauration et la mise en valeur de ses pelouses.

En terminant cette étude, il nous faut rendre hommage au souci qu'ont eu les communautés du mandement de Guillestre de la conservation de leurs forêts. La revue de leurs archives nous a fait assister à une véritable lutte entre les consuls et les administrations militaires pour la défense de Combe-Chauve. Nous avons aussi vu que ces consuls et leurs mandants avaient la compréhension très nette du rôle protecteur de la forêt, et que les savants, ingénieurs, forestiers qui, au ^{xix}^e siècle et présentement encore, ont vulgarisé la notion de l'arbre protecteur du sol de la patrie, n'ont fait que répéter ce que savaient fort bien et déclaraient souvent les bourgeois et manants de Guillestre, Risoul et Ceillac. Cette notion, les

(1) *Op. cit.*

(2) Cette conclusion est purement locale, et nous n'entendons pas dire qu'il en soit de même partout, bien loin de là. Nous croyons au contraire que, dans les régions inférieures du Dauphiné et du bassin de la Durance, il y eut, aux siècles derniers, de nombreux déboisements, sources de torrents récents. Ainsi, pour l'Embrunais, on lit dans les déclarations faites par plusieurs communes en 1790 (Arch. départ.) qu'elles durent détruire leurs bois, faute de revenu, pour en faire des pâturages loués.

montagnards du fond des vallées queyrassines et briançonnaises la possèdent encore, non apprise à l'école, mais transmise par la tradition ancestrale et confirmée par l'expérience vécue de la montagne. Seulement cette notion si sage est souvent mise en échec par le désir du gain immédiat, par l'insouciance, et il est indispensable que le Régime forestier assure à la fois la conservation et l'aménagement productif de la forêt, comme il serait indispensable qu'un Régime pastoral assurât la conservation et l'aménagement productif de la pelouse.

L'INFLUENCE DES FORÊTS SUR L'ALIMENTATION DES SOURCES ET LE RÉGIME DES COURS D'EAU,

PAR PAUL BUFFAULT,
Inspecteur des eaux et forêts.

Ce serait une erreur de croire que l'opinion d'après laquelle la présence des massifs boisés exerce une influence favorable sur la production des inondations et l'alimentation des sources et des cours d'eau est récente. Bien avant que nos civilisations compliquées eussent fait naître le problème de l'arbre et de l'eau, l'homme adorait l'arbre, symbole de fécondité et d'immortalité, vénérât les forêts, mères des sources. Hindous, Persans, Arabes, Finnois, Germains, Celtes, Grecs et Romains respectaient les forêts sacrées et se gardaient de détruire l'équilibre établi par la nature, qui avait revêtu les montagnes et les collines d'une végétation protectrice⁽¹⁾.

Onze cents ans avant notre ère, Téglaath-pal-asar I^{er}, roi de Ninive, entreprenait de véritables travaux de reboisement dans les plaines de la Mésopotamie et sur les pentes stériles du mont Masius (Karadjeh-Dag). L'inscription gravée sur les rochers de Bavian, près des sources du Haser, nous apprend que Sennachérib fit aussi planter des forêts⁽²⁾.

Lorsque le paysan italien défrichait ou élaguait un bois dans les plaines de la Campanie ou sur les versants abrupts de l'Apennin, il offrait un sacrifice en expiation aux dieux et laissait subsister, au

(1) Paul BUFFAULT, *Le Culte des Arbres et les idées des Anciens sur le rôle des forêts*. Rodez, 1907, E. Carrère.

(2) E. BABELON, *Histoire ancienne de l'Orient*, IV, p. 157, 316. Paris, 1885.

milieu de l'espace déboisé, un groupe d'arbres qu'il consacrait à Sylvain ou à Faunus⁽¹⁾. Les soldats de César n'osaient porter la hache sur les chênes de la forêt sacrée, et Ovide nous raconte de quels châtiments terribles était frappé celui qui osait porter un fer impie sur des troncs respectés par les siècles⁽²⁾.

Les désastreux effets du déboisement n'avaient d'ailleurs pas passé complètement inaperçus des anciens. Pline l'Ancien, le célèbre naturaliste, signale déjà des inondations causées par des défrichements. *Plerumque vero damnosi torrentes corrivantur detracta collibus silva, continere nimbos ac digerere consueta*⁽³⁾.

Dès 1684, l'ingénieur florentin Viviani, disciple de Galilée et de Torricelli, enseignait, à propos des crues de l'Arno, que la présence des bois complétait l'action des barrages en ralentissant la vitesse des eaux et prévenait les érosions.

Au commencement du xix^e siècle, Dralet attribuait au déboisement des Pyrénées la diminution que l'on constatait dans le débit des rivières descendant de ces montagnes.

En 1797, l'ingénieur Fabre, dans son *Essai sur la théorie des torrents et des rivières*, avait attiré l'attention sur les ravages des torrents et indique, comme cause originelle de leur formation, la destruction des bois qui couvraient les montagnes. L'action protectrice du feuillage des forêts sur le sol, la rétention d'une partie des eaux pluviales par l'humus, la diminution de la masse et de la vitesse des eaux par la présence des troncs d'arbres et de touffes d'arbrisseaux ont été très bien comprises et décrites par lui. Plus tard, M. Dugied, ancien préfet des Basses-Alpes, attribue, dans un mémoire adressé au Ministre de l'intérieur, la désolation dans laquelle est plongée le département à la destruction des forêts et à la manie des défrichements.

Moreau de Jonnés, membre de l'Institut de France, soutient, dans un mémoire couronné en 1825 par l'Académie royale de Bruxelles, que les forêts des montagnes entretiennent les sources, grossissent le débit des rivières et affirme que « leur extension et leur conservation sont pour les sociétés modernes des mesures d'économie publique non moins indispensables que l'embouquement

(1) CATON, *De re rustica*, 139-140.

(2) LUCAIN, *Pharsale*, III, 400. OVIDE, *Métam.*, VIII, 678 et suiv.

(3) PLINÉ, *Nat. Hist.*, XXXI, 30.

des rivières et le creusement des canaux». C'est aussi l'opinion de Michel Chevalier, dans son ouvrage sur *les Intérêts matériels de la France*. D'après l'éminent économiste, «la navigabilité des rivières serait puissamment aidée par la replantation des montagnes que l'on a dépouillées de leurs bois avec tant d'imprévoyance et que l'on abandonne dans leur nudité par une coupable inertie».

«La destruction des forêts, le manque de sources perpétuelles et l'existence des torrents, écrivait l'illustre Alexandre de Humboldt, sont trois phénomènes étroitement connexes entre eux.» — «Par suite du déboisement, dit-il encore, les eaux coulent sans arrêt, sans avoir le temps de s'infiltrer; elles entraînent la terre des pentes, se réunissent dans les plis de terrains, y forment des torrents qui ravinent le sol et entraînent une masse de cailloux et de sable sur les terres qu'ils traversent et dans les fleuves où ils débouchent.» Est-il possible de décrire plus clairement les ravages des torrents dans les montagnes dénudées?

En Italie, Pérelli, Paléocapa (1841) admettent que les eaux pluviales sont en partie retenues par les bois. Paléocapa affirme aussi que l'augmentation des crues est la conséquence de la dénudation des montagnes. Lombardini (1858) soutient aussi que la forêt retient les eaux des pluies et retarde l'arrivée de l'afflux dans les talwegs.

En 1841, Alexandre Surell, ingénieur des ponts et chaussées à Gap, dans son ouvrage magistral sur les torrents des Hautes-Alpes, a préconisé le reboisement comme le remède efficace des désastres engendrés par leur incessant développement. C'est lui qui fut le véritable promoteur de l'œuvre du reboisement en France, et l'on ne doit pas oublier que les travaux de reboisement entrepris par les forestiers français, d'après les principes émis par lui, ont servi de modèles aux travaux similaires exécutés en Suisse, en Autriche, en Espagne, en Italie, aux Indes, au Cap, etc.

L'exécution des travaux de reboisement dans les régions montagneuses, ainsi que la conservation des forêts existantes, consacrée par la législation des principales nations civilisées, reposait donc sur cette conviction que la présence des forêts régularisait le débit des cours d'eau, atténuait les ravages causés par les inondations, assurait l'alimentation des sources et des rivières.

Il semblait, en effet, que l'action régulatrice de la forêt sur le débit des cours d'eau, son influence favorable sur les inondations,

comme sur l'alimentation des sources et des rivières, ne devaient plus être contestées aujourd'hui. Les discussions qui ont eu lieu sur cette question au Congrès de navigation réuni à Milan en 1905 ont montré qu'il existait à ce sujet des divergences de vue entre forestiers, ingénieurs hydrauliciens et géographes. Un article récent, dû à la plume autorisée du distingué secrétaire de la rédaction de *la Géographie*, revue de la Société de géographie, a exposé des faits qui tendaient à diminuer considérablement la valeur du rôle attribué jusqu'ici à la végétation pérenne des forêts sur les inondations et le débit des cours d'eau⁽¹⁾.

Il nous paraît nécessaire d'étudier cette question, dont l'importance est capitale, et d'examiner les différentes opinions qui ont été émises à ce sujet.

I

LE CONGRÈS DE MILAN.

RAPPORTS DE MM. KELLER, WOLFSCHÜTZ, LAUDA, PONTI ET LOKHTINE.

Analysant dans l'article précité les rapports produits au Congrès de Milan par MM. Keller, conseiller privé de l'intendance des bâtiments à Vienne (Autriche); Lauda, conseiller supérieur au ministère de l'Intérieur, directeur du Bureau central d'hydrographie de Vienne; Wolfschütz, conseiller agricole à Brünn (Moravie); Ponti, ingénieur en chef du génie civil italien, — M. Charles Rabot s'exprime ainsi :

« En France, sous l'influence de l'école forestière, on attribue aux bois toutes les vertus et on met sur le compte du déboisement tous les maux. Voici plus de cinquante ans qu'il est admis comme dogme scientifique qu'en raison de leur capacité de rétention des eaux pluviales les forêts ont la propriété d'atténuer les grandes crues des fleuves et que le déboisement est la principale cause des inondations; c'est également à la déforestation que l'on attribue les diminutions des niveaux sourciers, et des débits d'étiage, si remarquables dans ces dernières années. En un mot, nous regardons les forêts comme les régulateurs des écoulements, comme d'immenses éponges recueillant les précipitations atmosphériques,

⁽¹⁾ Ch. RABOT, *La dégradation des Pyrénées et le régime des cours d'eau* (*La Géographie* du 15 septembre 1907, p. 166 et suiv.).

quelque abondantes qu'elles soient, et les restituant ensuite progressivement.

« D'après les rapports présentés par des hydrauliciens à la dixième réunion de l'Association permanente du Congrès de navigation, tenue en 1905 à Milan, il faut singulièrement en rabattre de cette influence de la forêt sur les cours d'eau et sur les sources ⁽¹⁾. »

Ainsi, pour l'éminent secrétaire de la Société de géographie, les faits exposés par les rapporteurs établissent nettement que l'influence de la forêt sur les écoulements des eaux pluviales est nulle en temps de crue, qu'elle est nulle sur le régime des sources, mais qu'elle est capable de retenir les terrains en pente, de diminuer le volume des matières entraînées par les eaux de ruissellement, d'atténuer les érosions, d'empêcher les éboulements et les glissements de terrain, sauf dans le cas de placages glaciaires. M. Ch. Rabot ajoute qu'au congrès de Milan les partisans de la forêt n'ont présenté aucun fait, aucune observation à l'appui de leur thèse, se bornant à des affirmations, sans fournir de preuves ⁽²⁾.

Les conclusions tirées par M. Rabot des rapports précités nous paraissent beaucoup trop absolues; la lecture des mêmes documents ne nous a pas laissé la même impression, et nous voudrions exposer tout d'abord les parties les plus saillantes des rapports présentés au Congrès. Nous les discuterons ensuite.

Pour M. Keller, l'influence du déboisement sur le climat est insignifiante, et, s'il y a eu des variations dans le climat, elles doivent être attribuées à la régression des cultures. Il admet cependant que « très vraisemblablement la forêt contribue à l'augmentation locale des précipitations, de l'humidité et, jusqu'à un certain point, de la température ». Il admet aussi que la présence de la forêt sur les pentes des montagnes retarde la congélation du sol, le rend plus perméable et *facilite l'infiltration utile à l'alimentation durable des sources*. Enfin le déboisement peut contribuer à l'érosion du sol dans les régions montagneuses, amener la formation de dépôts nuisibles au pied des pentes et modifier défavorablement l'écoulement des eaux, toutes les fois qu'aucune couverture végétale ne vient remplacer les forêts ou qu'il se produit une régression de la culture. M. Keller considère que la présence des bois retarde la

(1) CH. RABOT, *loc. cit.*, p. 166.

(2) *Ibid.*, p. 167, 169-170.

fonte des neiges, mais que, lorsque le sol est saturé, «le torrent des eaux superflues s'élance de la forêt avec la même furie qu'en terrain découvert ⁽¹⁾».

M. Wolfschütz s'est attaché à démontrer que l'efficacité de la puissance rétentionnelle de la forêt fait défaut à la suite de pluies extraordinairement abondantes ou de longue durée. «Il faut reconnaître, dit-il dans son rapport, que l'homme est impuissant à combattre les causes principales des eaux de crue et des averses anormales qui s'abattent ⁽²⁾». D'après M. Wolfschütz, il est tombé 209 millimètres d'eau en trois jours dans le bassin du Rhin, en novembre 1882; 215 millimètres d'eau en 18 heures le 2 août 1888, dans le Riesenwald; 187 millimètres en 24 heures en 1897; 184 millimètres en 48 heures en 1897, dans le bassin de la Traun; 208 millimètres en 2 jours en 1899; 242 millimètres en 24 heures à Reichenhall et à Alt-Ausse le 12 septembre 1899 ⁽³⁾.

En 1882, lors des inondations du Rhin, d'après Honsell, ce sont les bassins les plus boisés (Forêt Noire, Hardt, Spessart, Fichtelgebirge, Odenwald) qui ont contribué le plus à grossir les eaux du Rhin ⁽⁴⁾. D'après les constatations du bureau hydrographique central de Vienne, les bassins les plus boisés sont souvent éprouvés par des crues désastreuses; il en a été ainsi en 1897 du bassin des sources de l'Elbe, en 1897 et en 1899 des bassins de l'Enns, du Traun, de l'Ybbs ⁽⁵⁾. Enfin le boisement très dense du Riesenwald n'a pas eu d'influence sur les crues des cours d'eau de Silésie survenues à la suite de pluies torrentielles en août 1888, juillet 1897, juillet 1903 ⁽⁶⁾.

L'impuissance de l'homme, en face des précipitations atmosphériques d'une telle intensité, éclate en effet à tous les yeux. Mais, s'il est dans l'impossibilité absolue d'empêcher leur production, il peut tout au moins en atténuer les désastreux effets. M. Wolfschütz reconnaît d'ailleurs que le déboisement de quelques kilomètres carrés peut exercer une influence sensible sur le régime des eaux de certaines régions limitrophes des forêts en question ou des

⁽¹⁾ KELLER, *Rapport au Congrès de Milan*, p. 2, 7, 15-17.

⁽²⁾ WOLFSCHÜTZ, *Rapport au Congrès de Milan*, p. 9.

⁽³⁾ IDEM, *ibid.*

⁽⁴⁾ HONSELL, *La catastrophe due aux inondations du Rhin*, 1882.

⁽⁵⁾ *Annuaire du Bureau hydrographique central*, Vienne, 1902.

⁽⁶⁾ *Rapport de la Commission silésienne au Gouvernement prussien*, 1903.

parties déboisées, sans que cette influence locale et restreinte puisse s'étendre au delà ⁽¹⁾.

Le rapport de M. Lauda, directeur du Bureau central d'hydrographie de Vienne, est un des plus remarquables de ceux qui ont été présentés au Congrès de Milan. Il prend soin de nous prévenir que « l'étude de l'écoulement des eaux constitue incontestablement un des problèmes les plus difficiles de l'hydrologie ». Pour résoudre le problème, M. Lauda a fait, en 1903 et 1904, des observations minutieuses et très précises sur les quantités d'eau tombée et les écoulements observés dans les bassins de deux rivières de Moravie, la Bistritzka et la Seniza. La distance entre ces deux bassins est de 20 kilomètres environ; ils sont comparables au point de vue de l'altitude, de la perméabilité, de la constitution géologique du sol, du relief et de la répartition des différentes cultures; leurs étendues sont respectivement de 6,380 et de 7,400 kilomètres carrés. Mais les forêts occupent 48 p. 100 du bassin de la Bistritzka, tandis qu'elles ne couvrent que 27 p. 100 du sol dans celui de la Seniza.

Les conclusions de ces observations ne sont pas le moins du monde défavorables à la forêt ⁽²⁾. Les voici en entier :

« La rétention des eaux de précipitation est, dans une certaine mesure, plus importante dans le bassin le plus boisé que dans le bassin moins riche en forêts. »

« Pour des averses dont l'importance dépasse certaines limites — ainsi, par exemple, en temps de crue — la rétention devient moins intense dans le bassin le moins riche en terrains forestiers, c'est-à-dire que, dans ce cas, après obtention d'un certain degré de saturation, le surplus d'eau que retenait précédemment la forêt se dégage d'une façon plus sensible.

« Après une période de sécheresse, l'influence des averses se manifeste plus rapidement et d'une façon plus progressive dans le bassin le moins riche en forêts, tandis que l'inverse se produit dans le bassin à plus grande étendue forestière ⁽³⁾. »

(1) Wotreschütz, *op. cit.*, p. 9.

(2) M. Lauda écrit d'ailleurs, dans une lettre adressée à M. Tessier et publiée dans le numéro de la *Revue des Eaux et Forêts* du 15 avril 1907 : « Si vous voulez bien vous reporter à mes conclusions des pages 33 et 34, vous y trouverez la preuve que je ne suis nullement un adversaire de la forêt. »

(3) LAUDA, *Rapport au Congrès de Milan*, p. 31.

M. Lauda ne nie donc pas le moins du monde la *capacité rétentionnelle* de la forêt; il la reconnaît au contraire formellement, sauf dans le cas de chutes d'eau extrêmement abondantes, où les rôles semblent renversés et où le sol forestier, saturé d'eau, non seulement ne retient plus les eaux qui tombent du ciel, mais encore laisse échapper en partie l'eau qu'il avait retenue précédemment.

M. Lauda a constaté, le 10 septembre 1904, qu'après une période de sécheresse de plus de trois mois, des pluies d'une intensité à peu près égale survinrent dans les deux bassins; mais le grossissement des eaux n'est devenu sensible dans le bassin de la Bistritzka, plus boisé, que deux jours après la crue survenue dans le bassin de la Seniza, moins riche en forêts. Des constatations analogues ont été faites en octobre 1904⁽¹⁾.

La capacité rétentionnelle de la forêt, après une période de sécheresse, est donc bien établie, et, si elle n'agit pas dans toutes circonstances, cela prouve que l'action de la couverture a une limite, ce qui n'a rien d'étonnant.

On pourrait d'ailleurs discuter les chiffres de M. Lauda, car, s'il est probable que le volume des eaux écoulées dans l'une et l'autre rivière a pu être calculé exactement, bien que des erreurs soient toujours faciles à commettre dans le cas de fortes crues, il est difficile d'admettre que les quantités d'eau tombée aient pu être jaugées assez exactement. Il ne suffit pas de quelques pluviomètres disséminés sur un territoire de 6,000 à 7,400 kilomètres carrés pour établir mathématiquement l'épaisseur exacte de la ranche pluviale. M. Lauda reconnaît d'ailleurs lui-même que la valeur de la lame d'eau n'a pu être établie aussi exactement que les volumes des écoulements⁽²⁾.

Enfin, pour que les deux bassins fussent absolument comparables, il faudrait qu'il y eût identité dans la répartition des pluies, dans l'orientation des surfaces mouillées, dans l'épaisseur et le coefficient d'absorption de la couverture morte dans les forêts des deux bassins.

Ces quelques réflexions suffisent à démontrer combien il est difficile de réaliser des conditions d'expérimentation comparables et à quelles erreurs on s'expose en fondant une argumentation sur

⁽¹⁾ LAUDA, *loc. cit.*, p. 26.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 18.

des données aussi peu rigoureuses⁽¹⁾. Aussi M. Lauda a-t-il bien raison d'écrire : « Un jugement définitif au sujet de l'influence de la forêt sur le régime des cours d'eau ne peut toutefois être encore rendu, les données d'expérience que l'on possède jusqu'ici ne se rapportant encore qu'à une période relativement courte⁽²⁾. » Il conviendrait donc d'attendre avant de déclarer périmées les théories admises jusqu'ici à propos de l'influence des forêts sur l'influence des cours d'eau, et de qualifier de « prétendues » les fonctions de la forêt.

Si MM. Wolfschütz et Lauda ont pu paraître à quelques-uns combattre dans leurs rapports les idées reçues jusqu'ici à propos de l'action des boisements sur l'amoindrissement des crues et sur l'alimentation des sources, il n'en est pas de même de MM. Ponti et Lokhtine, dont les mémoires sont de véritables plaidoyers en faveur de la forêt. En les lisant, on est convaincu qu'au congrès de Milan les « partisans de la forêt » ont bien fourni quelques faits et d'intéressantes observations à l'appui de leurs affirmations.

M. Ponti reconnaît que la présence des forêts est toujours efficace pour consolider des terrains présentant de fortes déclivités et réduire le volume des matières charriées, que leur efficacité est plus grande si le sous-sol est imperméable. « Les eaux de pluie emploieront certainement plus de temps pour arriver aux rivières que quand le terrain est déboisé. » Ce retard dans l'arrivée de l'afflux des pluies, dans les régions boisées, a donc pour effet d'apporter une notable modération des fortes crues dans les terrains imperméables⁽³⁾. M. Ponti fait dans son rapport un tableau saisissant de l'état dans lequel la Sardaigne a été réduite après les déboisements opérés dans l'île en 1870, qui ont abaissé le taux de boisement de 43 à 26 p. 100; les crues des rivières sont devenues plus rapides, leurs lits ont été exhausés, les ponts ont été enlevés. En Sicile, le déboisement a également eu pour effet d'exhausser le niveau des lits des cours d'eau. Dans la province de Campobasso (Molise), des déboisements, effectués sur un tiers de la surface du territoire, ont eu pour conséquence l'approfondissement notable du lit des cours d'eau et la production, le long des rivières, d'éboule-

(1) Voir à ce sujet le très remarquable article de M. F. TESSIER, *Le problème de l'influence de la forêt* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1^{er} nov. 1908, p. 641).

(2) LAUDA, *loc. cit.*, p. 32.

(3) PONTI, *Rapport au Congrès de Milan*, p. 5, 11, 14-15, 18 à 21.

ments latéraux qui ont enlevé un dixième du terrain. Les reboisements ont produit des effets contraires dans les provinces de Grosseto (Toscane), Avellino (Campanie), Sondrio (Lombardie); dans cette dernière, la diminution des crues a été la conséquence du reboisement. Enfin M. Ponti cite les inondations de l'Adda, en 1806 et 1817, et du Malero en 1834, qui ont suivi de près les déboisements.

Si nous cherchons à résumer les conclusions des quatre rapports que nous venons d'analyser, nous ne découvrons dans aucun d'eux des faits ou des considérations qui permettent de nier l'action des forêts sur les inondations. MM. Wolfschütz et Ponti établissent que les pluies intenses et continues ont une influence capitale sur l'hydrologie d'une contrée et sont le principal facteur des inondations, ce qui n'est pas le moins du monde contesté. Les rapporteurs admettent tous l'action modératrice des bois sur le ruissellement, tout à fait mécanique, indépendante de l'absorption, et presque tous le retard de l'arrivée des crues au thalweg dans les régions boisées. Le fait que, lors de pluies d'une intensité exceptionnelle, la forêt laisse échapper une plus grande quantité d'eau que les sols voisins s'explique par ce fait qu'une partie des eaux emmagasinées par la couverture en temps ordinaire vient s'ajouter aux précipitations intenses de la période pluvieuse qui s'écoulent sans arrêt sur le sol forestier, le point de saturation ayant été atteint.

Le rapport de M. Lokhtine traite surtout l'action de la végétation forestière sur le débit des sources et des cours d'eau. Nous croyons devoir insister sur les faits les plus saillants et les observations les plus intéressantes signalées par ce savant, M. Rabot n'en ayant pas parlé, et n'en ayant pas fait la critique dans l'article précité.

M. Lokhtine cite de nombreux exemples de dessèchement ou de disparition de sources et de ruisseaux qui ont suivi le déboisement. C'est ainsi, dit-il, que les sources des environs de Rome, de Vienne et de Constantinople ont disparu après le déboisement des collines qui entouraient ces villes ⁽¹⁾.

Un aqueduc romain amenait à Orléans la source des Étuves, dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Becquerel a fait connaître le cas du ruisseau de Caunau, situé sur le territoire de la

⁽¹⁾ LOKHTINE, *Rapport au Congrès de Milan*, p. 11.

commune de Labruguière (Tarn), qui mettait autrefois en mouvement plusieurs moulins à foulon; après le déboisement des pentes de la Montagne Noire, ce cours d'eau fut sujet à des crues subites et son débit diminua de telle façon, que l'on dût cesser le travail. Les surfaces dénudées ayant été reboisées, le débit augmenta et devint plus régulier, le travail des moulins reprit, et ils purent fonctionner sans interruption.

Les collines qui environnent Heilbronn (Würtemberg) sont couvertes de bois, soumis à des exploitations régulières se succédant tous les vingt ans. On a constaté que le débit des sources diminuait lorsque le sol était dénudé par suite de l'exploitation, et qu'il augmentait lorsque la végétation boisée avait possession du terrain.

Marchal cite des cas analogues en Suisse. L'ingénieur suisse R. Lauterburg affirme que, pour une même étendue, les sources provenant des bassins boisés ont un débit de 5 à 10 fois plus considérable que celles dont les bassins sont dénudés⁽¹⁾. D'après le même auteur, les destructions de forêts opérées dans le canton du Tessin, pendant la première moitié du xix^e siècle, ont réduit de plus du quart le débit de l'Adige à l'époque des basses eaux.

MM. Schnier et Copeland, qui ont dressé en 1904 la carte du territoire de quatre communes du district de Monroë (État de Wisconsin, É.-U.), ont observé que le taux de boisement de cette région a été réduit, en l'espace de 70 ans, de 83 p. 100 à 6 p. 100. Le niveau des rivières a baissé progressivement; les conséquences du déboisement ont surtout apparu d'une manière frappante depuis 1887. Plus de 40 kilomètres de rivières sont à sec durant toute l'année; de nombreux moulins à eau ont cessé de fonctionner.

Dans le gouvernement de Kazan, sur les affluents de la rivière Sviyaga, il existait autrefois 70 moulins, qui fonctionnaient continuellement. Il en reste à peine une trentaine, qui doivent chômer pendant l'été, faute d'eau, et travaillent avec deux fois moins de meules.

L'influence de la végétation forestière sur le débit des sources et la permanence des eaux courantes se manifeste *de la manière la plus visible*, dit M. Toursky, dans le bassin supérieur du Dniepr où tous les ruisseaux et les petites rivières ont leurs sources dans

(1) LOKUTINE, *loc. cit.*, p. 13.

des terrains boisés et conservent un débit régulier et constant. Dans la Russie centrale, au contraire, le déboisement a eu pour effet de tarir les cours d'eau; les anciennes maisons seigneuriales ont leurs viviers à sec et l'eau fait défaut dans leurs parcs qu'arrosaient jadis des ruisseaux ornés de ponts aux formes bizarres⁽¹⁾.

D'après M. Zbrojek, l'expédition organisée en 1894 par le Ministère de l'agriculture de Russie, et dirigée par le lieutenant général Tillo, a constaté que le cours supérieur du Dniepr, dans une région très boisée, recueille 34 p. 100 d'eau par *verste* carrée; la Molenka et la Nemochtchnaïa, dont les bassins sont moins boisés, en recueillent 28 et 31 p. 100, tandis que la rivière Li dovitch, dont le bassin est absolument dénudé, n'en recueille que 13 p. 100. Dans le bassin de l'Oka, la même commission a constaté que le coefficient d'adduction d'eau s'élève à 39 p. 100 dans le bassin hydrographique de la rivière Libotije, qui est suffisamment recouvert de forêts, alors qu'il n'est que de 29 p. 100 dans celui de la Trosna, qui est déboisé⁽²⁾.

En Russie, comme en France, on a de nombreuses preuves historiques de la diminution du débit des rivières. Celles-ci sont à sec dans des endroits où l'on trouve des débris de bateaux et d'autres instruments de navigation, et où la navigation est affirmée par des documents anciens.

L'abaissement du niveau moyen des eaux de la Soura, à Pranzine, de 1888 à 1900, est consécutif à des déboisements considérables effectués dans le bassin de cette rivière. On observe également un abaissement dans le niveau moyen des eaux de la Bielaja, à Oufa, de 1887 à 1900, à la suite des déboisements opérés dans le bassin supérieur; au contraire, le niveau est resté sensiblement le même à Grouzdevka, dans le bassin inférieur de la Bielaja, où les forêts ont été conservées. Le niveau moyen des eaux d'été de la Volga s'est aussi abaissé à Rybinsk, à Kostroma, à Nijni-Novgorod, à la suite du déboisement de cette partie du bassin⁽³⁾. Les diagrammes annexés au rapport de M. Lokhtine font ressortir d'une façon bien nette les phénomènes que nous venons de relater.

Les conclusions du rapport de M. Lokhtine sont à retenir. « Les

(1) LOKHTINE, *loc. cit.*, p. 13.

(2) *Ibid.*, p. 14-15.

(3) *Ibid.*, p. 22.

forêts, dit-il, constituent un facteur bienfaisant, agissant favorablement sur l'abondance d'eau dans un pays en général, et en particulier sur l'alimentation des ruisseaux et des rivières : c'est pourquoi la destruction des forêts doit être considérée comme dangereuse ⁽¹⁾. »

Il est intéressant d'ailleurs de rapprocher ces conclusions de celles qui terminent le rapport de M. Lauda, reproduites par M. Rabot dans l'article cité plus haut.

« L'utilité de la forêt en général, de même que la qualité précieuse qu'elle possède de protéger le sol contre les glissements, paraissent d'autant plus justifiés qu'elle retient en même temps les éboulis, et ses avantages au point de vue de la diminution des matières charriées par les cours d'eau, notamment dans les bassins des sources, si importants, que cette raison seule peut motiver l'entretien le plus actif possible de la culture forestière » ⁽²⁾. »

II

Nous avons essayé de donner dans la première partie de cette étude une analyse aussi complète et aussi fidèle que possible des principaux rapports présentés au Congrès de Milan. Nous voulons maintenant essayer de démontrer qu'en dehors des faits et observations apportés au Congrès par MM. Ponti et Lokhtine, pour ne citer que ces deux-là, il en existe d'autres sur lesquelles on peut appuyer une conviction scientifique de l'action favorable de la forêt sur les crues, l'alimentation des sources et le débit des cours d'eau.

LA FORÊT ET LES INONDATIONS.

Les principaux facteurs qui concourent à la production des crues sont les précipitations atmosphériques d'une intensité exceptionnelle, la constitution géologique du sol et la disposition topographique du terrain sur lequel se produisent les écoulements. Une pluie diluvienne tombant pendant plusieurs jours sur des versants à pentes excessives, constitués par des terrains imperméables, comme ceux du versant méridional des Cévennes, aboutit fatalement à des crues dangereuses, comme celles qui ont désolé le Languedoc à l'automne 1907, et tout récemment encore.

⁽¹⁾ LOKHTINE, *loc. cit.*, p. 11.

⁽²⁾ LAUDA, *op. cit.*, p. 33.

L'homme est nécessairement désarmé en face des phénomènes météorologiques, mais il peut atténuer leurs conséquences en protégeant le sol contre le ruissellement, en diminuant la proportion des matériaux détritiques entraînés par les eaux d'écoulement.

Il paraît inutile d'insister sur ce point, qui est d'ailleurs admis formellement par MM. Lauda et Ch. Rabot. Tout le monde est d'accord pour reconnaître l'efficacité du rôle « géologique » de la forêt (pour nous servir du terme employé par M. Rabot), c'est-à-dire la protection dont son armature puissante couvre le sol à l'égard du ruissellement.

Il est reconnu que la présence de matières étrangères, entraînées dans le courant et charriées avec lui, trouble profondément le régime des cours d'eau. Les matériaux détritiques, sables, graviers, cailloux, rochers, arrachés au sol par les eaux de ruissellement, accroissent la masse des eaux courantes et par suite leur vitesse, augmentent leur puissance d'affouillement dans de grandes proportions. Le cours d'eau qui roule des matériaux arrachés aux versants de son bassin est bientôt transformé en un torrent dévastateur; la surface des eaux présente une forme convexe, la vitesse est moindre au milieu du lit que sur les deux rives, les berges se corrodent et s'affaissent, le fond du lit s'exhausse bientôt et les eaux débordent sur les terres voisines, y répandant des dépôts boueux et stériles.

L'action hydrologique de la forêt est donc le corollaire de son action géologique : la protection qu'elle prête au sol, comme une cuirasse vivante, a pour résultante une atténuation des phénomènes de ruissellement et de ravinement, qui s'exercent sur les versants dénudés, et par conséquent une atténuation de la violence des crues. La présence de la végétation boisée a pour effet de substituer aux eaux troubles, chargées de matériaux détritiques qui augmentent leur densité, des eaux claires et limpides, qui n'exercent pas de ravages dans les vallées et n'enflent pas démesurément le volume des cours d'eau inférieurs. Elle modifie donc très heureusement les conditions physiques les plus favorables aux inondations et rend les crues beaucoup moins désastreuses.

Les faits ne manquent pas pour établir cette action modératrice de la forêt. M. Marchand cite l'exemple du torrent de Weissenbach dans le canton d'Appenzell (Suisse), qui s'enflait autrefois, à Weissenbach, trois heures après que les orages avaient éclaté sur la

montagne; à la suite du déboisement partiel de celle-ci, les crues se manifestèrent à Weissenbach une heure seulement après l'apparition des orages. La présence des bois avait donc pour effet de retarder de deux heures la manifestation de la crue et d'augmenter de quatre heures la période d'écoulement. Ce retard suffisait à conjurer les plus grands désastres ⁽¹⁾.

M. Marchand a observé également un fait de nature à établir la diminution des apports de matériaux détritiques par suite de la végétation pérenne des forêts. Dans la grande forêt de l'Ofen, canton des Grisons, il a vu de nombreux ravins boueux abandonner, au milieu des sapins, le limon dont ils étaient chargés et ne laisser échapper à la sortie de la forêt que des eaux pures et limpides ⁽²⁾.

La diminution des eaux de ruissellement résultant de la présence des bois doit être attribuée, d'une part à la rétention par le feuillage des arbres d'une partie de l'eau pluviale, fait établi par les expériences du maréchal Vaillant, en 1866, dans la forêt de Fontainebleau, par celles de M. Fautrat dans les forêts d'Halatte et d'Ermenonville (1874-1877), par celles de M. Mathieu dans les forêts de Haye ⁽³⁾; d'autre part, aux innombrables obstacles que constituent les tiges des arbres et des arbustes, les brindilles, les feuilles mortes, l'inextricable lacs des racines, dont la présence a pour effet de diviser la masse des eaux pluviales et de ralentir leur écoulement. Mais c'est surtout à la puissance considérable d'imbibition de la couche de feuilles mortes, de débris végétaux et d'humus qui garnit la surface du sol forestier, des mousses, des herbes et des végétaux buissonnants, qui croissent sous le dôme de feuillages des arbres, dont l'ensemble forme ce qu'on appelle *la couverture*, qu'il faut attribuer la rétention de la plus grande partie des eaux pluviales et de celles provenant de la fusion des neiges. Ces eaux, retenues à la surface du sol, pénètrent lentement dans le sol au profit des nappes souterraines qui donnent naissance aux sources. Une grande partie est d'ailleurs absorbée par les racines des végétaux par suite du mouvement ascensionnel de la sève et sert à leur nourriture.

(1) L. MARCHAND, *Les torrents des Alpes et le pâturage*, Arbois, 1872, p. 21.

(2) *Ibid.*, p. 22.

(3) E. CÉZANNE, *Les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Dunod, 1872. — FAUTRAT, *Observations météorologiques*. Paris, Impr. nat., 1878. — MATHIEU, *Météorologie comparée agricole et forestière*. Paris, Impr. nat., 1878.

LA RÉTENTION DES EAUX PAR LA COUVERTURE.

La capacité rétentionnelle de la couverture a été établie par des expériences, effectuées en Allemagne et en France avec une grande précision scientifique, et dont nous rappellerons sommairement les résultat.

Gerwig admet que, sur une surface d'un mètre carré, la mousse retient en moyenne 4,466 kilogrammes d'eau. Elle peut retenir par conséquent 10 à 30 millimètres d'eau.

Les recherches entreprises par les forestiers bavarois sur le volume d'eau que les feuilles mortes et les autres débris organiques de la couverture peuvent absorber ont été centralisées par Ebermayer⁽¹⁾. Il résulte de ces recherches qu'un mètre cube de feuilles mortes de hêtre absorbe deux fois à deux fois et demi son poids d'eau, un mètre cube d'aiguilles desséchées d'épicéa et de pin sylvestre une fois et demie à deux fois son poids d'eau, un mètre cube de mousse deux fois et demie à trois fois son poids d'eau.

On pouvait reprocher aux forestiers bavarois d'opérer sur des feuilles plus ou moins bouleversées, disposées autrement qu'elles ne sont en réalité, les expériences étant faites sur un volume déterminé de feuillage, séché à l'air, tassé dans un vase, puis placé dans un sac qui était plongé dans l'eau et pesé après deux jours d'imbibition.

Le regretté Julien Calas, garde général des forêts à Prades, a opéré dans des conditions telles que la couverture était absolument dans l'état où elle est sur le sol. Elle a été pesée une première fois après aération complète, et une seconde fois complètement séchée, après évaporation à air libre. D'après M. Calas, les feuilles de chêne absorbent neuf fois leur poids d'eau, celles de hêtre et de pin huit et cinq fois leur poids d'eau⁽²⁾.

Enfin M. Henry, professeur à l'École nationale des eaux et forêts, a opéré également sur la couverture telle qu'elle existe sur le sol. Après l'avoir plongée dans l'eau pendant plusieurs jours jusqu'à complète imbibition, il l'a laissée s'égoutter, l'a pesée saturée

⁽¹⁾ EBERMAYER, *Die Lehre der Waldstreu*. Berlin, 1876, p. 51, 177.

⁽²⁾ J. CALAS, *Notice sur les travaux de restauration des terrains en montagne entrepris par l'Administration forestière dans le bassin de la Têt*. Perpignan, 1892, p. 36.

d'eau, puis il l'a desséchée à 100 degrés et pesée à nouveau. Il a constaté qu'un tapis d'aiguilles d'épicéa, laissées *in situ* et comprenant des feuilles à tous les degrés de décomposition, absorbe en moyenne plus de quatre fois son poids d'eau. Des feuilles de hêtre, après 12 jours d'imbibition, absorbent 441 p. 100 de leur poids d'eau⁽¹⁾. M. Henry conclut de ses expériences que les aiguilles d'épicéa, qui forment la couverture du sol forestier sur un hectare, sont capables de retenir 105,825 kilogrammes d'eau, c'est-à-dire une hauteur de pluie de 10 mm. 5 pour une épaisseur moyenne de 0 m. 02. Les massifs d'épicéa retenant et évaporant sur leurs cimes la moitié environ de l'eau pluviale, il faudrait une tranche d'eau pluviale de 21 millimètres pour que le sol commençât à s'humecter sous la couverture.

Il est évident que la capacité rétentionnelle de la couverture n'est pas indéfinie, et qu'elle fait défaut à la suite de pluies d'une intensité exceptionnelle, comme celles qu'a citées M. Wolfschütz. Mais ces chutes d'eau sont heureusement assez rares, et ni les faits signalés par M. Wolfschütz, ni les observations hydrologiques de M. Lauda n'infirmement la valeur des expériences que nous venons de rappeler. Enfin, comme l'a si bien dit ce dernier, les données que l'on possède jusqu'ici ne permettent pas de porter un jugement définitif.

On peut s'étonner, il est vrai, que des bassins à boisement dense aient été éprouvés par des crues désastreuses. Mais la cause de ces phénomènes ne serait-elle pas que dans ces régions très boisées les pluies ont été plus abondantes qu'ailleurs ? On sait d'une façon certaine que la présence des forêts augmente notablement les précipitations atmosphériques⁽²⁾. Dans les pays de montagne surtout, les forêts donnent naissance à de fréquentes dépressions atmosphériques, parce qu'elles s'opposent au passage des courants d'air et les obligent à un mouvement ascensionnel vers

(1) E. HENRY, *Faculté d'imbibition de la couverture morte* (*Revue des Eaux et Forêts*, 15 juin 1904, p. 354 à 361). D'après M. Henry, les différences constatées entre les résultats de ses expériences et ceux obtenus par les forestiers allemands proviennent de l'état de décomposition des feuilles. Plus la décomposition des débris organiques qui constituent la couverture est avancée, plus la faculté d'imbibition est considérable.

(2) Observations de MM. Mathieu, Fautrat, Drouin de Bouville en France, Ebermayer en Allemagne, Blanford aux Indes anglaises, etc.

les couches supérieures de l'atmosphère, qui sont plus froides. Les masses d'air contenues dans la forêt et au-dessus de la forêt sont d'ailleurs plus humides et plus froides que les masses environnantes. Il en résulte une condensation fréquente des nuages en pluies au voisinage des forêts de montagne. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que les cours d'eau des régions boisées citées par M. Wolffschütz aient donné plus d'eau que les cours d'eau de plaine. Mais ce qu'il faudrait savoir, c'est si, toutes choses égales d'ailleurs, la quantité d'eau pluviale étant la même, les rivières descendant des régions boisées roulent un volume d'eau plus ou moins considérable que celles dont les bassins sont dépourvus de forêts.

Sans aller chercher des exemples en Allemagne, ne savons-nous pas que les cours d'eau qui descendent des départements des Vosges où l'on a conservé une place importante aux forêts, n'ont pas de crues aussi fréquentes ni aussi désastreuses que les torrents qui labourent le flanc des Alpes dénudées, ou les rivières à régime irrégulier issues des Cévennes déboisées (Ardèche, Lot, Tarn, Dourbie, Loire, Allier) et des landes du Plateau Central (Cher, Sioule, Creuse)? Le coefficient de boisement des Vosges est de 35 p. 100, tandis que celui des Alpes de Savoie est de 21 p. 100, celui des Alpes du Dauphiné (Isère, Drôme et Hautes-Alpes) de 13 p. 100, celui des Alpes de Provence (Basses-Alpes et Alpes-Maritimes) de 12 p. 100 ⁽¹⁾, celui du Plateau Central et des Cévennes de 12,2 p. 100.

Le bulletin météorologique du département de l'Aude nous fournit des renseignements précieux sur les effets d'un orage, survenu le 12 septembre 1893, qui fut le plus violent de l'année et causa dans toute la région des dommages considérables. Tous les affluents de l'Aude éprouvèrent des crues subites, et les eaux de cette rivière s'élevèrent de 5 mètres à Saint-Marcel. Mais ce qui s'est passé dans le bassin de la Salz mérite de retenir plus particulièrement notre attention. L'orage dura une heure et demie et l'on recueillit 0 m. 060 de pluie. La Blanque, qui réunit ses eaux à celles de la Salz à 9 kilomètres en amont de Couiza, et qui descend comme elle de versants presque totalement dénudés,

⁽¹⁾ F. Briot, *Nouvelles études sur l'Économie alpestre*. Paris, 1907, Berger-Levrault et L. Laveur, p. 2.

éprouva immédiatement une crue de 1 mètre et ravagea une foule de propriétés riveraines, notamment à Renne-les-Bains; à Couiza, la crue fut encore plus forte, et la population effrayée redoutait le renouvellement des désastres de 1891. Dans le bassin du Rialesse, qui se jette dans la Salz à 6 kilomètres en amont de Couiza, la quantité d'eau fut également de 0 m. 060; cette rivière ne déborda pas cependant et ne causa aucun dégât. Il est à remarquer que si la Salz et la Blanque sont formées par des eaux descendant de pentes dénudées, le bassin du Rialesse est au contraire très boisé, et on y a exécuté des reboisements sur 1,680 hectares. Il semble difficile de trouver un exemple plus frappant de l'influence de la végétation boisée sur les inondations.

INFLUENCE DE LA VÉGÉTATION FORESTIÈRE SUR LES SOURCES.

M. Ch. Rabot prend texte des assertions de MM. Lauda et Wolfschütz pour nier absolument l'influence favorable des forêts sur l'alimentation des sources et le débit des cours d'eau⁽¹⁾.

Des témoignages précis et nombreux établissent cependant les relations qui existent entre les défrichements effectués à différentes époques et la disparition des sources.

D'après M. Demangeon, l'assèchement des sources de la Bresle a suivi, vers 1840, le défrichement d'un bois d'une certaine importance situé sur le territoire de la commune de Formerie (Oise). La source du ruisseau d'Arrivaux est descendue d'un kilomètre vers Breuil (Somme), peu après le défrichement du bois de Cressy, exécuté en 1837. Les défrichements effectués dans la forêt d'Aronaise ont été funestes à toutes les rivières qu'elle envoyait à l'Escaut et à la Somme⁽²⁾.

M. E. Charlemagne a donné, dans la *Revue des Eaux et Forêts*, un exemple topique de l'influence désastreuse qu'une exploitation inconsidérée peut avoir sur le régime des eaux. Après la mort de dom Bouthillier de Rancé, l'abbé de la Trappe afferma pour douze ans à des particuliers les forges dépendant du monastère. Il fallut, d'après le biographe de dom Pierre le Nain, sous-prieur de l'abbaye, « faire une destruction des bois de la Trappe pour entretenir

(1) CH. RABOT, *loc. cit.*, p. 167, 169.

(2) DEMANGEON, *La plaine picarde*, p. 135-135.

le feu des fourneaux, et l'on ne peut dire quoi se monte l'étrange consommation qui fut faite dans cette forêt . . . Les sources tarirent bientôt et les étangs ne purent fournir d'eau *qu'au plus six semaines dans toute une année*. Ceci était écrit en 1715 ⁽¹⁾.

Près de la petite ville d'Orgelet (Jura), au pied du versant oriental du mont Orgier, sur le territoire de la commune de Plaisia, il existe une source, dénommée « fontaine de Plaisia », qui a disparu pendant tout le temps que la montagne est restée déboisée (fin du xvii^e siècle-milieu du xix^e siècle) et qui a reparu, il y a une trentaine d'années, lorsque les travaux de reboisement effectués sur le versant ont été terminés. Ce fait résulte du témoignage de nombreux habitants du pays.

Les sources du ruisseau de Mortemer, qui arrose le village de Lisors (Eure), situées dans la forêt de Lyons, au canton des Fosses-Gloriettes, au nord de la route de Sainte-Catherine, ont tari, au moins pendant une partie de l'année, lorsque le canton était en coupes définitives, c'est-à-dire à découvert. Elles ont reparu d'une manière permanente vers 1873, lorsque les fourrés ont grandi.

M. Alphonse Mathey a noté un fait intéressant dans un article intitulé : « *Influence de la forêt sur le débit et la régularité des sources* ». D'après le témoignage du maire de Flacey (Côte-d'Or), la source alimentant le village de ce nom avait toujours eu un débit constant et régulier, tant que les plateaux calcaires, au pied desquels elle venait sourdre, restèrent couverts de taillis de chêne vigoureux sur une étendue de 100 hectares. Au commencement du xix^e siècle, cette surface ayant été déboisée, la source a cessé d'avoir un débit régulier et reste tarie la plupart du temps ⁽²⁾.

Le même auteur rapporte les observations de M. de Rothenbach, directeur du service des eaux de la ville de Berne, sur le débit des sources alimentant cette ville. Le débit par minute de deux d'entre elles (Schliern et Gasel) varie de 1 à 2,7 et de 1 à 4,1, tandis que les débits extrêmes d'une troisième source, celle de Scherli, sont représentés par les nombres 1 et 6,7. Or le bassin des sources d'alimentation des sources de Gasel et de Schliern est abrité par une masse considérable de forêts, tandis que celle de Scherli pro-

⁽¹⁾ E. CHARLEMAGNE, *La forêt de la Trappe* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1901, p. 660).

⁽²⁾ *Revue des Eaux et Forêts*, 1898, p. 651.

vient d'une montagne en partie déboisée. Ces constatations établissent donc nettement que la présence de la forêt tend à donner aux sources un régime régulier et constant. D'autres observations prouvent aussi qu'en temps de sécheresse la forêt laisse s'écouler lentement l'eau qu'elle a emmagasinée pendant la période des pluies. Ainsi, pendant l'été de 1893, qui a été marqué par une longue et désolante sécheresse, le plus petit débit a été atteint à la source de Scherli le 30 septembre 1893; celle de Gasel n'a été à l'étiage que trois mois et demi plus tard, celle de Schliern six mois et demi plus tard ⁽¹⁾.

M. Crahay, inspecteur des eaux et forêts à Bruxelles, a observé que le débit des sources de la Sure à Planchimont est devenu plus régulier depuis le boisement en épicéas qui remonte à une quarantaine d'années. « L'une d'elles, écrivait-il en 1898, qui ne donnait pas d'eau pendant l'été, ne tarit plus jamais et se trouve 70 mètres plus haut que la plus ancienne source. A Bois-le-François, commune de Villiers-devant-Orval, après le déboisement d'une ancienne futaie sur taillis, deux sources ont tari. On voit encore le lieu de sortie de l'eau et la petite rigole qu'elle suivait dans le versant ⁽²⁾. »

Au Congrès international de sylviculture qui a eu lieu à Paris, à l'occasion de l'Exposition de 1900, M. Grebe, conseiller forestier à Eienach (Alsace), a cité de nombreux exemples de sources taries ou de diminution des eaux courantes, constatées à la suite de déboisements dans l'Allemagne centrale; il a fait connaître aussi des exemples de sources qui ont paru de nouveau après l'exécution de reboisements. Un autre forestier allemand, M. B.-A. Bargman, a vu tarir deux sources dans la vallée de Saint-Amarin (Alsace), après l'exploitation de coupes situées au-dessus d'elles ⁽³⁾.

Au même congrès, M. Servier, propriétaire à Lamur-sur-Azergues (Rhône), a fait connaître plusieurs faits intéressants. La région qu'il habite ayant été jusqu'à ces derniers temps presque complètement déboisée, il a remarqué que, partout où quelque bouquet de bois subsistait, sa présence coïncidait avec l'existence d'une source. Sur la lisière occidentale d'un bois traité en taillis existe une source; le débit de cette source a constamment diminué

⁽¹⁾ *Revue des Eaux et Forêts et Journal suisse d'économie forestière*, n° 7.

⁽²⁾ E. HENRY, *Sur le rôle de la forêt dans la circulation de l'eau à la surface des continents* (*Revue des Eaux et Forêts*, 1901, p. 330).

⁽³⁾ *Congrès international de sylviculture*. Paris, 1900, Impr. nat., p. 349.

lorsque le taillis a été exploité ; il est redevenu normal lorsque le taillis a repoussé ⁽¹⁾.

En Algérie, « les arbres disparaissent et les sources se tarissent, dit le D^r Courchon ; le canton de Bouffarik, autrefois réputé pour sa richesse en eau, a vu ses quinze sources passer en deux ans de 1,316 à 710 litres ; des rivières telles que l'oued Chemla, qui débitait, en 1864, 150 à 180 litres, n'a plus qu'un volume de 70 à 80 litres ; l'oued Kremis, qui débitait, en 1864, 100 à 200 litres, n'a plus en 1881 que 15 litres. Des villes, comme Saint-Denis-du-Sig, ont vu, en ces dernières années, tarir leurs eaux d'alimentation, et on a été forcé de leur en apporter par chemin de fer. La ville d'Alger elle-même voit diminuer, d'année en année, les eaux de ses canaux. Aux portes de cette ville s'observe un exemple frappant de l'assèchement local : l'oued M'Kacel du frais vallon faisait tourner quatre moulins, il y a trente ans ; aujourd'hui eaux et moulins ont disparu avec les bois qui couvraient le mont Bouzaréa, etc. ⁽²⁾ ».

L'éminent géographe Onésime Reclus a cité l'exemple des sources du mont Zaghouan, dont le sommet s'élève à 1,300 mètres d'altitude au-dessus de la plaine de Tunis. A l'époque romaine, ces sources fournissaient trente-deux millions de litres par jour et suffisaient à l'alimentation de la populeuse Carthage ; elles sont taries actuellement depuis le déboisement de la montagne.

La dénudation des crêtes des Beni-Salah, qui forment la ceinture du bassin de l'oued el Kebir, a provoqué une diminution notable du débit des affluents de ce cours d'eau. Blidah, la ville des orangers, voit ainsi décroître les sources qui alimentaient les canaux d'irrigation et faisaient la richesse de la plaine environnante ⁽³⁾.

A la Martinique, le débit des cours d'eau a notablement diminué depuis le déboisement de l'île, résultant d'exploitations intensives en vue de la fabrication du charbon de bois. C'est ainsi que le canal construit en 1867 par l'amiral de Gueydon, pour amener des eaux potables à Fort-de-France, a vu son débit diminuer considérablement (de 18,000 litres à 8,000 litres pendant l'hivernage et à

⁽¹⁾ *Congrès international de sylviculture*. Paris, 1900, Impr. nat., p. 349.

⁽²⁾ *Journal de la Santé*.

⁽³⁾ FICHEUR, *Le déboisement dans l'Atlas de Blida*.

5,000 litres en temps ordinaire), et le gouvernement de la colonie vient de prendre tout récemment des mesures pour arrêter le déboisement.

Sans doute, il est assez difficile de constater d'une façon indiscutable l'influence du boisement et du déboisement sur le débit d'une source en particulier; le périmètre d'alimentation de la source ne peut, en effet, être déterminé avec certitude. Néanmoins les observations que nous venons de citer, et auxquelles il faudrait en ajouter beaucoup d'autres, nous permettent d'émettre des conclusions favorables à l'influence de la forêt.

D'après les observations faites par MM. Fautrat, Mathieu, Bartet et Drouin de Bouville, en France, et d'après les chiffres recueillis dans les stations forestières allemandes, la quantité d'eau tombée en forêt est supérieure de 23 p. 100 à celle qui tombe sur le sol en rase campagne. L'évaporation étant de 10,5 p. 100 sous bois et de 68,3 p. 100 en terrain découvert et la part de rétention du feuillage et de la couverture étant de 45 p. 100, il en résulte que la quantité d'eau d'infiltration arrivant au sol dans les terrains boisés est supérieure de 23 p. 100 à celle qui pénètre dans le sol des terrains dépourvus de végétation pérenne. On peut donc dire, avec M. Hüffel, « que la forêt est la mère des fleuves, comme le déclaraient nos pères », et que « les travaux de la science moderne n'ont fait que confirmer la parenté, de tout temps et universellement reconnue, qui relie la source à l'arbre qui l'ombrage ⁽¹⁾ ».

Il y a une vingtaine d'années, M. Vogler, de Francfort, émettait l'opinion que l'abondance des précipitations atmosphériques ne suffisait pas à expliquer le phénomène de l'alimentation des sources. Plus récemment, M. Hædicke a démontré que l'influence de la quantité des précipitations, pluies ou neiges, sur l'alimentation des nappes souterraines et des sources est tout à fait secondaire, à moins que la pluviosité n'ait été excessive. Les eaux souterraines proviennent, pour la plus grande partie, de la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère; leur volume est en raison inverse de l'évaporation qui se produit à la surface du sol, et en raison directe de la condensation. Or nous savons que l'évaporation est beaucoup moins considérable en forêt qu'en terrain découvert ⁽²⁾,

(1) G. HÜFFEL, *Économie forestière*. Paris, 1904, L. Laveur, p. 124. Cf. WEINBERG, *La forêt*, Moscou, 1894.

(2) D'après M. Weinberg, l'évaporation en rase campagne est de 68,3 p. 100,

que la présence de la forêt tend à augmenter les condensations et, par suite, les précipitations atmosphériques. Nous devons donc admettre que les forêts augmentent dans une proportion très sensible le volume des nappes d'eaux souterraines qui donnent naissance aux sources⁽¹⁾.

LES FORÊTS ET LE RÉGIME DES COURS D'EAU.

« Les forêts, dit un éminent géographe, jouent un rôle capital dans le régime des fleuves. Elles retiennent quelque temps l'eau des pluies, atténuent l'amplitude des crues. Là où les forêts ont été détruites, on a toujours vu le régime des cours d'eau devenir plus irrégulier, et les inondations croître en nombre et en violence⁽²⁾. »

Les déboisements opérés dans tout le bassin de la Méditerranée ont eu pour conséquence la diminution du débit des cours d'eau. La Crète n'a plus les superbes forêts du mont Ida, où se cachait Jupiter enfant sous la garde de la naïade Amalthée; elle n'a plus que des torrents. « Dans un espace de plus d'une demi lieue autour des murs de Candie, écrivait Savary en 1788, on ne rencontre pas un seul arbre. Les Turcs pendant le siège les coupèrent tous⁽³⁾. »

On chercherait vainement en Grèce les frais ombrages de l'Algide, les noires forêts de l'Érymanthe, du Taygète et du Cragus verdoyant, les bocages mystérieux du Parnasse et les forêts fameuses de Dodone, d'où naissaient l'Oropos, le triste Achéron et le Thyamis. Tous ces fleuves aux noms poétiques et gracieux, dont les

en forêt de 10,5 p. 100. Les expériences faites par M. Wolfschütz à Grand-Karlowitz (Moravie) pendant cinq ans établissent que l'évaporation est de 54 p. 100 à l'air libre pendant le mois d'août, et de 24 p. 100 en forêt. D'après les recherches de M. Mathieu, l'évaporation en forêt est de 1 à 2, tandis qu'elle atteint 4 et 5 dans les terrains en culture. Pour M. Fautrat, l'évaporation en pleine campagne représente 3,8 à 4,25 de l'évaporation dans les massifs forestiers.

⁽¹⁾ L'épaisseur de la lame d'eau recueillie dans les stations de l'École forestière de Nancy, de 1878 à 1899, a été de 100 en pleine forêt, de 75,2 à 78,8 en pleine campagne, de 92,5 à 96,2 sur la lisière du massif forestier. (*Bull. Min. Agric.*, 1901).

⁽²⁾ P. CAMÉNA D'ALMEIDA, *La Terre, l'Amérique, l'Australasie*. Paris, Colin, 1904, p. 163.

⁽³⁾ Cf. SAVARY, *Lettres sur la Grèce*.

Anciens nous ont laissé des descriptions fidèles, sont devenus des ruisseaux sans importance, depuis que les montagnes où ils prenaient naissance ont été dépouillées des forêts qui les couronnaient. La plaine d'Argos, autrefois si prospère et couverte de magnifiques pâturages, arrosés par l'Astérion et l'Eleuthérion, est aujourd'hui inculte et déserte; le lit de ces deux cours d'eau est à sec et rempli de rocs entassés. Le Céphise et l'Ilissos, fleuves de l'Attique chantés par les poètes, ne donnent plus d'eau au passant que la soif dévore⁽¹⁾. Les fontaines d'Aganippe et d'Hippocrène, dont les flots limpides sortaient des flancs de l'Hélicon, chéri des Muses, sont taries.

Les fleuves d'Asie Mineure, provenant de plateaux déboisés, ont également changé de régime; ils charrient une énorme quantité de détritiques et leurs lits sont encombrés par des dépôts de sables et de gravier qui mettent obstacle à la navigation; plusieurs ont disparu complètement. De nombreux cours d'eau d'Asie Mineure, qui étaient encore navigables dans l'antiquité et au moyen âge, sont devenus inaccessibles aux bâtiments depuis le déboisement de cette région. C'est Gestros (Ak-sou), du Calydcadnus (Erméneq-sou), du Sangarius (Sakaria), et de plusieurs rivières du littoral de la mer Noire, qualifiées de navigables par Arrien⁽²⁾.

La Palestine, autrefois si fertile et si peuplée, n'est plus qu'un pays aride et infécond, n'offrant aux regards du voyageur, suivant l'expression de Lamartine, que des « montagnes sans ombres, vallées sans eau, terre sans verdure ». Les forêts qui la couvraient sur une grande partie de son étendue ont aujourd'hui entièrement disparu, si ce n'est dans le voisinage de la mer et sur quelques pentes bien exposées aux souffles humides⁽³⁾. L'apport des eaux du Jourdain est si faible, qu'il ne suffit plus à compenser les pertes de l'évaporation dans la mer Morte. Le vaste plateau d'Arabie, complètement dénudé, est sillonné d'immenses fleuves sans eau dont les berges arides, dominant les lits desséchés, s'étendent des collines de Madian jusqu'au golfe Persique.

Strabon nous représente la partie septentrionale de l'Espagne

(1) SCHLIEHMANN, *Récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tyrinthe*. Paris, 1879, p. 77.

(2) P. DE TCHIHATCHEFF, *Asie Mineure*. Paris, 1886, p. 381.

(3) Élisée RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*. Paris, 1884, Hachette, IX, p. 741.

comme couverte de forêts extrêmement froides et inhabitables⁽¹⁾. Les documents du moyen âge, chartes communales, privilèges et franchises, concessions aux monastères, montrent le pays tout entier revêtu de forêts épaisses ; le *Livre de Monteria*, traité de vénerie rédigé au xiv^e siècle sur l'ordre du roi Alphonse XI, en donne une description complète et détaillée. Actuellement l'Espagne n'est boisée que sur 13 p. 100 de son territoire. La destruction des forêts opérée à la fin du xv^e siècle, à la suite de l'expulsion des Maures, de la découverte du Nouveau Monde et de l'apogée de la monarchie espagnole, qui rendit nécessaire la construction de nombreuses flottes, l'extension de l'agriculture, les ravages causés par la puissante corporation de *la Mesta*, furent les causes de troubles considérables dans le régime des cours d'eau⁽²⁾ :

Les fleuves et les rivières de la péninsule ont leurs lits obstrués par les matériaux de transport, qui encombrent le thalweg et exhaussent démesurément leurs rives, rendant la navigation impossible. L'Èbre, navigable sous Vespasien, ne l'est plus que jusqu'à Tortosa, c'est-à-dire sur la trente-deuxième partie de son cours. L'Eresma, affluent du Duero, a arraché tant de terres et de sables aux flancs de la Sierra de Guadarrama, que les hautes piles du pont de Ségovie, construites sous le règne de Philippe II, sont aujourd'hui profondément engagées dans le sol. Il en est de même, aux portes de Madrid, des ponts construits sur le Manzanarès. Le Guadaléco coule à travers le *vega* de Motril, dans un lit qui s'élève de six à sept mètres au-dessus des campagnes environnantes ; il a fallu le contenir par des digues.

Le débit des cours d'eau est sujet à d'inquiétantes variations ; le Tage s'élève, au pont d'Alcantara, à 30 m. 54 au-dessus de l'étiage. Trois fois en vingt ans, le Jalon a emporté au même endroit la ligne de Madrid à Saragosse. Le Manzanarès, qui était encore navigable au xvi^e siècle, est aujourd'hui tari au point de ne plus pouvoir donner un verre d'eau au paysan altéré, et, dans la province d'Aragon, on en est réduit à remplacer l'eau par le vin pour faire du mortier⁽³⁾. Dans la province de Guadalajara, les habitants se réfugient sur les lieux élevés dans la crainte de l'inondation, dès

(1) STRABON, III, 1.

(2) Henri CAVAILLÈS, *La question forestière en Espagne* (*Annales de Géographie* du 15 juillet 1905, p. 318 et suiv.).

(3) Élisée RECLUS, *Histoire d'un ruisseau*, p. 211.

que le ciel se couvre de nuages noirs, et les *serenos* sont chargés de donner l'alarme, la nuit, lorsque le temps paraît menaçant.

Les hauts plateaux de l'Espagne, dont le sol dénudé passe sans transition d'une sécheresse torride à une humidité excessive, causée par des pluies diluviennes, sont corrodés de toute part et leurs flancs ravinés livrent passage à des torrents impétueux. Des inondations terribles, comme celle de Valence en 1864, d'Almeria et de Murcie en 1879, causent d'immenses désastres. De riches campagnes sont couvertes de sables et de vases, des troupeaux entiers entraînés par les eaux, des centaines de vies humaines englouties par les flots de la Segura en furie ⁽¹⁾.

Les fleuves russes sont de précieuses voies de communication dans un pays à peu près dépourvu de voies ferrées. Longtemps ils ont été les seules voies de communication : l'été en barques, l'hiver en traîneaux. Ce « sont les grands alliés des Russes contre ce qu'ils appellent leur grand ennemi, la distance ⁽²⁾ », et ils n'ont pas peu contribué à faciliter la conquête et l'unification de l'empire. « Malheureusement, dit encore M. Caména d'Almeida, l'homme n'a pas su conserver partout ces rivières dans leur état primitif. Les déboisements excessifs opérés dans les régions forestières du centre ont amené de fâcheux effets : diminution des pluies, fonte trop rapide des neiges, enlèvement de la terre végétale, diffusion plus grande des sables du sud-est, qui forment dans les fleuves, la Volga notamment, des bancs préjudiciables à la navigation ⁽³⁾. » En été, le lit de la Volga est encombré de bas-fonds sablonneux ; des bancs de sable s'amassent aux confluent, et la navigation ne peut se faire de Tver à Rybinsk que par un chenal balisé. « Ces inconvénients ont été accrus par le déboisement excessif de la grande région forestière que traverse la Volga ⁽⁴⁾. » Le lit du Don atteint jusqu'à 30 kilomètres de largeur ; mais, à l'époque des basses eaux, le fleuve est encombré de bancs de sable qui en rendent la navigation impossible.

D'après un ingénieur russe, M. Maksimovitch, l'alimentation du Dniepr dépend des régions marécageuses forestières du plateau central de la Russie, où ses affluents supérieurs prennent leurs

(1) Henri CAVAILLÈS, *loc. cit.*

(2) A.-P. RANBAUD, *Hist. de la Russie*. Paris, Hachette, p. 8.

(3) P. CAMÉNA D'ALMEIDA, *L'Europe*. Paris, 1906, A. Colin, p. 449.

(4) *Ibid.*, p. 483.

sources. Dans la zone forestière qui s'étend au sud-ouest jusqu'aux environs de Kiev, le coefficient de boisement est de 30 à 40 p. 100 et les précipitations atmosphériques atteignent 0 m. 400; dans la région où les forêts n'occupent que 20 à 30 p. 100 du territoire, les condensations sont moins fréquentes et l'épaisseur de la tranche fluviale ne dépasse pas 0 m. 300; enfin dans les parties voisines de la steppe, où le coefficient de boisement est de 1 à 2 p. 100 seulement, bien que le ciel se couvre fréquemment de nuages, ceux-ci ne se condensent que rarement, par suite de l'échauffement du sol dénudé et de l'absorption de la vapeur d'eau par l'atmosphère également échauffée, et la lame d'eau n'atteint pas plus de 0 m. 200 ⁽¹⁾.

Les forêts occupent peu de place dans les vastes étendues de l'Asie, sauf dans la zone médiane de la Sibérie. La Chine notamment «tient le premier rang parmi les contrées déboisées ⁽²⁾». Le vicomte de Vaulserre, qui a exploré en 1898 le cours du Yang-tseu-Kiang, de Sou-tcheou-fou à Ta-li-fou, attribue à l'absence de bois sur les pentes des montagnes du Thibet, qui constituent le bassin supérieur de ce fleuve, les variations énormes de son débit et du débit de ses affluents ⁽³⁾.

Dans le nord de la Corée où les forêts sont encore intactes, les variations du niveau des cours d'eau sont insignifiantes, alors que dans le sud où elles ont été détruites presque entièrement, les crues sont aussi rapides qu'inattendues ⁽⁴⁾.

Les forêts n'occupent en Australie que 5 p. 100 du territoire, elles n'existent que sur la côte occidentale, dans la région sud-est de l'Australie méridionale et à l'Est sur les hauts plateaux et les versants de la Dividing Range. Aussi les pluies sont-elles rares et les précipitations peu intenses, sauf sur la côte orientale et au sud-ouest de la Westralie; le bassin du Murray est presque tout entier stérile et privé d'eau. Parfois toute une année se passe sans qu'il tombe une seule goutte d'eau dans la région centrale, à l'ouest du golfe Spencer. Le débit des cours d'eau présente dans tout le continent australien des variations excessives, et les fleuves sont généralement impropres à la navigation.

⁽¹⁾ MAKSIMOVITCH, *Le Dniepr et son bassin*. Kiev, 1901.

⁽²⁾ Élisée RECLUS, *op. cit.*, p. 412.

⁽³⁾ *La Géographie*, I, 1, 1900, p. 451.

⁽⁴⁾ J. DENIKER, *La Géographie*, V, 1, 1902.

Malgré l'immense étendue de son bassin, qui dépasse un million de kilomètres carrés et égale celui du Gange, le Murray, plus long que le Rhin, débite à peine, à son embouchure, 350 mètres cubes, c'est-à-dire moins que la Seine à Paris. Le débit du Murrumbidgee, dont le cours est de 2,160 kilomètres, est aussi des plus irréguliers : il inonde souvent les parties basses du district de Riverina, mais à certaines saisons son lit est à peu près à sec jusqu'à Hay. A l'époque des pluies, le *Darling* a des crues formidables ; son niveau monte de 13 mètres et son lit s'étend sur une largeur de 96 kilomètres ; il roule pendant quelques jours, 40,000 à 45,000 mètres cubes par seconde, quatre fois plus d'eau que la Loire débordée. Le reste de l'année, cette rivière, dont le cours est de 314 kilomètres (à peu près la longueur de l'Indus ou de la Volga), n'offre entre ses rives encaissées que des mares putrides et sans écoulement ; elle a cessé de couler pendant onze mois, de février 1902 à janvier 1903 ; de 1877 à 1886, en dix années, elle n'a pu servir à la navigation que pendant cinquante-sept mois. En 1902, le *Lachlan*, autre affluent du Murray, long de 1,120 kilomètres, est resté à sec pendant neuf mois.

Les fleuves d'Australie ont une grande puissance d'érosion et roulent leurs eaux entre des berges escarpées, qui atteignent souvent 15 à 20 mètres de haut. Dans le cours inférieur du Murray, le fleuve coule encaissé entre deux escarpements hauts de 40 à 47 mètres ; les racines déchaussées des gommiers pendent lamentablement du haut des rives, formées par des argiles compactes ⁽¹⁾.

Le Nouveau Monde nous offre des faits non moins probants de l'action des forêts sur le régime des cours d'eau. L'Ohio, qui descend des pentes maintenant dénudées des monts Alleghanys, vaut au Mississipi ses crues les plus fortes et les plus désastreuses ⁽²⁾. Les crues sont très rapides dans la partie sud et ouest des Alleghanys, et il n'est pas rare qu'une rivière monte de 20 mètres en quelques heures.

Sur les bords de la Kansas River, affluent du Missouri, on a pu observer un effet remarquable de la protection du sol contre les

(1) P. PRIVAT-DESCHANEL, *La question de l'eau dans le bassin du Murray* (*La Géographie*, XII, p. 463). — Cf. Paul BUFFAULT, *L'Australie, ses ressources forestières, le problème de l'eau* (*Bulletin de la Société de géographie du Cher*, 1906-1907, p. 273).

(2) P. CANÉNA D'ALMEIDA, *La Terre, l'Amérique, l'Australasie*, p. 192.

érosions des crues par la végétation boisée. Une étendue d'environ 2 hectares, qui avait été déboisée en 1900, a été enlevée en mai 1903 par les eaux débordées. La berge de la rivière, n'étant plus protégée par les arbres qui croissaient en bordure, a été emportée et l'inondation a recouvert de sables stériles 24 hectares de terres arables. En amont de ce point où les riverains avaient eu soin de garder les arbres en bordure de la rivière, l'inondation n'a produit aucune érosion ⁽¹⁾.

L'affaiblissement des fleuves et des rivières a été constaté, aux États-Unis, dans toutes les régions déboisées. Certaines rivières des environs de Boston, dont la force était utilisée autrefois dans les manufactures, ne donnent plus assez d'eau et l'on est obligé de recourir maintenant à la vapeur. Les affluents du Connecticut ont diminué considérablement de volume et quelques-uns ont leur lit à sec pendant l'été ⁽²⁾.

M. T.-P. Lukens rapporte, dans le journal *Forestry and Irrigation*, un exemple frappant de l'action des forêts sur la régularisation du débit des cours d'eau dans la Californie méridionale. Le bassin de la rivière San-Gabriel, d'une étendue de 222 milles carrés (63,490 hectares), ayant été parcouru par des incendies qui détruisirent toute la végétation ligneuse, le débit de la rivière en basses eaux fut réduit à 90 pouces. Pendant la même période, le débit minimum de la rivière San Antonio, dont le bassin d'une étendue de 26,7 milles carré (1,916 hectares) était boisé sur plus de la moitié de la surface, ne descendit pas au-dessous de 90 pouces.

Dans le même journal, M. W.-B. Greeley rend compte des recherches faites par le Service forestier des États-Unis, de 1901 à 1903, sur le débit de l'Esopo et du Wall-Kill, affluents de l'Hudson. Le bassin de cette dernière rivière, formé de terres argileuses et marneuses, à relief peu accentué, contient 5,04 p. 100 de réservoirs naturels (lacs, marais, étangs); les surfaces défrichées occupent 85 p. 100 du territoire. Le bassin de l'Esopo est constitué par des terrains plus perméables; le relief y est très accentué et la pente générale deux fois plus forte que dans le bassin du Wall-Kill; les défrichements n'ont été effectués que sur 15 p. 100 de la sur-

⁽¹⁾ *Forestry and Irrigation*, Washington, févr. 1904.

⁽²⁾ J. LEFAIVRE, attaché au Consulat général de France à New-York. Rapport au Ministre (*Bull. Min. Agriculture*, fasc. 11, 1885. Paris, Impr. nat.).

face. Les précipitations atmosphériques et les conditions climatiques étant les mêmes dans les deux bassins, on a constaté que l'écart entre les moyennes hebdomadaires des débits des deux cours d'eau, pendant les trois années considérées, sont de 78,2 p. 100 pour le Wall-Kill et de 83,7 p. 100 pour l'Esope. La présence de la végétation ligneuse dans le bassin de cette dernière rivière contre-balance donc les conditions défavorables résultant de la topographie, de la composition géologique du sol et de l'absence de lacs et autres réservoirs naturels.

Un publiciste, que ses études économiques sur l'Allemagne et les États-Unis ont classé hors de pair, écrit à propos des forêts du Canada : « De récentes lois fédérales sont venues réglementer l'exploitation du bois effectuée par les premiers trafiquants d'une façon trop dévastatrice. On a pensé, avec raison, que les forêts ne devaient pas être considérées seulement comme une « collection « d'arbres à abattre et à mettre en madriers », mais qu'elles devaient être en partie conservées, parce qu'elles emmagasinent les eaux de pluie, alimentent les sources, régularisent les cours d'eau et empêchent des inondations calamiteuses, comme on en a vu encore en février et en mars derniers dans la Pensylvanie et en Virginie, où les déboisements ont été effectués sans prudence⁽¹⁾. »

En France, nous avons de nombreuses preuves de l'abaissement notable du débit des cours d'eau. La Durance, qui prend sa source dans un bassin en partie dénudé, est devenue absolument impropre à la navigation et au flottage. Cependant, à l'époque de l'occupation romaine, une importante corporation de bateliers existait sur cette rivière⁽²⁾.

La Loire était autrefois une voie navigable de premier ordre, qui assurait la communication entre Nantes et les provinces du centre. En 1551, le marquis de Northampton, ambassadeur d'Angleterre, allait d'Orléans à Nantes, avec sa suite, dans « cinq grands bateaux couverts de cabanes ». De nombreuses gravures du XVIII^e siècle représentent Orléans et Blois, animés par de véritables flottilles d'embarcations de tout genre.

A l'époque où Gaston d'Orléans était exilé à Blois par ordre de

⁽¹⁾ Jules HURET, *En Amérique; de San Francisco au Canada*. Paris, 1905, E. Fasquelle, p. 461.

⁽²⁾ A. SURELL, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*. Paris, 1870, Dunod, p. 299, note 9.

Richelieu (1634-1637), il descendit en bateau sur la Loire jusqu'en Bretagne, faisant «servir le dîner et la soupe sous les plus beaux ombrages», lorsqu'il trouvait «quelque île belle et agréable». On appelait alors *galioles* ces bateaux couverts; on y mettait «force provisions et officiers de suite, tant pour la cuisine que la garde robe» (1).

M^{me} de Sévigné allait d'Orléans aux Rochers par la «délicieuse route de la rivière de Loire», et trouvait à Orléans vingt bateaux autour d'elle, «chacun faisant valoir la qualité des personnes qu'il a menées et la beauté de son bateau» (2). Des services de bateaux à vapeur fonctionnaient jusqu'à Nevers dans la première moitié du xix^e siècle.

Sur l'Allier, la batellerie était florissante. M^{me} de Montespan, revenant en 1676 des eaux de Bourbon-l'Archambault, s'embarque à Moulins sur un bateau peint et doré, décoré à l'intérieur de damas rouge et pavoisé de banderoles aux armes de France et de Navarre. En 1819, on a enregistré à Moulins le passage de 2,178 bateaux; ce nombre s'élève à 3,524 en 1820 et à 4,718 en 1823. En 1837, on déposait annuellement à Pont-du-Château 100,000 hectolitres de charbon. Un service de bateaux à vapeur transportait de Pont-du-Château à Vichy et Moulins, en 1845, 20,000 voyageurs et 30,000 à 40,000 tonnes de marchandises. En 1890, on ne transporte plus sur l'Allier, à la descente, que 94 tonnes de bois de chauffage et de construction; à la remonte, la navigation est nulle.

Actuellement la navigation, presque nulle sur l'Allier, est devenue impossible sur la Loire en amont de Saumur. Le lit du fleuve s'exhausse avec une effrayante rapidité, en raison du volume énorme de matériaux arrachés au sol des montagnes du plateau Central, qu'il roule à chaque crue. On constate, en effet, que les restes des villas romaines récemment découvertes sur ses bords sont à plusieurs mètres au-dessous du niveau actuel des eaux. Il en est de même des vieilles églises romanes, dans lesquelles il faut descendre comme dans des caves, et pourtant il est impossible d'admettre que les architectes les aient bâties au-dessous du niveau

(1) Nicolas GOULAS, Mémoires.

(2) M^{me} DE SÉVIGNÉ, *Lettres* à M^{me} de Grignan, 9 mai 1680, 16 sept. 1684, 21 mars 1689, etc.

du fleuve. La construction des digues, établies au XVIII^e siècle le long de la Loire pour protéger les cultures de la vallée contre les débordements du fleuve, coïncide précisément avec l'époque des déboisements dans les montagnes du plateau Central, que Colbert a vainement essayé d'enrayer.

Les bois occupent à peine 13 p. 100 de la superficie du bassin de la Loire, qui est constitué en grande partie de terrains imperméables. Les monts du Velay, ceux du Vivarais, du Forez et de la Margeride, le massif des Dômes et celui des monts Dore offrent de tous côtés des pentes dénudées, propices au ruissellement, sillonnées de ravinements et entamées par l'érosion; les plateaux de Millevaches et de Gentioux ne portent que des landes stériles, incapables d'arrêter les eaux sauvages⁽¹⁾.

Grâce au déboisement, la Loire n'est plus, en été, comme l'Allier, qu'une vaste grève. Vienne un orage ou, au printemps, un dégel brusque, à l'automne des pluies prolongées, « chaque pli de terrain rassemble un torrent, chaque ravin concentre une rivière, et toutes ces masses d'eau accumulées dans le lit de la Loire forment une mer grondante qui rappelle les grands fleuves d'Amérique »⁽²⁾. A Roanne, l'écart entre le débit d'étiage minimum et le débit en temps de crue est de 1 à 1,458. Le débit à Orléans oscille entre 24 mètres cubes par seconde et 7,500, soit plus de 300 fois le débit d'étiage. Il suffit de cinq jours pour remplir le fleuve presque asséché et élever le niveau des eaux à 6 ou 7 mètres.

Les Pyrénées nous offrent des exemples nombreux de l'action néfaste du déboisement sur le débit des cours d'eau. Dralet, dans sa *Description des Pyrénées*, publiée en 1813, nous apprend que la Tet, petite rivière des Pyrénées-Orientales, a cessé d'être flottable depuis que le déboisement des forêts qui couvraient une partie de son bassin supérieur a été effectué. Le Salat et ses affluents, également flottables naguère, ne sont plus que des torrents depuis que les montagnes qui dominant leurs vallées ont été défrichées. Dans la commune de Saint-Girons, on voyait encore, à un mur construit en 1130, des chaînes qui servaient à attacher les radeaux; en 1813, elles se trouvaient à un mètre d'élévation et étaient devenues

⁽¹⁾ F. BÉNARDEAU, *Correction de la Loire et de ses affluents*. Moulins, 1900. — F. TESSIER, Congrès international de sylviculture, p. 495.

⁽²⁾ F. SCHRADER et L. GALLOUÉDEC, *Géographie de la France et de ses colonies*. Paris, Hachette, 1903, p. 143.

inutiles, la marine ne trouvant plus à exploiter de bois dans les environs de Seix et de Castillon. Le Salat était autrefois navigable du port de Saint-Girons jusqu'à son confluent, et le village de Lacave, à 16 kilomètres en aval de Saint-Girons, était alors le centre de la construction des bateaux servant à la navigation.

De nombreux documents, conservés dans les archives municipales de Pamiers, établissent d'une façon certaine qu'au ^{xiii}^e siècle l'Ariège était navigable depuis Pamiers, tandis qu'elle ne l'est plus actuellement que sur 31 kilomètres, en aval de Cintegabelle. A cette époque, la ville de Pamiers faisait un grand commerce de vins, qu'on transportait par voie fluviale jusqu'à Bordeaux. Au ^{xviii}^e siècle, on allait encore en bateau de Pamiers à Toulouse, et *vice versa*. On se servait aussi de l'Ariège, comme de l'Hers et de l'Arize, pour le flottage des bois. Le débit de toutes ces rivières a constamment diminué, grâce au déboisement ⁽¹⁾.

Au ^{xviii}^e siècle, le flottage était pratiqué sur le gave d'Aspe, dont la réunion avec le gave d'Ossau forme le gave d'Oloron. De 1705 à 1780, la marine royale exploita dans les forêts de la vallée d'Aspe des bois de mâture, qui étaient embarqués à Athas sur des radeaux de 33 mètres de long sur 4 m. 60 de large et transportés à Bayonne. Une telle opération serait aujourd'hui impossible; le gave d'Aspe, comme ceux d'Ossau et d'Oloron, est devenu un torrent désordonné, et son débit, qui variait, il y a cent ans, d'un pied d'eau (0 m. 33) en été à trois pieds (1 mètre) au moment de la fonte des neiges, oscille aujourd'hui de 0 m. 10 à 2 m. 70. Pendant plus de huit mois, la hauteur d'eau ne dépasse pas 0 m. 50. Cette diminution du débit et l'augmentation de l'écart entre les cotes d'étiage et celles des hautes eaux sont la conséquence du déboisement. De la forêt d'Issaux, qui a fourni pendant quatorze ans à la marine des arbres des plus fortes dimensions (1 m. 60 de diamètre à la culée), il ne reste plus, en 1813, que «le sol nu et desséché». Les forêts ont été dévastées pendant la période révolutionnaire; le gaspillage des bois, le pâturage effréné, les défrichements, les incendies, ont tellement réduit les tènements boisés, que des pentes rocailleuses et dénudées apparaissent dans la vallée à la place des sapinières verdoyantes et que d'immenses pelouses

(1) 2^e Congrès du S. O. N. Comm. de M. l'abbé FERRAN, p. 204. Toulouse, 1904, impr. E. Privat.

dégradées laissent percer le roc gris comme un manteau usé jusqu'à la corde». La forêt d'Issaux, qui s'étendait en 1765 sur 3,580 hectares, ne couvre plus que 1,380 hectares⁽¹⁾.

L'Adour, au commencement du XVIII^e siècle, flottait encore les bois de la montagne; il n'est plus flottable dans le département des Hautes-Pyrénées depuis la destruction des immenses forêts de Baudéan et de Bagnères, qui couvraient une partie de son bassin. «Aujourd'hui, à chaque automne, sans des ressources artificielles, toutes les usines de la basse vallée chômeraient pendant des mois⁽²⁾.»

La Garonne enfin, fréquentée par les bateaux des tribus gauloises avant la conquête romaine, qui transportaient sur les deux rives du fleuve les *figlinæ* fabriquées par les Tolosates, plus tard vaste *emporium* des marchandises allant de Rome, d'Arles et de Narbonne en Aquitaine, parcourue sans cesse par des associations de bateliers (*scapharii*, *utricularii*) dont les privilèges furent ensuite reconnus au XII^e siècle par les comtes de Toulouse et devinrent au XV^e siècle l'origine de fortunes considérables pour les corporations marchandes⁽³⁾, — la Garonne est sujette à des crues pendant lesquelles son volume s'élève à 262 fois le débit d'étiage et menacé par ses débordements terribles la ville de Toulouse, si éprouvée en 1875. Les géographes modernes n'hésitent pas à attribuer cette situation fâcheuse au déboisement des Pyrénées⁽⁴⁾.

Mais la corrélation qui existe entre la dénudation du sol et le changement d'allure des rivières avait frappé depuis longtemps les observateurs sagaces de cette région. Déjà, au XVII^e siècle, Froidour constatait que les forêts rapprochées des rives de la Garonne avaient été dévastées, et écrivait qu'il était urgent «de se préoccuper de leur rétablissement». Un siècle plus tard, Dralet poussait un nouveau cri d'alarme. «Plusieurs rivières, autrefois flottables ou navigables, écrit-il en 1813, n'ont manqué d'eau dans la belle saison qu'à mesure que les montagnes qui environnent leurs sources ont été dépouillées de leurs pâturages et de leurs forêts.» — «Si l'on

⁽¹⁾ Pierre BUFFAULT, *Forêts et gaves du pays d'Aspe*. Bordeaux, 1904, impr. J. Durand.

⁽²⁾ L.-A. FABRE, *L'érosion pyrénéenne et les alluvions de la Garonne*. Paris, 1902, A. Colin.

⁽³⁾ S. GUÉNOT, *La navigation de la Garonne dans les temps anciens*, 1903.

⁽⁴⁾ F. SCHRADER et L. GALLOUÉDEC, *op. cit.*, p. 159.

consulte la tradition et les anciens titres, dit-il ailleurs, on verra que plusieurs rivières autrefois flottables dans les vallées ont cessé entièrement de l'être ou ne le sont qu'après leur jonction avec d'autres rivières dans les plaines; ce malheur est arrivé dans les parties de la chaîne où les habitants ont exécuté d'immenses défrichements, tandis que les fleuves et les rivières ont conservé le volume de leurs eaux dans les vallées dont les forêts ont été respectées. »

Chaque jour, la presse enregistre des catastrophes dues aux déboisements des pentes de nos montagnes. Les dévastations des torrents du Bon Rieu, à Bozel, et du Charmaix, aux Fourneaux, près de Modane, sont dans toutes les mémoires. Les dégâts causés en Savoie, dans la seule année 1908, par les manifestations de l'activité torrentielle, atteignent près de 2 millions de francs. Il a fallu consacrer 172 millions d'un seul coup pour réparer les dommages causés aux routes et aux digues par l'inondation de 1856.

Aux États-Unis, les statisticiens évaluent à 975 millions de francs les dégâts causés par les inondations de 1900 à 1908.

En présence de ces désastres, on est tenté de regretter qu'une législation plus sévère ne protège pas les forêts contre les déprédations des montagnards. La pensée se reporte à l'édit implacable qui punissait de mort, en Suisse, le délinquant assez audacieux pour porter la hache sur un sapin, seul abri contre l'avalanche.

Nous croyons avoir apporté assez de faits, d'observations et de preuves historiques en faveur de notre thèse. L'action des forêts sur le régime des cours d'eau et sur l'alimentation des sources nous paraît indéniable. De l'aveu de nos adversaires, un jugement définitif ne saurait être prononcé, dans l'état actuel de nos connaissances, sur une question aussi complexe.

Il conviendrait de ne pas exagérer la portée d'expériences plus ou moins concluantes faites au delà du Rhin, et de ne pas briser dans son essor le mouvement qui se dessine en France pour la protection de nos forêts, source inépuisable de richesses et de prospérité.

RECHERCHES SUR LES FORMES ORIGINALES

DES NOMS DE LIEUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE,

PAR L. QUARRÉ-PRÉVOST.

Dans le programme du Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements qui se tient à Paris en 1910 se trouve la question suivante : Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer avec leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des Postes, cachets de mairie, etc.).

Les pages qui suivent sont une simple réponse à cette question en ce qui concerne l'arrondissement de Lille. Nous avons, de prime abord, eu l'intention de comprendre en un seul travail toutes les communes du département du Nord, mais devant la multiplicité et la longueur des recherches qu'un semblable travail eût nécessité, nous en avons dû restreindre le cadre et le limiter à l'étude de l'arrondissement de Lille.

Les formes actuelles officielles, nous les relevons dans l'annuaire statistique du département du Nord pour l'année 1910, publié par M. H. Lecocq, chef de division honoraire de la préfecture du Nord, avec la collaboration de MM. Desrousseaux et Vanlaton, chefs de division à ladite préfecture; dans l'almanach des Postes pour 1910; sur la carte de l'état-major au 1/80,000; sur la carte du département du Nord publiée de 1874 à 1876 par ordre du conseil général à l'échelle de 1/40,000, etc.

Au XVIII^e siècle, un travail intitulé : *Le Petit Dictionnaire historique et géographique de la châtellenie de Lille*, édité chez Danel en 1733, nous révèle l'orthographe adoptée à cette époque.

Nous nous reporterons, pour le XVII^e siècle, à la carte de Martin Doué, carte de la Châtellenie de Lille, dressée en 1623.

Pour les siècles antérieurs, nous avons tenu à indiquer les transformations successives que les noms ont subies, en précisant les sources où ces renseignements sont puisés afin que nos lecteurs puissent les contrôler.

Nous nous sommes attaché, ainsi que le demandait le programme du

Congrès, à la reconstitution des formes, ne mentionnant les étymologies que dans les cas où nous avons jugé nécessaire de les faire intervenir pour la clarté des recherches.

L. QUARRÉ-PRÉVOST.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

L'arrondissement de Lille comprend vingt-deux cantons et cent vingt-neuf communes. Il est formé uniquement de la presque totalité de l'ancienne châteltenie de Lille dont le territoire était divisé en cinq membres ou quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes.

I. Le quartier de CAREMBAULT, *Pagus Carabautensis*, *Carembaultius ager* « pays à blé » (de *koun* « blé » et *bault* « pays »), le plus petit des cinq quartiers de la châteltenie de Lille, est borné au nord par le Weppes et le Mélantois; à l'est par le Pévèle, au midi par la Deûle et le comté d'Artois. Phalempin en était le chef-lieu.

Il est cité pour la première fois en 673 dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vaast, *in pago Caribaut*.

In pago Carinbaut, 877; — *in Carabanto*, 964, 1120, 1164; — *in pago Karabantinse*, 964, 1037 (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye Saint-Pierre de Gand*).

In territorio de Karenbaut, 1120 (Arch. du Nord).

Quaranbaut, 1220 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast).

Carembaut, 1221 (Cartul. de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Carembau, sur la Carte de la châteltenie de Lille de Martin Doué et dans le Petit Dictionnaire de la châteltenie de Lille, 1733.

Carembaut, sur la carte de 1820.

Carembault (cartes de l'arrondissement de Lille, 1830 et 1839, Carte d'état-major, Annuaire du département du Nord, Almanach des Postes).

II. Le quartier de FERRAIN, *Ferraina regiuncula* « pays aux fourrages » (du vieux français *Feurra* et *ing* « terre »), dont Comines

était la capitale, se trouve compris entre la Lys au nord, le Tournaisis à l'est, le Pévèle et la Marque au sud, la Deule à l'ouest. L'orthographe de son nom n'a jamais varié.

III. Le quartier de MÉLANTOIS, *Medenentensis pagus* «pays du milieu», situé entre Deule et Marque; il est borné sur les quatre points cardinaux par les autres quartiers de la châtellenie, le Ferrain au nord, le Pévèle au levant, le Carembaut au midi et le Weppes au couchant. Quoique la ville de Lille fût située sur son territoire, Seclin en était la capitale.

Ce quartier est nommé pour la première fois dans la *Vie de saint Éloi*, écrite par saint Ouen, son contemporain : *invenit in territorio Medenantense vico Sacilinio* (vers 670).

In pago Medelentense, 864 (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon de Gand*, p. 4).

In pago Medenentisse, 874 (Charte de Gisèle, veuve du comte Evrard [Cartulaire de l'abbaye de Cysoing. Arch. de la ville de Tournai, fol. v]).

In pago Medenentinse, villam Runcinium (877 Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Marchiennes).

In pago Methelentinse, in scelmis, 967 (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon*, p. 7).

In pago Medetensi Syngin, 977 (Dom Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. IX, p. 640; cartul. de Saint-Quentin-en-l'Isle [Bibl. nat.]).

Apud Senghin in Melantois, 1146 (De Vos, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, près Tournai*, fol. 11).

Mélanthois (Carte de Martin Doué).

Melanthoisa regio (Buzelin, *Gallo-Flandria*).

Mélantois (Petit Dictionnaire de 1733, et sur toutes les cartes et documents modernes).

IV. Le quartier de PÉVÈLE, *Pabula*, *Peula*, *Pagus Pabulensis* «pays aux pâturages». Ce quartier, qui a pour limites Le Ferrain vers le nord, le Tournaisis à l'est, l'arrondissement de Douai au

midi et la Marque à l'ouest, avec Cysoing comme chef-lieu, est cité comme le Carembault pour la première fois en 673. Les formes successives sont : *Pefle*, *Peveila*, *Peviela*, *Pevela*, *Peuelle*, *Pevesle*, *Pévèle*.

Pabulense territorium (Buzelin, *Gallo-Flandria*).

V. Le quartier de WEPPES. *Weppesana regio*, *ad Vesperas* ou région du couchant. Borné au nord par la Lys et la Deule, à l'est et au midi par la même rivière, ce quartier confinait à l'ouest à l'Artois et au pays de Lalleu; Wavrin en était le chef-lieu.

In Weppis alodium Salomonis mansum, 984 (Van Lokeren, *Chartes et documents de Saint-Pierre de Gand*).

In Wuieppis ecclesiam de Salomonis mansum (*ibid.*).

In Wueppis, 1076; — *in Weppis*, 1181.

Et in omni regione Weps, nuncupata ab oppido Basceiae, 1125 (Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Marchiennes).

Veppes, Petit Dictionnaire de 1733.

La carte d'Houdan donne deux formes : *le Maisnil-en-Vespres*, *Sainghin-en-Vespes*.

La forme actuelle usitée dans les documents officiels est *Weppes*; toutefois nous relevons sur la carte d'état-major au 1/80,000 *Sainghin en-Weppes*, *Le Maisnil-en-Vespres*. (Pourquoi ne pas adopter l'une ou l'autre forme?)

Wepesanum territorium (Buzelin, *Gallo-Flandria*).

Aux cent vingt communes qui composent actuellement l'arrondissement de Lille il y a lieu d'ajouter les quatre communes qui, englobées dans le périmètre de la ville de Lille, ont cessé en 1859 d'avoir une existence personnelle, et un certain nombre de hameaux ou lieux dits qui ont une origine ancienne, parfois antérieure aux communes dont ils dépendent de nos jours.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Le canton d'Armentières comprend huit communes, toutes situées dans le quartier de Weppes.

ARMENTIÈRES. Le premier document connu relatif à cette ville, dont certains auteurs voudraient faire remonter l'origine à la conquête romaine, date de 866 : un diplôme de Charles le Chauve cite *Armentarias* au nombre des possessions de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras ; cette possession est confirmée en 870 par Hincmar, archevêque de Reims : *Atramentarias*.

Dans la bulle du pape Eugène III confirmant en 1152 les privilèges de cette abbaye, le nom est orthographié *Hamenteriis* ; *Armenteriis* en 1154, dans la bulle du pape Adrien IV, puis *Armentaria* en 1168, dans la charte de Philippe, comte de Flandre (Cartulaire de l'abbaye de Loos), ainsi qu'en 1173 dans la bulle du pape Alexandre III concernant les biens de Château-l'Abbaye, enfin *Ermentières*, en 1236, dans le cartulaire de l'abbaye de Marchiennes.

En 1136, dans la bulle du pape Innocent II (Cartulaire du chapitre d'Arras), nous rencontrons pour la première fois la forme actuelle *Armentières* que nous retrouverons un siècle plus tard, 1226, dans une donation de Jean d'*Armentières* au chapitre de Saint-Pierre de Lille, et depuis cette époque elle n'a plus varié.

En latin : Buzelin la désigne *Armentaria* (cap. xxix, fol. 29) ; *Marchantiis*, *Ermenteria* et *Ermentiera* ; Meyer, *Armentiria*.

Foppens dénomme ses habitants : « Philippus Montanus *Armenterius* ; Petrus Hassardus, *Armenterianus* ; Martinus L'hermite, *Armentériensis* ».

Après une ville d'origine très ancienne, voici venir deux localités de création récente : Bois-Grenier et la Chapelle-d'Armentières, qui toutes les deux ont été distraites du territoire de la ville d'Armentières.

BOIS-GRENIER. Les titres et services des seigneurs de cette localité sont relatés dans une charte de Lille en 1532 et dans celles du xvii^e siècle.

Sur la carte de la châtellenie de Lille d'après Buzelin, nous trouvons *Chapelle-Grenier*, et le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille (1733) nous apprend que la dédicace ou carmesse de la *Chapelle-Grenier* se célébrait le jour de l'Assomption.

La carte de l'arrondissement de Lille de H. Jouvenel porte le *Bois-Grenier*, celle de 1830, *Bois-Grenier* ; enfin celle dressée par M. Marquette, agent voyer en chef du département, 1839, *Chapelle-Grenier*. Ce hameau fut érigé en commune par la loi du

29 juin 1854 sous la dénomination de *Bois-Grenier*. La carte d'état-major au 1/320,000 n'en fait pas mention.

Bois Grenier (carte état-major au 1/80,000, carte du département par Raillard, Dictionnaire des Postes, Annuaire départemental, etc.).

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES. Toute la partie *extra muros* d'Armentières formait avant la Révolution une paroisse connue sous le nom de *Chapelle Notre-Dame*; désignée *Chapelle d'Armentières* sur la carte de Buzelin, cette localité ne figure pas sur celle de Martin Doué.

Le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille dit, en parlant d'Armentières : « Elle dépend pour le spirituel du diocèse d'Arras, dont l'évêque est le patron de la cure aussi bien que de la *Chapelle nommée d'Armentières* »; d'après le même répertoire, la carmesse de la *Chapelle d'Armentières* était fixée au jour de la Trinité.

Le décret du 13 prairial an II réunit le territoire de la *Chapelle d'Armentières* à celui de la ville du même nom, dont il fut de nouveau détaché par l'ordonnance du 22 novembre 1820 pour former une commune.

Les cartes de l'arrondissement de Lille, 1830, et de M. Marquette, 1839, portent la *Chapelle-d'Armentières*, qui est la forme officielle actuelle.

Nous trouvons toutefois, dans le *Cameracum christianum* de Leglay, la désignation *Armentières-Campagne*.

A l'extrémité sud du village de la Chapelle-d'Armentières, en bordure de la route nationale n° 42 (de Lille à Dunkerque), se trouve une importante agglomération située sur les territoires des quatre communes d'Ennetières-en-Weppes, Chapelle-d'Armentières, Prêmesques et Houplines, désignée sous le nom de *Wez-Macquart*. Cette localité, quoique n'ayant pas d'administration municipale distincte, possède église, compagnie de pompiers, sociétés de musique, bureau de douane, régie des contributions indirectes.

Nous la trouvons désignée *Wez-Macquart* sur la carte de 1830; — *Wez-Macar-Leleux* sur la carte industrielle du Nord, dressée par Marc Jodot de Douai, 1834; — *Le Wez-Macquart*, sur celle de M. Marquette, 1839; *Wez-Macquart* sur la carte d'état-major, dans l'Annuaire de l'arrondissement de Lille de Ravet-Anceau et dans l'Almanach ecclésiastique du diocèse de Cambrai.

Toutefois ce lieu dit doit être d'origine ancienne, puisque nous trouvons dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, la location d'une cense à *Lambiert dou Wés Makaïre*, 17 juin 1345.

CAPINGHEM. Ce très modeste village est cité la première fois dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille : en 1124, l'évêque Simon de Tournai approuve la donation faite au chapitre de Saint-Pierre de l'autel de *Capingem*; huit ans plus tard, en 1132, ce même évêque confirme cette donation : *altare de Campingem*; dans sa bulle en date du 3 mai 1144, le pape Célestin II confirme la possession de l'autel de *Campinghem* à la collégiale de Saint-Pierre de Lille.

Hugo de Krampinghem (1159) paraît comme témoin dans la charte de Gautier, seigneur d'Halluin, portant donation à l'abbaye de Saint-Aubert, et en 1201 un *Colard de Campinghem* est témoin dans une charte de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut.

La charte du 30 janvier 1248 de Wautier, évêque de Tournai, renouvelant et confirmant les donations d'autels faites antérieurement à Saint-Pierre de Lille par ses prédécesseurs, désigne celui de *Campingem*.

Estievans de Campinghehem, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

1382, *Jacques li Prouvos, chevaliers, sires de Campinghehem*, donne à l'abbaye de Flines diverses rentes sur des héritages situés à Lille, en dehors de la porte des malades (Cartul. abbaye de Flines).

Parrochia de Capinghehem, 1457 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Campinghehem, 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Campinghehem (Carte du *Gallo-Flandria*).

Capinghem (Carte de Martin Doué).

1733. Nous trouvons la désignation actuelle *Capinghem*, qui est la forme adoptée depuis cette époque.

ERQUINGHEM-SUR-LA-LYS. L'arrondissement de Lille renferme deux villages d'Erquinghem, situés l'un et l'autre dans le quartier de Weppes. Ils se différencient par les désignations tirées de leurs positions géographiques.

Nous trouvons un *Jean de Herchengehem*, témoin dans une charte de Baudoin, comte de Flandre, confirmant en 1116 les pos-

sessions de l'abbaye de Saint-Amand (Titre de l'abbaye de Saint-Amand).

Erkinghehem, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Erquinghehem, 1339 (Cartul. de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Le cartulaire de l'abbaye de Marquette nous offre, dans une même année (1384), deux variantes : *Erkinghehem* et *Erkinguehem* ; à la même source, nous rencontrerons en 1598 le nom actuel d'*Erquinghem*.

Sur la carte du *Gallo-Flandria*, il est indiqué *Erquinghehem*.

Buzelin le donne en latin *Arquinghehemum*, et en français *Arquinghehem* (cap. xxvii, fol. 145).

Martin Doué et le Dictionnaire de 1733 le désignent : *Erquinghem-sur-la-Lys*. Ce nom n'a subi aucune modification depuis cette époque.

FRELINGHIEN. Dans son diplôme de 1066, Baudouin de Lille, comte de Flandre, assignant une donation à l'église et au chapitre de Saint-Pierre de Lille, dit : « *in villa Fredlenchelem, III mansos et VI bunariosos* ».

Frelingechem, 1113, dans la bulle du pape Pascal II, énumérant les possessions de l'abbaye de Bourbourg (Bibl. nat., ms. 9920 fonds latin).

Frelinghechem, 1119, dans la bulle du pape Calixte II, confirmant les possessions de ladite abbaye.

Gérard de Frelingueham, 1169, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Frelinguechem, 1170 (Cartul. de Notre-Dame de Bourbourg).

Freringiers, 1173, dans la bulle du pape Alexandre III, confirmant des possessions de Château-l'Abbaye.

Philippe-Auguste, roi de France, confirmant les donations faites antérieurement à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, indique *Wellengueshem*.

Le testament de la comtesse Marguerite daté de 1273 porte *Ferlenghiem* (Chambre des comptes de Lille).

Au cours des ^{xiii}e, ^{xiv}e et ^{xv}e siècles, nombreux sont les titres provenant des abbayes de Flines, Loos et Marquette, ainsi que du cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Ils donnent les variantes suivantes :

Ferlenghien, 1222-1235 (S.-P.-L.), 1312 (Loos), 1374, 1448 (Flines).

Ferlenguien, 1330 (Loos); — *Ferlinghehem*, 1236 (Loos); — *Ferlinghien*, 1236 (M.), 1448 (Fl.); — *Frelinghiem*, 1264 (M.); — *Frelinghem*, 1285, 1337, 1429 (M.); — *Frelinghien*, 1236 et 1441 (M.).

Frelinghehem (Carte du Gallo-Flandria).

Frelenghien (Carte de Martin Doué).

1733. Le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille indique le nom actuel *Frelinghien*, qui depuis cette époque n'a pas varié; toutefois la carte d'état-major au 1/320,000 porte *Frélinghien-sur-la-Lys*.

HOUPLINES. En 1106 est cité un *Remigius de Hupplinis* (Cartul. de Bourbourg, n° 165).

1248, *Houpelines*, dans une charte du prieur du monastère fondé en ce lieu et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Basle, près Reims.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Marquette nous relevons, au cours du XII^e siècle : *Houpelines*, *Hopelines*, *Houplines*; cette dernière forme se retrouve dans les cartulaires de l'abbaye de Flines et de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; elle s'est maintenue depuis cette époque jusqu'à nos jours, cependant nous trouvons *Houplines* sur la carte d'Houdan et sur celle de Jouvenel.

En latin, *Hupplinia* (Buzelin, cap. XXIX, fol. 146).

Foppens en désigne ainsi les habitants : *Joannes Bourgesius Hopliniensis*.

Au village d'Houplines se rattachait l'importante dépendance de FLENQUES, citée dans le cartulaire de la collégiale de Saint de Lille; en latin : *Fleneca* (1066), *Flenecka* (1202), *Flenecca* (1229), et en français *Flennece* et *Flenneke* en 1229.

PRÉMESQUES. *Primeca*, dans la bulle du pape Célestin II confirmant le 3 mars 1144 les possessions de l'église Saint-Pierre de Lille (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Dans un diplôme de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Loos en 1152, on trouve cité un *Stephanus de Primeka*.

Raso de Primeske figure dans une donation de Gauthier d'Halluin à saint Aubert, 1159, et un *Stephanus de Primesque* en 1161 dans le cartulaire du Cateau.

La bulle du pape Alexandre III en 1164 la désigne *Primeka* (Cartulaire de l'abbaye de Loos) : la charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1174, en faveur de l'abbaye de Loos, parle d'un nommé *Balduinus de Malo-Prato*, désignation que l'on peut traduire « Mauvais pré ou pré Méchant ».

Le même cartulaire de Loos le dénomme *Premecca*, en 1177 et 1200 ; *Priméke* en 1236 et *Premeke* en 1267.

1588 ; *Primesques* dans la division du diocèse de Tournai.

Depuis le commencement du xvii^e siècle, la désignation actuelle *Prêmesques* a toujours été adoptée.

CANTON DE CYSOING.

Le canton de Cysoing comprend quatorze communes, dont deux, Péronne et Sainghin, dépendent du Mélantois ; toutes les autres sont situées en Pévèle.

BACHY. Ni le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, ni celui de l'abbaye de Flines ne font mention de ce village dont la seigneurie relevait de la terre de Templeuve en Dossemez.

En 1159, un *Ivo de Bacies* figure dans une donation de Gautier à saint Aubert, et en 1161 le cartulaire de Saint-André du Cateau parle de *Joannes de Bacies*.

Bachia, dans Buzelin (cap. xvii).

La forme actuelle *Bachy* n'a pas varié depuis de longs siècles ; nous la trouvons dès 1500 (Archives de la seigneurie de Bachy, ms. in-fol., bibliothèque L. Quarré-Reybourbon), cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué ; Petit Dictionnaire de 1733 ; cartes d'état-major et modernes, Dictionnaire des Postes, etc.

BOURGHELLES. Le plus ancien titre que nous possédions sur cette localité est la donation faite par Simon, évêque de Tournai, en 1130 de l'autel de ce village, *altare de Bouerghiele*, lors de l'établissement de deux grands vicariats dans son église cathédrale.

En 1194, elle est désignée *Burghiella* dans une charte d'Étienne, évêque de Tournai (Arch. de la ville de Tournai ; Cartul. de l'abbaye de Cysoing, fol. lxix).

Nous voyons figurer un *Buissard de Borghelles* dans une charte

de Baudouin, comte de Hainaut, à l'abbaye de Saint-Denis, près Mons, en 1190.

L'orthographe passe ensuite par les formes suivantes :

Au cours du ^{xiii}^e siècle : *Borghella*, 1211 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille) et 1228 (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing); — *Borghelle*, 1219 (*ibid.*) et 1226 (Cartulaire de l'abbaye de Loos); — *Borghiele*, 1239 (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes) et 1244 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); — *Burgella*, 1246 (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes); — *Bourghiele*, 1286, et *Bourghelle*, 1288 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); *Bourgella*, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Au ^{xv}^e siècle, *Bourguelle*, 1417, dans le fonds de l'abbaye de Beaulieu (Arch. départ. du Nord).

Au ^{xvi}^e siècle, *Bourgielle*, 1588 (Division du diocèse de Tournai); *Bourghielles*, sur la carte du *Gallo-Flandria*.

Au ^{xvii}^e siècle, *Bourgeles*, sur la carte Martin Doué.

Au ^{xviii}^e siècle, *Bourghelles*, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille); depuis cette époque, n'a plus varié.

BOUVINES. *Villa Bovinas*, tel est le nom sous lequel figure en 1002, dans le diplôme d'Arnould, comte de Flandre, le donnant à l'abbaye de Saint-Amand, ce village de *Bouvines* si célèbre dans l'histoire par la victoire qu'y remporta le 27 juillet 1214 le roi de France Philippe-Auguste.

Une bulle du pape Pascal II confirme cette donation en 1107 et la désigne *Bovina*; en 1164, nous trouvons *Altare de Bovines* dans une charte de Gérard, évêque de Tournai, confirmant les possessions de l'abbaye de Cysoing.

Dénommé *Bovina* en 1200 dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, le village est appelé *Bouvines*, 1213 (*ibid.*); 1286 (Cartul. abbaye de Cysoing); 1289 (Cartul. abbaye de Flines).

1377, *Jean de Bouvines* est cité dans un acte (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille, liber catenatus n° 762).

Bovinae seu Pons Boviniensis (Buzelin, cap. xviii, p. 88).

Pont à Bouvines (carte du *Gallo-Flandria*).

Le Pont à Bouvignes (Carte de Martin Doué).

Bouvines (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733); depuis cette époque, cette forme est celle sous laquelle le village est désigné sur toutes les cartes et documents contemporains.

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE. Deux villages de l'arrondissement de Lille portent le nom de Camphin; l'un se trouve dans le quartier de Pévèle, à la limite de la châtellenie de Lille et du Tournésis; l'autre dans le quartier de Carembaut, aux confins de l'Artois.

Camphin-en-Pévèle est un très ancien village : *Canfinium* est cité dans le partage des biens du comte Évrard en 837 (Archives de la ville de Tournai, fol. III; Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Le cartulaire de Marchiennes nous révèle l'existence d'un *Walter de Canfin* en 1120; la charte de Gérard, évêque de Tournai, confirmant la possession de l'abbaye de Cysoing en 1164, y comprend *Altare de Canfnio*.

Le pape Alexandre III confirme à nouveau les biens de l'abbaye de Cysoing en 1180; cette bulle porte *Canfen*, tandis que deux ans plus tard, en 1182, sur la charte d'Évrard, évêque de Tournai, c'est *Canfan* que nous voyons inscrire.

Au XIII^e siècle, *Camphain*, 1204 (Charte de Goswin, évêque de Tournai); — *Camphain lez Cysoing*, 1293 (Cartulaire de l'abbaye de Marquette).

Au XV^e siècle, *Camphaing*, 1416 (*ibid.*) et 1417 (Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Beaurepaire).

L'obituaire de l'abbaye de Cysoing nous révèle, au XVI^e siècle, deux modes différents : *Dominus Bernardus Le Metre quondam curatus de Camphin*, 1568, et *Frater Balduinus Quillard, quondam curatus de Kamphain*, 1679.

Le cartulaire de l'abbaye de Marquette, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, ne varie pas la forme de *Camphain*.

En latin *Camphinium* (Buzelin, cap. XVII, p. 87).

Les cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué, ainsi que le Petit Dictionnaire de 1733, sont unanimes pour donner *Camphin*.

C'est depuis la division de la France en départements que le suffixe en *Pévèle* a été ajouté au mot *Camphin*, pour le différencier de *Camphin-en-Carembaut*.

CAPPELLE. Ce village où étaient situées les prisons de l'abbaye de Flines est cité très souvent dans le cartulaire de cette abbaye. Son territoire était compris autrefois dans celui de Templeuve dont il fut distrait par Gautier II de Marois, évêque de Tournai, et érigé en paroisse en 1221. Il doit son nom à une chapelle dédiée à saint Nicolas.

C'est le cartulaire de l'abbaye de Cysoing qui nous en révèle l'existence en 1213, *La Capèle*, et dans l'état des biens de la même abbaye, 1286, *Le Capièle* (Chambre des comptes de Lille).

Le cartulaire de l'abbaye de Flines le désigne sous les dénominations suivantes : *Cappella sancti Nicholai*, 1219, *Capella*, 1248, 1253; — *Capella in papule*, 1250; — *Le Capèle*, 1258; — *Le Chapielle en pèvèle*, 1314; — *Capelle en Pèvèle*, 1334, 1372, 1376, 1420; — *Capielle* ou *Le Capielle*, 1341, 1344, 1373, 1385, 1422, 1436; — *Capielle Saint Nicolay*, 1348; — *Cappelle en Pèvèle*, 1386, 1443; — *Capelle*, 1509.

Chapelle (Carte du *Gallo-Flandria*).

Chappelle en Pèvèle (Carte de Martin Doué).

Capelle en Pèvèle (Petit Dictionnaire de 1733).

Capelle, dans l'état des biens appartenant à l'abbaye de Cysoing (Archives du Nord, registre de l'année 1755), carte de Houdan et carte de Jodot, 1834.

Cappelle depuis 1839, sans variation.

La commune de Cappelle possède plusieurs hameaux ou lieux dits qui ont une grande ancienneté; ils sont cités maintes fois dans le cartulaire de l'abbaye de Flines.

A l'extrémité sud du village se trouve l'important hameau de *Wattines*. Ce fief, situé sur les territoires de Cappelle et de Bersée, figure pour la première fois, *Wastina*, dans la grande charte où sont énumérés et confirmés les biens de l'abbaye de Flines; *Wastina* également en 1252 et 1251, *Wastines* en 1407, 1409 et 1509; dans cette dernière pièce, nous relevons le passage suivant : Pierre de Lambel a récemment acheté à la veuve de Jean, bâtard du Bersée, un bonnier de bois situé le long du chemin qui va de *Wastines* à *la Pisonnerie*; or ce dernier lieu dit figure sur les cartes actuelles sous le nom de la *Poissonnerie*.

Vers le sud-est nous rencontrons le hameau COQUERIE : un acte de vente, daté d'avril 1334, indique : *De Coherie, gisans en le parosche de Le Capelle en Pèvèle entre le dit Capelle et le pont de Cambre*. Dans l'état des biens et revenus de l'abbaye au XIV^e siècle : *ce sont les rentes de la Kokerie que l'on reçoit à la Cappielle*; *La Cocquerie*, dans semblable état dressé au XIV^e siècle. *Coquerie* (État-Major, Raillard).

COBRIEUX. En 1128, une charte de Thierry d'Alsace, comte de

Flandre, nous révèle l'existence de cette localité qui y est dénommée *Corbriu* (Arch. départ. du Nord); en 1180, une bulle du pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Cysoing la possession de *Cobria*.

Il existait à Cobrieux dès 1226 une riche et puissante commanderie des chevaliers du Temple; nous relevons parmi les anciens commandeurs: en 1251, frère Alexandre, *præceptor de Corberi*; en 1270, frère Supi, *commander de Corberi* (Leuridan, *Statistique féodale*). En 1271, la commanderie est désignée *de Corbris*.

Le cartulaire de l'abbaye de Cysoing, dans lequel abondent les documents relatifs au village de Cobrieux, nous énumère les variantes suivantes aux ^{xiii}^e et ^{xv}^e siècles: *Corbriu*, 1218, 1221, 1288; — *Cobriu*, 1288; — *Coubri*, 1290; — *Corbrieu*, 1417, 1441; — *Cobrieu*, 1496.

Cobrieu (Carte du Gallo-Flandria).

Combrieu (Carte de Martin Doué).

Cobrieu (Petit Dictionnaire de 1733); c'est sous cette forme qu'elle figure en 1755 dans l'état des biens appartenant à l'abbaye de Cysoing; elle n'a pas varié depuis.

En latin, *Cobrieuum* (Buzelin, cap. xvii, p. 87).

La commanderie qui avait traversé sans encombre la suite des siècles fut détruite en 1789. La carte de M. Marquette (1839) indique encore la ferme du Temple; cette dénomination a disparu des cartes actuelles.

CYSOING. Les origines de cette ville semblent remonter à une haute antiquité. Drenulus, disciple de Joseph d'Arimathie, y serait venu prêcher la foi en l'an 73 après Jésus-Christ.

Au ^{vi}^e siècle, à l'endroit où se trouve Cysoing, existait un village du nom de *Keulent*.

Une riche abbaye d'hommes, de la règle de saint Augustin, s'élevait à Cysoing. En 837, Evrard, duc de Frioul, fondateur de cette abbaye, la dénomme dans son testament *Cisonium*; c'est sous cette forme que nous la retrouvons en 870 dans l'acte de confirmation de Gisèle, veuve du comte Évrard, en 1186 dans une charte de donation à l'abbaye de Cysoing par Jean de Lasdast (Cartul. de l'abbaye de Cysoing), et en 1191 dans un acte de la reine Mathilde, comtesse de Flandre, accordant des bienfaits au couvent de Bergues.

Arnulphus, dominus de Cysonio, 1252, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand (Arch. départ. du Nord).

Abbaie Chisoin, 1292, rôle de la taxe imposée par Guy de Dampierre, comte de Flandre, sur tous les couvents et communautés religieuses à l'effet de faire face aux frais d'armement des côtes de Flandre (*Mémoires de la Commission royale d'histoire de Belgique*, iv^e série, t. XI, p. 169).

Cisoing, 1296 (Cartul. de l'abbaye de Flines, 1357 et 1481, Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Chisoing, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille; 1369, Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Cisoing, 1588, division du diocèse de Tournai.

Chisoing (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Cysoing, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille); aucun changement depuis cette époque.

GENECH. Encore un village qui date de la conquête romaine et doit son nom à une institution de l'empire romain; situé au milieu du bois et marais, il fut choisi par les conquérants de la Gaule pour l'établissement d'un *Genechs*, dépendant de Tournai; cette ville était, avec Lyon, Arles, Reims, Trèves et Metz, le centre de six grands magasins, administrés chacun par un officier appelé *procurator Gyneciorum*; toutefois le premier document que nous trouvons ne date que de 1162, c'est une charte de Milon II, évêque de Téroouanne, où la ville est désignée *Genec* (Arch. de la ville de Lille, collection Godefroy).

Genech est très souvent cité dans le cartulaire de l'abbaye de Cysoing: au xii^e siècle, *Genetz*, *Genes*, *Geneis*; — au xiii^e siècle, *Genec*, 1221; — *Genaich*, 1393, dans un acte de vente et d'aliénation d'immeubles en faveur de l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord), et *Genetz*, 1513, dans la protestation de l'abbé de Cysoing contre l'archevêque de Reims.

Le cartulaire de l'abbaye de Flines contient également de nombreux documents sur cette localité: *Genech*, 1240, acte de vente à l'abbaye de Flines de terres et de bois y situés, et 1253, dans la grande charte de Flines où sont énumérées et confirmées les propriétés de l'abbaye; — *Genec*, 1250, acte d'achat de terres par la comtesse Marguerite de Flandre; — *Jenec*, 1312, état des biens dépendant de la cense de Hellignies; — *Genais*, dans l'état des biens et revenus de l'abbaye au xvi^e siècle; — *Genech* est le mode employé prédominant aux xiv^e et xv^e siècles.

En 1231, *Genech*, dans le cartulaire de l'abbaye de Loos ; c'est la première fois que cette forme est employée.

En latin *Genaya* (Buzelin, cap. xx, p. 114).

Genech, depuis le xvi^e siècle sur toutes les cartes et tous les documents officiels.

A *Genech* se trouvait le hamel de FOURNES que nous voyons citer deux fois, 1393 et 1516, dans le cartulaire de l'abbaye de Cysoing ; dans celui de l'abbaye de Flines, il s'écrit *Fornes* en 1250 et 1251, puis *Fournes* dans la suite. Ce hameau figure sur les cartes d'état-major et du département du Nord.

LOUVIL. C'est encore le cartulaire de l'abbaye de Cysoing qui nous fournit les renseignements relatifs à cette localité.

En 1159, elle est désignée *Lovilium*, charte de Samson, archevêque de Reims (Arch. de la ville de Tournai) ; — *Lovilium*, 1164, puis *Lovilium* au cours des xii^e et xiii^e siècles ; — en 1219, *Louvy* ; — en 1244, *Louvi*, et dès 1250, *Louvil*.

Lovégias, au xii^e siècle, dans le Cartulaire de l'église de Cambrai. En 1244, nous trouvons *Louwaing* (*ibid.*). Est-ce Louvil ? Il y a doute : ce nom pourrait bien désigner également Lamain, village du Tournaisis, voisin de la frontière et relevant du baillage de Tournai ; la contenance de son terroir était de 2,041 bonniers, dont la majorité des terres dépendaient de la châtellenie de Lille.

Louvy (Cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733).

Louvil, depuis 1790, dans tous les documents.

PÉRONNE. L'existence du modeste village de Péronne, situé sur la Marque, au milieu de gros pâturages qui furent jadis des marécages, nous est révélée dans la bulle du pape Calixte II, en 1123 : *Villa Perona* (Cartul. Marchiennes).

Perona, 1142, bulle du pape Innocent II (*ibid.*).

Peronnis villa, 1184, bulle du pape Lucius (*ibid.*).

Perona villa, charte confirmant les possessions de l'abbaye de Marchiennes par Marguerite, comtesse de Hainaut.

Joseph de Pierone (Cartul. de Vicoigne).

Perona (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Pieronne en Mélantois (Cartul. de l'abbiette de Lille, et 1343, Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Peronne, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, dans le Petit Dictionnaire de 1733 ainsi que sur les cartes et documents officiels actuels, excepté sur la carte de Houdan, qui orthographie *Perronne*.

En latin *Perona* (Buzelin, cap. xxi, p. 108).

L'appellation en *Mélantois* a été parfois attribuée à ce village pour le distinguer de son homonyme Péronne-la-Pucelle, chef-lieu d'arrondissement de la Somme.

MOUCHIN :

Muscinium, 847, dans le privilège de Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Amand.

Mouchin, 1033, dans un diplôme de l'empereur Conrad II en faveur de l'abbaye de Saint-André du Cateau.

Altare de Moscinio, 1133, charte de Simon, évêque de Tournai (Cartul. de Saint-Amand).

Alexandre de Muscin, 1238; — *Alexandre de Moischin*, 1242; — *Alexandre de Mouschin*, 1246 et 1300 (Cartulaire de l'abbaye de Flines).

Moschin, 1253 (Grande charte de Flines).

Mouschin, 1275 (Mémoires de Jeanne d'Avesnes).

Mouchin, 1300, dans un acte de l'official de Tournai (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Moussin et *Moussin en Pevèle*, 1398 (Cartulaire de l'abbaye de Flines).

Moschin, dans l'obituaire de l'abbaye de Flines, et *Mouschin*, dans l'état des biens et revenus de la même abbaye au xvi^e siècle.

Moussin (Carte du *Gallo-Flandria*).

Mouchin (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733); sans variation depuis cette époque.

SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS, deux villages du nom de Sainghin, l'un situé dans le quartier de Mélantois et l'autre dans celui de Weppes, se trouvent dans l'arrondissement de Lille; ils se différencient par l'adjonction du nom des *pagi* où ils se trouvaient situés.

Syngim, 972, dans le diplôme de Lothaire, roi de France, confirmant les possessions de Saint-Quentin en l'Isle.

Senghin, 1131, dans un acte de restitution d'Almaric de Lan-

dast à l'abbaye de Saint-Amand, et dans un état des possessions de l'abbaye de Saint-Nicolas de Tournai, recensés par Thierry-d'Alsace, 1132 (Cartul. de Saint-Amé de Douai); 1223 (Cartul. de Saint-Amand); 1232 et 1236 (Cartul. de l'abbaye de Marquette); 1279 (Cartul. de l'abbaye de Lille); 1343 et 1369 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Seghin (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Hugone de Senghinio, bulle du pape Innocent IV, datée de Pise (16 février).

Senghin en Mélanthois, 1349 (Arrêt du Parlement de Paris en date du 8 avril).

Senghin en Mélantois, 1340 (Cartulaire de l'abbaye de Marquette, et aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles [*passim*], Cartulaire de l'abbaye de Lille).

Sainghien, 1588 (division du diocèse de Tournai).

Saint Ghin (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué). Cette appellation nous semblait être le résultat d'un véritable calembour. Après des recherches nombreuses, nous avons trouvé dans le *Dictionnaire des Saints* de Chastelain : *saint Ghin*, dont il y a une église paroissiale dans le diocèse de Tournai, sans désigner la localité. Mais le titulaire de l'église de Sainghin en Mélantois est saint Nicolas (Leglay, *Christianum Cameracum*).

Sainghin, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille).

Depuis 1790, *Sainghin-en-Mélantois* sur toutes les cartes et dans tous les documents modernes.

En latin, *Sanghinum* (Buzelin, cap. xxiii, p. 118).

Sanguienus dans Guillaume le Breton; ce dernier a dit, en parlant de Bouvines :

Sanguineum a Zephyro
Coesonam tangit ab astro.

TEMPLEUVE. Le diplôme de Charles le Chauve en 877, confirmant les biens de l'abbaye de Marchiennes, porte cette mention : *in pago medenentese Runcinium cum appendice villa Templovio* (Miræus, t. I, fol. 138).

Templuvium, 1108, dans la charte de Baudry, évêque de Tournai, confirmant les possessions de l'abbaye de Phalempin.

Templivia, 1154 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Templovio, 1164, bulle du pape Alexandre III (Cartul. de l'abbaye de Loos; 1213 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Templuvia, 1166 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1219 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Templovium, 1210, concession de l'autel de ce lieu à l'abbaye Saint-Martin de Tournai par l'évêque Goswin; 1221 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, nous trouvons les nombreuses variantes : *Templeuvie en Pabula*, 1250; — *Templeuvie*, 1253; *Templuevie*, 1259; — *Templueve*, 1281; — au cours du xiv^e siècle, *Templueve*, *Temploeve*, *Templeuve*, *Templeuve en Pevle* et *Templeuve en Pevele*.

Les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, le Petit Dictionnaire de 1733 donnent la forme actuelle.

En latin *Templevium* (Buzelin, cap. xvii, p. 87).

Templeuve est parfois désigné *Templeuve en Pevele* pour le distinguer de Templeuve-en-Dossemez, commune du quartier du Ferrain appartenant depuis les traités de 1815 au royaume de Belgique.

WANNEHAIN. Cette commune, où la châtellenie de Lille possédait quelques bonniers de terre, dépendait du baillage de Tournai.

Altare de Guenehem, 1108, bulle du pape Pascal II confirmant les possessions du chapitre de Tournai.

Altare de Wenehem, 1190, bulle du pape Clément III confirmant les mêmes possessions.

Wenehem, 1177 (Cartul. abbaye de Cysoing).

Almoricus de Wenehem, 1179, est cité dans un acte d'Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai.

Wanchaing, 1248 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Amand).

Platiel de Warnehaing, 1288 (Arch. de l'État à Gand, n° 467); — *Platus de Waneheng* (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing, Appendice n° 11).

Wanehaing, 1296 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Au xiv^e siècle, *Waneheng* (*ibid.*).

Au xv^e siècle, *Wanehaing* (Cartulaires de l'église Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Cysoing).

En 1441, une pièce portant le scel de *Gérard de Waneheing* avec la légende : *scel de Gérard de Wanchain*, est citée par Demay (*Inventaire des sceaux des Flandres*, n° 1770).

Wasnehaing, 1516 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Wanenhain, 1588, dans la division du diocèse de Tournai.

La forme actuelle *Wannehain* apparaît pour la première fois en 1553 : *Jacques de Landas, seigneur de Wannehain* (Arch. de l'hôpital de Seclin, n° 151).

Wannehain (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Wannain (Carte de Houdan).

Wanehain (Carte de Jouvenel).

Wannehain, sur toutes les cartes et documents depuis 1830.

CANTON D'HAUBOURDIN.

Le canton d'Haubourdin comprend seize communes : Emmerin, Haubourdin et Loos du quartier de Mélandois, toutes les autres sont situées en Weppes.

BEAUCAMPS. Le village de Beaucamps doit remonter à une haute antiquité ; il est situé près de la voie romaine qui joignait Tournai au pont d'Estaires ; toutefois nous ne trouvons aucun document certain avant l'année 1194 ; dans une charte d'Étienne d'Orléans, évêque de Tournai, il est désigné *Bellocampus* (Arch. de la ville de Tournai, Cartul. de l'abbaye de Cysoing, fol. LXIX).

Biaucamp, 1288, charte de Guy, comte de Flandre (Archives de l'État à Gand, pièce n° 467).

Beaucamp (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Beaucamps, Petit Dictionnaire de 1733, et depuis sans aucune modification.

En latin, *Bellocampus* (Buzelin, cap. xxxi, p. 151).

EMMERIN :

Altare de Amerin, 1158, bulle du pape Adrien IV (Cartul. de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi).

Amerin, 1160, 1177, bulle du pape Alexandre III (Cartul. du prieuré d'Aubigny).

Hugo de Amerin, 1218, charte de Roger, châtelain de Lille (Cartul. abbaye de Loos).

Rogier dou Castiel de Amerin (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Emmerain, 1708 (Carte de la Canonnade d'Ennetières).

Emmerin, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué,

dans le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille et sur toutes les cartes et documents postérieurs à cette époque.

En latin, *Emerrinum* (Buzelin).

ENGLOS. Dans un acte de donation à l'abbaye d'Anchin en 1096 figure comme témoin un *Eustachus del Angles*. Ce nom nous semble bien se rapporter au village d'Englos.

1152, *Hugo de Englos* est témoin dans un diplôme de Thierry d'Alsace, en faveur de l'abbaye de Loos.

Au cours du XII^e siècle, *Englos*; au XIII^e, *Engelos* dans le cartulaire de l'abbaye de Loos.

Engeloum (Buzelin, cap. XXXI, p. 153).

Englos (Carte du *Gallo-Flandria*).

Engloz (Carte Martin Doué).

Englos, (Petit Dictionnaire de 1733); depuis n'a plus varié.

ENNETIÈRES-EN-WEPPES. L'autel de ce village appartenait déjà en 1036 à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, *Villa Anatirs* (Cartul. de l'abbaye de Gand).

In Anetières I mansum, 1066, dans l'acte de dotation de Saint-Pierre (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Hanetières, 1140, dans la charte donnée par Simon, évêque de Tournai, confirmant des autels concédés à l'église abbatiale de Saint-Pierre de Gand.

Anethires, 1202, charte de Philippe-Auguste confirmant la donation de l'église Saint-Pierre de Lille (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Anetières, 1204 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1370 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille); 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Annetières, 1360 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Ennetiers (Carte du *Gallo-Flandria*).

Ennethières (Carte de Martin Doué).

Ennetières en Veppes (Petit Dictionnaire de 1733).

Ennetières-en-Weppes, depuis 1792.

ERQUINGHEM-LE-SEC. C'est au XIII^e siècle, dans le cartulaire de l'abbaye de Loos, où nous verrons souvent citer ce village, que nous trouvons son extrait de naissance.

Herkinghem le Sec, 1224 (Cartul. abbaye de Loos).
Herchinghem le Sec, 1226 (*ibid.*).
Erchinghem le Sec, 1227 (*ibid.*).
Erkinghem, 1344 (*ibid.*).
Erquinghem, 1345 (*ibid.*).
Erkinghem le Sec, 1383 (Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille).
Arbuingham le Sec, 1504 (Cartul. abbaye de Loos).
Arquinghem (Carte du *Gallo-Flandria* et carte de Houdan).
Erquinghem-le-Sec (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733), forme actuelle.

ESCOBECQUES. Un nommé *Gossinus d'Escobec* est témoin en 1096 dans une donation à l'abbaye d'Anchin.

1158, *Alide de Escobeke*, femme de Jean, seigneur de Lenglée, figure dans une donation à l'abbaye de Saint-Aubert.

Scaubeca, 1228 (Cartul. abbaye de Loos).

Scaubeka, 1236, bulle du pape Grégoire IX (*ibid.*).

Escaubeke, 1531 (*ibid.*).

Escobecq (Carte du *Gallo-Flandria*).

Escobecque (Carte Martin Doué).

Escobeque (Petit Dictionnaire de 1733).

Escobeck (Carte de Houdan).

Escobecques (Cartes état-major, Raillard, Dictionnaire des Postes, Annuaire administratifs et commerciaux, etc.).

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN. Cette commune doit à l'abbaye de Loos son certificat d'origine : elle existait en 1164 ; la bulle du pape Alexandre III en fait mention, *Halennes* (Cartulaire de l'abbaye de Loos).

Alennes, 1201 ; — *Halennes*, 1220 (*ibid.*).

Hallennes (Cartes de Martin Doué et du *Gallo-Flandria*).

Hallennes-lez-Haubourdin (Petit Dictionnaire de 1733 et sur tous les documents depuis cette époque).

HAUBOURDIN. Quoique situé en Mélantois, Haubourdin était terre souveraine, domaine particulier du châtelain de Lille. « Ce lieu, dit Martin Doué, a privilège de ville et a esté érigé en viscomté. »

Haburdin, 1168, 1176 (Cartul. abbaye de Loos).

Arboden, Harbordim, Habordin, au XII^e siècle (*ibid.*).

Haboudin, au XIII^e siècle (Cartul. de Saint-Pierre de Lille et Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Haubordinum (Marchantius).

Haubourdinum (Buzelin, cap. xxxiii, p. 152).

Haubourdin (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué; Petit Dictionnaire de 1733, ainsi qu'actuellement).

LE MAISNIL. Comme beaucoup, le village de Maisnil doit remonter à la conquête romaine, il est situé également près de la voie qui allait de Tournai à Cassel en passant par Estaires. Néanmoins le premier acte authentique où cet endroit soit cité est la fondation de l'abbaye de Loos en 1187, acte dans lequel nous voyons figurer comme témoin *Petrus de Maisnil* que nous retrouvons en 1171 dans la charte de Philippe, comte de Flandre.

Maisnil, 1179, dans une charte du même comte (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Mesnil, 1183 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Altare de Mesnel, 1187, dans la bulle du pape Clément III en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin.

Maisnilium, 1193, dans une déclaration de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre; 1244 (Cartul. abbaye de Loos).

Au Mesnil, 1296 (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Maisnil (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué, et Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733).

Mainilium (Buzelin, cap. xxxi, p. 152).

Le Maisnil en Vespres (Cartes de Houdan et de l'état-major au 1/80,000).

Le Mesnil en Weppes (Carte de 1830).

Le Maisnil (Annuaire statistique du Nord, Annuaire des Postes).

LIGNY. Cette minuscule commune, la moins considérable de l'arrondissement de Lille au point de vue de la population (112 habitants), ne possède ni église, ni école et est tributaire de Beaucamps.

En 1168, dans une charte de Philippe, comte de Flandre, nous relevons le nom d'un *Robertus de Latiniaco*, qui, dans une autre charte du même comte en 1174, est désigné cette fois *Robertus de Liniaco*.

Linies in ferin (?), 1283 (Cartul. de Marœuil).

Laingni, 1292 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Ligny de la Gauquerie, 1498, dans un acte de recensement.

Ligny, Carte du *Gallo-Flandria*, de Martin Doué et dans le Dictionnaire historique de 1733. Nul changement depuis.

LOMME. *Villa Ulmo*, c'est sous cette dénomination que figure le village de Lomme en 1066, dans la charte de donation de Baudouin, comte de Flandre, à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, charte qui assigne la véritable origine d'un si grand nombre de localités des environs de Lille.

Ulmo, 1144, bulle du pape Céleste II confirmant les possessions de Saint-Pierre de Lille.

Hugo de Ulmo est nommé dans un diplôme de Thierry d'Alsace, 1152 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Hugo de Ulmo, 1171, témoin dans un acte de donation (*ibid.*).

Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille nous donne de nombreuses variantes que nous soumettons par ordre de date :

Au XIII^e siècle : *Ulma*, 1202 ; — *Ulmo*, 1215, 1248 ; — *Lomme*, 1224, 1231, 1252 ; — *Loulme*, 1249.

Aux XIV^e et XV^e siècles, *Loume*, 1323 ; — *Lome*, 1323 ; — *Lomme*, 1349, 1377, 1433, 1457.

Sanderus, dans son *Flandria illustrata*, reproduit le château de Lomme avec cette inscription : *Castrum Ulmense, vulgo Lomme*.

L'hommum en latin, *L'homme* en français (Buzelin, cap. XXXI, fol. 153).

L'homme (Carte Martin Doué).

Le Petit Dictionnaire de 1733 donne l'indication suivante : *Lomme et le Temple*, 543 bonniers, *dédicace le dimanche après la Saint-Jean*.

Le Temple ou maison de *La Haye*. L'ordre des Templiers possédait à Lomme une commanderie qui dépendait de celle de Caëstre.

1205, il est fait mention du *temple de la Haye* dans une charte de l'abbé de Loos portant échange d'une pièce de terre contre un pré appartenant aux frères de la Haie, *Fratribus templi de Haia*.

1330, convention entre le commandeur à la Haie, à Lomme, et le chapitre de saint Pierre, *domus de Hagha*.

Le temple de Lomme avait deux annexes, l'une dite de *Pérenchies*, l'autre du *grand Mesnil*.

La maison du Temple de Périchies était située près du territoire

de Verlinghem : en 1167, Bauduin, prieur de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, céda aux chevaliers de Malte une terre qui appartenait à cette abbaye et située à Pérenchies : ...*nostram terram apud Perencies*; celle du grand Mesnil se trouvait sur le territoire de Radinghem, vers le nord du village, du côté de l'Épine-l'Apostel, près du chemin se dirigeant vers le Wez-Macquart.

Actuellement ces trois maisons du Temple sont indiquées sur les cartes (État-major, Raillard, etc.), *Lomme* et *Perenchies* sous le nom de *ferme du Temple*, celle de *Radinghem* sous celui de *ferme du grand Mesnil*.

Loos. C'est à la célèbre abbaye qu'y fonda saint Bernard au XII^e siècle que Loos doit sa célébrité.

En latin, il n'affecte qu'une seule forme, *Laus*; en français, deux : *Los* et *Loz*, pour arriver à celle actuelle *Loos*.

Laus, en 1164 et 1175 (Cartul. abbaye de Loos); 1240, *in monasterio Marie de Laude* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille), 1280 (Cartulaire de Notre-Dame de Condé; Buzelin, cap. xxii, p. 119). L'église de Loos fut et est encore le lieu d'un pèlerinage très suivi, une Vierge miraculeuse y est vénérée, et les anciennes chartes latines nomment ce village : *Laus beatæ Mariæ* (Leglay, *Cameracum Christianum*).

Loz, 1152 et 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos) et sur la carte Martin Doué.

C'est sous la forme de *Los* que nous le rencontrons à chaque page du cartulaire de l'abbaye de Loos dès 1147, toutes les fois qu'il est cité dans celui de l'abbaye de Flines, sur la carte du *Gallo-Flandria*, dans le Petit Dictionnaire de 1733. C'était encore l'orthographe usitée à la fin du XVIII^e siècle, car nous trouvons dans le numéro du 26 septembre 1792 de la *Gazette du département du Nord* : « Les intrépides et braves habitants de Santes, de *Los* et d'Emmerin se sont levés et ont donné la chasse aux brigands d'Autrichiens. »

Au XIX^e siècle, *Loos*.

Avant que le village de Loos ne fût doté d'un bureau de poste, le calendrier des postes indiquait *Loos lez Lille*.

L'abbaye de Loos est toujours indiquée sur les cartes d'état-major et autres; sauvée de la destruction en 1793, elle sert actuellement de maison centrale de détention.

Le hameau d'*Ennequin* (Carte d'état-major) est cité en 1446 dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, *Hamel d'Anekin*.

RADINGHEM. Dans la bulle du pape Jean V, confirmant les possessions de l'église d'Arras en 680, nous trouvons *Radoni villa*. Cette appellation s'applique-t-elle à notre Radinghem (Nord) ou à un village du même nom situé dans le canton de Fruges, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais)? Les deux villages peuvent se réclamer de cette lointaine existence, puisqu'ils étaient compris l'un et l'autre dans le périmètre de l'ancien diocèse d'Arras. Quoi qu'il en soit, nous savons, par le cartulaire de l'abbaye de Loos, que Radinghem existait en 1168 : *Johanes de Radinguehem*, *Ibertus de Radingaehan* sont témoins dans une charte de Philippe, comte de Flandre.

Radinghehem : au XIV^e siècle (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille); aux XIV^e et XVI^e siècles (Cartul. de l'abbaye de Loos) et sur la carte du *Gallo-Flandria*.

En latin, *Radinghehenum* (Buzelin, cap. xxxi, fol. 151).

Martin Doué et le Petit Dictionnaire (1733) nous donnent la forme actuelle.

SANTES. En 1140, *Eustachius de Sanctis*, chevalier, est témoin dans la charte de Nicolas, évêque de Cambrai, terminant le différend entre Godilde, abbesse de Bourbourg, et René de Ligescourt (Cartul. de l'abbaye de Bourbourg, Bibl. nat., 9920).

Wenemarus de Santes, 1159 (Donation de Gautier d'Halluin à Saint-Aubert).

Santes, 1185 (dans la charte d'Évrard, évêque de Tournai, donnant l'autel de ce village à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille). C'est sous cette forme que nous le retrouvons au cours des XII^e, XIII^e et XV^e siècles, dans le cartulaire de cette collégiale où il est cité maintes fois; deux exceptions toutefois : en 1239, il est orthographié *Santhes*, et, dans la liste des bénéfices du chapitre, *Sanctes*. Depuis le nom de *Santes* n'a jamais varié.

SEQUEDIN. Les cartulaires de l'église de Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Loos indiquent les origines de ce village essentiellement agricole.

Segedin, 1124. L'évêque Simon de Tournai approuve la dona-

tion de l'autel de cette localité au chapitre de Saint-Pierre de Lille; 1132, il renouvelle cette donation qui, en 1144, est de nouveau confirmée par la bulle du pape Célestin II, 1215, 1221, 1224 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Seghedin, 1230, 1299, 1300 (*ibid.*) dans le cartulaire de l'abbaye de Loos, on trouve les formes : *Seghedin*, 1251; — *Sekedin*, 1229; — *Segchin*, 1280, pour devenir *Sequedin*, 1410, nom moderne définitif.

WAVRIN. Un château fort dont la construction aurait été terminée vers le milieu du x^e siècle et autour duquel les manants vinrent grouper leurs habitations, telles sont les origines du village de Wavrin. Ce château servait de résidence à une puissante famille seigneuriale.

Le premier document authentique que nous rencontrons date de 1107 : *Rogier de Wavering*, dans un acte de dotation à l'église Saint-Jean à Valenciennes; le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg nous indique *Rogerus de Waverin* en 1139, et *de Wavrin* en 1157; le même *Roger de Wafrin* est cité dans l'acte de fondation de l'abbaye de Loos en 1147; il est témoin en 1152 dans une donation de Thierry d'Alsace (Cartul. de l'abbaye de Loos); désigné en 1154 *Roger de Waurin* (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes), nous le retrouvons encore en 1163, *Roger de Waverin* témoin dans une charte de donation à l'abbaye de Saint-Augustin au diocèse de Téroouanne, par Thierry d'Alsace, comte de Flandre.

Waverin, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bernardus de Vafrin, 1147, charte de Thierry d'Alsace (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Hellenus de Waverin, 1177, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de Saint-Vaast).

Walter de Wareng, 1198 (Cartul. de Vicoigne).

Wavering, 1209 (troisième Cartul. de Flandre).

1215. Deux documents du cardinal Robert de Courson, légat du Saint-Siège, parlent du prieuré de Waverin. Ce prieuré, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendait de celui de Saint-Éloi de Noyon.

La forme actuelle se révèle en 1225 dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille et n'a plus varié depuis cette époque; nous trouvons toutefois une exception : la carte de Houdan porte *Woivrin*.

En latin, *Wavrinium* (Buzelin, cap. xxvii, p. 140).

CANTON DE LA BASSÉE.

Toutes les communes du canton de la Bassée sont comprises dans le quartier de Weppes.

AUBERS. La dîme de l'église appartenait au chapitre d'Arras, ainsi que le prouvent les deux documents suivants :

Otbertium, 1135, bulle du pape Innocent II; *Altare de Obertio*, 1152, bulle du pape Eugène III (Cartul. du chapitre d'Arras).

Oberth, 1178 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Oberch, 1210, 1220 (Cartul. de Saint-Amé de Douai).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille donne les formes suivantes : *Oberch*, 1210; — *Obert*, 1211; — *Oberc*, 1214, 1215; — *Oberch*, 1215, 1243; — *Aubierch*, 1324.

Auberch, 1344 (Cartul. de la Dame de Cassel).

Aubierch, au cours des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Auberche (carte du *Gallo-Flandria*).

Auberch (carte de Martin Doué).

Aubert (Petit Dictionnaire de 1733).

Aubers, depuis le commencement du ^{xix}^e siècle.

Le village d'Aubers possède trois hameaux anciens :

Hameau de POMMEREAU, divisé en deux parties sur les cartes d'état-major : *Bas Pommereau* et *Haut Pommereau*; ce hameau paraît avoir été le centre primitif du village d'Aubers; il se trouve cité dans la bulle du pape Calixte II en 1123 relative aux biens de l'abbaye de Marchiennes.

En 1211, Robert II, prévôt de Saint-Aimé, cède à Robert Crespin toutes les dîmes qu'il possédait au terroir de *Spumerel* (*Pommeriau*) sur la paroisse d'Oberch.

1240. *Des monts des Pumeriaux* dans la loi de Piettre (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Hameau de LE PLOUCH (carte d'état-major). *Guillaume dou Ploïch del Aubierch* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); — 1839, *le Plouy*, hameau (carte de M. Marquette).

Hameau de PIÈTRE (état-major) : 1066, *in Anetières juxta Petre unum mansum*; — 1202, même désignation (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille), et M^{sr} Hautcœur, qui a publié ce cartulaire, ajoute

en note : « Ennetières en Weppes, il existe dans le voisinage à Aubers un hameau appelé Piettre. » En 1240, *Pietre*, dans la loi de Piettre, octroyée par Bertoul, sire de Bailleul (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

FOURNES. Ce village est dénommé *Furnis* en 1033, puis en 1046 dans l'acte de l'abbaye de Saint-André du Cateau, par Gérard I^{er}, évêque de Cambrai et d'Arras.

Furnis et *Fornes*, 1176 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Fornes, 1193, dans la charte de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre; — *actum apud Fornes* (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Robertus de Furno, 1242 (Premier Cartul. de Flandre).

Fournes, depuis les cartes *Gallo-Flandria*, Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733.

En latin, *Fournæ olim Fornas* (Buzelin, cap. xxxi, p. 151).

FROMELLES :

Petrus de Fromeles, 1169. Charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Formellas, 1174, *ibid.*

Walterus de Formeseles . . . in territorio de Formeles . . . Christianus, canonicus de Formesella, 1210 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Walterus, dominus de Formeseles, 1215 (*ibid.*).

Hellinus de Fourmeles (Cartul. du chapitre d'Arras).

Fourmieles, 1296 et 1305 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille; aux XIII^e, XIV^e, et XV^e siècles, *Fourmielles* (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Fourmelles, 1547 (*ibid.*).

Fromelle (Carte de Martin Doué).

Fromelles, carte du *Gallo-Flandria* et Petit Dictionnaire de 1733. Depuis, aucun changement.

LA BOUTILLERIE. Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille fait mention de la *Boutellerie en le parroche de Fourmieles* dans un acte en date du 1^{er} décembre 1296, et le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille de 1733 indique : *Boutilleries 152 bonniers, paroisse de Fleurbaix*.

Le hameau de la Boutellerie possédait une chartreuse dédiée à Notre-Dame-des-Douleurs, fondée par Jean Levasseur, mayor de

la ville de Lille; c'est à ce titre qu'il doit d'être signalé sur la carte du *Gallo-Flandria*.

Actuellement le hameau de la Boutillerie figure sur la carte d'état-major et dépend de la commune de Fleurbaix (Pas-de-Calais).

HANTAY. Voici un village dont le nom n'a jamais varié : fait peu commun, méritant d'être signalé. Tel nous le trouvons écrit en 1123 dans l'acte de donation de l'autel de cette localité à l'abbaye de Saint-Martin par Robert, évêque d'Arras, tel nous le retrouvons sur nos cartes et documents modernes.

Buzelin, qui a latinisé le nom d'un grand nombre de localités, en fait *Hantayum* (cap. xxxi, p. 150).

HERLIES. Le village d'Herlies, dont l'étymologie signifie « champ de bataille » (du celtique *ar*, *aer*, et *heyr* « bataille, combat », et de *ly* « champ ») passe aux yeux de plusieurs auteurs comme remontant au v^e siècle; mais, comme les documents authentiques font défaut, nous nous contenterons de placer son origine au xii^e siècle.

Altare de Herliis, 1115. Le pape Innocent III, sur la demande d'Alwise, évêque d'Arras, confirme le siège épiscopal d'Arras dans ses prérogatives et ses possessions. *Herliis*, 1154, bulle du pape Adrien IV; — *Herlies*, 1156, bulle du même pape. Ces trois documents proviennent du cartulaire du chapitre d'Arras.

Herliis, 1152 (Cartul. de Saint-Barthélemy de Béthune).

Baldwinus de Herlies, 1178 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Hierlies, 1292 (Premier Cartul. de Flandre); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Herlies, 1337 (Cartulaire de Saint-Amé de Douai), aux xiv^e et xv^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

En latin *Herlya* et *Herlyes* en français (Buzelin, cap. xxxi, fol. 150). Depuis le xvii^e siècle, la forme actuelle n'a plus varié.

ILLIES. Voisin du précédent, le village d'Illies a comme lui une étymologie celtique (*ill* « malheur » et *ly* « champ »); sa traduction est « le camp du malheur ».

Illegias, 972 (Cartul. de Saint-Pierre de Gand).

Illis, 1152 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast).

Les titres de l'abbaye de Loos nous donnent les diverses formes suivantes : *Ilgies*, 1178 (lettre de Frumalde, évêque d'Arras); —

Ilgia, 1175 (bulle du pape Alexandre); — *Ilgies*, 1201; — *Yllies*, 1454; cette dernière forme se retrouve sur les cartes de Houdan et de Jouvenel.

Illies, cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué, État-major, ainsi que dans tous les documents modernes.

En latin *Illia* (Buzelin, cap. xxxi, p. 150).

LA BASSÉE. L'origine de la Bassée, comme celle de beaucoup de localités, est inconnue. On ne peut ajouter foi aux récits du père Martin Lhermite et d'autres auteurs d'après lesquels La Bassée aurait été comprise au nombre des villes conquises par Jules César, évangélisée en 390 par l'évêque saint Diogène et, de plus, en 509 par saint Vaast, évêque d'Arras. Ce qui est certain, c'est l'existence d'une grande et large voie construite à l'époque gallo-romaine partant d'Arras et conduisant à Cassel, en passant par Lens, la Bassée, Strazeele et Caëstre.

Selon Hennebert, la Bassée fut envahie en 880 par l'invasion normande et mise à feu et à sang. S'il faut s'en rapporter à un document du xv^e siècle, la raison principale qui rend si difficile à suivre l'histoire de la Bassée est la destruction d'une partie des documents concernant la ville à la suite d'un incendie advenu en ce siècle.

Le plus ancien document où il soit question de la Bassée est la charte de Baudouin de Lille, comte de Flandre, où, dans l'énumération des donations qu'il assigne à l'église et au chapitre de Saint-Pierre de Lille en 1066, on remarque : *apud Batcedam decimam unam*, et dans la charte de Philippe Auguste confirmant en 1202 celle de Baudouin où elle est désignée *Bauseidam*. M^{sr} Hautcœur, qui a publié le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, met en note : « *Batceda* est rendu par « La Bassée » dans la traduction en vieux français » (ROISIN, p. 222), et il ajoute, d'après Delécaille : « Il s'agirait de la dîme que le chapitre possédait tout près de cette ville, à Salomé »; M. Becquart, dans son ouvrage *Les communes dans l'arrondissement de Lille*, assure que *Batcedam* se rapporte au village de Bachy (canton de Cysoing).

Nous avons cru utile de présenter ces deux versions sur l'affectation du nom *Batceda* avant que de donner l'énumération des transformations par lesquelles ce nom a passé avant d'arriver à la forme actuelle.

Basceia, 1123. Bulle du pape Calixte (Cartul. de Marchiennes).

Baszeia, 1178. Lettre de Frumalde, évêque d'Arras (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Basseia, 1141, bulle du pape Innocent II; 1194, charte d'Étienne, évêque de Tournai (Arch. de la ville de Tournai, Cartul. de l'abbaye de Cysoing, fol. LXIX); 1214-1215 (Cartulaire de l'église de Saint-Pierre de Lille); 1219 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1224 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Basseye, 1273, charte de Marguerite, comtesse de Flandre (Cartul. de l'abbaye de Loos).

La Bacée (fin du XIII^e siècle), délimitation de la châtellenie de Lens.

Le Bassée, 1299 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); 1439 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Basse, plan de la Bassée, de la collection des plans des villes de Belgique au XVI^e siècle, exécutés par le géographe Jacques de Deyenter, par les ordres de Charles-Quint.

La Bassée (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué).

Bassée (Petit Dictionnaire de 1733).

La Bassée, depuis le commencement du XIX^e siècle.

En latin : *Basseia* dans Meyer; *Bassea* dans Marchantius et dans Buzelin (cap. xxx, p. 149).

Foppens donne les noms des habitants : *Adam de Basseia*, *Bonaventura Bassæanus*, *Eligius Bassæus*.

La Bassée avait une coutume particulière, charte communale accordée au XV^e siècle, sous les derniers ducs de Bourgogne, coutume révisée par une ordonnance de Charles-Quint en 1540.

MARQUILLIES. Ce village nous apparaît pour la première fois en 1164, ainsi désigné : *Marchelgies* (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast); puis il subit les transformations suivantes :

Markelgies, 1178 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Marchellies, 1220 (*ibid.*).

Marqueillies, 1297, lettre de Jean III de Vassoigne, évêque de Tournai.

Marquillies, 1505 (Obit. d'Arras).

Marquillie, 1676 (Obit. de l'abbaye de Cysoing).

Marquilie (Carte du *Gallo-Flandria*).

Marquillies (Carte de Martin et Petit Dictionnaire 1733). Aucun changement depuis cette époque.

En latin : *Danielus de Markeliensis* dans Meyer ; *Marquillia* dans Buzelin, cap. xxxi, fol. 150.

SAINGHIN-EN-WEPPES. Comme pour Sainghin-en-Mélantois, les documents abondent où se trouve signalé ce village.

En 1064, un *Hugo de Sengin* est porté comme témoin dans une charte de Liébert, évêque de Cambrai.

Sanguin, 1070, dans une charte de donation d'Eustache, comte de Boulogne, à l'église de Lens.

Senghin, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Robertus de Sengin, 1177, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de Saint-Vaast).

Senggin, 1177 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Senghin, 1193 (Charte de Robert de Wavrin).

Seinghin, 1294 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Senghin, 1244 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1279, 1325 (Livre de saint Nicolas).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille indique *Senghin en Weppes*, 1328-1386; — *Senghin en Wepes*, 1351.

Saint-Ghin, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué. Nous renvoyons pour cette forme aux remarques faites à propos de Sainghin en Mélantois, mais ici la paroisse dépendait à cette époque du diocèse d'Arras, et l'église de Sainghin-en-Weppes est placée sous le vocable de saint Pierre.

Sainghin, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie).

Sainghin-en-Weppes, depuis le commencement du xix siècle pour le différencier de Sainghin-en-Mélantois.

La carte de Houdan porte *Sainghin-en-Vespres*.

SALOMÉ. Une charte de Saint-Pierre de Gand, datée de 984, nous révèle en ces termes l'existence de cette gracieuse localité : *Wespis alodem Solomonis mansum*.

Salomaris, 1123, dans l'acte de donation de l'autel de ce lieu à l'abbaye de Saint-Bertin par Robert I^{er}, évêque d'Arras.

Salomones, 1139, bulle du pape Innocent II, confirmant cette donation (Cartul. de Saint-Bertin).

Salomones, 1239 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

- Salommez*, 1421 (Cartul. de l'abbiette de Lille).
- Salommiez*, 1569 (Cartul. de l'abbaye de Loos).
- Salomé* (Carte du *Gallo-Flandria*).
- Salommez* (Carte de Martin Doué).
- Salomez* (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).
- Salomé*, depuis le commencement du xix^e siècle.

WICRES. Cet humble village figure dans la charte de Robert, évêque d'Arras, donnant l'autel de *Wicre* à la collégiale de Saint-Amé de Douai en 1115 (Arch. départ. du Nord).

Depuis l'année 1207, où il est cité dans le cartulaire de l'abbaye de Loos, Wicres a gardé cette même forme, qui est celle actuellement employée.

CANTON DE LANNOY.

Le canton de Lannoy comprend seize communes, dont deux relèvent du Pévèle (Chéreng et Gruson), cinq du Mélantois (Annappes, Anstaing, Ascq, Flers et Tressin), et les neuf autres du Ferrain.

ANNAPPES. Annappes est cité pour la première fois au ix^e siècle. *Anaspis*, 837, dans le testament d'Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing (Arch. de la ville de Tournai).

Les divers cartulaires des abbayes et les Archives du Nord nous donnent les formes diverses du nom de ce village, qui sont, par ordre chronologique :

Asnapia, 1066, charte de Baudouin de Lille; 1110, charte de l'évêque Baudry; 1144, bulle du pape Célestin II; 1242, 1248 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); 1246 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Menardus de Hanapia, 1158 (Cartul. du monastère Saint-Martin).

Walterus de Annapia, 1176, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Ausnapia, 1202, charte de Philippe-Auguste (*ibid.*).

Asnape, 1224 (Archives départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Cysoing); 1346 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Anaspie, 1235 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Anaïpe, 1286 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Wuillaume de Hanap (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Anappe, 1343 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1352 (Cartul. de l'abbiette de Lille), dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au xiv^e siècle, 1399, 1423, 1429 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Hanappia et *Anappia*, 1399, acte de fondation d'une chapellenie à l'autel Sainte-Catherine, par le chanoine Pierre de Bourgogne (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Annapes (Carte de Martin Doué).

Annappes, Carte du *Gallo-Flandria* et Petit Dictionnaire, 1733. Depuis, aucun changement.

ANSTAIN. Le premier titre ancien où nous ayons rencontré le nom de cette modeste localité est une charte datée de 1146, signée de l'évêque de Tournai, Anselme, où elle figure sous le nom d'*Ansten*.

In pago Medetensi, capella una que dicitur Anstain (Bibl. nat., Cartul. de Saint-Quentin-en-l'Isle).

Astagn et *Astang*, 1221, dans une charte de Gautier de Narvis, évêque de Tournai (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Ansteng, vers la fin du xiii^e siècle. Inventaire du mobilier, de l'argenterie et des ornements appartenant à l'abbaye de Cysoing (Arch. de l'État à Gand).

La forme actuelle paraît pour la première fois sur la carte du *Gallo-Flandria*; elle n'a plus varié depuis cette époque.

Ascq.

Altare de Asc, 1147, bulle du pape Eugène III; 1177, bulle du pape Alexandre III (Cartul. du prieuré d'Aubigny).

L'évêque de Tournai, Gérard, confirme en 1164 à l'abbaye de Cysoing la jouissance de l'autel d'Ascq, *Altare de Asch*, formé que nous retrouvons en 1252 (Cartul. de l'abbaye de Loos), aux xiii^e et xiv^e siècles (Cartul. de l'abbiette de Lille), au xiv^e siècle (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Hugo de Aqua, 1157, diplôme de Thierry, comte de Flandre (Cartul. du chapitre d'Arras); 1200, lettre d'Étienne d'Orléans, évêque de Tournai (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Ysenbella, domina de Ascha (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

En 1640 apparaît, dans le cartulaire de l'abbiette de Lille, le nom actuel d'*Ascq*; aucune modification depuis cette époque.

BAISIEUX. Nous trouvons en 1096, dans un titre de donation à l'abbaye d'Anchin, une *Liébert de Baissi* : Est-ce Baisieux ? Une charte de l'abbaye de Saint-Bertin mentionne, en 1119, un *Ségarde de Baiseu*.

Altare de Basiu, 1164, charte de Gérard, évêque de Tournai, confirmant les possessions de l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord).

Baisu, 1180 (Arch. de la ville de Tournai).

Baisieu, 1199 (Cartul. du monastère Saint-Martin); 1270 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1450 (Arch. de la ville de Tournai).

Basiu, 1286, État des biens et dettes de l'abbaye de Cysoing (Chambre des comptes de Lille); 1393 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Au xv^e siècle, *Ecclesia de Basieu* (*Martyrologium et obituarium Cysoniense* (Bibl. de Lille, ms. 194).

Baisieu (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Houdan).

Baisieux. (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733).
Aucun changement depuis cette époque.

CHÉRENG. Une charte de Simon, évêque de Tournai, datée de 1145, concède à l'abbaye de Cysoing l'autel de *Ceren* (Archives du Nord); un de ses successeurs, l'évêque Anselme, renouvelle cette donation en 1149; *Altare de Cheren* (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing).

En 1161, Gérard, évêque de Tournai, approuve de nouveau cette même donation, *altare de Ceren*, que le pape Alexandre III confirme dans sa bulle du 10 janvier 1184 : *Ecclesiam de Cheren*.

Cerenz, 1181, lettre de franchise de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Cherens, 1183, autorisation de vente donnée par Évrard, évêque de Tournai.

Ecclesia de Cheren, 1195, bulle du pape Célestin III (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Cherench, 1261 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Cyerenc, 1287, Compte de dépenses du prieuré de Cysoing (Arch. de l'État à Gand, n° 448).

Cierenc, 1288; — *Cierench*, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Chierench, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Chiérent, 1319; — *Cierenc*, *Cérench* (Obit. de l'abbaye de Flines).

Chereng, État des biens et revenus au xvi^e siècle (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Cherenc, 1463. Énumération des charges de l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord).

Cherens (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué).

Chereng (Petit Dictionnaire de 1733).

Cherang (Carte de Houdan).

En latin *Cherenum* (Buzelin, cap. xvii, fol. 86).

Chereng (Carte d'état-major et autres, Postes et Annuaire administratifs et commerciaux).

FLERS. C'est dans l'acte de dotation du comte de Flandre Baudouin à l'église de Saint-Pierre de Lille, en 1066, qu'il est fait mention de ce village pour la première fois : *apud Flez, unum mansum*.

1096, *Riculfus de Fles* est témoin dans une donation à l'abbaye d'Anchin.

Fleis, 1144. Bulle du pape Célestin II; charte de Philippe-Auguste (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Flés, durant tout le xiii^e siècle (*ibid.*).

Flers, xiv^e et xv^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Cysoing).

Depuis cette époque, le nom n'a plus subi de variations.

En latin, *Flersium* (Buzelin, cap. xxiii, p. 127).

Flers a plusieurs hameaux qui sont signalés dès les premières années du xii^e siècle; le principal est celui de Brucq, situé sur la route départementale de Lille à Roubaix; nombreuses sont les transformations que ce nom a subies pour arriver à la forme actuelle :

1128, *Hugues du Bruc*; — 1132, *Hugues de Bruech*; — 1151, *Hugues II del Broc* (Cartul. de l'abbaye Saint-Nicolas de Reims);

1190, *de propriis allodiis de Brech apud Vualencamp* (Cartul. de Saint-Nicaise);

1201, *Pierre del Bruc* (Cartul. du prieuré de Fives, Archives départ. du Nord);

1206, *Petrus de Brucco*; — 1243, *Gérard de Marbaix, sire del Bruec*; — 1322, *Bræch* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille);

Le Breucq, carte du Nord de Raillard; non signalé sur la carte d'état-major.

Le hameau du SART. Dans la charte de Baudoin de Lille en 1066, *Sarz* ; dans celle de Philippe-Auguste, 1202, *Sart* ; sur les cartes de l'état-major et de Raillard, *Le Sart*.

Le hameau de CANTELEUX, 1293, *in Parrochia de Fles juxta viam de Canteleu per quam itur apud Lampeppont* (Cartul. de l'église de Saint-Pierre de Lille) ; sur les cartes Raillard et état-major, *Canteleux*.

FOREST. Le seul document où nous trouvons cité le nom de Forest est déposé aux archives départementales du Nord, dans le fonds du prieuré de Beaurepaire : en 1429 figure comme témoin *Jean de Forest*.

Cet humble village était une succursale d'Ascq, qui fut érigée en paroisse en 1640 par Maximilien II Vilain, évêque de Tournai.

Son nom n'a jamais varié.

GRUSON. Gruson est cité dès le ix^e siècle :

837, *Grecina* dans le partage des biens du comte Évrard.

870, Gisèle, veuve du comte Évrard, ayant élevé un oratoire en face de l'église de Cysoing, le dote au moyen d'une manse de douze bonniers de terres situées à Gruson, *in Grecione*.

878, Gisèle fait de nouveaux dons à l'abbaye de Cysoing, *in pago Tornacense, villa nomine Gressione*.

Les archives de l'abbaye de Cysoing nous fournissent les plus amples renseignements sur les différentes formes du nom qui sont :

Grecena, 1146 ; — *Gruisonis*, 1172 ; — *Gruisons*, 1194, ainsi qu'au xv^e siècle ; — *Gruison*, 1233 ; — *Gruysons*, 1294.

Le cartulaire de l'abbaye de Flines porte *Gruisons* en 1319 et dans son obituaire.

Gruyson, 1588 : division du diocèse de Tournai.

Gruysons (Carte du *Gallo-Flandria*).

Gruisons (Carte Martin-Doué).

Grusons (Petit Dictionnaire de 1733).

Gruson, sur toutes les cartes et documents du xix^e siècle.

En latin, *Grusonium* (Buzelin, cap. xvii, fol. 87).

HEM. L'orthographe de ce nom n'a guère varié. En 1096, *Hugo de Hems* est témoin dans une donation à l'abbaye d'Anchin ; puis que ce soit dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille,

dans celui de l'abbaye de Flines ou dans les documents et cartes modernes, c'est toujours la forme actuelle *Hem* qui est employée.

Plusieurs hameaux ou lieux dits actuels de cette commune sont désignés dans les documents anciens.

Nous trouvons, dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille, le hameau LE FLOSCQ, successivement écrit : *Flosh*, 1369 ; — *Flosk*, 1383 ; — *Flosch*, 1429 ; — *Floch*, 1442 ; — *Floscq*, 1443. De nos jours, c'est une ferme inscrite *Ferme du petit flot*, sur la carte de M. Marquette, 1839 ; *Ferme du petit fl et*, sur la carte d'état-major.

Le hameau de L'EMPEMONT : 1293, *Lampeppont* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille) ; — *L'Empempont*, sur les cartes de M. Marquette et de Raillard ; l'état-major l'écrit *L'Hempenpont*.

La terre de BEAUMONT, 1442 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille), actuellement château de *Beaumont* (cartes Raillard et état-major).

LANNOY. Quoique la ville de Lannoy soit rendue célèbre dans l'histoire par ses seigneurs, les documents qui la concernent sont rares.

1096, *Hugo de Lannois*, témoin dans une donation à l'abbaye d'Anchin.

1345, *Lannev* (Cartul. de Cassel).

Lasnoit, 1413 (Cartul. de Marquette).

Lannoy (Cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué, Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733 ; et époque contemporaine).

La carte d'état-major indique : *Lannoy-du-Nord*.

En latin *Lanoya* (Marchantius), *Lannoya* (Buzelin, cap. xxxiii, fol. 155), *Franciscus Rauleinghiem Lanoii* (Foppens).

LEERS. Nous n'avons trouvé que deux documents anciens relatifs à cette commune : 1106, *Leers*, donation de l'autel de Leers à l'abbaye d'Hasnon par Baudry, évêque de Tournai ; — 1249, *Les*, acte d'arbitrage de Guillaume, doyen de Saint-Pierre de Lille (Arch. départ. du Nord).

Lers (Carte de Martin Doué).

Leers (Petit Dictionnaire de 1733 et au xix^e siècle).

LYS-LEZ-LANNOY. Dès le x^e siècle, il est fait mention du village de Lys.

Lis, 911, diplôme de Charles III, roi de France (Cartul. de l'église de Cambrai, n^o 346).

Liza, 1160, charte de Gérard, évêque de Tournai (Arch. de la ville de Tournai, fol. LXXII).

1164, *Lis*, charte du même évêque (Cartul. abbaye de Cysoing); 1180, bulle du pape Alexandre III (même Cartul.); 1272 (Cartul. abbaye de Flines); 1288, 1290 (Cartul. abbaye de Cysoing).

1194, *Lyz*, charte d'Étienne, évêque de Tournai (Cartul. abbaye de Cysoing).

Lies-lez-Lannoy (Carte Martin Doué).

Lis-les-Lannoy (Carte de Houdan).

Lis-lez-Lannoy (Carte de Jouvenel).

Lys-lez-Lannoy (Petit Dictionnaire de 1733, et sur les cartes et documents modernes).

En latin, *Lysa* (Buzelin, cap. xv, fol. 80).

SAILLY-LEZ-LANNOY. Nous n'avons trouvé ce village mentionné dans aucun titre ancien : il est appelé *Lez Lannoy* pour le distinguer de Sailly-sur-la-Lys, cette dernière commune, classée dans le département du Pas-de-Calais, étant une des quatre localités comprises dans le pays de Laloëu, dépendance de la chàtellenie de Lille.

Sailly, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué.

Sailly-lez-Lannoy, dans le Petit Dictionnaire de 1733 et dans les documents contemporains.

TOUFFLERS. 1130, d'*Afflières* : Simon, évêque de Tournai, fonde deux vicariats généraux en son église cathédrale.

Taflers, 1146, charte d'Anselme donnant l'autel de Toufflers à l'église de Cysoing.

Toflers, 1160, 1164, chartes de Gérard, évêque de Tournai, confirmant cette donation.

Tofflers, 1180, bulle du pape Alexandre III confirmant de nouveau cette donation (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1226 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Toufflers, 1247 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1286-1290 (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing); et, depuis le xiv^e siècle, cette forme n'a plus varié, excepté sur la carte de Houdan qui indique *Toufflers*.

TRESSIN. Il est question pour la première fois de Tressin dans la bulle du pape Clément III, en date du 26 mars 1187, par laquelle

il confirme la donation de l'autel de ce village au chapitre de la collégiale de Seclin, *altare de Tressin*.

Dès l'année 1284, la forme *Tressin* en français, *Tressinium* en latin, apparaît dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, où il est cité très souvent et ne varie plus.

Dans les lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en date du 27 novembre 1459, *la terre de Maubarbus, gisans et la paroisse de Tresin, en notre chastellenie de Lille* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); cette terre, devenue hameau, est désignée sur la carte de M. Marquette (1839) sous le nom de *Le Mont Barbu*, hameau, et sur les cartes état-major et Raillard sous celui de *Mont-Berbu*.

Dans l'État des biens et revenus que possédait l'abbaye de Flines au xvi^e siècle est signalé *Pont à Tressin*, donation de Jean de Neuville en 1295 et 1296.

C'est sous le nom de *Pont-à-Tressin* que figure le village de Tressin sur les cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué et de Jouvenel.

De nos jours, *Pont-à-Tressin* désigne le hameau qui s'est formé autour du pont sur lequel la route nationale de Lille à Tournai franchit la Marque; indiqué sur les cartes de M. Marquette et de Raillard, ce hameau est omis sur celle de l'état-major; c'est cependant une position stratégique dont il est souvent question dans les sièges ou coups de main dirigés contre la ville de Lille.

WILLEMS. Nous voyons apparaître au commencement du xii^e siècle ce village, situé au milieu des marais. Il est dénommé *Willemel* en 1107 et *Guillemiel* en 1109 dans deux bulles du pape Pascal II (Cartul. de Saint-Amand).

1161, *Sigerus de William* (Cartul. du Cateau).

Willem, au xiii^e siècle (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); au xvi^e, dans celui de Loos, dans tous les documents qui précèdent la Révolution et sur la carte de Houdan.

Willems, sur toutes les cartes dès l'aube du xix^e siècle.

LILLE ET SES CANTONS.

Le territoire de Lille est divisé en huit cantons qui sont désignés : Lille-Centre, Lille-Nord, Lille-Nord-Est, Lille-Est, Lille-Sud-Est, Lille-Sud, Lille-Sud-Ouest et Lille-Ouest.

Au canton Nord est adjointe la ville de la Madeleine; au canton Nord-Est, la commune de Mons-en-Barœul; au canton Est la ville d'Hellemmes; au canton Sud-Est, les communes de Faches, Lezennes et Ronchin; au canton Ouest, celles de Lambersart, Marquette, Saint-André et Wambrechies.

De ces dix communes suburbaines, deux se trouvent en quartier de Ferrain (Marquette et Wambrechies), deux en Weppes (Lambersart et Saint-André), les six autres en Mélantois.

LILLE.

Avec l'auteur du *Chronicon Flandriæ*, nous nous poserons cette question : *Flautbertus vel Cæsar condiderit hoc tempore* (p. 5). Que ce soit à l'époque de Jules César ou sous les premiers forestiers de Flandre que Lille fut fondée, nul texte ne nous le prouve, car, si le territoire où s'élève Lille fut habité dès la plus haute antiquité, Lille n'apparaît comme ville dans l'histoire que vers le milieu du ^x^e siècle; mais en peu de temps elle acquit une grande importance.

Le plus ancien nom serait *Yssel*, peut-être *Ryssel*, comme la nomment encore les peuples d'origine germanique. Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille aux ^x^e et ^{xii}^e siècles nous donne trois formes : *Isla*, *Illa*, *Insula* et son pluriel *Insulæ*, et, dans les textes originaux, nous trouvons les dérivés de ces trois noms :

Isla : *Castrum Islense*, *moneta Islensis*, *forum Islæ* ;

Illa : *Illensis*, *Ilensis* ;

Insula : *Insulanus*, *Insulensis* ; *actum Insule*, *Iusulanæ ecclesiæ*.

En français, deux formes se sont succédé : *L'Isle* et *Lille*; en flamand, nous trouvons plus de variétés :

Ryssel in Flandrem (Plan de Lille de 1602);

L'Isle (Plan de Buzelin, 1624);

Lille, *Insula*, *Ryssele* (Plan de Giucciardin, 1632);

Rissel (Plan de Valem);

Rysselia (Plan vers 1635);

Insula, vulgo *Lille*, *Belgice Russel* (Plan de 1649);

Vue de la ville de L'Isle du côté du prieuré de Fives, l'armée du roi devant la place en l'année 1667, par F. Van der Meulen;

L'Isle, sur un plan édité à la suite de la remise de la ville aux Français après la paix d'Utrecht, en 1713 ;

L'Isle, département du Nord, sur un plan de Lerouge, en 1792.

Citons pour mémoire les trois ou quatre formes fantaisistes et passagères suivantes :

Lilla, sur un plan gravé sur cuivre paraissant dater de 1690;

Pharmacopœa Lillensis, *Lillæ*, *ex typis Joannin Chrisostomi Malte*, 1694 (Houdoy, *Les imprimeurs lillois*, p. 363);

L'Ille, 1709, la *campagne de L'Ille* (La Haye, Husson, imprimeur). [bibliothèque de Lille];

Lille, sur tous les documents et cartes modernes et contemporaines.

En 1859, Lille s'agrandit en s'annexant les communes d'Esquermes, Fives, Les Moulins et Wazemmes; les territoires des unes furent englobés dans la nouvelle enceinte fortifiée, ceux des autres restèrent suburbains. Nous ne pouvons passer sous silence ces quatre communes qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire de la capitale de la Flandre française.

FIVES. Fives fait son apparition en 874; *Fivis*, dans une charte de Gisèle, veuve du comte Évrard (Cartul. de l'abbaye de Cysoing, arch. de la ville de Tournai). C'était, au ix^e siècle, un *Mallus publicus* ou lieu d'audience solennelle pour les causes ou affaires importantes (diplôme inséré dans Miræus, III, 289).

Un prieuré important de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de Saint-Nicaise de Reims, se trouvait sur son terroir.

En latin : 1104, *Fivis*; — 1135, *Ecclesia Fiviensis*; — 1257, *apud Fivam* (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Five, 1276 (Cartul. de l'abbaye de Lille); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); 1348 et *passim* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille et obit. de l'abbaye de Flines) et sur la carte du *Gallo-Flandria*.

Fyves (carte de Martin Doué).

1686, *Fisves*, défense des droits du prieuré de Fives.

Fiève, dans l'État des revenus de l'abbaye de Flines au xvi^e siècle.

En 1680 apparaît pour la première fois la forme actuelle *Fives*.

Fives possédait de nombreux lieux dits, qui, restés dans le langage populaire, figurent encore sur la carte d'état-major : *la Louvière*, *le Chevalier français*, *le Dieu de Marcq* et le hameau de *Buisson*; ce dernier est dénommé, sur les cartes du siège de 1708 : *hamel du Buisson*.

WAZEMMES. Baudouin de Lille, en 1066, porte donation à la collégiale de Saint-Pierre, *apud Wasemias, bodium ecclesie*.

Wasemies, 1144; — *Wasemias*, 1202; — *Wasemes*, 1215; — *Wasemmes*, en 1220 et au xiv^e siècle (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Wasenne, sur les cartes de Martin Doué et du siège de 1708.

Wasene (carte de Houdan).

En latin, *Wazennæ* (Buzelin, cap. xxii, fol. 127).

La partie de Wazemmes comprise entre la porte Notre-Dame, plus tard de Béthune, et la digue d'inondation, portait avant 1789 le nom de *faubourg Notre-Dame*, depuis cette époque faubourg de Béthune (Carte du siège de 1708, carte de 1839).

Wazemmes, depuis le xix^e siècle.

LES MOULINS. En 1834, la partie Est du territoire de Wazemmes en fut distraite pour former une commune distincte et qui fut dénommée *Les Moulins* : c'est l'ancien *Faubourg des malades*, dont le territoire est composé de celui compris autrefois sous le nom de *Mannée* de Lille, ainsi nommé à cause de l'énorme quantité de moulins à vent qui s'y trouvent.

Faubourg des malades (Cartes du siège de 1708).

Faubourg de Paris (Carte de l'arrondissement de Lille, 1830).

Les Moulins (Carte d'État-major au 1/320,000).

Les Moulins, ou mieux *Moulinville* (Leglay, *Cameracum Christianum*, 1849).

Cette commune n'eut qu'une existence éphémère : créée en 1834, elle se voyait englobée dans l'enceinte de Lille en 1859.

ESQUERMES. L'origine d'Esquermes est peu connue, mais les découvertes archéologiques faites sur son territoire permettent à l'historien d'affirmer que cette localité existait avant la conquête romaine.

Dans les documents, Esquermes est citée pour la première fois en 864 : *In pago Medelentense, in villa Schelnum* (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon de Gand*, p. 4), puis en 967, *in pago Methelentinse, in Scelmis* (*ibid.*, p. 7), et en 1066 dans la charte de Baudouin de Lille, *in Schelmis, duos mansos et septem bunarias* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Voici les différentes formes par lesquelles la primitive a passé pour arriver à l'actuelle :

Dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille :

Scelmes, 1202 ; — *Eskemes*, 1222 ; — *Skermes*, 1281 ; — *Es-
kermes*, 1286 ; — *Eskelmes*, 1328 ;

Dans celui de l'abbaye de Loos : *Eskelmes*, 1183 ; — *Schelmis*,
1190 ; — *Esquelinum*, 1204 ; — *Eskelmis*, 1210 ; — *Skelmis*, 1244 ;
Eustachius de Scames, 1250 (Cartul. de Notre-Dame de Condé).

Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille parle souvent de la *rue*
Esquermoise de Lille ; *in vico Esclemoise*, 1256 ; 1344 ; — *Esker-
moise*, 1346 ; — *Escremoize*, 1392 ; — *Esclemose*, 1403 ;

Esquermes, depuis le xv^e siècle.

De nombreux lieux dits existaient à Esquermes ; parmi eux,
deux se trouvent encore situés hors l'enceinte fortifiée de Lille ; ce
sont ceux de CANTELEU et de la PLANCHE-À-QUESNOY :

Le Riesc de Canteleu, 1252 ; — *li moulin de Canteleu*, 1286 (Cartul.
de Saint-Pierre de Lille) ;

Redoute et Pont de Canteleux, sur les cartes du siège de 1708 et
sur celle de 1830 ;

Canteleu, sur les cartes d'état-major et de Raillard ;

Canteleu forme actuellement une importante agglomération de
5,000 habitants, compris sur les territoires de Lille, Lambersart
et Lomme.

Planche-à-Quesnoy. Par un acte du 29 juillet 1286, le bailli de
Lille fixait le régime des eaux relativement aux moulins d'Esquermes
et de Canteleu ; il cite le moulin *du Kesnoit* dont le nom s'est con-
servé dans celui de lieu dit *Planche-à-Quesnoy*, signalé sur la carte
de M. Raillard : *Pont de la Planche-à-Quesnoy* ; il n'en est pas fait
mention sur la carte d'état-major.

COMMUNES DES CANTONS DE LILLE.

CANTON NORD.

LA MADELEINE-LEZ-LILLE. C'est au xiii^e siècle que cette localité
fait son apparition ; en 1223, Guillaume de Plouich, châtelain de
Lille, érige en paroisse la *chapelle Sainte-Marie-Madeleine*, hors
la ville ;

Dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, nous
trouvons : *Le Magdelaine*, 1366 ; — *La Magdelaine lez la ville de*

Lille, 1422; — *La Madeleine près Lille*, 1446; — *La Magdelaine*, 1454.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Flines aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, *Le Magdelaine dalès Lille*;

La Magdelaine (Plan de Martin Doué et Petit dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733).

Chapelle de la Madeleine (Plans du siège de 1708).

La Madeleine (Cartes de 1820 et 1830).

La Magdeleine (Carte de 1839).

La Madeleine (Cartes d'état-major et Raillard et Calendrier des Postes et cachet postal).

La Madeleine-lez-Lille, dans les annuaires administratifs et commerciaux.

La ville de la Madeleine est reliée aux bords de la Deûle par le hameau appelé LE TROU. Ce lieu-dit est désigné dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille : *Berchem*, 1233; — *Bierquehem*, 1324; — *Berquehem*, 1324 et 1422; — *Bierkehem*, dans l'obituaire.

Dans des actes de 1786, ce hameau est mentionné sous la dénomination de *Vieux Trou*.

La carte de Jouvenel, celles de Raillard et de l'état-major indiquent *le Trou*, et cependant la forme officielle semble être *Berkem*: un décret impérial en date du 10 septembre 1868 érige la section de *Berkem* en succursale; l'annuaire de l'arrondissement de Lille annonce *la kermesse de Berkem* pour le premier dimanche de mai.

Dans le langage populaire, les deux dénominations sont également usitées.

CANTON NORD-EST.

MONS-EN-BAROEUL. Aucun titre ancien ne mentionne ce village; toutefois une agglomération assez considérable existait en cet endroit au ^{xvii}^e siècle; sur les cartes du siège de Lille en 1708, il est signalé *Mons-en-Barœul de la paroisse de Fives*. Le Petit Dictionnaire de 1733 porte : *Mons-en-Barœul, empire, paroisse de Fives*; le nom n'a jamais varié.

Le fief de Barœul était situé sur le territoire de Marcq et de Wasquehal; il est très souvent cité dans le cartulaire de l'abbaye de Flines. L'État des biens et des revenus de cette abbaye dressé en 1349 nous fait connaître l'étendue et les droits qui y étaient attachés; ce même cartulaire nous donne les formes suivantes : *Baeruel*,

Baruel, Barroel, Bareul, Bareuil ; l'obituaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille indique *Baeroel* ; depuis le xviii^e siècle, il s'écrit *Barœul*.

Mons et Marcq ont, l'une et l'autre, ajouté à leurs noms ce dénomiatif pour les distinguer, le premier, de Mons-en-Pévèle, le second, de Marcq-en-Ostrevent, canton d'Arleux.

CANTON EST.

HELLEMMES. En 1130, nous trouvons signalé dans le cartulaire de Bourbourg, n^o 165, un *Rogerus de Helemis*.

Helesnes, 1174 ; — *Helemmes*, 1200 (Cartul. abbaye de Loos) ; — *Hielemes*, 1276 ; — *Hellesmes*, 1318 ; — *Hiellemmes*, 1319 ; — *Hiellemes*, 1348 ; — *Hillemmes*, 1360 ; — *Hiellemes*, 1371 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Simon de Hellemmes, 1324 (Cartul. Saint-Pierre de Lille).

Hellesmes (Carte Martin Doué).

Hellemmes (Petit Dictionnaire de 1733).

Hellemmes-Lille (Cartes état-major et Raillard, et Annuaire des Postes).

CANTON SUD-EST.

FACHES. Une donation de Baudry, évêque de Tournai en 1104, concède au prieuré de Fives *altare sanctæ Margaritæ de Facis*.

Facis, 1168, 1175, 1177 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Faces, 1250 (Cartul. de Notre-Dame de Condé) ; 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille) ; au xiv^e siècle (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Faches, 1223 (Cartulaire de Bourbourg) ; 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Martin Doué indique *Fasches-Tumaisnil*.

Fache-Thumesnil (Petit Dictionnaire de 1733).

Fache (Carte du siège de 1708).

Faches, sur toutes les cartes du xix^e siècle.

Le hameau de *Thumesnil* est cité avec cette orthographe en 1278 ; 1287, *Thimesnil* dans le cartulaire de l'abbaye de Flines ; en 1409, *Thumesnil* dans celui de Saint-Pierre de Lille ; *Thumaisnil*, *hamel de la paroisse de Fache*, sur les cartes du siège de 1708 ; *Thumenil*, sur la carte de l'arrondissement de Lille en 1830 ; *Thumesnil* sur la

carte d'état-major; le cachet de la mairie de Faches et l'Annuaire commercial de l'arrondissement de Lille portent *Faches-Thumesnil*, quoique le nom officiel soit encore *Faches*.

LEZENNES. Dans une charte non datée de Thierry d'Alsace (1128 à 1169), nous relevons le nom de *Leshennes* (Cartul. de l'abbaye de Cysoing, arch. départ. du Nord).

Ursus de Lesana, 1149 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Amand).

Lisanes, 1218 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Lesanes, *Le Sanes*, *Le Sennes*, dans le même acte d'Ursus de Fretin en 1233 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Lezanes, 1319; — *Le Sanes*, 1354; — *Lesanes*, 1372 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Lesanes, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Lezennes, 1332 (Cartul. abbaye de Marquette); 1463 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

En latin, *Lezennia* (Buzelin, cap. xxxii, p. 154).

La forme *Lezennes* n'a plus varié depuis le xv^e siècle.

RONCHIN. Ronchin est nommé dans un diplôme de Charles le Chauve en 877, en faveur de l'abbaye de Marchiennes : *in pago Medenentinsse, villam Runcinium cum appendice villa Templovio* (Miræus, I, p. 138).

Runcinium, 1046, privilège du roi Charles (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes).

Roncinium, 1123, bulle du pape Calixte II (*ibid.*).

Runcinium, 1184, bulle du pape Luce III (*ibid.*).

Ronchinium, 1246, dans la charte de Marguerite, comtesse de Flandre, confirmant les possessions de l'abbaye de Marchiennes.

Dans le cartulaire de la collégiale, de Saint-Pierre de Lille, *Roncin*, 1243, 1247; — *Ronchin*, 1220, 1243, 1250, 1332; et depuis cette époque le nom s'est orthographié de même sans changement.

CNATON OUEST.

LAMBERSART. En 1101, Baudry, évêque de Tournai, donne au chapitre de Saint-Pierre de Lille l'autel de *Lambertsart*, désigné par la suite, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille : *Lambersart*,

1144, 1286 et aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles ; — *Lambertsart*, 1204 ; — *Lambiersart*, 1328 ; — *Lombertsart*, 1328.

Lambiertsart, 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos et État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au ^{xiv}^e siècle).

Lambertsart, 1245 et 1360, et dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au ^{xvi}^e siècle.

Lamber-Sart, 1291 (Cartul. de Namur).

Lambersart, sur toutes les cartes et documents depuis le ^{xvi}^e siècle.

MARQUETTE-LEZ-LILLE. Cette commune doit sa renommée à la célèbre abbaye qu'y fondait en 1227, sous le nom d'« abbaye du repos de Notre-Dame », la comtesse Jeanne de Flandre ; mais elle était connue bien avant cette époque, ainsi qu'en témoigne le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, dans lequel nous relevons les formes suivantes : *Marka Sancti Amandi*, 1143 ; — *Marca sancti Amandi*, 1144 ; — *Markette*, 1221 ; — *Markete*, 1221 ; — *Marketta*, 1230.

Marquetta, charte de privilège de la comtesse Jeanne ; *Marketta*, charte de donation de la même comtesse, 1233.

Markette, 1227 ; — *Marketa*, 1267 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Markete, 1259 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Markette, 1279 (Cartul. de Bourbourg).

Marquette, 1400 (Cartul. de Bourbourg) ; 1414 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Marquettes-lez-Lille, 1409 (Cartul. Saint-Pierre de Lille).

Marquette et *Marquette-lez-Lille*, sur tous les documents et cartes depuis le ^{xv}^e siècle.

Le *Dictionnaire historique de la France* par L. Lalanne, p. 1218, donne *Marcquette-lez-Lille*.

Le nom de *Marquette* est un diminutif de *Marcq* ; ici on a ajouté *lez-Lille* pour distinguer ce village de celui de *Marquette-lez-Bouchain*, arrondissement de Valenciennes.

SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE. La commune de Saint-André n'existait pas avant 1789. Lors de l'agrandissement de Lille, survenu à la suite de la prise de Lille par Louis XIV, le faubourg Saint-Pierre, où se trouvait érigée l'église Saint-André, fut englobé en majeure partie dans la nouvelle enceinte de la ville ; la partie qui restait hors les murs prit le nom de *Hamel de Saint-André*, paroisse Saint-André,

ainsi qu'en témoignent les cartes du siège de 1708 et le Petit Dictionnaire de 1733, qui s'exprime en ces termes : « Il y avait, avant qu'on eût inséré l'église dans la ville, 226 bonniers; la dédicace se célèbre le même jour qu'à Saint-André à Lille, dont il est de la paroisse. »

Le territoire de la commune actuelle de Saint-André a donc été distrait de celui de la ville de Lille; on peut le considérer comme un démembrement.

WAMBRECHIES. En 1105, Baudry, évêque de Tournai, donne l'autel de ce lieu, *altare de Wanebrecis*, à la collégiale de Saint-Pierre de Lille, et bien nombreux seront les textes du cartulaire où il sera question de ce village. Voici les différentes formes y relatées : *Wanesberchies*, 1144, 1212; — *Waneberchies*, de 1236 à 1321; *Wenebrechies*, 1242; — *Wanebrechies*, de 1288 à 1475; — *Wanebrecies*, 1328 et 1388.

Wenebrechies, 1174; — *Wanebrechies*, 1183, 1229 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Eustachius de Wanebrechies, 1236 (Cartul. de l'abbaye de Marquette).

Wanebrechies, 1276, 1279, 1295 (Cartulaire de l'abbaye de Lille).

Wambrechies, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); 1337 (Cartul. de l'abbaye de Marquette et, dès le xiii^e siècle, dans celui de l'abbaye de Cysoing); n'a jamais plus subi de modifications depuis cette époque.

De nombreux lieux dits se trouvaient sur le territoire de Wambrechies; les principaux cités dans le Cartulaire de Saint-Pierre sont : le manoir de la *Hokerie* (1277), qui serait le château de Cliquennois actuel (carte état-major); le fief de *Waziers*, 1332; — *Wasiers*, 1399; — et le fief d'*Espaing*, que nous voyons figurer encore de nos jours sur les cartes de 1839, Raillard et Etat-major.

CANTON DE PONT-À-MARCQ.

Des quinze communes qui constituent le canton de Pont-à-Marcq, deux : Avelin et Fretin, sont du quartier de Mélantois; deux : Phalempin et la Neuville, de celui de Carembault; toutes les autres de celui du Pevele.

ATTICHES. L'autel du village d'Attiches est attribué au chapitre de la collégiale de Saint-Piat de Seclin par le pape Clément III. Il est désigné sous le nom d'*Astice* dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au xvi^e siècle.

Astices, 1543. Le gouverneur de Lille, au nom de l'empereur, ordonne à l'abbé de Cysoing de fournir deux chevaux et un chariot pour les armées de Sa Majesté (Bibl. de Lille, *Recueil historique*, ms. 287).

Atiche (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué).

Attiches, Petit Dictionnaire de 1733; depuis, l'orthographe n'a plus varié.

AVELIN. Avelin, dont le nom signifie «bois de noisetiers» (des mots celtiques *avel* «noisetier» et *lin* «bois»), fait son apparition dans l'histoire au milieu du xi^e siècle. La Chronique de Phalempin nous apprend que Roger, fils de Saswalon, châtelain de Lille, fit donation à l'abbaye de Phalempin de terres situées *apud Avelin Tornacensis diocesis parochiam*.

1218, Gérard de Avelin est cité dans une charte de Michel de Harnes, sénéchal de Flandre.

1348, le Cartulaire de l'abbaye de Flines, et celui de l'abbaye de Lille, 1377, parlent du village d'*Avelin*; cette forme ne varie que sur la carte de Martin Doué, qui l'écrit *Avelain* pour redevenir et rester *Avelin*.

De ce village dépendaient trois hameaux principaux :

Hameau d'ANTREUILLE, dont il est question dans une charte datée du 29 octobre 1348 : *Anteruelles* (Cartul. de l'abbaye de Flines); — *Antræul* (Carte du *Gallo-Flandria*); — Martin Doué et le Petit Dictionnaire de 1733 l'écrivent *Antreulles*. Cette localité était bien d'empire, sous le bailliage de Tournai; elle possédait une église desservie par un curé (doyenné de Seclin), et sa dédicace se célébrait le premier dimanche de septembre.

Nous croyons devoir signaler un petit livret devenu très rare, et intitulé : « Relation véritable du bienheureux Louis Ladron, trouvé le 1^{er} mars 1799 dans la ci-devant église d'*Antræul*, canton de Seclin » (Bibliothèque L. Quarré-Reybourbon).

La carte de l'arrondissement de Lille, par Henry Jouvenel, indique *Antreulle* comme commune distincte de ses voisines; sur celle

de 1830, elle cesse de figurer comme commune et même comme hameau.

Antroëille (Carte du département de 1832).

Antreuille (Carte de M. Marquette).

Antroëuille (Carte de M. Raillard).

Antreuil (Carte État-major).

Hameau de HAS. *Willelmus de Has* est témoin en 1149 dans un acte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Hat, sur la carte de 1839; — *Has*, sur les cartes de M. Raillard et de l'État-major.

Hameau d'ENNETIÈRES. Comme Ennetières-en-Weppes, ce hameau a subi de nombreuses transformations : *Anetières*, *Hanetières*, *Annetières*, *Anethires*, *Anetiers*, *Entière*, *Enetière*, pour arriver à la forme actuelle *Ennetières*.

Ce hameau est rendu célèbre dans les annales de Flandre par le combat que livra, le 13 septembre 1708, le duc de Bourgogne contre les troupes alliées qui assiégeaient Lille, combat connu sous le nom de canonnade d'*Ennetières*.

Depuis le commencement du XIX^e siècle, il n'a cessé de s'écrire *Ennetières*; divisé en deux sections (Carte État-major) : le Grand et le Petit-Ennetières, il a vu sa chapelle vicariale s'ériger en paroisse. L'Annuaire ecclésiastique du diocèse de Cambrai le nomme *Ennetières-en-Pévèle*, et, dans un travail paru récemment, nous voyons ce hameau désigné sous le nom d'*Ennetières-lez-Avelin*.

Les cartes de l'État-major et de M. Raillard l'écrivent *Ennetières*, sans aucun qualificatif.

BERSÉE. Le village de Bersée fait son apparition dans la première moitié du XIII^e siècle. *Willelmus de Bersées* est cité en 1223 dans le cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg (Bibl. nat., ms. n° 9126, *Cartularium Abbatie Marie Broburgensis*).

1229, Ferrand, comte de Flandre, et son épouse, la comtesse Jeanne, attribuent la dîme de Bersée (*decima de Berseis*) à l'abbaye de Marquette. Le cartulaire de cette même abbaye indique *Biersées* en 1231, et *Bersées* en 1236.

Anselmus de Bierses, 1300 (Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Cysoing).

Biersées, 1349 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, il figure sous les trois

formes suivantes : *Biersées*, 1396; — *Bersées*, 1436 — *Berses*, obituaire.

Bersée, sur la carte du *Gallo-Flandria*; depuis il n'a plus varié.

Bersée possède de nombreux hameaux : deux lui sont communs avec la commune de Cappelle (ceux de la Poissonnerie et de Watines). Nous renvoyons à la notice sur cette commune.

Hameau d'ARGERIE. Le cartulaire de l'abbaye de Flines nous signale ce lieu dit sous la forme *Le Hargerie* en 1348, et plusieurs fois au xv^e siècle; — *Dargerie*, sur la carte de M. Marquette, 1839; — *Argerie*, sur celles de Raillard et État-major.

Hameau de LA BRODERIE. *La Brandrie*, 1396 (Cartul. de l'abbaye de Flines); — *Le Branderie* (Obituaire de l'abbaye de Flines); — *La Broderie* (Carte de 1839); — *Broderie* (Cartes de Raillard et de l'État-major).

ENNEVELIN. Le nom de ce village, sauf une ou deux exceptions, s'est toujours écrit *Anevelin* du xii^e au xvi^e siècle; que ce soit en 1106, époque à laquelle Baudry, évêque de Tournai, en donna l'autel à l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle; que ce soit dans les cartulaires de la collégiale de Saint-Pierre de Lille (xiv^e siècle) et dans ceux des abbayes de Flines, de Loos et de l'abbaye de Lille, son orthographe ne change qu'en 1289 : *Annevelin* (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, le Petit Dictionnaire de 1733 nous indiquent la forme *Ennevelin*, et depuis cette époque elle n'a plus varié.

Hameau d'AIGREMONT. Ce modeste hameau d'Ennevelin était autrefois un fief important. Nous le trouvons signalé en 1330, *Ay-gremont*, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille : *Villa Aigremontea apud Ennevelinum* (Buzelin, cap. xx, fol. 114); — *fief d'Egremont* (Carte Martin Doué); — *ferme d'Aigremont* (Cartes de 1839 et de l'État-major); — *ferme d'Aigrement* (Carte de Raillard). Cette substitution de *a* en *e* nous semble le résultat d'une erreur.

Hameau de HÉLIN, désigné *Buhelin* au xiii^e siècle (acte de donation faite de l'alleu de Buhelin en 1274 à l'abbaye de Cysoing par Adélaïde de la Kiése [Arch. de la ville de Lille, collection Godefroi]). Toutes les cartes actuelles portent *Hélin*.

Hameau de MARESQUEL. Dans un acte du prévôt de l'abbaye de Berclan, nous trouvons : ... au *Mareskiel*, en le *parroche d'Anevelin*

(Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lille); actuellement *Le Maresquel* sur les cartes de 1839 et de M. Raillard; *Maresquel*, sur celle de l'État-major.

FRETIN. Le nom de ce village, cité pour la première fois en 1177 dans la charte d'Évrard, évêque de Tournai, n'a jamais subi d'altérations. Que ce soit dans les cartulaires de l'Abbiëtte et de Saint-Pierre de Lille, sur les cartes des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles ou sur les contemporains, c'est toujours *Fretin*, que Buzelin a latinisé *Fretinium*; une exception toutefois à signaler : la carte de Houdan porte *Fretain*.

Le hameau de **HUVET** est signalé dans les chartes avant l'apparition du village dont il fait partie actuellement. Nous le trouvons dans l'acte de fondation de la collégiale de Lille; *Hovesch*, 1066; — *Huvese*, 1202; — *Huvesch*, 1244 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille); — *Huvet* sur toutes les cartes modernes, Raillard, État-major.

LA NEUVILLE. C'est un ancien hameau de Phalempin dont l'existence nous est révélée en ces termes dans le Petit Dictionnaire de la chatellenie de Lille, 1733 : *Neuville, paroisse de Phalempin. Empire, dédicace le jour de l'Assomption.*

La Neuville (Cartes de Houdan, de Jouvenel et de 1830).

La Neuville-en-Phalempin (Cartes État-major au 1/80,000 et au 1/320,000).

La Neuville, sur tous les documents officiels, annuaires commerciaux et des Postes.

MÉRIGNIES. En 1080, Robert le Frison confirme la donation faite par sa mère au monastère de Messine de l'église de cette localité : *Ecclesiam de Mérignies*.

Merennis, 1164, Bulle du pape Alexandre III (Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast).

Meuregnies, 1167, Bulle du pape Alexandre III (Cartul. de l'abbaye de Liessies).

Merénies, 1169 (Cartul. de l'abbaye Saint-Vaast).

Merignies, sans changement depuis la carte du *Gallo-Flandria*.

MONCHEAUX. C'est dans le cartulaire de la collégiale de Saint-

Pierre de Lille que nous trouverons presque exclusivement les renseignements relatifs à cette localité.

L'autel de Moncheaux fut donné en 1111 au chapitre de Saint-Pierre par Lambert I^{er}, évêque d'Arras (*Altare de Moncellis*). Par sa bulle en date du 3 mars 1144, le pape Célestin II confirme les possessions de l'église Saint-Pierre de Lille : *Altare de Moncelles in Atrebatensi episcopatu*. — *Monceaux*, 1225; — *Monchiaus*, 1249 et XIV^e siècle; — *Moncheaus*, 1263; — *Monchiaux*, 1433.

Monciaux, 1213 (Cartul. abbaye de Cysoing).

Moncheaulx (Carte du *Gallo-Flandria*).

Moncheaux (Carte de Martin Doué).

Moncheau (Petit Dictionnaire de 1733).

Moncheaux, ne varietur depuis le commencement du XIX^e siècle.

De tous les hameaux et lieux-dits que cite de ce village le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, un seul a survécu, celui de *Belincamp*, 1344; — *Le Bellamcamp* (Carte de 1839); — *Le Bellincamp* (Carte de Raillard); — *Le Bellincamps* (Carte État-major).

MONS-EN-PÉVÈLE. Ce bourg, si célèbre dans l'histoire par la victoire qu'y remporta, en 1304, le roi de France Philippe le Bel sur les Flamands, nous apparaît pour la première fois en 673. *Montes* est donné à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras par le roi Thierry II.

Montes in Peulà, 1142, Bulle du pape Innocent III.

Mons, 1169, Bulle du pape Alexandre III (Cart. de Saint-Vaast).

Mons in Peule, 1284; Inst. judic. du comte de Flandre.

Dès le XVI^e siècle, le village prend le nom de *Mons-en-Pevele* qu'il ne quitte plus; toutefois le *Dictionnaire historique de la France*, de Lalande (Paris, 1872) indique *Mons-en-Puelle*.

En latin : *Mons Pevela* (Marchantius), *Mons Pabulæ* (Meyer, *Annales Flandriæ*), *Mons Pabulanus* (Buzelin, chap. xx, fol. 114).

Des nombreux hameaux portés sur les cartes actuelles nous n'avons trouvé signalé dans les documents anciens que celui de LA PÉTRIE, désigné *Petria* en 1157, dans le cartulaire du chapitre d'Arras.

OSTRICOURT. L'évêque d'Arras, Robert I^{er}, donne en 1115 l'autel d'*Ostricort* à l'église Saint-Amé de Douai.

Willelmus de Ostricort, 1213 (Cartul. de Bourbourg, Bibl. nat., ms. n° 9126).

Au xiii^e siècle, sans date exacte, Gérard de Ostricort (Cartul. du chapitre d'Arras).

Austricourt, 1317-1320; — Outricourt, 1321 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Austricourt (Carte du Gallo-Flandria).

Ostricourt (Carte de Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733).

Autricourt, 1790 : État et déclaration des biens et revenus des dames chanoinesses du chapitre de la reine, fondé par le comte et la comtesse de Flandre en la ville de Bourbourg (Archives départementales du Nord, fonds de l'abbaye de Bourbourg). Quoique ce document ajoute : « situé entre les paroisses de Bersée, Capelle et Wattinnes, Couthes et Flines », c'est bien d'Ostricourt qu'il est question.

Depuis le xix^e siècle, Ostricourt, sans changement.

PHALEMPIN. Ce délicieux endroit, qui fait le charme des Lillois, remonterait à la conquête romaine, s'il faut en croire certains auteurs dont l'assertion se base sur le nom primitif *Fanumpin* (de *fanum* « temple » et *pinus* « pin »). Le premier acte authentique que nous trouvons est l'institution, en 1039, d'un chapitre à *Falempin* par Saswalon, châtelain de Lille. C'est de cette année que date la fondation de l'abbaye de Phalempin, desservie par les chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Falempin, 1090, charte de Robert, comte de Flandre.

Fanopiensis ecclesia, 1108, lettre de Baldéric, évêque de Tournai, concernant l'abbaye de Cysoing.

Falopinensis, 1155, dans un accord entre les prieurs des abbayes d'Anchin et de Cysoing (Arch. du Nord, fonds de l'abbaye d'Anchin).

Abbatas de Falempino, 1185 (Cartul. de Notre-Dame de Bourbourg).

Falempin, 1273 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1281 (Cartul. de Flandre); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Phalempinum, 1261 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing) et dans Buzelin (cap. xxvi, fol. 132).

Phalempin, 1236 (Cartulaire de l'abbaye de Loos), et dans tous les documents depuis le xiv^e siècle jusqu'à nos jours, avec une

seule variante relevée sur la carte de P.-G. Chanlaire, qui l'écrit *Phalempind*.

Dans le bois de Phalempin se trouve le hameau du *Plouick* (carte Etat-major): *de men Bos dou Ploich*, lettre de Jeans, castelain de Lille (février 1285); *dou Ploich*, lettre de Walerans, sire de Lini [octobre 1321] (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille). A la fin du xiv^e siècle et au commencement du xv^e siècle, le château du *Plouy* reçut plusieurs fois la visite du roi Henri IV.

PONT-À-MARcq. Les localités portant le nom de « Pont » sont assez communes en France, mais toutes ont un complément attributif. Dans le département du Nord, nous avons, comme communes : Pont-sur-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes, Pont-à-Marcq (Nord), Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais), toutes deux situées dans l'ancienne châtellenie de Lille; comme lieux dits : Pont-de-la-Deûle (arrondissement de Douai), Pont-Thibaut (commune d'Ennevelin), Pont-à-Tressin (commune de Tressin), Pont-de-Marcq (commune de Marcq-en-Barœul), dont l'appellation peut donner sujet à confusion avec le village dont nous nous occupons.

Pont-à-Marcq tire son nom d'un pont construit sur la Marque qui y passe; un péage, supprimé en 1738, y était autrefois établi.

L'évêque de Tournai, Baudry, accorde en 1108, aux religieux de l'abbaye de Phalempin, l'alleu de *Marcq en Pevele*, *alodium de Marcha*; cette donation fut confirmée en 1110 par celle du pape Paschal II.

Pons de Marcha, 1176 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Pont de Marka, 1248 (Inst. judic. du comte de Flandre).

Pont à Marque (Carte du Gallo-Flandria).

Marcq en Pevele (Carte de Martin Doué et Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733).

Marcq en Peuelle, 1708, plan de l'ordre de bataille des alliés comme elle était postée lorsque l'armée de France vint pour l'attaquer le 13 septembre 1708.

Marcq en Pévelle, 1755, état des biens appartenant à l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord, Flandre wallonne, registre de l'année 1755).

Depuis l'an x de la République, le nom officiel est *Pont-à-Marcq*.

Pont-à-Marcq-en-Pesvelle (Carte de Houdan).

Le Pont-à-Marcq-en-Pévèle (Carte de Jouvenel).

Le Pont-à-Marcq. (Carte État-major au 1/320,000).

Pont-à-Marcq (Cartes de Raillard et État-major au 1/80,000).

THUMERIES. Nous lisons dans la bulle du pape Célestin III en date du 26 mars 1187 en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin : *Villam de Thumeries, cum altare, cum justicia, cum terragio et cæteris redditibus*.

Tumeries, 1324; *Thumeries*, 1443 (Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille).

Tumeries (Carte Martin Doué).

Thumeries (Carte du *Gallo-Flandria*, Petit Dictionnaire historique de 1733 et dans tous les documents modernes).

TOURMIGNIES. En 1187, l'autel de Tourmignies était attribué au chapitre de Saint-Piat de Seclin, d'après la bulle du pape Célestin III : *Altare de Tourmignies*.

Thormegnies, 1222 (Cartul. de l'abbaye de Vicoigne).

Gilles de Tourmingnies, 1337 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

La forme *Tourmignies*, qui a été adoptée au xvi^e siècle, n'a plus varié depuis.

Le château d'*Assignies*, qui date du xvi^e siècle, est cité dans le cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg à l'occasion de l'élection d'une nouvelle abbesse; trois demoiselles, Antoinette d'*Assigny*, Charlotte d'*Assigny* et Marie-Antoinette d'*Assigny*, figurent au nombre des électrices. (Arch. générales du royaume de Belgique, Conseil d'État, carton 51).

Assignies sur la carte de 1849 et sur celle de M. Raillard.

Château (sans désignation) sur la carte État-major.

WAHAGNIES. Le Cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg nous révèle, en 1108, l'existence de cette localité *Wingni*, que nous retrouvons nommée *Wahangiis* en 1135 (Cartulaire du chapitre d'Arras).

1187, le pape Clément III en attribue l'autel au chapitre de Saint-Piat de Seclin : *Altare de Wahegnies*.

Wavegnies, 1202; — *Wawegnyes*, 1277 (Cartul. de Notre-Dame de Condé).

Wahaignies, 1429; — *Wahaingnies*, 1429; — *Wahengnies*, 1442 et 1443 (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Wahaignies, 1460 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Wagnies, 1651 (Buffet de Saint-Vaast).

Wahaignies (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733).

Wahagnies (Carte du *Gallo-Flandria*, Cartes et documents contemporains).

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Des neuf communes qui composent le canton de Quesnoy-sur-Deule, trois (celles de Lompret, Pérenchies et Verlinghem) relèvent du quartier de Weppes, et les autres de celui du Ferrain.

COMINES. Le martyrologe nous apprend que saint Chrysole mourut en 303 à *Komen* (Martyrologe belgeois de Williot).

Emengardes de Commines, 1161 (Cartulaire de Saint-André du Cateau).

Au XIII^e siècle, le Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille nous indique deux variantes : *Communes* et *Coumines*.

Communes, 1273 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Comines (Carte du *Gallo-Flandria*, Carte de Martin Doué, Cartul. de l'abbaye de Cysoing, 1680; Petit Dictionnaire, 1733).

En 1713, Comines fut morcelée : « La partie de la ville située sur la rive droite de la Lys appartiendra désormais à la France, et celle qui se trouve sur la rive gauche fera partie des possessions de la maison d'Autriche; il en sera de même de Warneton et de Warwick ». (Traité d'Utrecht, article XII.)

Pendant la période impériale, lorsque les Flandres furent de nouveau annexées à la France, la partie belge reçut le nom de *Comines-Nord*, et la partie française celui de *Comines-Sud*; de nos jours, dans le langage populaire on dit *Comines-France*, *Comines-Belgique*. Le nom officiel est *Comines*.

En latin, *Cominium* (Buzelin, cap. x); *Philippus Cominæus*, *Petrus Meganck Cominiensis* (Foppens); en flamand, *Koming*.

Tant dans la partie nord que dans celle du sud, Comines possède de très nombreux hameaux et lieuxdits; deux seulement sont d'origine ancienne : l'important hameau de Sainte-Marguerite en France, qui s'est formé autour d'une chapelle dédiée à sainte Marguerite, appelée autrefois *chapelle de Winhem* et bâtie près du château des seigneurs de Winhem (Carte d'État-major, carte de Rail-

lard); puis le hameau et paroisse de TEN BRIELEN (dans la partie belge), signalés dans les cartulaires des XII^e et XIII^e siècles sous le nom de *Capelle Ten Brielen* (Carte État-major français, carte de l'État-major belge au 1/20,000).

DEULÉMONT. Au confluent de la Deule et de la Lys se trouve le village de Deulémont, dont le cartulaire de Saint-Pierre de Lille nous donne les formes diverses suivantes : *Doulesmonz*, 1066; — *Dehulesmons*, 1144; — *Dolesmons*, 1202; — *Dulesmons*, 1202; — *Deulesmons* et *Deulesmont*, aux XIII^e et XIV^e siècles.

Les titres de l'abbaye de Messines portent *Duplices Montes* en 1066 et 1176.

Deulesmons (Carte du *Gallo-Flandria*).

Deuslemont (Cartes de Martin Doué, de Houdan et de 1830).

Deuslemons (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).

Deulemont (Carte de Jouvenet, cartes postérieures à 1830, documents contemporains officiels).

La cense de BRUNCATEAU : *Bruncastel*, 1292; — *Bruncastiel*, 1329 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille); — *Ferme du Brun Château* (Carte de l'État-major et carte Raillard).

LONPRET : *Longum Pratum*, tel est le nom sous lequel ce village est désigné dans la bulle du pape Célestin II, confirmant, le 3 mars 1144, les possessions de la collégiale de Saint-Pierre de Lille : *Altare de Longo Prato*.

Stephanus de Long Preüd, 1200 (Cartul. de Loos).

Loncpret, 1235; — *Lompré*, 1421 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Lomprez (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).

Lompret (Carte du *Gallo-Flandria*, carte de Martin Doué, et sur toutes les cartes et documents officiels depuis 1789).

PÉRENCHIES. En 1101, l'évêque Baudry, de Tournai, attribue avec d'autres autels celui de *Perencies*.

En 1134, nous trouvons dans la bulle du pape Célestin II la forme actuelle de *Perenchies*, que nous rencontrerons encore en 1384 et 1442 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille) et en 1181 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Sigerius de Perenchyez, 1177, dans la charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de Saint-Vaast).

Pärenkières et *Perenkières*, 1214 (Cartul. du monastère Saint-Martin).

Pierenchies, 1240, 1284, 1305 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Sur la carte de Cassini, Pérenchies est désigné sous le nom de *Perenchicourt*, à cause d'un château qui porte ce nom; ce château est encore indiqué sous cette dénomination sur la carte de M. Marquette (1839). Sur celle de Raillard, il est remplacé par *Usine Agache*; la carte d'État-major n'en fait pas mention.

Pérenchies (Cartes du *Gallo-Flandria* de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733, et sur tous les documents du XIX^e siècle).

QUESNOY-SUR-DEULE. Le Cartulaire de Saint-Pierre de Lille ne contient pas moins de douze variantes du nom de ce village. Nous allons les placer sous les yeux de nos lecteurs au fur et à mesure qu'elles se présenteront par ordre de date :

Caisnoit, 1132; — *Altare de Quesnoit*, 1144; — *Kesnoit*, 1221, et souvent au cours des XIII^e et XIV^e siècles; — *Kennoit*, 1222; — *Kainoi*, 1233; — *Kaisnoit*, 1249; — *Kesnoit sour Deule*, 1264; — *Quercato supra Duplam*, 1264, 1277; — *Kesneto supra Duplam*, 1267; — *Keusnoit sour le Deulle*, 1377; — *Quesnoit*, 1421, 1427, 1429; — *Quesnoy sur Deule*, 1425 et 1426.

Chaisnoit et *Chesnetum*, 1176; — *Caisnoit*, 1195 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Kesnetum supra Duplam, 1267; — *Querceum supra Duplam*, 1285 (Premier Cartul. de Flandre).

Quenoit, 1276 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Jehan de Kennoit, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Kesnoit, 1400 (Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Marquette).

Quesnoy, 1462 (Chambre des Comptes de Lille).

Quercetum, 1679 (Obituaire de l'abbaye de Cysoing).

Quesnoit (Carte du *Gallo-Flandria*); — *Quesnoy sur Deule* (Carte de Martin Doué); — *Quesnoy* (Petit Dictionnaire de 1733).

En latin, *Quesnoya* (Buzelin, cap. x, fol. 50).

Depuis 1789, les désignations ont bien varié : *Le Quenoy*, sur la carte du département du Nord divisée en huit districts sous l'Assemblée nationale; — *Le Quenoy-lez-Lille* (Carte de Chanlaire); — *Le Quesnoy-sur-Deule* (Carte gravée par Alais, publiée par Blaisot); —

Quesnoy-sur-Deule (Carte topographique de l'arrondissement de Lille, par Henri Jouvenel fils [sous la Restauration]); depuis cette époque, cette dernière forme a été adoptée pour éviter confusion avec *Le Quesnoy*, de l'arrondissement d'Avesnes.

Ici, comme à Comines, les hameaux et lieuxdits abondent : un seul est à signaler, c'est celui indiqué *Le Forbièke*, 1248, 1249 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); — *La Forsette* (Carte de 1839); — *La Forgette* (Carte État-major).

VERLINGHEM. Saint Chrysole subit le martyre en 303 à *Vrelinghem* (Martyrologe belgeois de Williot).

Les documents manquent sur cette localité jusqu'au XI^e siècle : *Everlingahem*, 1066; — *Everlenghem*, 1101; — *Werleghehem*, 1144 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Consolatus de Verlangheham, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Vellenguehem, 1202 (Deuxième Cartul. de Flandre).

Everlinguhem, 1202; — *Verlenghem*, 1212 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Verlenghehem, 1219 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); 1292 — (Mémoires de Jeanne d'Avesnes).

Vrelenghehem (*passim* aux XIV^e et XV^e siècles).

Vrelenghehemum, en latin; *Vrelinghehem*, en français (Buzelin, cap. xxviii, fol. 144).

Verlenguehem (Carte de Martin Doué); — *Vrelinguehem* (Petit Dictionnaire de 1733); — *Verlinghem*, depuis 1800 dans tous les documents officiels.

WARNETON-BAS et WARNETON-SUD. Le traité d'Utrecht a morcelé la ville de Warneton, la partie principale est restée belge; le Bas Warneton, dont une partie seulement est située en deçà de la Lys, forme aujourd'hui deux communes françaises : Warneton-Bas et Warneton-Sud.

Les auteurs n'étant pas d'accord sur l'origine de cette localité qui aurait pris naissance vers la fin du II^e siècle, nous nous contenterons de la première date certaine que nous trouvons en 1065 : *Altare de Warneston* (Charte de donation de Drogon, évêque de Téroüanne, à l'abbaye de Messines).

Garneston et Warneston, 1119 (Cartul. de Saint-Bertin).

Garneston, 1126, dans une charte de donation à l'abbaye de Messines.

Warneston, 1176, dans un diplôme du roi Philippe en faveur de l'abbaye de Messines.

Baswarnestum, 1228 (Charte du prieuré de Poperinghe); tous les cartulaires aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles emploient la forme *Warneston* tant pour la ville que pour l'abbaye de Saint-Pierre, érigée sur son territoire.

Bas Warneton (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).

Les cartes de l'époque de la Révolution et de l'Empire indiquent *Warneton* sans aucune désignation. La carte de l'arrondissement de Lille, gravée par Duhem en 1830, fait la distinction des deux communes *Warneton-Bas* et *Warneton-Sud*, ainsi que les annuaires commerciaux et administratifs; la carte d'État-major au 1/80,000 porte sur une seule ligne *Warneton-Sud et Bas*.

Waestene, dans les titres flamands.

WERWICQ est cité dès les premiers siècles, étant situé sur le passage d'une voie romaine importante; d'après la table de Peutinger, elle se trouvait sur la route qui, partant de *Bayacum* (Bavay) passant par *Pons-Scaldes* (Escaupont), *Turnacum* (Tournai), *Viroviacum* (Wervicq), se dirigeait vers *Castellum* (Cassel).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille nous présente les formes suivantes : *Wervi*, 1090 et au cours des ^{xii}^e, ^{xiii}^e et ^{xv}^e siècles; — *Werohie*, 1144; — *Wervy*, 1337, 1339; — *Werveke*, 1411.

1436, la ville de *Wervicq* fut complètement incendiée; c'est à cet incendie qu'il faut rapporter cet hexamètre de Morens :

Cominium archipotens, viroviaci que ruinas.

Wervicke, 1701 (Cartul. de Saint-Winoc). Catalogue de profession de divers religieux : *Romanus, alias Josephus Serruys ex Wervicke*.

Werviek (Carte du *Gallo-Flandria*).

En flamand : *Werveken, Werveke*.

Au traité d'Utrecht, *Wervicq* vit, comme ses voisines Comines et Warneton, scinder son territoire : la portion principale, la ville, est restée belge et se trouve désignée *Neder-Waestene, Wervicq-Nord*, la portion située sur la rive droite de la Lys a formé le village français de *Wervicq*, officiellement appelé *Wervicq-Sud*.

ROUBAIX ET SES CANTONS.

Trois cantons divisent la ville de Roubaix : canton Nord, canton Est avec la ville de Wattrelos, canton Ouest, avec les communes de Croix et de Wasquehal ; toutes dépendent du quartier de Ferrain.

ROUBAIX. Roubaix, dont les habitants voudraient faire remonter l'origine aux premiers temps de l'ère chrétienne, ne se révèle à l'histoire qu'au second quart du ^{xii}^e siècle ; le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille n'en fait aucune mention.

Bernardus de Rubaix, 1129, témoin dans une charte de Hugo, châtelain de Cambrai, relative à l'abbaye de Saint-Éloi.

Rosbais, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bernardus de Rubais, 1159 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubert).

Rosbaie, 1169 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Bernardus de Rusbais, 1166 (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes).

Robais, 1188 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bernardus de Rosbais, 1201, dans une charte de Baudouin, comte de Flandre (Cartul. abbaye Saint-Aubert).

Rosbais, 1227 (Cartulaire de Saint-Amand) ; 1299 (Cartul. du prieuré d'Aubigny).

Robais, 1249 (Cartul. de l'abbaye de Marquette) ; 1272 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Roubais, État des biens et revenus de l'abbaye de Flines aux ^{xiv}^e et ^{xvi}^e siècles.

Roubaix, Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733 ; et depuis cette époque le nom n'a plus subi de variations.

En latin, *Robaisum* dans Marchantius ; — *Roubaisia* (Buzelin, cap. ^{xvi}, p. 82).

Roubaix, qui en 1800 n'était qu'un gros bourg, possédait de nombreux hameaux et lieux dits ; la plupart d'entre eux ont donné leurs noms aux différents quartiers de la grande ville industrielle ; nous n'en nommerons qu'un seul, celui du FONTENOY, souvent cité dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, où nous trouvons les deux formes : *Fontenoit*, 1272 ; — *Fontenois*, État des biens et revenus de

l'abbaye au xvi^e siècle; — *Fontenoy et Le Fontenoy*, sur les cartes du xix^e siècle.

CROIX. *Croix* apparaît dans l'histoire en 1066, dans l'acte de donation de Baudouin à la collégiale de Saint-Pierre de Lille : *Croiz*.

Hugo de Crois, 1186, dans une charte de Baudouin de Hainaut (Cartul. de l'abbaye d'Anchin).

Altare de Croix, 1187, dans une bulle de Clément III envers le chapitre de Saint-Paul de Seclin.

Crois, 1202 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille); — 1277 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Croy, 1588, division du diocèse de Tournai.

En latin, *Cruz* (Buzelin, cap. xv, p. 80).

Croix, sur toutes les cartes et documents depuis le xvi^e siècle.

WASQUEHAL. Dans l'acte de donation de Gisèle, sœur de Charles le Chauve, à l'abbaye de Cysoing, en 835, est cité *Vakaslane*.

Gerardus de Waskenhal, 1096; — *Gerardus de Wuaskenhal*, 1177; — *Gerardus de Waskenal*, 1156 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand).

Rodolphus de Wasquehal, 1161 (Cartulaire de Saint-André du Cateau); — *Arnulldus de Wascahal*, 1166 (Cartulaire de l'abbaye de Loos); — *Wascher de Wascaal*, 1180 (Arch. du Nord, Cartul. du prieuré de Fives, pièce n° 18 bis).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille nous donne les formes suivantes : *Wasquehal*, 1290; — *Waskal-lez-Lille*, 1377; — *Wascal*, 1377; — *Wakal*, 1399.

Wasqual, 1561 (Cartul. de l'abbaye de Bourbourg, n° 118); 1588 (division du diocèse de Tournai).

La forme actuelle apparaît pour la première fois en 1377 pour le cartulaire de Saint-Pierre de Lille; en 1443, dans celui de l'abbaye de Flines; toutes les cartes, sauf une du siège de 1708 qui porte Château de *Wacquehal*, et tous les documents depuis le xvii^e siècle, indiquent *Wasquehal* (*ne varietur*).

En latin, *Wasquehalium* (Buzelin, cap. xii, p. 67).

WATTRELOS. Le nom de Wattrelos se lit pour la première fois dans un document sans date précise, mais circonscrite entre les

années 1019 et 1030. Ce document émane d'Otheborde, abbé de Saint-Bavon de Gand, qui y parle de la ville de *Wattrelos* comme ayant été restituée à son abbaye par l'empereur Othon II, à la prière de l'abbé Odwin, ce qui fait remonter la restitution à 982, puisque la prélatrice d'Odwin a commencé en cette année et que l'empereur Othon II est mort l'année suivante (Leuridan, *la seigneurie de Wattrelos*).

Voici les deux passages relatifs à Wattrelos : . . . *in pago Tornacensi villam Waterlos, cum ecclesia et omnibus adjacensibus*; — . . . *et in villa nostra Waterlos, mansos VII* (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon de Gand*, n° 12).

1123, Simon de Vermandois, évêque de Tournai, donne à l'abbaye de Saint-Bavon l'autel de *Waterloz*, près Lille.

Flaterloz, 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Watrelos, 1382 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Waterlos, 1487 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Wattreloz (Carte de Martin Doué).

Watrelos (Carte du Gallo-Flandria, Petit Dictionnaire de 1733, Carte de Houdan).

Wattrelos, depuis le commencement du XIX^e siècle, sans aucun changement.

En latin, *Wasterloum* (Buzelin, cap. xv, p. 79).

Ici encore les fiefs, les lieudits et les hameaux étaient très nombreux; de tous, un seul figure encore sur la carte d'État-major, c'est celui de LA BOUTILLERIE, connu au XIII^e siècle sous le nom de *Botelgir* et *Botelgiers*, au XVI^e siècle sous celui de *la Bouteillerie*, et depuis le XVII^e sous celui de *la Boutillerie*.

CANTON DE SECLIN.

Seize communes composent le canton de Seclin : Houplin, Lesquin, Noyelles, Seclin, Templemars, Vendeville et Wattigniesont du quartier de Ferrain; les autres communes du canton appartiennent à celui du Carembaut.

ALLENNES-LEZ-MARAIS. Dans la charte d'Hugo d'Oisy, 1184, apparaît un *Simon de Alennes* (Cartul. de Saint-Aubert).

1210, Goswin, évêque de Tournai, confirme à l'abbaye de Saint-

Martin de Tournai la possession de la chapelle d'*Alesnes* : *altare de Anulin, cum capella de Alesnes*.

Alenne, 1588, dans la division du diocèse de Tournai.

Allennes (Cartes du Gallo-Flandria et de Martin Doué).

Allennes-sur-les-Maraïs (Petit Dictionnaire de 1733, Carte de Houdan, Carte de l'arrondissement de Lille de Jouvenel).

Allennes-lez-Maraïs, depuis 1830.

ANNOEULLIN.

Ennelin, 1159, dans un acte de donation de Gautier d'Halluin à l'abbaye de Saint-Aubert.

Anolium, 1169, bulle du pape Alexandre III; — *Aneulyn* (Cartul. de Saint-Vaast).

Anulin, 1210 (Charte de Goswin).

Annelin, 1284 (Inst. jud. des comtes de Flandre).

Anneulin, 1330 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Anneuelin, 1588, division du diocèse de Tournai.

Annœulin, 1651, buffet de Saint-Vaast.

Martin Doué écrit par erreur *Avelin*.

Le Petit Dictionnaire de 1733 donne la forme actuelle *Annœullin*, qui n'a point subi de modification depuis cette époque.

A la commune d'Annœullin se rattache l'important hameau de DON, porté *Dons* sur la carte de Houdan, cité *Don* sur toutes les cartes depuis le début du XIX^e siècle.

BAUVIN. En 1142, il y est question pour la première fois du village de *Balwin*, dans les titres énumérant les possessions de l'abbaye de Saint-Vaast, et tous les actes contenus dans le cartulaire de cette abbaye emploient invariablement cette forme.

Bovin, 1588, division du diocèse de Tournai.

Bauwin (Carte du Gallo-Flandria); — *Bouvin* (Carte de Martin Doué); — *Bauvin* (Petit Dictionnaire de 1733); — *Beauvin* (Carte de Jouvenel).

Bauvin depuis 1830 sans aucun changement.

CAMPHIN-EN-CAREMBAUT. La charte d'Arnould, comte de Flandre, concernant l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, nous révèle l'existence de *Camwin* (966).

Camphinium, 1037; — *Camfinium*, 1120; — *Camphinium*, 1164
(Van Lokeren, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand*).

Camphin, au xvii^e et xviii^e siècles.

Camphin-en-Carembaut, au xix^e siècle.

CARNIN. Le nom de ce village, mentionné dans une bulle de Clément III en 1187, *Altare de Carnin*, en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin, ne paraît pas avoir subi de variations depuis son origine.

CHEMY. Cette localité est divisée en deux parties : le village proprement dit et le hameau de WACHEMY. Si nous nous en rapportons aux anciens titres, le hameau de *Wachemy* est de date plus ancienne que le village actuel : la charte de Baudouin de Lille de 1166 porte *in Wascemin*, et celle de Philippe-Auguste en 1202 donne la forme *Wausemi*; en 1261, *Wascemi* (*Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*). Il est traduit en vieux français *Watschemy* (Roisin, 220).

Comme pour Carnin, c'est dans cette bulle du pape Clément III, en 1187, que nous trouvons Chemy mentionné pour la première fois : . . . *altare di Chemy*.

Chemî, 1325 (*Livre de Saint-Nicolas de Lille*).

Chemy, 1387 (*Cartul. de Saint-Pierre de Lille*).

Chemis, 1588, division du diocèse de Tournai.

Le Petit Dictionnaire de 1733 indique : *Chemy et Wachemy, dédicace le jour de la Saint-Laurent*.

Les cartes modernes (État-major et Raillard) portent *Chemy* (village) et *Wachemy* (hameau).

Chemy est le nom officiel.

GONDECOURT. Après deux communes dont les noms n'ont guère subi de changement, Gondecourt nous apparaît avec de nombreuses et profondes modifications pour passer du mode primitif à la forme actuelle.

Gondulcort, 1146 (*Cartul. de l'abbaye de Marchiennes*).

Gondelcort, 1174 (*Cartul. de l'abbaye du Mont de Saint-Martin*).

Robertus de Gondrecourt, 1176 (*Charte Philippe, comte de Flandre; Cartul. de l'abbaye de Loos*).

Gondrecort, 1177 (*Cartul. de l'abbaye de Loos*).

Gondelencourt, 1201 (Cartul. de Saint-Amé de Douai).

Gondecort, 1242 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Gondecourt, 1231 (Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre, Lille).

Goudencourt, 1588 (division du diocèse de Tournai).

Gaudecourt (Carte de Martin Doué).

Gondecourt (Carte du *Gallo-Flandria*, Petit Dictionnaire de 1733, tous les documents modernes).

En latin, *Gondecuria* (Buzelin, cap. xxv, p. 32).

HERRIN. Cette commune nous apparaît en 1130 (Cartulaire de l'abbaye de Loos), puis en 1159 et 1184, dans les registres de celle de Phalempin, avec son nom actuel.

Philippe de Hiérin, 1231 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Hiérin, 1279 et 1424 (Cartul. de l'église Saint-Pierre, Lille).

Herrin, Cartes du *Gallo-Flandria*, de Martin Doué, ainsi que dans tous les documents postérieurs.

Nous avons écarté tous les documents rencontrés dans les cartulaires de l'église de Cambrai, des abbayes de Maubeuge et Vicoigne, estimant qu'ils devaient se rapporter à Hérin (village de l'arrondissement de Valenciennes).

HOUPLIN. Le cartulaire de Saint-Amé de Douai nous révèle en 1174 l'existence de Houplin, que nous retrouvons dix ans plus tard avec la même orthographe dans une lettre d'Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai; *Hoplin* (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Gillon de Houpelin, 1275 (*ibid.*).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille nous donne les trois formes suivantes : *Houpelin*, 1312; — *Houpplin*, 1376; — *Houplin*, 1442.

Houpplin (Carte du *Gallo-Flandria*).

Houpplin-lez-Seclin (Carte de Martin Doué).

Houplin-lez-Seclin (Petit Dictionnaire de 1733).

Depuis le xix^e siècle, *Houplin* est la forme officielle.

Le village de Houplin possédait deux dépendances, dont une apparaît avant qu'Houplin ne soit signalé : dans la charte de donation de Baudouin de Lille en 1066, nous voyons : *in Lechim tres mansos et quatuor bunarios*; en 1202, Philippe-Auguste confirmant cette donation l'écrit *Lechim*.

Liéchin, 1251 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1254 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Dans sa bulle du 26 mars 1188, le pape Clément III désigne *Hoplin*, *Lechin* et *Anquenne* comme des dépendances de l'église de Seclin; et dans les actes capitulaires du XVIII^e siècle, en 1772, 1781 et 1784, nous trouvons : « Etant Seigneurs hauts justiciers dans le village et hameau de *Wachemy*, village et paroisse de *Liéchin* dit *Houplin* », etc. Cette formule nous explique la raison pour laquelle le nom de *Liéchin* a disparu totalement des cartes modernes pour ne laisser subsister que celui de *Houplin*.

Mieux favorisé est celui d'*Ancoisne*, signalé dans la bulle du pape Clément III; nous retrouvons *Anquenne* en 1348, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille; c'est actuellement un très important hameau signalé sur toutes les cartes modernes, 1830, 1839, État-major et Raillard.

LESQUIN. 1096, Robert de Jérusalem, avant de partir pour la première croisade, donne au chapitre de Saint-Pierre de Lille le *bodium de Lescin*.

Leschin, 1144, bulle du pape Célestin II, confirmant les possessions de Saint-Pierre (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Leskin, aux XIII^e et XIV^e siècles (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille) et dans l'état des biens et revenus de l'abbaye de Flines au XIV^e siècle.

L'Eskin, 1377 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Lesking, 1393; — *Lesquin*, 1450 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing). — *Lecquin*, 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Depuis le XVIII^e siècle, le nom actuel officiel n'a pas varié.

Deux hameaux anciens sont à signaler; dès le XIII^e siècle apparaît celui d'ENCHÉMONT : *Enghecemont*, 1286, État des biens et des dettes de l'abbaye de Cysoing; — *Enghecimont*, 1288; — *Enghemont*, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); — vers 1290, *Dengheremont* (Estimation des biens de l'abbaye de Cysoing); — *Enghecemont* (Nouvelle estimation des biens de ladite abbaye); — *Ancemont*, 1830 (Carte de l'arrondissement de Lille de M. Duhem); — *Enchemont* (Carte de M. Marquette, 1839; carte de l'État-major et carte Raillard).

GAMANS. Ce fief, situé sur le territoire des communes de Lesquin, Frétin et Péronne, était l'une des cinq pairies tenues du châtelain de Lille, 1245 (Cartul. de l'abbaye de Flines); — 3 mars 1399 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Sur les cartes modernes (État-major et Raillard) le hameau de *Gamant* est mi-partie sur le territoire de Lesquin, mi-partie sur celui de Frétin.

NOYELLES-LEZ-SECLIN. Dans la Flandre, l'Artois et la Picardie, les villages du nom de Noyelles sont une douzaine; ils se distinguent les uns des autres par l'adjonction d'un complément attributif; celui dont nous nous occupons remonte au ix^e siècle. En 825, Gisèle, femme du comte Évrard, donne à l'abbaye de Cysoing un manoir et douze bonniers de terre situés à *Nivilla*, donation qu'elle confirme en 870 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

In pago Medenentisse, in Villa nova, 874 (*Les « pagi » de la Belgique et leurs subdivisions au moyen âge*, p. 65).

Le cartulaire de l'abbaye de Loos nous donne les formes diverses du nom de cette localité : *Noella*, 1164; — *Noela*, 1152; — *Nivella*, 1169 et 1174; — *Nigella*, 1177.

Noielle, 1484 (Journal du frère Louis Robbe, économe du prieuré de Beaurepaire [Arch. départ. du Nord]).

Noyelle, 1553 (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing); — *Noyelles* (Carte du *Gallo-Flandria*); — *Noielles* (Carte de Martin Doué).

Noyelles (Petit Dictionnaire de 1733, sur les cartes de la première moitié du xix^e siècle).

Les cartes actuelles, Dictionnaire des Postes, Annuaires administratifs ou communaux indiquent *Noyelles-lez-Seclin*.

PROVIN. En 1107, nous trouvons, dans le cartulaire de Saint-Trond : *in pago Carabantensi, villam Provin*, et dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast, en 1164 : *Provin*, bulle du pape Alexandre III, et 1169, *Proven*.

Prouvin, 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Provin, 1651 (Buffet de Saint-Vaast); depuis la fin du xvii^e siècle cette dernière forme n'a plus varié dans tous les documents ou cartes que nous avons compulsés.

SECLIN. D'après le Martyrologe belgeois, saint Piat, premier

évêque de Tournai, après avoir subi le martyre dans sa ville épiscopale, vint expirer à Seclin en 299.

Nous relevons dans la vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen vers 670, le passage suivant : *invenit in territorio Medenantense vico Sacilino*.

Quoique la collégiale Saint-Piat de Seclin fût très ancienne, nous ne trouvons aucun document authentique avant le XII^e siècle.

Walterus decanus Siclynium, témoin dans un acte relatif à l'abbaye de Cysoing, 1180 (Arch. du Nord).

Willelmo, preposito Sicliniensi et decano Insulensi, 1206 (Bibl. nat., ms. 9126 : *Cartularium abbatiae Marie Broburgensis*).

Scabini de Siclinio, 1213; — *Siblinieses scabini*, 1224 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Sicclinium, 1261 (Cartul. de Cysoing).

Decanus Sicliniensis, 1285; — *Decanus Sycliensis* (Cartul. de l'abbaye de Flines); — *Secling*, dans l'obituaire.

1577, *Damoiselle Marie Dallennes, native de Seclyn* : proposition pour l'élection d'une nouvelle abbesse (Arch. dép. du Nord, fonds de l'abbaye de Bourbourg).

Collegiale Secliniensis, 1649 (Archives hospit. de Lille, fonds de l'hôpital Comtesse, n° 2138).

Dès le XIV^e siècle, le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre indique la forme actuelle *Seclin*, qui n'a plus varié au cours des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

Le hameau de MARTINSART, indiqué sur les cartes d'État-major, est très ancien; il possédait une chapelle encore existante et desservie de nos jours, qui dépendait de la collégiale de Saint-Pierre (Cartulaire de la collégiale Saint-Pierre de Lille).

TEMPLEMARS. D'après Buzelin, l'origine de Templemars doit remonter à la conquête romaine; son nom, sa situation à proximité de la route qui, de Tournai, allait à Estaires, tout concorde pour faire admettre l'opinion de ce célèbre historien; mais les documents authentiques qui pourraient plaider en sa faveur nous font totalement défaut, et il faut attendre le XI^e siècle pour en découvrir.

Templemard, 1090, donation par Radbord, évêque de Tournai, de l'autel de ce lieu à la cathédrale de Tournai.

Templomartis, 1182, charte d'Évrard, évêque de Tournai (Cartul.

de l'abbaye de Cysoing); 1206, 1211 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Jules de Templomaro, 1218, témoin dans un acte de vente (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Tempelmarts, 1284 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Templemarc, 1286 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Templemarch, dès 1268, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille) ainsi qu'au ^{xiii}^e siècle (Cartul. de Flines).

En 1430, dans le cartulaire de l'abbaye de Marquette, apparaît pour la première fois la forme actuelle *Templemars*, qui est restée, sur les cartes des ^{xvii}^e, ^{xviii}^e et ^{xix}^e siècles et dans les documents officiels, la forme usitée sans subir de modifications.

En latin, *Templemartium* (Buzelin, cap. xxxii, p. 154).

VENDEVILLE. Vendeville est un ancien hameau de Lesquin, ainsi que le prouve un acte de Gérard de Lompret en 1232 : *apud Vendvile in parrochain de Leskin* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Son orthographe s'est modifiée deux fois : il devient *Vendville* en 1379 (*ibid.*) et *Vendeville* au ^{xvi}^e siècle, dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines. C'est sous cette dernière forme qu'il figure sur toutes les cartes et documents officiels modernes.

WATTIGNIES. S'il faut s'en rapporter à un acte de donation de Gauthier d'Halluin à Saint-Aubert, dans lequel on voit figurer comme témoin un *Gillebertus de Watingni*, l'origine de cette localité serait antérieure à 1159. Mais nous nous demandons si ce texte ne se rapporte pas plutôt au village de Wattignies, près Maubeuge, célèbre par la victoire remportée par Jourdan sur les Autrichiens en 1793.

Wattegnies, 1220 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1274 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Wategnies, 1253, 1432 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1254, 1256, 1279 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille); — 1179 (Cartul. de l'abbiette de Lille); — 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Watignies, 1280, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille, cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Wateignies, 1421 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Watines, 1561 (Cartul. de Bourbourg, n° 118).

Wattignies, Petit Dictionnaire de 1733, et depuis cette date plus aucun changement n'est survenu.

En l'année 1372, il est parlé, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, d'une pièce de terre de six bonniers sise à *Fierières*. Ce lieu est cité bien souvent sous cette forme dans ce même cartulaire, toutefois avec une variante en 1377 : *Firières*.

La carte des environs de Lille de Baillieu, 1708 : *hamel de Wattignies Férière*.

Ferrière (Carte de 1839).

Ferrières (Cartes État-major et Raillard).

Un acte en date du 24 mars 1412 porte cette mention : « à *L'arbrissel de Fiérières, tenant au Quemin d'Arras* ». Ce lieu est reporté sur la carte des environs de Lille de Baillieu (1708) sous la dénomination de *Moulin de L'Arbrichaut*, et sur celles du XIX^e siècle sous le nom de *L'Arbrisseau* (hameau).

TOURCOING ET SES CANTONS.

Trois cantons : Tourcoing Nord, Tourcoing Nord-Est, Tourcoing Sud, se partagent les communes qui en dépendent et sont toutes du quartier de Ferrain.

TOURCOING. Les origines de Tourcoing sont fort obscures.

1080. Nous trouvons un *Saswallus de Tourcoin* figurant comme témoin dans une charte concernant le chapitre d'Harlebêke.

Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, si riche en renseignements sur toutes les communes de la châtellenie de Lille, n'en fait mention que deux fois, et encore au cours de la même année : 8 septembre 1293, *Torcoing*; — octobre 1293, *Torkoing*.

Turcoing (Cartes de Martin Doué et de Jouvenel).

Tourcoing (Carte du *Gallo-Flandria*, Petit Dictionnaire de 1733).

Turcoin (Carte de 1792, Carte de Chanlaire, Carte de Houdan); depuis 1830, nous trouvons toujours *Tourcoing*.

En latin : *Turquoinum* (Buzelin, cap. xv, p. 79); *Raimondus de la Dessous, Turconiensis* (Foppens).

Les lieux dits et hameaux, dont plusieurs ont donné leurs noms

à des quartiers, sont très nombreux à Tourcoing; le plus ancien est celui de LA MARLIÈRE.

Le Marlière, dans le dénombrement de la seigneurie de Tourcoing, le 30 novembre 1389 (Arch. départ. du Nord, État général, n° 76).

Fief des Marlières, dénombrement du 15 février 1619 (*ibid.*, série E, n° 2172).

30 mai 1622, mardi de la pentecôte, la procession de Notre-Dame-des-Marlières, si le temps le permet (Semainier de la paroisse Saint-Chrystophe, arch. de l'état civil à l'hôtel de ville de Tourcoing).

La Marlière, sur les cartes de l'arrondissement de Lille du xix^e siècle et sur la carte de Raillard : *Notre-Dame-de-la-Marlière*, sur l'Annuaire ecclésiastique du diocèse de Cambrai; ce hameau n'est pas indiqué sur la carte d'État-major.

CANTON NORD.

BOUSBECQUE. Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille donne du nom de ce village les formes suivantes : *Bosbeka*, 1101, 1234, 1238; — *Busbeka*, 1144; — *Bousbeka*, 1248; — *Bosbeke*, 1224, 1246, 1249; — *Bousebieke*, 1268.

Bernardus de Busbaco, témoin dans un acte de donation de l'abbaye de Cysoing.

Bouzbecque, 1278 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Boussebecque (Carte du Gallo-Flandria); — *Bousbèque*, sur les cartes de Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733; — *Bousbeck* (Carte de Houdan); — *Bousbecques* (Carte de Jodot, 1834).

Bousbecque (Cartes de Marquette, 1839, État-major, Raillard, Annuaire des Postes, etc.).

En latin, *Busbecqua* (Buzelin, cap. xi, p. 62); — *Busbeka*, *angerius Gislénus de Busbequius* (Foppens).

HALLUIN. C'est encore le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille qui nous fournit la succession des diverses modifications qu'a subies le nom de cette ville :

Haliun, 1066, et c'est la forme la plus usitée jusqu'à la fin du xiii^e siècle; — 1144, *Haluwin*; — 1194, 1244, 1247, 1250, *Halewin*; — 1217, 1247, *Halowin*; — 1245, *Haleuwin*; — 1247, *Haluing*; — 1277, *Halwin*; — *Haluyn*, *Halluyn in decanatu christianitatis Curtrancensi*.

Halluin, 1264 (Cartul. de l'abbaye de Marquette).

Halewin, 1273 (Chambre des Comptes de Lille).

Halewijn, 1560 (Carte de Jacques de Deventer).

Haluin, 1680 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing, Obit. de l'abbaye de Flines).

Hallewyn (Carte de Martin Doué).

Halluin (Petit Dictionnaire de 1733, et depuis cette époque sur toutes les cartes et documents officiels).

De tous les lieux dits d'Halluin, un seul paraît avoir une origine ancienne, c'est le fief de *Durmout*, cité dans un acte de 1332 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre), dénommé *Duremont* sur la carte de Jodot et, je ne sais par quelle corruption, *Le Duremen* sur celle de l'État-major.

LINSELLES. Le nom de Linselles se révèle dès 1220 dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes où est témoin *Nicolas de Lincèle*.

1227, Gilbert, seigneur de Flencke, fait don à l'abbaye de Zonnebelle d'une terre sise à Linselles : *in villa Lincellis* (Arch. du séminaire de Bruges, fonds de Zonnebelle).

1248, l'évêque de Tournai, Gauthier II de Marvis, affecte à l'hôpital Notre-Dame de Tournai une rente annuelle provenant d'une dîme gisant en la paroisse de Linselles : *in parochia de Linselis* (*Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. I, p. 289).

Gilion de Linsieles, 1294 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Linsielles, 1325 (Cartul. de l'abbaye de Lille); 1409 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Lysielles, 1332 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Linssielles, 1406 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1421 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Lincelle, Liste des chanoines de l'abbaye de Cysoing morts de 1674 à 1725 (Bibl. de la ville de Douai).

La forme actuelle *Linselles* apparaît en 1330, dans le cartulaire de l'abbaye de Marquette, puis sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué. Elle n'a plus subi de modification depuis le XVII^e siècle.

RONCQ. Baldéric, évêque de Tournai, donne en 1101 à la collégiale de Saint-Pierre de Lille l'autel de Roncq : *Altare de Runch*.

Runch, 1144, puis *Ronc* au XIII^e siècle, et *Ronck* dans l'énumération des bénéfices (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Dès 1330, le cartulaire de l'abbaye de Marquette donna la forme *Roncq*, qui, sans subir de changements depuis cette époque, est devenue la forme actuelle officielle.

En latin, *Roncka* (Buzelin, cap. xv, p. 79).

CANTON NORD-EST.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. Neuville-en-Ferrain, que Buzelin appelle *Nova villa* (cap. xv, p. 79), n'est citée qu'à partir du XIII^e siècle.

Fernandus de Nova Villa, 1220 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); — *in Pago Tornacense in Nova villa molendium unum* (Dom Bouquet, t. VIII, p. 633).

Noveville, 1289 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Noefville, 1325 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille), et dans l'obituaire de l'abbaye de Flines.

Noeuville-en-Ferin, 1651 (Buffet de Saint-Vaast).

Neufville-en-Ferrain (Carte de Martin Doué).

Neuville-en-Ferrain (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille de 1733); n'a subi aucune modification depuis cette époque.

CANTON SUD.

BONDUES. Au tournoi d'Anchin, en 1096, figure parmi les seigneurs qui prirent la croix *Jacobus de Bondues*.

Bundue, 1129, *Oliverus de Bunduis* (Cartul. de l'abbaye Notre-Dame-de-Bourbourg).

Gillelmus de Bondues (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bondues, 1171, dans la fondation de deux vicariats généraux en la cathédrale de Tournai.

Joannes de Bondoues, 1236 (Cartul. de Marquette).

Bondues, 1246 (*ibid.*), et depuis cette époque cette forme n'a plus varié.

En latin, *Bondua* (Buzelin, cap. xii, p. 67).

Les hameaux et lieux dits abondent à Bondues, comme d'ailleurs dans toute cette portion de l'arrondissement de Lille; un a une origine ancienne, celui qui, sur les cartes d'État-major et de Raillard porte le nom de VERT-BOIS (château). C'est un ancien fief situé sur

les territoires de Bondues et de Marcq, désigné *Viridis Boscus* en 1205 dans un titre de fondation d'Isabelle de Warengnien.

MARcq-EN-BARœUL. L'autel de Marcq, *Marcha*, est donné à Baudéric à la cathédrale de Tournai, 1108 et 1110.

Marcha, 1175, bulle du pape Alexandre III; — 1204, bulle du pape Innocent III (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Marke en Barœuil, 1246; — *Marka*, 1269; — *Marke*, 1269, 1311; — *Marcq*, 1316 jusqu'en 1544 (Cartulaire de l'abbaye de Marquette).

Marke, 1280 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Marcques lez la ville de Lille, 1349; — *Marque dalés Lille*, 1364; — *Marque*, 1400, 1447 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Marke, 1377; — *Marka*, 1399; — *Marque*, 1399, 1491; — *Marque-en-Barœul*, 1414, 1426 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Marque (Carte du Gallo-Flandria); — *Marcq-en-Barœul* (Carte de Martin Doué); — *Marque-en-Barœul* (Petit Dictionnaire de 1733).

Marque-en-Barœuil (Carte de Houdan).

Marcq-en-Barœuil (Carte de Marquette, 1839).

Marcq-en-Barœul sur toutes les cartes et documents modernes.

Les hameaux et lieux dits sont très nombreux sur le territoire de Marcq-en-Barœul, l'une des communes les plus étendues du département du Nord comme superficie. Sans parler du hameau de BARœUL (Etat-major) dont il a été question à propos de la commune de Mons-en-Barœul, nous devons citer :

Le fief et la seigneurie que on dist des Ouennes, 1443 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille); — *Lequesne*, hameau (Carte de M. Marquette, 1839); — *Le Quesne*, hameau (Carte d'État-major et carte Raillard).

La Marre, seigneurie qui s'étendait sur les paroisses de Flers, Wasquehal, Marcq et Mons-en-Barœul (*Terrier de Saint-Pierre*, t. III). Cette seigneurie, dont nous relevons les différents modes (*Le Mare*, et en latin *Marham*, 1066; *Marha*, *Mara* [Cartul. de Saint-Pierre de Lille]), dépendait du chapitre de Saint-Pierre, qui y était représenté par un maire. Cette seigneurie comprenait la *cense de la Pilaterie*, qui figure sur les cartes et le moulin de *La Marre*.

En 1368, le lieu et le manoir de *La Bequeterie* sont donnés à l'abbaye de Flines; — en 1400, confirmation de cette donation du lieu nommé de *La Becqueterie*, en la parroche de Marcq. Ce hameau, porté

Becqueterie sur la carte de M. Marquette, 1839, ne figure pas sur celle de l'État-major.

Enfin le peuplé hameau du PONT-DE-MARcq (cartes d'État-major et Raillard), désigné *Pont-à-Marcq* sur certaines cartes, telles celles de Jouvenet et de la Canonnade d'Ennetières, donnant ainsi sujet à confusion avec la commune de Pont-à-Marcq (Marcq-en-Pevèle).

MOUVAUX. Les titres de l'évêché de Tournai nous apprennent qu'en 1167 l'évêque Gauthier I^{er} affecta à sa cathédrale la donation de l'autel de *Mouvaulx*.

Mouvaulx, 1171, dans la confirmation de cette donation; 1235 (Cartul. de l'abbaye de Marquette); 1348 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Mouvans, 1355; — *Mouveaulx*, 1421 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Monvaltium en latin, *Mouvault* en français (Buzelin, cap. xv, p. 79).

Mouvaulx, de nouveau en 1588 (division du diocèse de Tournai, Carte Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733, carte de Jouvenel).

A partir de 1830, la forme adoptée est *Mouveaux* (Cartes de 1830, 1839, Raillard, État-major).

Un décret récent a rétabli la véritable forme de *Mouvaulx*, qui d'ailleurs est conforme à l'étymologie : *Moult vaux* « beaucoup de vallons » (Annuaire des Postes, 1909, Annuaire administratif du département du Nord, Annuaire commercial de l'arrondissement de Lille, Annuaire ecclésiastique du diocèse de Cambrai).

BIBLIOGRAPHIE.

PRINCIPAUX LIVRES CONSULTÉS.

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

MARCHANTIUS. *De rebus Flandriæ memorabilibus liber singularis*. Anvers, 1567.

FLORIS VAN DER HAAR. *Les Chastelains de Lille*. Lille, 1610.

MIRÆUS. *Fasti Belgici et Burgundii*. Bruxelles, 1622.

BUZELIN. *Gallo-Flandria sacra et profana : in qua Urbes, oppida, regiunculae, municipia et pagi praecipui Gallo-Flandria tractus describuntur : auctore Joanne Buzelin, cameracenci, e societate Jesu.* Douai, 1624, in-4°.

BLAEUN. *Theatrum urbium Belgicae.* Amsterdam, 1649.

FOPPENS. *Bibliotheca belgica sive virorum in Belgio vità, scriptis que illustrium catalogus, librorumque nomenclatura curo et studio Joannis Francisci Foppens.* Bruxelles, 1739.

DE LOISNE. *Le Cartulaire du chapitre d'Arras, publié et analysé avec extraits textuels d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le comte Auguste DE LOISNE.* Arras, 1896, in-4°.

PRUVOST. *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, de l'ordre de Saint-Benoît, par le R. P. Alexandre PRUVOST S. J.* Bruges, 1875, grand in-8°.

DE COUSSEMAKER. *Un Cartulaire de Notre-Dame-de-Bourbourg, recueilli et dressé par Ignace de COUSSEMAKER.* Lille, 1882-1891, gr. in-8°.

DE COUSSEMAKER. *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances, par Ignace de COUSSEMAKER.* Lille, 1880, in-8°.

E. HAUTCOEUR. *Cartulaire de l'abbaye de Flines, publié par l'abbé E. HAUTCOEUR.* Lille, 1873, 2 vol. in-8°.

E. HAUTCOEUR. *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, publié par M^{sr} HAUTCOEUR.* Lille, 1894. 2 vol. gr. in-8°.

E. HAUTCOEUR. *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publiés par M^{sr} HAUTCOEUR.* Lille, 1895, gr. in-8°.

RICHARD. *Histoire du couvent des Dominicains de Lille en Flandre et de celui des Dames dominicaines de la même ville, dites de Sainte-Marie de l'Abbiette, par Charles-Louis RICHARD.* Liège, 1782, in-12.

VAN LOKEREN. *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.* Gand, 1868, in-8°.

WILLOT. *Le Martyrologe belgeois, c'est-à-dire le recueil des saints des Pays-Bas, par le R. P. Willot, binchois.* Mons, 1641, pet. in-8°.

CHASTELAIN. *Martyrologe universel avec un dictionnaire universel de*

tous les saints honorés par les chrétiens sur toute la surface de la terre, par CHASTELAIN. Paris, 1823, in-8°.

LE GLAY. « *Cameracum christianum* » ou *Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*. Lille, 1849, gr. in-8°.

BRUN LAVAINÉ. *Recherches sur l'ancien diocèse de Tournai*. Lille, 1854, in-8°.

TH. LEURIDAN. *Essai sur l'Histoire religieuse de la Flandre Wallonne*. Roubaix, 1877, in-8°.

E. MANNIER. *Ordre de Malte. Les commanderies du grand prieuré de France*. Paris, 1872, in-8°.

E. MANNIER. *Chroniques de Flandre et d'Artois*, par Louis Brésin. *Analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560*, par E. Mannier. Paris, 1880, in-8°.

H. R. DUTHILLOEUL. *Petites Histoires de Flandres et d'Artois*. Douai, 1835, in-8°.

E. TAILLIAR. *Lois des bourgs et villages du nord de la France, de 1201 à 1250*. Caen, 1859, in-8°.

E. MANNIER. *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*. Paris, 1861, in-8°.

Victor BECQUART. *Les communes de l'arrondissement de Lille, documents historiques et archéologiques*. Lille, 1879, gr. in-8°.

Jules POURCHEZ. *Dédicaces et carmesses des villes et villages de la châtellenie de Lille*. Lille, 1729, in-16.

Petit Dictionnaire historique et géographique de la châtellenie de Lille. Lille, 1733, in-16.

L. QUARRÉ-REYBOURBON. *Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois*. Lille, 1905, gr. in-8°.

E. DESJARDINS. *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*. Paris, 1876-1878, 2 vol. gr. in-8°.

L. QUARRÉ-REYBOURBON. *Plans anciens et modernes de la ville de Lille, suivis des cartes de la châtellenie de Lille*. Paris, 1901, in-8°.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. XVII, XX, XXI, XXV, XXVI. Lille, gr. in-8°.

Annuaire statistique du département du Nord pour l'année 1910, publié par H. LECOCQ, chef de division honoraire de la préfecture, avec la collaboration de MM. DESROUSSEAUX et VANLATON, chefs de division à la préfecture. Lille, Danel, 1910, in-8°.

Annuaire commercial de l'arrondissement de Lille pour 1910, par RAVET ANGEAU. Lille, in-8°.

Almanach ecclésiastique du diocèse de Cambrai pour l'année 1910. Cambrai, in-12.

Dictionnaire national des communes de France, Postes, Télégraphes, Téléphones et Chemins de fer, par J. MEYRAT, in-12.

Service postal, télégraphique et téléphonique des communes du département du Nord. Calendrier almanach pour 1910.

MONOGRAPHIES COMMUNALES.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

ARMENTIÈRES. Inventaire analytique des archives communales de la ville d'Armentières antérieures à 1790, par Ch. DEHAISNES, archiviste du département du Nord. Lille, 1877, in-4°.

HOUPLINES. Inventaire analytique des archives communales antérieures à 1790. Lille, 1891.

CANTON DE GYSOING.

COBRIEUX. Notes sur la commune de Cobrieux, par Amaury-Louys DE LA GRANGE. Douai, 1887, in-8°.

WANNEHAIN. Notes historiques sur Wannehain, par l'abbé LEURIDAN. Roubaix, 1898, in-8°.

CANTON D'HAUBOURDIN.

HAUBOURDIN. Haubourdin, par C. S. SPRIET. Lille, 1891, in-8°.

HAUBOURDIN. Notes sur Haubourdin, par M. TIERCE. Lille, 1860, gr. in-8°.

LOMME. Histoire de Lomme et de ses seigneurs, par P. FRANCK. Lille, 1872, in-8°.

LOMME. *Inventaire sommaire des archives communales de Lomme antérieures à 1790*, par l'abbé LEURIDAN. Roubaix, 1904, gr. in-8°.

LOOS. *Annales de Loos jusqu'au XIX^e siècle*. Lille, 1897, in-8°.

LOOS. *Loos, ses abbés, ses seigneurs*. Lille, 1898, in-8°.

SANTES. *Recherches historiques sur la commune de Santes*, par Théophile LE JOSNE DE L'ESPIERRE. Lille, 1855, in-8°.

CANTON DE LA BASSÉE.

AUBERS. *Esquisse historique sur la commune d'Aubers*, par M. SAINT-GÉRAN.

LA BASSÉE. *Recherches sur la ville de la Bassée*, par E. MANNIER, 1854, in-8°.

LA BASSÉE. *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*. Lille, 1860, in-4°.

CANTON DE LANNOY.

ANNAPPES. *Notice historique sur Annappes*, par Th. LEURIDAN. Lille, 1881, in-8°.

CHÉRENG. *Notes pour servir à l'histoire de Chéreng*, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1896, in-8°.

FLERS. *Le domaine du Breucq et les seigneurs de Roubaix*, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1890, in-8°.

LANNOY. *Précis de l'histoire de Lannoy*, par Th. LEURIDAN. Lille, 1868, in-8°.

LYS-LEZ-LANNOY. *Ville de Lys, son histoire, avec remarques sur les mœurs et coutumes locales depuis 1789*, par A. LIENARD. Lys-les-Lannoy, 1908, in-8°, N° .

CANTONS DE LILLE.

LILLE. *L'histoire locale au jour le jour par un collectionneur lillois*. L. QUARRÉ-REYBOURBON. Lille, 1890, in-8°.

LILLE. *Histoire du décanat de la Madeleine de Lille (1229-1892)*, par l'abbé DESMACHELIER. Lille, 1892, gr. in-8°.

ESQUERMES. Notes publiées en 1851 dans le journal *la Liberté*, par L. QUARRÉ, réimprimées en 1875. Lille, in-8°.

ESQUERMES. *Histoire d'Esquermes*, par le chanoine SELOSSE. Lille, 1910, in-8°.

FIVES. *Défense des droits du prieuré de Fives en la châtellenie de Lille*, par M. DE RUMILLY, 1686, in-8°.

La Madeleine lez Lille. Notes publiées en 1851 dans le journal *la Liberté*, par L. QUARRÉ, réimprimées en 1875. Lille, in-8°.

LAMBERSART. *Histoire de Lambersart*, par H. GIARD et GRIMONPREZ, in-8° (sous presse).

MARQUETTE. *Abrégé de l'histoire de la très illustre abbaye du repos de Notre-Dame de l'ordre de Citeaux*, à Marquette, Lille, 1723, in-12.

MARQUETTE. *Marquette et l'abbaye du réclinatoire ou bon repos de Notre-Dame*, par C. S. SPRIET. Lille, in-8°.

CANTON DE PONT-À-MARQ.

AVELIN. *Monographie de la paroisse d'Ennevelin-lez-Avelin (1565-1909)*, par l'abbé DESMARCHELIER. Lille, 1909, in-8°.

PHALEMPIN. *Notice populaire sur Phalempin*, par l'abbé DESCHREVER. Lille, 1900, in-8°.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

COMINES. *Histoire chronologique, politique et religieuse des seigneurs et de la ville de Comines*, par l'abbé L.-J. MESSIAEN. Courtrai, 1892, 3 vol. in-8°.

COMINES. *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Comines antérieures à 1790*. Lille, 1883, in-4°.

QUESNOY-SUR-DEÛLE. *Notices historiques touchant Quesnoy-sur-Deûle*, par E. FRETIN. Lille, 1855, in-8°.

CANTONS DE ROUBAIX.

CROIX. *Croix et ses seigneurs*, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1877.

ROUBAIX. *Histoire de Roubaix*, par Th. LEURIDAN, archiviste de la ville de Roubaix. Roubaix, 1859 à 1863, 5 vol. in-8°.

ROUBAIX. *Recherches pour servir à l'histoire de Roubaix, de 1400 à nos jours*, par L. MARISSAL. 1845, in-8°.

WASQUEHAL. Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal, par Th. LEURIDAN. 1885, in-8°.

WASQUEHAL. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par Th. LEURIDAN. Lille, 1890, in-4°.

WATTRELOS. Histoire de Wattrelos, par le R. P. Alexandre PRUVOST S. J. In-8°.

WATTRELOS. La seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en relevaient, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1888, in-8°.

CANTON DE SECLIN.

CARNIN. Notice historique sur Carnin, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1886, in-8°.

CHEMY. Notes pour servir à l'histoire de Chemy, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1896, in-8°.

HOUPLIN. Histoire féodale d'Houplin-lez-Seclin, par l'abbé Th. LEURIDAN. Lille, 1909, in-8°.

LESQUIN. Histoire de Lesquin et notice historique sur Vendeville, par l'abbé Th. LEURIDAN, avec la collaboration de l'abbé DESMONS, curé de Lesquin. Lille, 1889, gr. in-8°.

NOYELLES-LEZ-SECLIN. Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin, par l'abbé Th. LEURIDAN. Roubaix, 1886, in-8°.

WATTIGNIES. Histoire de Wattignies, par l'abbé Th. LEURIDAN. Lille, 1885, gr. in-8°.

WATTIGNIES. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par l'abbé Th. LEURIDAN. Lille, 1887, in-4°.

CANTONS DE TOURGOING.

BONDUES. Histoire de cette commune depuis son origine jusqu'à nos jours, par Louis DERVAUX. In-8°.

BOUSBECQUES. Histoire de Bousbecques, par Jean DALLE, maire de cette commune. Wervicq, 1880, in-8°.

HALLUIN. Histoire d'Halluin, d'après les documents authentiques, par l'abbé Coulon. Courtrai, 1904, in-8°.

HALLUIN. La Prévôté d'Halluin, par Th. LEURIDAN. Lille, 1883, in-8°.

LINSELLES. Histoire de Linselles, par Th. LEURIDAN. Lille, 1883, in-8°.

LINSELLES. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par Th. LEURIDAN. Lille, 1880, in-4°.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. Monographie de Neuville-en-Ferrain, par H. DUMEZ. Lille, 1910, in-8°.

RONCQ. Histoire de Roncq, d'après les documents authentiques, par l'abbé COULON. Courtrai, 1902, in-8°.

TOURCOING. Histoire de la ville de Tourcoing, par Roussel DÉFONTAINE. Lille, 1855, gr. in-8°.

TOURCOING. Histoire de Notre-Dame de la Marlière, d'après les documents authentiques, par l'abbé COULON. Courtrai, 1904, in-8°.

CARTOGRAPHIE.

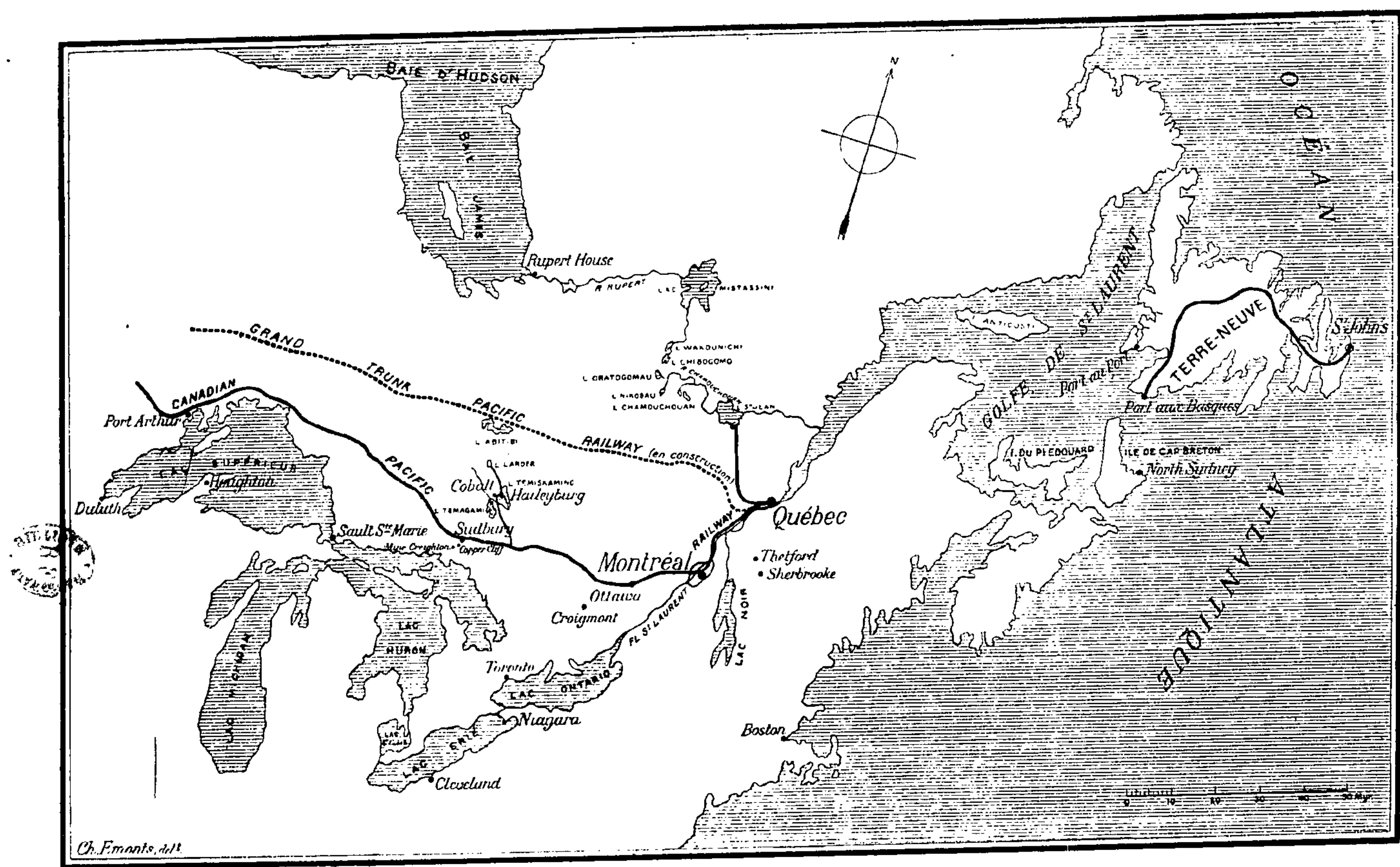
Carte de la châtellenie de Lille, tirée de l'ouvrage de BUZELIN, *Gallo-Flandria sacra et profana*, Douai, 1624.

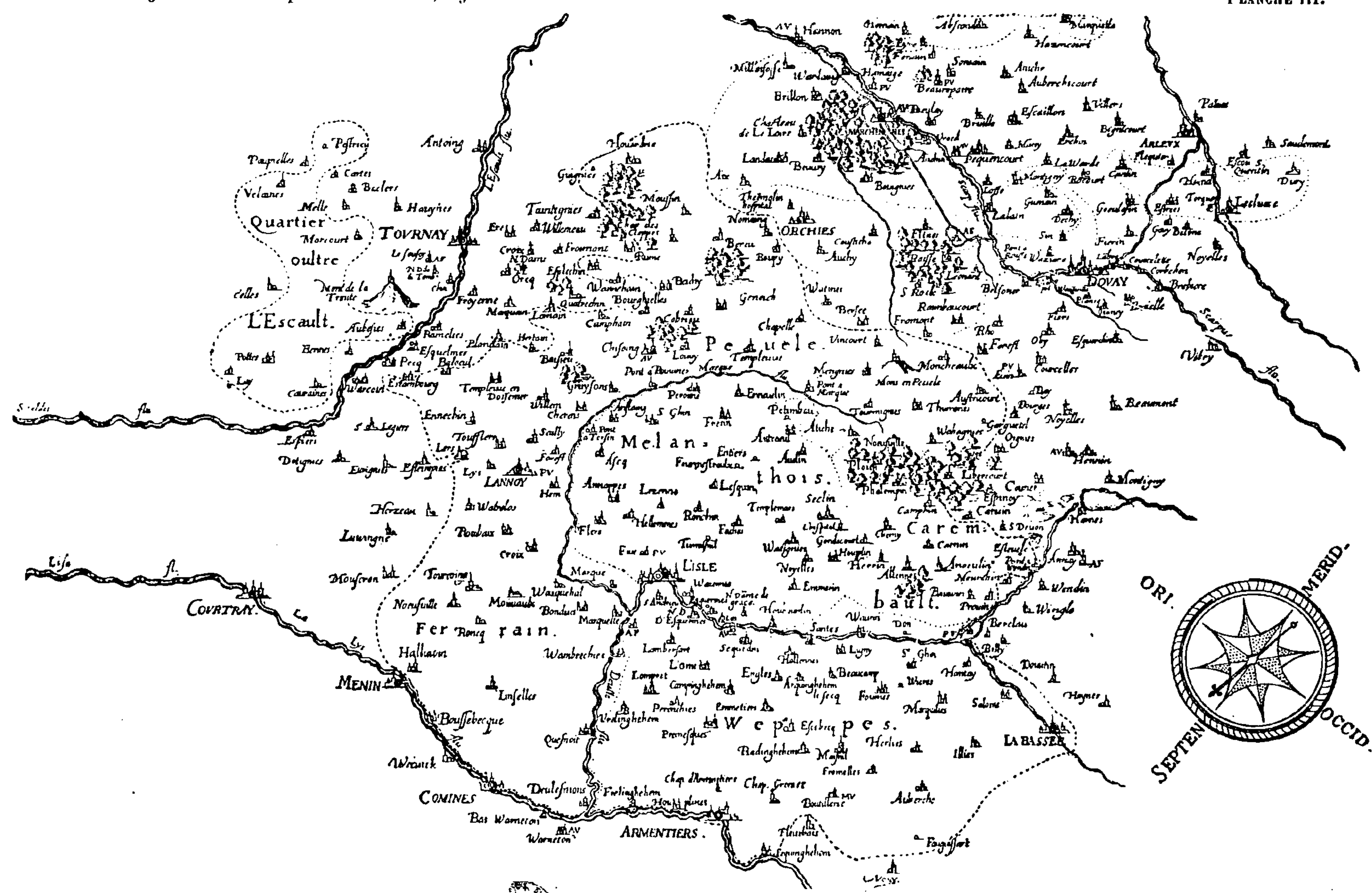
Carte de la châtellenie de Lille, par Martin Doué, peintre demurant en la rue des Frères-Mineurs, à l'image de Saint-Luc, Lille, MDCXXIII.

Carte des environs de Lille, échelle de 1000 toises. Plan indiquant les lignes d'attaque. 1708. En tête se trouve la légende : Carte des environs de Lille levée sur les lieux, à Paris, chez le sieur Baillieu, au bout du Pont-au-Change, vis-à-vis l'Orloge du Palais, au Neptune Français.

Plan de l'ordre de bataille de l'armée des alliés comme elle était postée dans le retranchement qui était fait entre le village de Fretin et Noyelles, lorsque l'armée de France vint pour l'attaquer le 13 septembre 1708 et celui des attaques de Lille. Échelle de 240 toises (Puthaux, sculpt.).

Département du Nord, ci-devant Flandre et Hainaut français et Cambrésis, divisé en huit districts, 1792. (Douai, chef-lieu de département.)





Carte de la châtellenie de Lille, d'après Buzelin (Gallo-Flandria).

N. B. L'orientation de la carte de Buzelin est contraire à celle des cartes modernes, ainsi que l'indique la rose des vents.

Département du Nord divisé en huit districts et 54 cantons, par les auteurs de l'Atlas national, rue Serpente n° 15, à Paris, au dépôt de l'Atlas national, rue de la Monnaie, n° 5. (Douai, chef-lieu du département.)

Département du Nord. Ce département a été divisé en six arrondissements et 54 cantons formant 60 justices de paix, par CHANLAIRE P.-G., l'un des auteurs de l'Atlas national. A Paris, chez l'auteur, rue Geoffroy-Langevin, n° 328. (Douai, chef-lieu du département.)

Département du Nord décrété le 1^{er} février 1790 par l'Assemblée nationale divisé en six arrondissements et 60 cantons (n° 2 de l'Atlas national de France). Gravé par d'Houdan. A Paris, chez J.-B. Delaval, co-propriétaire, rue Geoffroy-Langevin, n° 7. (Lille, chef-lieu du département du Nord.)

Carte chorographique de la Belgique en 69 feuilles, dressée d'après celle de Ferraris, augmentée et publiée par L. Capitaine, 1^{er} ingénieur et associé de la carte générale de France en 180 feuilles, et P.-G. Chanlaire, l'un des auteurs de l'Atlas national. Paris, chez J.-B. Delaval, 7, rue Geoffroy-Langevin. 1807. Les feuilles 33, 34, 41.

Carte topographique de l'arrondissement de Lille, dédiée à M. le comte de Rémusat, préfet du département du Nord, par son très humble et très respectueux serviteur Henry Jouvenel fils, graveur à Lille. En bas : dressée par le capitaine Coste, imprimé par Roussel. Échelle de 10,000 mètres. (Le comte de Rémusat fut préfet du Nord de 1817 à 1823. Cette carte, parue dans ce laps de temps, est parfois désignée : Carte de 1820.)

Carte de l'arrondissement de Lille (1830). Échelle de 15,000 mètres; au bas : dessinée et écrite sur pierre par L. Duhem, imprimerie lithographique de L. Danel, à Lille.

Carte de l'arrondissement de Lille, dédiée au Conseil général du Nord et au Conseil d'arrondissement de Lille, par Marquette, agent voyer en chef; gravée sur pierre par L. Duhem, architecte; lithographie de L. Danel. Echelle au 1/50,000, 1839.

Carte industrielle du département du Nord et du Midi de la Belgique, dédiée à M. Joseph Cordier, par Marc Jodot, de Douai, 1834, gravée par Alès, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 1. En

vente chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, 43, faubourg Saint-Germain. Échelle de 1 centimètre pour 2,000 mètres.

Carte de l'État-Major au 1/320,000 (feuille de Lille n° 8). Levée par les officiers du corps d'État-Major et publiée par le Dépôt de la Guerre en 1852.

Carte de l'État-Major au 1/80,000 (feuilles concernant l'arrondissement de Lille), levée par les officiers du corps d'État-Major et publiée par le Dépôt de la Guerre en 1832 (feuilles revisées en 1889).

Carte du département du Nord, dressée à l'échelle de 1/40,000 par Raillard, ingénieur en chef du département (16 feuilles coloriées), publiée aux frais du département du Nord en 1874. Feuilles concernant l'arrondissement de Lille (feuille de Lille revisée en 1895 par M. Gruson. Feuille de Douai revisée en 1895 par M. Doniol; feuilles de Comines, La Bassée et Hazebrouck).

Atlas des villes de la Belgique au xvi^e siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer, exécutés sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II, reproduits en fac-simile chromographique par l'Institut National de géographie, à Bruxelles, 1891-1893. Plan d'Halluin-Menin, texte de A.-M. Coulon; plans de Lille et de La Bassée, texte par L. Quarré-Reybourbon.

**LISTE ALPHABÉTIQUE
DES PLANS ET VUES DE VILLES, CITADELLES
ET FORTERESSES**

QUI SE TROUVENT DANS LE GRAND ATLAS DE MORTIER.

ÉDITION D'AMSTERDAM DE 1696,

PAR SIR HERBERT GEORGE FORDHAM,

Membre correspondant étranger de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

AVANT-PROPOS.

La collection de cartes des Sanson, faite et publiée par Alexis-Hubert Jaillot, à Paris, prit une forme plus étendue entre les mains de Pierre Mortier, d'Amsterdam, dans son atlas de très grand format, de 1696, relié ordinairement en deux tomes, dont le contenu est indiqué dans une liste imprimée qui se trouve collée sur le titre gravé de chaque tome.

Mortier, en augmentant cette collection, ajouta, dans les exemplaires de l'atlas sortis de sa librairie, d'autres cartes portant son propre nom et de provenances diverses; mais, en ne tenant compte que des cartes gravées d'après les planches originales des Sanson, on arrive à un nombre de 112 cartes, auxquelles on doit ajouter 19 tables géographiques gravées chacune sur une seule feuille et des tables alphabétiques des noms de villes, villages, etc., établies pour chaque carte ou à peu de chose près. 83 de ces dernières me sont connues. Ce sont les matériaux qui constituent l'atlas de Mortier proprement dit.

L'*Atlas nouveau*, qui porte le nom d'Hubert Jaillot, et son adresse à Paris, «joignant les Grands-Augustins aux deux Globes», est de 1689 et de 1692. Il y a encore une édition de 1695, publiée sous le titre *Atlas François*. En 1696 seulement, l'atlas parut pour la pre-

mière fois à Amsterdam, «chez Pierre Mortier, Libraire sur le Vy-gendam, à la ville de Paris».

C'est, en réalité, un atlas factice fabriqué avec des cartes de Jailot reliées avec les titres et matériaux additionnels de Mortier. Ce qu'il y a d'intéressant dans la collection de Mortier, c'est surtout la série de planches portant de petits plans et vues des villes et forteresses de l'Europe. L'objet de cette communication est d'attirer sur ces plans l'attention de ceux qui s'intéressent à la cartographie et d'en établir une liste exacte.

C'est à Mortier lui-même, probablement, que l'on doit attribuer la publication première des «Plans des principales *Fortifications* de l'Europe» dont il annonce la vente au bas de la liste imprimée des cartes, etc., qui constituent son atlas de 1696. Il ajoute ces mots explicatifs : «le tout approprié aux *Cartes de cet Atlas*, pour estre joint et relié ensemble, chacun dans son lieu, ce qui y feroit un grand Ornement, et apporteroit bien de la commodité». Un seul de ces plans, cependant, celui de Strasbourg, porte le nom de Mortier. Il est daté de 1693.

Pour cette étude, j'ai sous la main deux exemplaires de l'Atlas de Mortier. L'un d'eux se trouve dans ma propre bibliothèque, l'autre appartient à la bibliothèque universitaire de Cambridge. Ces deux exemplaires sont identiques, sauf l'addition, dans l'exemplaire de Cambridge, de huit cartes et d'une table, toutes de Mortier. Les titres de ces cartes sont intercalés sur la Table des Cartes attribuée à Mortier, ce qui porte le nombre de titres dans cette table de 136 à 147⁽¹⁾.

Mortier ne prend sur le frontispice de l'Atlas de 1696 que le titre de libraire, mais il en était aussi l'imprimeur. Quant à la diversité d'enluminure qui se voit dans les exemplaires connus de nos jours, elle doit s'expliquer suivant la dépense faite par chaque acheteur pour les volumes préparés à son intention.

Mais, quoi qu'il en soit, on voit paraître pour la première fois dans son atlas la belle série de 196 très intéressants plans et vues gravés sur vingt-huit grandes planches, et placés par feuilles or-

(1) Ces planches sont : 16, Amérique angloise; 18, Golfe de Mexique; 19, Carte general (sic) de la Carroline; 20, Carte particulière de la Carroline; 36 Échelle géographique des forteresses; 134, Mer rouge, etc.; 135, Partie d'Asie les Isles Andemon, Ceylan, les Maldives, etc.; 136, l'Isle Dauphine ou Madagascar, etc.; 137, Royaume de Siam.

dinairement de huit plans chacune, associées aux cartes dans lesquelles les villes et forteresses se trouvent reproduites. Ces plans et vues mesurent pour la plupart environ 150 à 155 millimètres de largeur sur 100 à 110 millimètres de hauteur, mais il y en a quelques-uns de plus petits et plusieurs de beaucoup plus grands. Il n'y a que deux indications sur les graveurs qui ont travaillé à ces planches. Le nom de L. Scherm s'y trouve, ainsi que les initiales D. B. Dans les listes qui suivent figurent d'abord les titres donnés aux planches numérotées d'après l'ordre dans lequel elles se trouvent rangées dans l'Atlas de 1696, avec adjonction du nombre de plans et vues sur chaque planche. Une seconde liste renferme, dans l'ordre alphabétique, les titres de ces plans et vues avec des indications sur les graveurs, les dimensions et les renvois aux feuilles contenant ces planches.

Mortier s'est servi de ces mêmes planches, coupées en deux, pour son ouvrage, sans date, mais publié à Amsterdam au commencement du XVIII^e siècle : *Les Forces de l'Europe, Asie, Afrique et Amérique, ou Description des principales villes, avec leurs fortifications*. Le tout mis en ordre par les soins de Pierre Mortier. C'est un grand volume in-4°, qui renferme quatorze tomes, dont douze de plans de villes et forteresses, etc. Les planches de ce volume sont numérotées jusqu'à 275, et de ces planches 42 appartiennent à la série de 1696, avec 4 plans sur chacune d'elles, ce qui fait, en tout, 168 plans sur le total de 196 déjà indiqué. Parmi les autres gravures de cette publication, on en trouve plusieurs qui portent le nom de Scherm, mais on remarque que les planches de 1696 ont un peu perdu de leur fraîcheur. Elles n'ont plus le charme ni la netteté de leur premier tirage, rehaussé, comme cela existe encore dans quelques exemplaires de l'atlas, par un travail soigné d'enluminure et par une dorure appliquée avec goût.

I. TITRES DES PLANCHES DE PLANS ET VUES DES PRINCIPALES VILLES ET
FORTERESSES DE L'EUROPE, CONTENUES DANS L'ATLAS DE MORTIER DE
1696, AVEC LE NOMBRE DE PLANS QU'ELLES CONTIENNENT.

NUMÉROS D'ORDRE.	TITRE DES PLANCHES.	NOMBRE de PLANS ou VUES.
1	Pour la Bretagne	8
2	Pour la carte de Franche-Comté.	8
3	1. Pour la carte de la Lorraine.	8
4	2. Pour la carte de la Lorraine.	8
5	Pour la carte de l'Alsace.	5
6	Pour le Pays-Bas catholique.	5
7	Brabant septentrionale (sic).	4
8	Brabant méridional	4
9	Pour la carte de Luxembourg.	8
10	1. Flandre espagnole.	8
11	2. Pour la carte de la Flandre.	8
12	3. Pour la carte de la Flandre Française.	5
13	4. Pour la carte de la Flandre.	8
14	Pour le comté d'Artois.	8
15	Pour la carte du Haynaut.	8
16	Pour la carte de Namur.	8
17	Pour la carte orientale du Palatinat du Rhein.	4
18	Pour le duché de Clèves.	4
19	Pour la carte du Rhein	5
20	Pour la carte de la Moselle Saare, etc.	8
21	1. Pour le Roussillon.	8
22	2. Pour la carte de la Catalogne.	8
23	3. Pour la carte de la Catalogne.	8
24	4. Pour la Catalogne.	8
25	Pour la carte de la Hongrie.	8
26	1. Pour la carte de la Morée.	8
27	2. Pour la carte de la Morée.	8
28	Pour la mer Méditerranée.	8
TOTAUX		196

II. LISTE ALPHABÉTIQUE DES PLANS ET VUES.

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS
			millim.
13	AERDENBORG (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	153 × 104
24	AGER (Plan de la ville d').....	"	151 × 103
14	AIRE (Plan de la ville d').....	"	154 × 104
10	ALOST (Plan de la ville d').....	"	150 × 105
23	AMRARE (Plan de la tour d').....	"	152 × 105
28	ANTIDES.....	"	149 × 100
23	ARBEC (Plan du Chateau d').....	"	152 × 105
9	ARLON (Plan de la ville de) [sic].....	"	153 × 106
11	ARMENTIERS (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	152 × 105
14	ARRAS (Plan de la ville et cité d').....	D. B. F.	154 × 106
14	ARRAS (Plan de la citadelle d').....	Idem.	154 × 110
26	ASSO (F. d').....	"	153 × 106
26	ATHÈNES (Vue de la ville d').....	"	154 × 104
15	AVESNES (Plan de la ville d').....	"	151 × 106
13	AXEL (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	151 × 105
24	BALAGUIER (Plan de).....	"	151 × 103
14	BAPAUME (Plan de la ville de).....	D. B. F.	153 × 106
22	BARCELONE (Plan de la ville de).....	"	151 × 106
11	BASSÉE (Plan de la ville de la).....	L. Scherm fec.	152 × 103
2	BELLEGARDE (Plan de la ville de Seure, ou)	L. S. fec.	153 × 106
1	BELL'ISLE.....	"	140 × 100
5	BENFELD (Plan de la ville de).....	"	150 × 109
12	BERG ST.-WINOR (Winox Bergen).....	"	275 × 194
12	BERG ST.-WINOR (Bergue St.-Vinox)....	"	150 × 105
8	BERGEN OP ZOOM.....	"	140 × 109
2	BESANÇON (Plan de).....	L. S.	155 × 109
2	BESANÇON (Vue).....	Idem.	157 × 110
14	BÉTHUNE (Plan de).....	D. B. F.	153 × 106
20	BITCHE (Plan du chateau de).....	"	151 × 104
15	BOUGHAIN (Plan de la ville de).....	"	154 × 107
16	BOUILLON (Plan de la ville et chateau de).	"	155 × 108
12	BOURBON (Plan de la ville de).....	"	154 × 103

NUMÉRO. DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
8	BREDA.....	"	140 × 106
1	BREST.....	"	140 × 100
1	BREST (Vue de).....	"	140 × 100
28	BRIGANÇON [Fort de] (Vue).....	"	149 × 99
19	BRISACH (Plan de la ville de).....	"	155 × 106
10	BRUGES (Plan de la ville de).....	"	152 × 105
8	BRUGES [Brugge].....	"	140 × 107
7	BRUSSEL.....	"	140 × 105
18	BURICK (Plan de la ville de).....	"	151 × 107
6	CAMBRAY (Plan de la ville et citadelle de).	L. S. fec.	154 × 106
24	CARDONE (Plan du château de).....	"	150 × 105
23	CASTEL-DAZEN (Plan du chasteau de)....	"	152 × 105
26	CERIGO (Forteresse de).....	"	153 × 104
24	CERVERE (Plan de la ville de).....	"	149 × 105
16	CHARLEMONT (Plan de la ville de).....	"	158 × 106
16	CHARLEROI (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
27	CHIELAFA.....	"	153 × 104
3	CLERMONT (Plan du chasteau de).....	"	152 × 105
21	COLLIOURE (Plan de la ville de).....	"	152 × 106
6	CONDÉ (Plan de la ville de).....	L. Scherm sculp.	155 × 110
15	<i>Idem</i>	"	150 × 104
15	<i>Idem</i>	"	151 × 106
1	CONQUERNEAU (Vue).....	"	140 × 100
27	CORON.....	"	153 × 104
13	COURTRAY (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	155 × 108
13	COURTRAY (Plan de la citadelle de)....	<i>Idem.</i>	134 × 89
20	CREUTZHNAC (Plan des ville et chasteau de)	"	154 × 106
10	DAME (Plan de la ville de).....	"	152 × 106
9	DAMVILLERS [d'Anvillier] (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
9	DAMVILLERS (Vue).....	L. S. fec.	153 × 106
13	DENDERMONDE (Plan de la ville de)....	L. Scherm fec.	152 × 106
4	DIEGZE (Plan de la ville et saline de).	"	153 × 106
16	DINANT (Plan du chasteau de).....	"	158 × 110

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
2	DOLE (Plan de la ville).....	L. Scherm fec.	155 × 110
11	DOUAY (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	155 × 105
21	ELNE (Plan des villes d').....	"	153 × 106
25	ERLAUW (Vue).....	"	155 × 105
23	FLIX [en Catalogne] (Plan de la ville et chateau de).....	"	152 × 105
20	FORT LOUIS DU RHEIN (Plan du).....	"	151 × 107
17	FRANCKENDAL (Plan de la ville de).....	D. B. F.	155 × 108
5	FRIBOURG (Plan de la ville de).....	"	153 × 109
10	GAND (Plan de la ville et citadelle de)..	"	152 × 105
22	GÉRONE (Plan de la ville de).....	"	151 × 105
1	GRANVILLE (Vue).....	"	140 × 100
12	GRAVELINE (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
2	GRAY (Plan de la ville de).....	L. S. fec.	151 × 110
19	GUERMSHEIM (Plan de la ville de).....	"	155 × 106
5	HAGUENAU (Plan de la ville de).....	"	153 × 108
24	HENIN [en Flandre] (Prise du fort de).....	"	146 × 105
14	HESDIN (Plan de la ville de).....	D. B. F.	153 × 106
20	HOMBOURG (Vue).....	"	152 × 104
11	ICENDIG (Plan de la ville d').....	L. S., fec.	155 × 103
11	IPRE (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	154 × 105
4	JAMETZ (Plan du chateau de).....	"	153 × 104
2	JOUX (Plan du chateau de).....	L. Scherm fec.	152 × 106
19	KAISERSWERT (Plan de la ville de).....	"	158 × 106
5	LANDAU.....	"	272 × 187
15	LANDRECY (Plan de la ville de).....	"	154 × 106
26	LEPANTHE (Vue).....	"	153 × 106
23	LERIDA [en Catalogne] (Plan de la ville et chateau de).....	"	152 × 104

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
7	Lier.....	"	140 × 107
11	Lille (Plan des ville et citadelles de)...	L. Scherm fec.	155 × 109
24	Lillers (Plan de).....	"	152 × 105
6	LIMBOURG (Plan de la ville et chasteau de)	L. Scherm fec.	154 × 106
7	LOUVAIN [Loven].....	"	140 × 106
9	LUXEMBOURG (Plan de).....	"	153 × 106
16	MAESTRICHT (Plan de la ville de).....	"	160 × 116
16	MAESTRICHT (Vue).....	"	153 × 104
8	MALINES [Mechelen].....	"	140 × 106
27	MALVASIA (Vue).....	"	153 × 104
17	MANHEIM (Plan de la ville et citadelle de).	D. B. F.	156 × 107
12	MARDICK (Plan du fort de).....	"	149 × 103
3	MARSAL (Plan de la ville de).....	"	152 × 105
28	MARSEILLE (Vue).....	"	149 × 100
15	MAUBEUGE (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	156 × 109
11	MENIN (Plan de la ville de).....	L. S. fec.	158 × 109
3	METZ (Plan de la ville de).....	"	152 × 105
16	MÉZIÈRES (Plan de la ville et citadelle de).	"	157 × 108
3	MIRCOURT (Plan de la citadelle de).....	"	153 × 106
27	MODON (Vue).....	"	153 × 103
6	MONS.....	"	266 × 192
11	MONTCASEL (Plan de la ville de).....	L. S. fec.	151 × 105
22	MONTIUGH [près Barcelone] (plan de la citadelle désignée à faire au).....	"	151 × 105
22	MONT-JOUY.....	"	151 × 106
21	MONT-LOUIS (Plan de la ville et citadelle de).....	"	153 × 105
9	MONTMÉDY (Plan de).....	"	153 × 106
9	MONTMÉDY (Vue).....	L. Scherm fec.	152 × 105
4	MOYENVIC (Plan de).....	"	153 × 105
4	MOYENVIC (Vue).....	"	153 × 106
16	NAMUR (Vue).....	"	157 × 104
3	NANCY (Plan des villes et citadelle de)..	"	152 × 105
3	NANCY (Plan de la citadelle de).....	"	152 × 104

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALES DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
27	NAPOLI DE ROMANIE (Vue).....	"	153 × 104
27	NAVARINO (Vue).....	"	155 × 106
26	NEGROPONT (Vue).....	"	156 × 106
28	NICE.....	"	148 × 100
28	NICE (Vue de).....	"	149 × 99
10	NIEUPORT (Plan de).....	"	153 × 102
25	NITRAC (Vue).....	"	155 × 106
25	NOVIGRAD (Vue).....	"	155 × 105
19	NUISS (Plan de la ville et citadelle de)..	"	159 × 106
10	OSTENDE (Plan de la ville d').....	"	152 × 105
10	OUDENARDE (Plan de la ville d').....	"	151 × 103
22	PALAMOS (Plan de la ville et citadelle de).	"	151 × 106
25	PALOTTA (Vue).....	"	155 × 106
27	PASSAPA.....	"	153 × 104
21	PERPIGNAN (Plan de).....	"	152 × 105
21	PERPIGNAN (Plan de la citadelle de)....	"	153 × 105
21	PERPIGNAN (Table pour l'intelligence de choses les plus remarquables de la ci- tadelle de).....	"	153 × 106
3	PHALTZBOURG (Plan de la ville de).....	"	153 × 111
13	PHILIPINE (Plan du fort).....	L. Scherm fec.	152 × 104
6	PHILIPPEVILLE (Plan de).....	L. S. fec.	154 × 108
20	PHILIPPSBOURG (Plan de la ville de).....	"	150 × 107
22	PORT-LOUIS (Vue).....	"	140 × 100
1	PUIGERDA (Plan de la ville de).....	"	150 × 106
15	QUESNOI (Plan de la ville du).....	"	154 × 107
24	RANTY (Plan de).....	"	150 × 103
24	REBUS [en Flandre] (Plan du fort de)..	"	148 × 103
18	REES (Plan de la ville et du fort de)...	"	151 × 107
4	REMIREMONT (Plan de la ville de).....	"	153 × 105
22	ROSES [en Catalogne] (Plan de).....	"	150 × 105
20	SAARLOUIS (Plan de la ville de).....	"	151 × 105

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALES DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
1	SAINT-MALO (Veüe de).....	"	140 × 100
1	SAINT-MALO (Vue).....	"	140 × 100
14	SAINT-OMER (Plan de la ville de).....	D. B. F.	153 × 106
28	SAINT-TROPEZ.....	"	150 × 100
14	SAINT-VENAN (Plan de).....	"	153 × 105
2	SAINTE-ANNE (Plan du fort de).....	L. S. f.	155 × 107
26	SAINTE-MAURA.....	"	153 × 104
21	SALGES (Plan du chasteau de).....	"	152 × 105
2	SALINS (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	157 × 108
13	SAS DE GAND (Plan du).....	L. S. fec.	151 × 104
20	SAVERNE (Plan de la ville de).....	"	153 × 105
18	SKENK (Plan du fort de).....	"	151 × 107
7	SLUYS.....	"	140 × 106
17	SPIRE (Plan de la ville de).....	D. B. F.	155 × 107
4	STENAY (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
5	STOLHOFFEN (Plan de la ville et chasteau de).....	"	150 × 108
19	STRASBOURG (Plan de). [A Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1693].....	"	330 × 223
23	TARAGONE (Plan de la ville et molle de).....	"	152 × 105
25	TEMESWAR (Vue).....	"	155 × 105
13	TERNEUSE (Plan du fort de).....	L. S. fec.	152 × 105
9	THIONVILLE (Plan de la ville de).....	"	152 × 104
9	THIONVILLE (Vue).....	L. S. fec.	154 × 106
25	TOKAY (Vue).....	"	155 × 106
23	TORTOSE (Plan de).....	"	153 × 104
3	TOUL.....	"	153 × 105
28	TOULON.....	"	149 × 99
10	TOURNAY (Plan de la ville et citadelle de).....	I	151 × 106
20	TRÈVES (Plan de la ville de).....	"	152 × 104
22	TRINITÉ (Plan du chasteau de la).....	"	150 × 106
15	VALENCIENNES (Plan de la ville de).....	"	152 × 105
23	VALMOIL (Plan de).....	"	152 × 105
3	VERDUN (Plan de la ville de).....	"	153 × 105

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALES DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
28	VILLE FRANCHE (Vue).....	"	149 × 100
21	VILLE-FRANCHE DE CONPLAN (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
4	VIVIERS [en Lorraine]. (Plan du chasteau de).....	"	153 × 104
26	VOLO (Forteresse de).....	"	154 × 105
19	VORMS (Plan de la ville de).....	D. B. F.	155 × 108
25	WAITZEN (Vue).....	"	155 × 105
25	WARADIN (Vue).....	"	154 × 105
18	WESEL (Plan de la ville).....	"	151 × 108
26	ZANTE (Forteresse de).....	"	153 × 104
27	ZARNATA (Plan de).....	"	153 × 104

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LOUIS LEFORT,

GRAND MARIN FRANÇAIS DU XVIII^e SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ FRANÇOIS MARSAN.

Parmi les nombreux marins qu'a produits la France au dix-huitième siècle, il en est un dont la mémoire a été jusqu'à ce jour victime d'un injuste oubli, c'est celui de Louis Lefort.

Grâce à quelques documents découverts dans les archives du Comte Louis-Hector de Ségur, mousquetaire gris du roi à Madrid et son ami particulier, il nous sera permis de faire revivre cette belle existence, qui fut celle d'un intrépide marin, d'un vrai héros.

Issu d'une vieille famille de Siglos, près de Genève, émigrée à Marseille pour motif de religion, Louis Lefort naquit dans cette dernière ville vers 1718. Son père, Pierre Lefort, capitaine de vaisseau, était le neveu du célèbre François Lefort, général de Pierre le Grand, empereur de Russie.

Louis Lefort pratiqua la mer dès l'âge de sept ans. En qualité de pilote, il fait, en 1734, partie de l'escadre qui se rendit en Syrie sous les ordres du comte de Guichen.

Au retour de cette expédition, il entre comme lieutenant de pilote dans l'escadre du chevalier de Caylus, qui se rend en Danemark.

Capitaine en second du *Postillon de Nantes*, Louis Lefort aborde en 1737, à Smyrne, une des principales échelles du Levant, lorsque le pacha Barberousse donne l'ordre de saccager cette ville. Par son courage et sa présence d'esprit, il réussit à sauver du pillage et de la mort plus de 900 personnes de la colonie française, parmi lesquelles se trouvait la famille de M. de Péleran, consul de France.

Lefort obtient en 1739 du roi d'Espagne Philippe V le grade de capitaine de vaisseau, avec dispense d'âge, sur la recommandation du comte de Maurepas.

Placé à la tête de la tartane *Saint-Félix*, il se rend du port de Cadix à Carthagène des Indes en 1740. Au cours de la même année, il mouille avec le *Saint-Jean-Baptiste* à Vera-Cruz. Sur le point de rentrer, en février 1741, Lefort reçoit l'ordre d'aller délivrer la *Bizarre*, navire de guerre commandé par le capitaine don Jose de Herrera, qui venait d'échouer à la Pointe du Soldat, sur la côte de la Havane. S'y étant aussitôt transporté avec son ancre, la seule parmi les embarcations du port, il sauve ce navire, fatalement voué à une perte certaine.

Par lettre adressée en 1742 au comte d'Estaing, Lefort offrait au roi de France ses services, tout heureux de se trouver dans quelque action contre les Anglais. Il renouvelle peu de temps après ses offres de service au duc de Choiseul, ministre de la Marine, par l'entremise du marquis d'Ossun, ambassadeur plénipotentiaire à Madrid.

L'amiral anglais Vernon, ayant reçu mission de détruire tous les établissements espagnols du Nouveau-Monde, met au cours de cette même année le siège devant la ville de Carthagène des Indes. Don Sébastien de Eslava, qui commandait la place, confie à Lefort la mission de la ravitailler pour conjurer la famine. Celui-ci revenait dix-sept jours après avec un chargement de 577 barils de provisions qu'il déposait sur la plage.

Nommé en 1743 pilote principal des galères, avec rang de capitaine, il entreprend un nouveau voyage aux Amériques sur le *Royal-Philippe*. Sur le point de partir de Cadix, il reçoit des ordres de Don Francisco de Varas y Valdes, intendant et président de la Maison de Commerce, pour aller porter secours à l'escadre de Don Juan, de Navarre à Toulon. Il prend part à la grande bataille navale du 24 février 1744, qui humilia tellement l'orgueil anglais que l'amiral Mathews fut traduit devant une cour martiale et déclaré incapable de servir désormais dans la marine britannique.

On le trouve prisonnier des Anglais à la Barbade, au cours de la même année.

De retour à Carthagène des Indes en avril 1745, il y délivre le général don Sébastien Eslava des mains de la troupe qui s'était révoltée contre lui. Pour le récompenser de ce service, le général lui permet de lever à la Jamaïque 178 prisonniers anglais, faits par les corsaires de Porto-Rico.

Dans une entrevue secrète que Lefort avait eue avec le gouver-

neur de cette place, celui-ci lui avait remis une lettre en vue de concerter une attaque contre les Anglais. Soupçonné par ceux-ci, il est emprisonné et condamné à mort, mais il réussit à prendre la fuite, emportant la lettre qu'il avait eu soin de cacher sous la doublure de son chapeau.

Peu de temps après, il est de retour à Marseille sur l'*Hercule*, dont il avait le commandement. S'étant présenté devant don Francisco-Mauricio Sala, consul général d'Espagne, celui-ci l'invite à se rendre à Aix auprès des marquis de las Minas et Tripazi, en vue d'y concerter un plan pour délivrer un convoi de dix-sept embarcations et un navire génois commandé par le capitaine Sébastien Raspallo, destiné au roi de Naples et bloqué depuis plus de deux mois par l'escadre de l'amiral anglais Roëlin. Lefort accepte cette périlleuse entreprise ; moins de onze jours après le convoi arrivait à Naples sain et sauf.

En 1750, don Lorenzo del Arco, de la Compagnie des Indes, lui remet à Cadix le commandement du navire le *Jésus-Marie-Joseph* et celui de la tartane *Saint-Antoine* à destination de Buenos-Ayres. À peine avait-il gagné ce port, que don José de Andorrelegui et don Martin de Aldaguirre le priaient, au nom du roi, d'aller à la recherche du *Notre-Dame-de-la-Lumière*, navire commandé par le capitaine don Félix de Fonseca, qui venait de faire naufrage à sa sortie de Buenos Ayres, avec tout son équipage. On n'avait eu connaissance de cette perte que par les épaves qui avaient été rejetées sur la plage de Solis-Chico.

Après de nombreux sondages, Lefort réussit à découvrir tout le trésor qu'il renfermait et qui s'élevait à plusieurs millions. Il le dépose entre les mains de don José-Joachin de Viana, gouverneur de Montevideo, en présence de don Francisco Levallos, don Melchior de Viana et don Juan de Arbacarro, députés de Buenos-Ayres.

Étant à bord du *Fort-Saint-Georges*, navire commandé par le capitaine Guillaume de Mortemart, on le trouve, en 1751, à la baie de Tolléar dans l'île de Madagascar. Il a laissé de cette croisière une relation qui fournit de curieux renseignements géographiques et ethnographiques ⁽¹⁾

(1) *Relation d'un voyage fait en 1751 à Madagascar*, par Louis FORT, de Carthagène. Communication de M. l'abbé F. Marsan... (*Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2, 1903. Paris, Impr. nat., p. 285-289).

On le retrouve au port de Cadix en août 1755.

L'escadre française, composée des navires le *Formidable*, le *Héros*, le *Brillant* et l'*Inflexible* et des frégates la *Fleur-de-Lys* et la *Vénus*, sous les ordres du comte du Guay, allait quitter ce port lorsque l'escadre anglaise, sans déclaration de guerre, s'avance pour l'attaquer inopinément. Témoin de ce procédé déloyal fait à sa patrie, Lefort cherche à en tirer vengeance. Aussi fait-il demander à Paris, par l'entremise du duc de Duras, ambassadeur auprès de la Cour de Madrid, la permission d'armer trois navires de 60, 40 et 30 canons, pour faire une croisière sur les côtes de Guinée et aller surprendre l'île Sainte-Hélène où faisaient ordinairement escale les navires anglais au retour des Indes. Ce fut le comte Kersaint qui réalisa ce projet et s'en attribua tout le mérite.

Sortant au mois d'avril 1756 de Port-Mahon sur le *Canari*, cet intrépide marin rencontre l'escadre française sous les ordres du marquis de la Galissonnière. Celle-ci convoyait les troupes commandées par le maréchal de Richelieu pour aller faire la conquête de cette île. Lefort demande à l'amiral et au maréchal français une entrevue où il leur fait connaître les moyens les plus propres à s'emparer de l'île ; il va jusqu'à laisser à l'escadre française un contre-maître pour diriger le débarquement des troupes.

Faisant voile pour Montecristo au mois d'octobre de la même année, il reçoit à Marseille le commandement de la *Golondrine*, navire de 18 canons, avec le titre de lieutenant de frégate, pour aller protéger le commerce turc contre les corsaires anglais. La durée de cette campagne, qui ne devait être, de l'avis de M. de Machault, ministre de la Marine, que de quatre mois, fut prolongée de quinze mois par ordre de M. de Moras, nouveau ministre.

Lefort fait, durant ce voyage (1758), la rencontre de deux navires corsaires, la *Renommée*, commandé par le capitaine Reyk, et la *Fortune*, par le capitaine Pangloti ; il les oblige l'un et l'autre à couler.

Il entreprend encore cinq voyages en Turquie, soit avec le *Canari*, soit avec l'*Ave-Maria*, dont le moindre rapporte plus de six millions.

En 1762, Lefort fait proposer au roi d'Espagne, par le marquis de Grimaldi, ambassadeur à Paris, la prise de l'importante place de Gibraltar, qui était au pouvoir des Anglais, sans navires, soldats ni argent, dont il remet un plan détaillé. Il ne demandait en retour qu'un simple brevet de capitaine de vaisseau.

Au mois de juillet de la même année, étant sur le point de s'embarquer pour la Havane, il est appelé à Saint-Ildefonso, où il est présenté au roi par don Richard Wall, ministre de la guerre.

Lefort traverse de nouveau l'Océan. Il est au commencement de l'année 1765 à New-York, où le comte Louis-Hector de Ségur, mousquetaire gris du roi, son ami, lui adresse une lettre par l'entremise de M. Poirel, chancelier du consulat de France à Cadix, pour lui donner des nouvelles d'une fille, résidant à Marseille.

Lorsque la Porte ottomane déclara la guerre à l'impératrice de Russie, Lefort écrit au prince de Repnin, ancien ambassadeur près de la Cour d'Espagne, pour lui manifester le désir d'entrer dans la marine russe. Il rappelle à cette occasion les grands services rendus à Pierre le Grand par François Lefort, son grand-oncle. Celui-ci avait été tenu en si haute estime, qu'à sa mort il obtint les honneurs dus à un prince de la Cour.

Grâce à l'étroite amitié qui liait le prince de Repnin au fils de François Lefort, ambassadeur auprès de la Cour de Pékin, le commandement d'une frégate pour aller faire une croisière dans la mer Rouge lui fut bientôt donné.

Mais la paix étant bientôt rétablie entre les deux nations, le projet de croisière ne put se réaliser. Ce projet, dont nous possédons l'original, renferme de curieux renseignements géographiques et commerciaux.

Lefort, qui avait déjà rendu de si grands services à la France, désirait toujours entrer à son service. Il faisait solliciter en juillet 1768 un brevet de capitaine de bord, grade qui correspondait à celui de lieutenant de frégate qu'il avait jadis obtenu pour l'*Hirondelle*, par l'entremise du marquis d'Ossun, ambassadeur plénipotentiaire de France auprès de la Cour de Madrid.

Il adresse à cette occasion au ministre de Choiseul une copie de son journal. Ce document, qui doit probablement être conservé dans les Archives du Ministère de la marine, serait précieux pour l'histoire navale du XVIII^e siècle.

Lefort arrive à Constantinople au commencement de l'année 1770. Il y séjourne jusqu'à la fin de mai. De là il se rend à Smyrne, où il sollicite de nouveau son entrée dans la marine russe. Sur la recommandation du comte de Saint-Priest, il obtient auprès de M. de Peyssonel, consul général de France dans cette échelle, un prompt embarquement.

Il allait bientôt rejoindre la flotte russe dans l'Archipel, avec le grade de capitaine de haut bord. Il était sur le vaisseau amiral, commandé par le général Alexis Orlof, quand la flotte turque livra bataille à la flotte russe dans la baie de Thesmé. Le 24 juin, jour de la fameuse bataille ⁽¹⁾, Lefort essuyait trois coups de canon : le premier lui arracha le nez, le second un bras, et enfin le troisième le coupe en deux.

Dans une lettre adressée la veille à M. de Peyssonel, Lefort promettait de se conduire de manière à ne pas déshonorer le nom français. Sa mort héroïque remplit d'admiration tous les généraux et officiers de la flotte russe.

⁽¹⁾ *N. B.* En réalité, le 26 juin (vieux style russe) ou 7 juillet (nouveau style), comme en témoigne un plan de la bataille navale conservé à la Bibliothèque nationale, section de Géographie (Ge. D. 3341), et rédigé en russe et en français : *La destruction de la flotte ottomane par l'escadre russe, sous les ordres de S. E. Mr. le comte Orlov dans le port de Chisme, la nuit du 7^m juillet 1770 . . .* avec approbation de S. E. Mr. le comte Orlov.

ANCIENNES CAPITANIES DE L'AMAZONE.

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE,

PAR M. ÉMILE EUDE.

Le Brésil est incontestablement à *la mode*, en Europe, à l'heure actuelle : on s'en occupe, on y fait passer des ingénieurs et des capitaux, on s'intéresse à cette énorme région, à laquelle convient toujours le nom d'*empire*, encore qu'elle soit passée sous l'étiquette républicaine. Cette faveur du Brésil s'explique aisément : on sent qu'il y a là de vastes réserves pour l'avenir, d'inépuisables *richesses* (en prenant ce terme dans son sens le plus étendu), des ressources à peine soupçonnées ; bref, sur le Brésil plane encore *l'inconnu*, — cet éternel besoin de l'homme. Et de là vient en grande partie, n'en doutons pas, le charme et la séduction contenus dans ce seul mot : *Brésil*.

Un éminent géographe écrivait, il y a quelques années à peine :

« Le cours du Xingú . . . était *naguère* tellement ignoré, que ses affluents méridionaux étaient représentés sur maintes cartes comme les tributaires du Tapajoz. Enfin les recherches de Steinen, en 1884 et 1887, permirent de le dessiner avec précision sur les cartes ⁽¹⁾. »

Les bords de l'Amazone lui-même, fût-ce dans son cours inférieur, sont fort peu connus. Plusieurs des noms figurant dans les quelques pages de cette étude seront nouveaux, sans doute, pour le lecteur français que nous supposerons pourtant géographe : On les chercherait en vain dans l'ouvrage magistral du savant que nous

(1) Elisée RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*, t. XX (1894), p. 135.

venons de citer. Enfin notons qu'au Brésil il est rare que le même point ou le même cours d'eau ne soit pas désigné par un certain nombre d'appellations différentes. D'où la difficulté de se retrouver. . . « En dehors du bassin de l'Amazone proprement dit, dans le dédale des chenaux qui font communiquer le grand fleuve avec l'estuaire du Tocantins, quelques bourgs et villages se montrent aux carrefours des rivières, dont le courant se renverse avec le *montant* et le *perdant*. » (IDEM, *ibid.*, p. 197.)

Quand ce dédale de chenaux, où nous voulons conduire le lecteur, se complique d'un dédale de noms, différents quoique se rapportant au même objet ⁽¹⁾, ou bien orthographiés de façons différentes, il est permis au voyageur qui voyage dans son fauteuil, devant sa table, de se trouver assez désorienté : nous espérons donc qu'on voudra faire bon accueil à ces quelques pages, où la géographie se mêle à l'histoire et l'histoire à la géographie, et pour lesquelles nous avons largement puisé dans une étude publiée dernièrement par un savant brésilien des plus distingués, M. Barata (de Belém), — je devrais dire : de Bélem ou Pará. Car cette ville peut servir d'exemple — et non des moindres — pour la multiplicité des noms. Elle s'appelle, en réalité :

Santa-Maria de Nazareth de Bélém de Grão Pará.

Telle est sa désignation officielle. Mais vous la rencontrerez, suivant les circonstances, appelée :

Santa-Maria,

Nazareth,

Belém,

Grão Pará,

Pará.

Cela n'est évidemment pas commode pour s'entendre, mais qu'y faire ? Il faut accepter les choses comme elles sont, et s'accommoder de cette géographie en partie quintuple.

« De nombreuses petites villes gravitent autour de Pará, et entretiennent avec elle des relations constantes. . . La villette de Cameté,

⁽¹⁾ Par exemple, il n'est presque pas de cours d'eau qui ne soient désignés (suivant les temps ou les auteurs) par le nom de *Parà*, *Paràna*, — rivière.

sur une haute berge à l'ouest du Tocantins, rivière large de 8 kilomètres, occupe le centre de la région la plus peuplée de l'État [de Pará]. Les habitants, tous *mamelucos* ⁽¹⁾ descendant, par les mères, des Indiens Camutá, ont autant d'intelligence et d'initiative que les Portugais ; ils ont même esprit d'industrie, mais les dépassent en bonne grâce et en bonté. Cametá est un des paradis du Brésil par la beauté de ses palmeraies, de ses îles et de ses cultures, aussi bien que par le charme de la vie sociale. Elle mériterait un proverbe louangeur comme celui que répètent avec complaisance les Paraenses, et que certains étrangers répètent avec ironie : *Quem vai para Pará para, Qui entre à Pará reste à Pará.* » (RECLUS, l. c., p. 202.)

Ceci nous servira d'entrée en matière pour parler de la capitanie de Camutá (depuis un certain temps on écrit *Cametá*), une des plus anciennes capitannies des bords de l'Amazone ; nous parlerons incidemment de quelques autres. Nous pourrions ainsi nous rendre compte de la façon dont se sont constituées les divisions territoriales au Brésil.

En Amérique, les monarques de la métropole ont d'abord partagé la terre en concessions ou *capitannies*, qui furent de véritables fiefs. Il y eut de grandes concessions (ce sont les capitannies), et de petites, appelées *sesmarias*.

On s'étonnera peut-être que j'emploie le terme de *capitanie* au lieu de celui de *capitainerie*, qui se trouve dans beaucoup d'ouvrages français : j'avoue que ce *capitainerie* me paraît barbare, et je préfère me servir du mot ibérique *capitania*.

Le Brésil fut d'abord divisé suivant neuf grandes capitannies ⁽²⁾, dont voici rapidement l'origine. D. João III, roi de Portugal (1521-1557), voyant que les Espagnols fortifiaient et peuplaient les terres du Rio de la Plata, jugea bon de diviser le continent du Brésil en provinces ou *capitannies*, avec des chefs ou seigneurs munis de pouvoirs féodaux (*poderes feudaes*), pour défendre et peupler ces provinces, — et cela, sans s'arrêter aux inconvénients qui pourraient en résulter dans la suite.

Ce prince, donc, avec la ferme intention de coloniser le Brésil,

⁽¹⁾ C'est ainsi qu'on appelle les métis. Cette désignation était réservée primitivement aux fils de blancs et d'indiennes.

⁽²⁾ Nous discuterons plus loin ce chiffre.

choisit Martini-Affonso de Souza, hidalgo de sa Maison et de son Conseil, seigneur de Prado, seigneur d'Alcantará, grand-alcade de Bragance et de Rio-Maior, — et, le 20 novembre de l'année 1530, par provision royale datée de Castro Verde, lui donna l'autorisation de concéder, dans les pays qu'il découvrirait au Brésil, des *sesmarias* et colonies : ce pour quoi le même seigneur fut nommé, par diplôme, capitão-mór (capitaine principal) et gouverneur des terres du Brésil.

Nous ne suivrons pas Martini-Affonso dans ses découvertes (c'est lui qui, le 1^{er} janvier 1531, créa l'appellation de Rio-de-Janeiro). Disons seulement que, le 22 du même mois, il abordait à Saint-Vincent.

Il n'y a pas certitude sur la date exacte de la concession faite à Martini-Affonso, par D. João III, de la seigneurie ou capitanie de Saint-Vincent, consistant dans cent lieues de côte, depuis Rio-de-Janeiro vers le sud. Le vicomte de Cayrú dit que la charte fut signée en la ville d'Evora, le 20 janvier 1534. D. Francisco de São-Luiz, également connu sous le nom de cardinal Saraiva, avance la date au 6 octobre de cette année, le donataire ayant commencé la colonisation dès 1531. D'autres ont affirmé que le *foral* (privilege) était du 28 septembre 1532; que, par suite, la division des capitannies avait eu lieu dès 1532, et que les chartes de donation partaient de là. Devant ces discordances, on peut supposer que Martini-Affonso, certain de l'autorisation royale, avait choisi le lieu de sa résidence et de son gouvernement dès l'année de son arrivée, lui donnant le nom de São-Vicente, puis distribuant les terres aux personnes qui l'accompagnaient.

Le capitaine bâtit à Saint-Vincent une forteresse qu'il appela Berroquiacó⁽¹⁾ (Bertioga). Le 10 octobre 1533, il concédait à Pedro de Góes une *sesmaria*, dans le lieu de Piratinanga.

Par hasard, on a découvert, il n'y a pas longtemps, l'*alvará* de D. João III, daté du 20 novembre 1530, qui concède à Martini-Affonso de Souza, partant pour le Brésil, la faculté de passer des *sesmarias*. On possède de cette pièce une triple copie authentiquée, par suite d'insertion dans trois *sesmarias* ou concessions. Elle est

⁽¹⁾ Ce mot s'orthographie de plusieurs manières : il paraît vouloir dire « maison des Buriquis », c'est-à-dire « des Singes ». — Le nom actuel (Bertioga) n'est qu'une corruption du premier.

trois fois enregistrée au chartrier de la «*Provedoria* du Fazenda Real da Villa de Santos», existant aujourd'hui dans la ville de Saint-Paul, — registre des *Sesmarias*⁽¹⁾.

Voici cet alvará :

«*Dom João*, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, de ce côté-ci de la mer, et, de l'autre côté de la mer, en Afrique, seigneur de Guinée, de la Conquête, Navigation et Commerce de l'Éthiopie, Arabie, Perse, et de l'Inde. A tous ceux qui cette mienne lettre verront, je fais savoir que, pour que les terres que Martini-Affonso de Souza, de mon Conseil, pourra trouver ou découvrir dans la terre du Brésil, où je l'envoie comme mon capitaine-principal, soient mises à profit, je lui confère pouvoir, par cette mienne lettre⁽²⁾, pour que ledit Martini-Affonso puisse donner aux personnes qu'il emmène avec lui, comme à celles qui dans la même terre voudront vivre et faire population, telle partie desdites terres que bon lui semblera, suivant que le mériteront ces personnes, par leurs services & qualités. Et les terres qu'ainsi donnera-t-il, seront pour ces personnes & pour leurs descendants ; et des terres qui leur seront octroyées leur passera ses chartes. Et que, dans le délai de deux années de l'octroi desdites chartes, chacun mette à profit sa concession ; et si n'est ainsi fait pendant le délai susdit, le donateur aura le droit d'en disposer en faveur d'autres personnes, pour la mettre à profit dans les mêmes conditions. Et dans lesdites chartes qu'ainsi donnera-t-il, sera transcrite ma propre lettre (ou charte) de pouvoir, afin que soit connu, de tout temps, que le donateur agit de la sorte par mon mandement, et que le donataire ait une garantie entière. Et parce qu'ainsi me plaît, j'ai voulu qu'on lui délivrât cette mienne lettre, par moi signée, et scellée de mon sceau pendant. — Donné dans la ville de Castro-Verde le 20 du mois de novembre. Fernam da Costa fit [cet écrit], l'an de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1530.»

On remarquera que dans ce document Martini-Affonso porte simplement le titre de «*Capitão-Mor*», c'est-à-dire capitaine principal. Il est certain cependant que ce grand homme fut *gouverneur* de la Nouvelle-Lusitanie. En effet, c'est ainsi que le nomme le tabellion

(1) Cart. da Prov. da F. R. de S. Paulo, liv. de *Reg. de SEMARIAS*, rubr. p. Cubas, avec ce titre : N. 1, liv. 1, 1555, fol. 42 et 103. — A la fin de la présente étude, nous reviendrons sur la pièce capitale ici traduite.

(2) Ou charte (*carta*).

de Saint-Vincent dans l'une des écritures dont on a tiré l'*alvará* qui nous occupe, l'acte du moulin (*engenho*) de la Mère-de-Dieu, conférant des terres à Pedro de Góes, le 15 octobre 1532 :

« De certaines terres que le très magnifique Seigneur Martini-Afonso de Souza, du Conseil du roi notre sire, *gouverneur* de toutes ces terres du Brésil . . . Les témoins, . . . Pedro Gonsalves, qui vint comme homme d'armes de la flotte dont fut capitaine principal ledit Seigneur *gouverneur* . . . ⁽¹⁾ »

Les gouverneurs de telle espèce étaient, au fond, de véritables vice-rois ; et d'ailleurs le droit de dispenser ainsi des terres en fief est un véritable droit régalien. C'est pourquoi D. João, comme on l'a vu par l'*alvará*, mettait la condition que dans les chartes de donation octroyées par de si puissants sujets serait toujours transcrite sa propre « charte de pouvoir », précaution (sans doute) utile, et qui — dans le cas présent — rend à l'histoire le service d'avoir conservé la charte primitive de 1530. Cet acte important donne la date exacte de la fondation de la capitanie de São-Vicente, la plus ancienne du Brésil, date que presque tous les écrivains avaient fort mal placée, les uns l'avancant jusqu'à 1549, les autres la reculant jusqu'à 1516. Nous savons maintenant que c'est 1531 : . . . « ce que Martini-Afonso découvrira dans la Terre du Brésil, où je l'envoie . . . ». Le capitaine vit la rivière de Janvier (*rio de Janeiro*) le premier jour de l'an 1531 et, le 22 janvier, aborda sur le point qu'il appela *Saint-Vincent*, comme nous l'apprend un véridique témoin ⁽²⁾ dans ses manuscrits, qu'on n'a peut-être pas suffisamment utilisés.

Malgré la science de D. Francisco de S. Luiz (cardinal Saraiva), nous devons donc admettre que ce très correct historien s'est arrêté, par erreur, à la date de 1530, par suite de l'absence de documents, apparus depuis.

Si nous avons insisté quelque peu sur ces faits, c'est que réellement ils comptent parmi les plus importants du règne de D. João III : la colonisation du Brésil, donc la répartition de cet immense territoire en capitannies ou — plus généralement parlant — en *sesmarias*, fiefs concédés, est une ère, au moins dans l'Histoire brésilienne : il lui faut accorder l'attention que méritent toutes les naissances et toutes les morts.

⁽¹⁾ Arch. do Conv. de N. Senhora do Carmo da Villa de Santos, requer. que fez Braz Cubas, etc., fol. 17.

⁽²⁾ Le sergent-principal (*sargento-mór*) Pedro Taques d'Almeida Paes Leme.

La charte royale donnait ordre de distribuer les terres, «à qui voudrait les habiter», suivant des lots de 50 lieues, mesurées sur la côte, et de les octroyer à des personnages riches, qui pussent les peupler à leurs frais, sous réserve de certains droits à payer à la Couronne.

Aussitôt commença le partage, mais nous ne savons pas exactement de quelle manière. Nous ignorons même le nombre des capitannies créées, car les historiens diffèrent entre eux. Le cardinal Saraiva n'admet que dix capitannies. Le F. Raphael de Jésus⁽¹⁾ en mentionne quatorze, avec de très grandes dimensions :

«Le roi . . . , pour détourner l'attention des princes et l'ambition des vassaux, divisa toute cette vaste surface de terre en quatorze capitannies, de la manière suivante :

«La première est de 160 lieues, allant du Grand Pará jusqu'au Maranhão.

«La seconde va depuis le Maranhão jusqu'au Ceará, sur la longueur de 135 lieues.

«La troisième, qui se termine au Rio Grande, présente une délimitation de 160 lieues.

«La quatrième continue sur l'espace de 45 lieues jusqu'à Parahyba.

«De Parahyba jusqu'à l'île de Itamaracà, l'on compte 25 lieues qui forment la cinquième capitanie.

«La sixième, qu'on appelle d'Itamaracà, couvre 6 lieues de côte.

«La capitanie de Pernambuco comprend 65 lieues de côte, terminées au nord par la rivière de Santa-Cruz, etc., au sud par la rivière de Saint-François, etc. De Pernambuco jusqu'à Sergipe, 130 lieues.

«La huitième capitanie a pour terme celle qui prend nom de la ville de Bahia, — soit 50 lieues de côte.

«Depuis là jusqu'aux Ilheos, 30 lieues de côte, formant la neuvième capitanie.

«La dixième va jusqu'à celle de Porto-Seguro, sur la distance de 30 lieues.

«De cette capitanie vers Espirito-Santo court la capitanie onzième, occupant 71 lieues de côte.

⁽¹⁾ Dans son *Castrioto Luzitano* (Lisb., 1679), Part. I, liv. I, § 12.

« La douzième se termine à la Rivière-de-Janvier et présente une côte de 35 lieues.

« La treizième court de la Rivière-de-Janvier jusqu'à Saint-Vincent, sur la longueur de 75 lieues.

« La quatorzième et dernière va jusqu'au port de Santos, et de là jusqu'au Rio-da-Prata, par une côte... d'un grand nombre de lieues. »

Ces derniers mots indiquent que la côte en question, allant joindre les domaines espagnols (Rio de la Plata), n'était pas alors très bien connue.

Dans un ouvrage manuscrit, du même temps, Alexandre de Gusmão compte quinze capitannies. Il paraît subdiviser la quatorzième de l'auteur précédent, mal définie (comme nous venons de le voir). Il distingue une capitannie ou province « du Roi ». C'est à peu près le Rio-Grande-do-Sul actuel. « Cette capitannie ou province se continue par les terres entre les rivières Ibiemy et Uruguay, jusqu'au bord de la rivière d'Argent, au sud du Parana. Cette même « capitannie du Roi » possède, en outre, la colonie et terre de Sacramento, capitale du même nom, qui s'étend sur la rive gauche (septentrionale) de la rivière d'Argent, depuis le cap de Sainte-Marie jusqu'à la bouche de la rivière Uruguay, comprises les îles de Martini-Garcia, Saint-Gabriel, etc. » L'on sait que ces territoires furent longtemps et vivement contestés entre l'Espagne et le Portugal.

Le P. Nicoláo de Oliveira, dans ses *Grandeurs de Lisbonne*⁽¹⁾, écrites en 1620-1621, mentionne quatorze capitannies.

Nous connaissons les privilèges de neuf capitannies fondées par le roi D. João III ; ce sont les suivantes :

1° Capitannie de Saint-Vincent, donnée à Martin-Affonso de Souza, par *foral* (privilège) du 6 octobre 1534 ;

2° Capitannie de « Santo-Amoro et Itamaracá », concédée à Pedro-Lopes de Souza, par *foral* de la même date ;

3° Capitannie de Saint Thomas, ou Parahyba-do-Sul, donnée à Pedro de Géés da Silveira, par *foral* du 29 février 1536 ;

4° Capitannie de l'Esprit-Saint, donnée à Vasco-Fernandes Coutinho, par *foral* du 7 octobre 1534 ;

⁽¹⁾ *Grandezas de Lisboa*, p. 110 et 259 de l'édition de 1804.

5° Capitanie de Porto-Seguro, donnée à Pedro do Campo-Zorinho, par foral du 27 mai 1534, ratifié le 23 septembre de la même année ;

6° Capitanie des Ilhéos, donnée à Jorge de Figueiredo-Correã par foral du 1^{er} avril 1535 ;

7° Capitanie de la baie de Tous-les-Saints (Bahía), donnée à Francisco Pereira-Coutinho, par foral du 26 août 1534 ;

8° Capitanie de Pernambuco, donnée à Duarte Coelho-Pereira, par foral du 24 octobre 1534 ;

9° Capitanie du Maranhão, donnée à João de Barros, par foral du 11 mars 1535. Ce Barros est le célèbre historien portugais.

Telles sont les capitannies des premiers donataires dont les noms se rencontrent dans les privilèges ou *foraes*. Toutes ces anciennes capitannies ont été depuis incorporées à la Couronne, par des contrats passés entre les rois et les seigneurs donataires avec diverses réserves.

Les nécessités des temps obligèrent les souverains à créer au Brésil un centre de pouvoir — le gouverneur général — auquel les donateurs étaient *généralement* subordonnés. Ce centre s'établit à Bahía. Par suite de circonstances nouvelles, il fallut dédoubler ce centre ; à Bahía ressortirent les capitannies du Nord, à Rio-de-Janeiro les capitannies du Sud. Même un jour vint où la Couronne dut désigner encore un nouveau centre dans l'île de Maranhão pour gouverner les terres situées au-dessus du cap Saint-Roch.

Mais nous ne voulons pas aujourd'hui traiter la question dans toute son ampleur ⁽¹⁾. Nous nous contenterons de peindre un coin du tableau, c'est-à-dire de suivre dans son développement, de sa naissance à sa fin, une sous-capitanie des bords du fleuve Amazonas, créée en vertu des droits presque régaliens que D. João III, roi de Portugal, avait mis en vigueur, et que les rois d'Espagne, devenus souverains du Portugal après les événements qui suivirent la mort de D. Sébastien, jugèrent à propos de maintenir comme constituant un moyen de gouvernement convenable pour les vastes territoires du pays de la Sainte-Croix.

Il est, sans aucun doute, un mot que le lecteur aura noté, dans la charte royale du 20 novembre 1530, car ce mot y revient avec

(1) L'auteur a l'intention de donner sous peu les *foraes* des neuf capitannies, texte et traduction (inédite).

persistance, jusqu'à trois fois : *mettre à profit* les terres, *aprovietar os terras*. C'est le terme même employé dans des actes beaucoup plus anciens que les donations de capitannies ; nous voulons parler des donations des *sesmariás*, les capitannies n'étant évidemment que des *sesmariás* développées. Les deux idées se tiennent. La *semariá* (l'origine du mot est inconnue) paraît remonter fort haut dans l'histoire de la péninsule Ibérique. Roquete donne du mot cette double traduction : « Certaine division territoriale ; terrain inculte qu'on partageait aux colons. » Le lexicologue aurait dû commencer par la seconde définition, la vraie, la définition originelle ; l'autre sens n'est qu'un sens dérivé : c'est d'ailleurs (comme il arrive souvent) le seul qui soit compris aujourd'hui. Plusieurs jurisconsultes brésiliens, consultés, m'ont dit : « La *sesmariá*, c'est une surface de terre de quatre *lieues* carrées. » — « C'est une surface de terre de trois lieues de front sur six de profondeur. . . » etc. Même pour des hommes de loi, la *sesmaria* n'est plus qu'une division territoriale, sur laquelle, du moins, ils pourraient être d'accord.

Le très savant Viterbo, si compétent sur les choses portugaises du passé, s'exprime de la manière suivante ⁽¹⁾ :

« *Sesmaria*. — On appelait ainsi les donations de terres, métairies (*casas*) ou *pardieiros* ⁽²⁾, en ruine et sans profit, et que leurs droituriers seigneurs ⁽³⁾ (*direitos senhores*), après avoir été avisés, ne mettaient pas à profit et valeur. »

Le même auteur dit que *sesmariá* vient de *sesmo*, « sixième partie d'une chose quelconque », sans s'expliquer davantage. Nous ne voyons pas très bien la connexion des deux idées ; nous croyons préférable d'avouer que nous ignorons l'étymologie ⁽⁴⁾ d'un terme désignant une coutume certainement très ancienne, très populaire, et créée « pour favoriser la culture et tuer la paresse », comme s'exprime un chroniqueur d'autrefois.

Un document de 1475 nous éclaire sur le véritable caractère des *sesmariás* :

« Dom João, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, seigneur de Ceuta :

(1) *Elucidario*, Lisbonne, 1793, p. 318.

(2) Ce mot répond à peu près à « vieille maison ».

(3) Possesseurs légitimes.

(4) Peut-être arabe? . . . Que croire? Viterbo lui-même avance que *sesmo* signifie aussi « terre délaissée ». — Obscur, très obscur! . . .

« A vous, juges échevins⁽¹⁾, procureur et dignes hommes de notre ville de Pinhel, et tous autres officieux quelconques, à qui de ce connaître appartiendra, par quelque manière que ce soit, à qui cette lettre sera montrée, salut.

« Sachez que nous avons vu l'information que vous nous avez envoyée, en laquelle était contenu, parmi d'autres choses : Que dans cette ville et faubourg, et territoire d'icelle, se trouvaient & se trouvent beaucoup de vieilles maisons⁽²⁾, et des champs clôturés qui, depuis du temps et de nombreuses années, ne sont et n'ont été mis à profit ; et ce, parce qu'il y a des personnes qui ne les voulaient et ne les veulent mettre à profit, — d'où les voisins & limitrophes recevaient perte & dommage : et qu'en outre, parmi les vignes du territoire⁽³⁾ de cette ville, il se trouvait et se trouve quelques terres qui jadis, dans d'autres temps, furent des vignes, & qui, depuis vingt, trente et quarante ans et plus, n'ont été ni ne sont mises à profit ; par suite de quoi forêts⁽⁴⁾ et broussailles y sont devenues si grandes, que là se sont retirés des sangliers, des ours, & beaucoup d'autres animaux ; où l'on a parfois jeté le feu, de telle sorte que les autres vignes alentour souffraient grand dommage : si bien que, par rapport aux animaux, à l'incendie, au petit nombre d'hommes et grand nombre de bêtes, on était sur le point de ne plus avoir de vignes. Pour telle cause, vous nous avez demandé que par grâce nous vous donnassions latitude & licence pour que vous puissiez distribuer lesdites vieilles maisons et superficies closes & terres qui ne sont pas mises à profit, en *sesmariás* à diverses personnes qui les missent à profit, suivant ce qui plus longuement en votre information était contenu.

« La chose ayant été vue par nous, voulant faire grâce & faveur au Conseil⁽⁵⁾, pour le bien commun et le bien de la terre :

« Nous avons pour agréable, et vous donnons latitude et licence de distribuer et pouvoir distribuer lesdites vieilles maisons et superficies closes et terres, à toutes les personnes qui vous les demanderont, et prendront en *sesmariás* ; encore que les propriétaires [actuels] soient, en premier, requis de les mettre à profit, dans

(1) Vreadores.

(2) Pardieiros.

(3) Sesmo. — Remarquer la ressemblance de ce mot avec *sesmaria*.

(4) Montes.

(5) *Conselho*, district ou canton.

l'espace d'un an depuis le jour où requête leur en sera faite. Et dans le cas où lesdits propriétaires ne les auraient pas cultivées et mises à profit dans ladite année, alors pourront-elles être données par celui que votre Conseil aura désigné⁽¹⁾ comme *sesmeiro* (distributeur de *sesmarias*), d'accord avec les dignes hommes de cette ville, à des personnes quelconques, ainsi que l'avons exprimé. De même aussi que ceux à qui l'on aura donné lesdites pièces de terre les mettent à profit & cultivent. S'ils font ainsi, nous ordonnons qu'ils les possèdent librement, sans autre discussion⁽²⁾, pour eux et pour leurs héritiers & successeurs ; et, et s'ils ne font ainsi, que les terres leur soient retirées, et données à d'autres, qui les cultivent et mettent à profit, — de telle sorte que lesdites propriétés soient mises à profit et rendues meilleures...

« En témoignage de quoi, nous avons ordonné que vous fût octroyée cette lettre⁽³⁾, [la] donnant dans la cité de Lisbonne le treizième du mois d'octobre.

« Le roi l'a commandé par João Gonçalves et par Rui Fernandes ses vassaux, et [membres] de sa Cour suprême⁽⁴⁾. Lourenço Annes l'a fait⁽⁵⁾ l'an 1475. »

La charte si remarquable que nous venons de traduire, confirmée une première fois par D. Manoel en 1496, le fut encore par D. João III en 1535, c'est-à-dire cinq ans après la charte des premières capitannies au Brésil. Les ressemblances entre ces actes sont trop palpables pour que nous insistions davantage.

Ainsi s'explique la création des capitannies du Nouveau-Monde, qui n'a pas été sans surprendre les géographes et les historiens, lesquels y voyaient des faits isolés. En réalité, capitannies et *sesmarias* rentrent dans la même définition, celle de Roquete : « Terrains incultes qu'on partageait aux colons. »

En un cas comme en l'autre, la volonté très nette du souve-

(1) Prière de noter cette particularité, qui prouve combien tout ce *Droit coutumier* était de nature populaire.

(2) *Contenda*, — textuellement «dispute».

(3) Ou charte (*carta*).

(4) *Dezembargo*. Ce mot, qui ne possède pas d'équivalent en français, s'applique en général aux Cours de justice. Il signifie en réalité *décision*, et vient du verbe *dezembargar*, dépêcher, expédier.

(5) C'est-à-dire : « a fait cet acte ». Il est extrait du *Livro dos Registos da Camara de Pinhel* (Portugal), t. I. — Voir la pièce originale, à l'appendice A.

rain, ce qui, somme toute, légitimait une *expropriation*, — qu'il s'agît d'hommes du vieux continent ou de sauvages de l'Amérique, — c'était la mise en valeur, *aprovidar*, des terres concédées.

La réalité ne devait pas répondre à ce royal désir.

Pour que la pensée royale fût exécutée, il fallait que le système s'appliquât du plus grand au plus petit, car la mise en valeur d'un territoire n'est possible qu'à condition de subdiviser le travail. A côté des capitannies de premier ordre, dont le chef portait le titre de capitaine général, véritable gouverneur d'État, il y en avait de moindres, telle celle de Camutá, déjà fort étendue, et toutes ces concessions rentraient dans la catégorie des terres de fief, — *sesmaries*. Encore aujourd'hui, l'on appelle *sesmaria*, par souvenir des choses de jadis, — le nom seul étant resté, dans un sens détourné, — l'on appelle *sesmarie* une division de territoire de quelques lieues carrées. Ne cherchez pas à préciser, — la précision est impossible. Quant à la *lieue* elle-même, dont il n'est pas seulement question dans les chartes de donation de jadis, mais qu'on emploie encore aujourd'hui couramment dans la conversation, que dis-je ? dans les ouvrages géographiques, — c'est une *unité* difficile à définir, — défaut grave pour une *unité* ! La lieue est en moyenne de 6 à 8 kilomètres ; mais elle comporterait, paraît-il, un écart beaucoup plus considérable, « depuis la *legoa grande* jusqu'à la *legoa pequena* (lieue petite), — et jusqu'à la *legoa de nada* (de rien) » ⁽¹⁾.

Tel fut donc le principe de la division du sol dans l'ancien Brésil : partage de la terre en fiefs plus ou moins vastes, concédés par le souverain soit immédiatement, soit médiatement par les capitaines généraux. Plus tard, lorsque la propriété directe de toute la contrée revint au pouvoir royal (nous suivrons la capitanie de Camutá jusque-là), ce pouvoir distribua des parcelles qui portèrent encore le nom de *sesmarias*. « Les traditions se sont perpétuées, dit Élisée Reclus . . . La Nation (1894) ne possède que très peu de terres libres . . . » ⁽²⁾.

De la plus grande division territoriale d'autrefois, de la capitanie, passons à la plus petite, autrefois comme aujourd'hui. Cette division civile a gardé son antique dénomination religieuse : *fre-*

⁽¹⁾ H. Henry KOSTER, *Travels in Brazil*.

⁽²⁾ T. XIX, p. 463.

guesia, c'est-à-dire *paroisse*. « En 1886, on comptait dans tout l'empire 1886 de ces paroisses, quelques-unes formant un simple quartier de villes, d'autres embrassant un territoire immense ⁽¹⁾. »

Plusieurs paroisses sont groupées en *termos*, qui correspondent, pour la plupart, aux *municípios* ; cependant quelques *termos* se subdivisent en *municipes*, — « le corps politique correspondant le mieux, malgré son étendue considérable, à la *commune* française. Dans les statistiques brésiliennes, la population s'énumère par *municipes* ; et la plupart des ouvrages géographiques mentionnent les *villes* avec un nombre d'habitants compris dans l'espace de plusieurs milliers de kilomètres carrés. La population agglomérée dans la localité centrale, qualifiée de *cidade* ou de *villa*, ne représente souvent que le dixième du chiffre indiqué, quelquefois moins encore. . . Le groupement des *municipes* constitue la *comarca*. »

Le mot français qui paraît le mieux traduire ce dernier mot est *canton*.

Camutá, dont nous allons nous occuper avec quelque détail, est une *comarca* de l'ancienne province de Pará, *comarca* créée en 1841 ⁽²⁾ et dont le nom vient de la localité centrale. Décorée alors du titre de *villa*, puis de celui de *cidade* ⁽³⁾, — cette localité, qui se trouve sur la rive gauche du Rio Tocantins, est distante de 26 *legoas* ⁽⁴⁾ de la *cidade* de Belem, dans la direction du Sud-Ouest.

Elle fut jadis un village (*aldeia*) d'Indiens Cametás, dont le district fut donné, vers le commencement du xvii^e siècle, à la puissante famille portugaise des Coelho, comme il ressort de divers actes que le lecteur trouvera plus loin. Ceci se passait à l'époque où les Portugais, sujets du roi d'Espagne, guerroyaient fort en ces parages contre les Hollandais et les Anglais ⁽⁵⁾, contre les premiers surtout, qui furent dès lors refoulés dans la région plus septentrionale.

Un Père capucin ayant planté chez les Cametás une croix de

(1) T. XIX, p. 493.

(2) Lopes de Moura, *Diccionario geographico*, 1845.

(3) Par une loi de 1848.

(4) Soit environ 145 kilomètres.

(5) Sans compter les Français. — Notons que ce fut à cette époque si troublée pour la capitanie de Maranhão, ce fut en 1622 que le capitam-mor Antonio-Muniz Barreiro établit le premier deux *engins* (moulins pour cannes à sucre), sur les bords de la rivière Itapicuru. — Le célèbre et très estimable Francisco Coelho de Carvalho fut le successeur de Barreiro.

mission, le lieu prit le nom de Santa-Cruz de Camutá. Plus tard (1635), on voulut transformer ce nom en celui de *Villa Viçosa*, c'est-à-dire Bourg-Verdoyant; mais l'appellation première a prévalu parmi les habitants du pays.

Camutá conserve actuellement encore son importance du XVII^e siècle : c'est là que sont déposées les marchandises qui viennent par les cours d'eau voisins et par le Tocantins. Ce point sert d'échelle aux embarcations qui montent, par ladite rivière de Tocantins, jusqu'à l'intérieur de la province, ou mieux de l'État de Goyáz.

L'église paroissiale de Camutá (c'est la troisième) s'appelle encore Saint-Jean-Baptiste, comme en 1635. On voit donc que ce « petit paradis », suivant le mot de Reclus, possède une histoire, chose assez rare au Brésil. Et d'abord, pour remonter tout à fait loin, c'est du port de l'ancienne *aldeia* de Camutá que Pedro Teixeira mit à la voile pour le Pérou (1537); et c'est dans le même port qu'il vint débarquer l'année suivante après avoir, le premier, remonté, puis redescendu l'Amazone. Il avait poussé jusqu'à la grande capitale de Quito, si célèbre dans les fastes coloniales d'Espagne au XVI^e siècle.

Revenons au XVII^e.

En 1636 mourait à Villa-Viçosa de Santa-Cruz do Camutá le premier gouverneur et capitaine général, depuis dix ans, de l'État de Maranhão⁽¹⁾, Francisco Coelho de Carvalho, qui fut enterré dans l'église paroissiale ou de Saint-Jean-Baptiste. Ce capitaine général était fils de Féliciano Coelho, jadis gouverneur de São-Thomé, puis de Parahyba (1595), et commandeur de Villa-de-Cêa; la femme du commandeur, mère de Francisco, s'appelait dona Maria Monteiro.

Francisco Coelho s'était d'abord fait connaître en guerroyant, dans le Pernambuco, contre les Hollandais.

Autorisé par *alvará* (lettres patentes) du 19 mars 1624 et par charte royale du 14 mai 1633, Francisco put concéder à son fils Féliciano la capitanie de Camutá. Voici des extraits de documents qui nous renseignent à cet égard :

« Moi, le Roi⁽²⁾, fais savoir à ceux qui verront cet *alvará* que, par

(1) Ce gouvernement comprenait le Pará, le Piahy, le Ceará.

(2) Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'il s'agit ici de Philippe III

justes considérations de mon service à ce me mouvant, j'ai pour bien que Francisco Coelho de Carvalho, que j'ai nommé pour gouverneur de Maranhão, suivant l'avis du provéditeur de mes Finances de cette conquête, — puisse répartir les terres et capitannies de cet État, aux habitants et cultivateurs qui le demanderont, étant personnes de bonne situation et de capital, comme il convient pour l'avantage desdites terres et capitannies, — et sous l'obligation de demander confirmation de ces terres au Conseil de mes Finances, dans l'espace des deux premières années qui suivront. Et cela s'accomplira très exactement ainsi qu'il est contenu dans cet acte, qui vaudra comme charte, et ne passera pas par la Chancellerie, nonobstant les ordonnances du second Livre, numéros XXXIX et XL, qui disposent le contraire. Francisco da Breu le fit (cet acte) à Lisbonne, le dix-neuf mars de [mil] six cent vingt-quatre. Diogo Soares le fit écrire. . . » (Charte de donation de la capitanie de Camutá 1637, à Feliciano Coelho de Carvalho. Chancellerie de Philippe III, livre 35, fol. 95, dans les archives de la Torre do Tombo [Lisbonne]. Copie appartenant au Dr Bavata.)

Des mêmes archives ⁽¹⁾ :

« . . . Et les capitannies de cet État et du Pará se répartiront aussitôt entre des particuliers ayant un capital pour les peupler et les cultiver, en les réduisant à d'assez faibles surfaces, afin que les donataires à qui l'on en fera la faveur puissent mieux remplir leurs obligations, principalement pour les fortifier : on en fera don aux personnes qui, par ma grâce, en auront promesse, conformément aux dépêches, et procédant pour la répartition, le plus possible suivant les ordres par nous donnés et ce qui reste dit. » Il faut remarquer ici que Varnhagen avait tort lorsqu'il écrivait : « En apprenant les plans de Bento Maciel touchant l'établissement de nouvelles capitannies dans l'État, le gouverneur (Francisco Coelho de Carvalho) jugea qu'il pourrait dès lors en donner deux, l'une à son fils (Feliciano), l'autre à son frère (Antonio), *desembargador* du palais ; il se fondait abusivement pour cela sur les dispositions de deux provisions royales (celles que nous citons, 1624, 1633) autorisant à donner des terres en fiefs (*terras de sesmarias*). » [*Hist. ger. do Brazil*, 2^e éd., t. II, p. 711.]

d'Espagne, agissant comme roi de Portugal. — Voir, à l'appendice, le texte original B en excellent portugais.

⁽¹⁾ Voir à l'appendice C.

Feliciano Coelho de Carvalho, dont il est ici question, venu de Portugal avec son père, avait servi dans le Maragnon et le Pará. C'est lui qui commandait en 1632 l'expédition envoyée contre le fort anglais de Cumaná, pris d'assaut dans la nuit du 9 juillet, grâce à l'intrépidité du capitaine Pedro Baião de Abreu. La charte de donation de la capitanie de Camutá porte la date du 14 décembre 1633⁽¹⁾ : cette capitanie venait en compensation de celle de Caeté, donnée au même Feliciano par le même gouverneur, son propre père, en 1627.

Par charte du 25 mai 1622, Philippe III faisait présent à Gaspar de Sousa, lequel avait été gouverneur général du Brésil (1613-1616), d'une capitanie dans les terres de ladite conquête du Maranhão ou Pará, conformément au lieu qu'il choisissait sous la même juridiction et les mêmes obligations que furent concédées les autres capitannies de l'État du Brésil, pour qu'il la fit valoir et peupler : duquel don lui fut passée lettre patente (*portaria*), le 22 août de ladite année, avec déclaration qu'avec elle serait présentée la nomination authentique de la région et du lieu par lui choisis pour ladite capitanie, dont lui serait passé charte de donation...⁽²⁾ (Charte de donation de la capitanie de Caeté, pour Alvaro de Sousa. Chancellerie de Philippe III, l. 27, fol. 82 ; archives de la Torre do Tombo).

Mais Gaspar de Sousa mourut sans avoir choisi ces terres qui devaient constituer la capitanie promise. Alvaro de Sousa, son fils aîné, se trouvant l'héritier de sa maison et de ses services envers le roi, fit une pétition le 10 octobre 1633, dans laquelle il demandait, «... conformément à ladite merci (don, présent) et sentence de justification, qu'on lui fit la grâce de lui passer donation de ladite capitanie⁽³⁾», et déclarait «qu'il choisissait pour ladite sienne capitanie les terres qui sont situées depuis le Rio Tury jusqu'au Rio Cayté». Comme réponse lui fut passée la charte de donation de la capitanie de Caeté, le 13 février 1634⁽⁴⁾ ; et, par suite, la donation de cette capitanie faite antérieurement à Feliciano Coelho resta sans effet.

Du village de Santa-Cruz de Camutá, Feliciano Coelho constitua

(1) Tiré de la charte de donation déjà mentionnée (1637).

(2) Voir appendice D.

(3) Documents cités.

(4) *Ibid.*

le chef-lieu de sa capitanie, comme il avait été décidé par son père qui disait, dans la charte de donation, — « parce que c'est le lieu le plus facile à défendre qu'il y ait dans lesdites terres », et lui conféra le titre de Villa-Viçosa⁽¹⁾ de Santa-Cruz do Camutá (1635). Il y fit bâtir la modeste église paroissiale dont nous avons parlé, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Notons qu'il y construisit un moulin à sucre : il en existait alors deux autres dans les environs de Belem ; il paraît [cependant] qu'on n'y fabriquait point du sucre, faute de chaudières, mais de l'eau-de-vie.

Les Indiens de cette région, les Tupinambás, n'étaient pas là dans leur premier habitat, quoi qu'on en ait dit. Sans insister sur un point qui n'est pas de notre sujet, rappelons qu'ils avaient été transportés en 1620 des bords du Tocantins en cette région ; et leur nouveau séjour prit le nom de Camutá, nom de leur premier habitat.

Ce nouveau centre de population fut évangélisé par un Père capucin (de Saint-Antoine) : Frère Christophe de Saint-Joseph y fit dresser une croix de bois, d'où la désignation de Santa-Cruz do Camutá. L'administration religieuse passa depuis aux mains des Carmélites (1643), puis des Jésuites (1655), puis des Capucins de la Piété (1693) ; finalement la paroisse fut régie par des prêtres séculiers (1759).

Le P. José de Moraes rapporte⁽²⁾ que, la population ayant été désolée par une épidémie de variole, le P. Manuel Nunes la fit passer au lieu de Parajó, c'est-à-dire à l'emplacement actuel de la cité⁽³⁾ de Camutá (c'est, du moins, l'opinion de Candido Mendes, dans ses notes à l'ouvrage du Père jésuite). Le P. José ne dit pas en quelle année fut exécuté ce changement ; mais, d'après divers rapprochements de faits, on peut conjecturer que ce fut entre 1670 et 1690.

Le point abandonné resta dès lors désigné par l'appellation de Camutá-Tapera⁽⁴⁾.

Revenons à Feliciano Coelho. Peu de temps après la mort du gouverneur son père, en 1636, Feliciano partit pour Lisbonne. Il obtint

(1) Nous avons dit que *Viçoso* signifie « Verdoyant ».

(2) *Historia da Companhia de Jesus*. (Dans les *Mémoires pour l'Histoire de l'ancien État de Maranhão*, par C. Mendes de Almeida, t. I, p. 499-500.)

(3) *Cidade de Camutá*. Le titre de *Cidade* lui fut donné par une loi de 1848.

(4) *Tapera*, mot particulier au Brésil, signifie « Délaissé ».

que fût confirmée la donation de sa capitanie, par charte du 26 octobre 1637. (Nous l'avons déjà citée partiellement, Chancellerie de Philippe III, L. 35, fol. 95; Torre do Tombo, Lisboa.)

D'après cette charte appartenaient à la capitanie de Camutá⁽¹⁾ « les terres qui se trouvent entre le rio Pará⁽²⁾ et le premier bras de la rivière des Amazones⁽³⁾, avec les *lieues* qu'il y aura depuis le détroit qu'on appelle aujourd'hui de Camutá⁽⁴⁾ jusqu'à sortir au rio Corupá⁽⁵⁾, ce qui peut faire quarante lieues, plus ou moins, en route droite; et par ledit rio de Corupá, de même, vers le rio de Paranaíba⁽⁶⁾, les lieues qu'ont d'habitude toutes les capitannies dont j'ai fait merci dans ces terres d'Amérique, cette situation correspondant par le rio Pará (Tocantins) ci-dessus avec le sud et la partie de l'ouest où s'achève la limite que j'ai indiquée pour la capitanie du Pará. . . »

« De même aussi seront audit Feliciano Coelho de Carvalho, comme à ses successeurs, les îles qui se rencontreront, de la manière sus-dite, jusqu'à dix lieues en mer vis-à-vis la frontière et limite desdites quarante lieues de côte de sa capitanie, lesquelles seront entendues comme mesurées de la manière sus-dite, et pénétreront dans la forêt et la terre ferme de l'intérieur de la manière sus-dite, et de là dans l'intérieur autant qu'entrer pourront et qu'il sera de ma conquête en cette terre. . . »

Par cette délimitation, on voit que la capitanie de Feliciano Coelho couvrait le vaste espace de terres compris entre la rive gauche (occidentale) du rio Tocantins jusqu'à la rive droite (orientale) du rio Xingú. Sa bordure ou front regardant le nord allait depuis la pointe de Tatuoca, de Jupatituba, de Limoeiro, de Frechal (elle a porté tous ces noms), extrémité du rivage occidental de l'embouchure du Tocantins, jusqu'au rio das Areias (rivière des Sables⁽⁷⁾), qu'on appelle aujourd'hui Marajó-Miri (Marajoi), cet affluent de

⁽¹⁾ Voir appendice E.

⁽²⁾ Le Tocantins.

⁽³⁾ C'est-à-dire le Xingú.

⁽⁴⁾ Voir plus bas.

⁽⁵⁾ La côte de Gurupá, rive droite de l'Amazone. « Gurupá. . . domine le chenal le plus fréquenté. . . La ville a pris son nom d'une tribu *tupi* qui n'existe plus. » (É. RECLUS.)

⁽⁶⁾ Le Xingú.

⁽⁷⁾ Cette rivière court entre d'épaisses *matas* (brousses), en terrains plats mais inhabités.

droite de l'Amazone, qui se déverse à trois lieues au-dessus du canal Tajipurú, situé lui-même à douze lieues au-dessous de la ville de Garupá.

Pour éclaircir un peu ces données complexes, nous transcrivons quelques passages de géographes estimés :

« Si vous tirez une ligne imaginaire (écrit le P. José de Moraes, dans l'ouvrage déjà mentionné, t. I, p. 501-502), une ligne allant depuis le rio Limoeiro jusqu'au rio das Areias, tout ce qui reste à main droite appartenait au baron da Ilha-Grande (de Joanes), et tout ce qui reste à main gauche relevait du donataire de Camutá, Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, le cinquième et dernier donataire, dont les terres commencent à la bouche du rio Tocantins pour aboutir au rio das Areias, par la côte, avec quelques îles et quarante lieues (de profondeur) dans la forêt... D'Arucará (Portel), si nous suivions la côte de la terre ferme, nous pourrions aller sortir à l'embouchure du rio das Areias, au large du Garupá... Pénétrant dans la fameuse rivière des Amazones, objet de notre description, nous tombons à peu de distance, sur la main gauche, de l'embouchure du rio das Areias... »

João-Vasco-Manoel Braun dit, à son tour : « Lorsque vous naviguez sur la côte méridionale de l'Amazone, en remontant, vous traversez dans l'ordre suivant les bouches des cours d'eau que voici :

« L'iguarapé das Areias,

« Le rio Picurui,

« L'iguarapé das Aningas,

jusqu'à ce que vous abordiez à la ville et forteresse de Saint-Antoine de Garupá, qui se trouve à treize lieues au-dessus de l'embouchure supérieure du Tajipurú. » (*Roteiro chorographico*, 1784.)

Enfin nous lisons dans Aires do Casal : « Le rio das Arêas, qui se déverse dans l'Amazone près de l'entrée septentrionale du détroit Taygipurú (remarquons les différences d'orthographe), est navigable sur un large espace à travers des *matos* (forêts ou broussailles), qui couvrent un terrain plat, rempli d'animaux de chasse. » (*Chorographia brasílica*, 1817, t. II, p. 304-305.)

On aura noté plus haut, dans le texte du xvii^e siècle, l'expression « détroit de Camutá ». Ce qu'on désignait alors sous ce nom, c'est le canal qui court entre la côte visée par les documents précédents et les îles adjacentes, traversant les baies des Bócas ou d'Ocyras, de Portel, de Melgaço, d'où sort ledit canal avec l'appellation de

Tajipurú, pour déboucher dans l'Amazone. Ces baies sont alimentées par la série des rivières suivantes :

Cupijó;

Araticú;

Panaíva (Panaúa);

Jocundá;

Pacajá;

Uanapú (Guanapú).

De même aussi, beaucoup d'iguarapés (cours d'eau) qui surgissent de la côte de Camutá.

La ligne de fond de la capitanie devait courir, d'un côté, par la rive gauche du Tocantins, jusqu'à la limite de la capitanie du Pará (rive droite), qui formait alors le premier *saut* de cette rivière — la cascade⁽¹⁾ des Guaribas, cinquante lieues au-dessus de l'embouchure; de l'autre côté, par la rive droite du Xingú, sur une longueur égalant « les lieues qu'ont d'habitude toutes les capitannies dont j'ai fait merci dans ces terres d'Amérique ».

Observons, en passant, que Varnhagen a dit à tort : « la capitanie en question devait commencer aux confins de celle du Pará, confins qui, le 13 avril 1633, furent décrétés comme étant à la première cascade du Tocantins; la donation allait jusqu'aux terres des Tapuyussus » (*loc. cit.*).

Cette capitanie comprenait ainsi les deux portions que Bento Maciel Parente, dans son célèbre *Memorial*, avait proposées comme propres à diviser les territoires dont nous nous occupons, et qu'il considérait comme des îles : l'une devant s'étendre entre les rios Tocantins et Pacajá, sur vingt lieues de largeur et quarante de longueur, l'autre s'étendre entre cette dernière rivière et le Xingú, sur vingt lieues de front et quarante de profondeur.

Feliciano Coelho ne revint pas de Lisbonne à sa capitanie, dont il confia le gouvernement à son fondé de pouvoirs et capitaine principal (capitão-mór), Cipriano Maciel Aranha.

Ce fut le frère de Feliciano qui lui succéda, l'an 1646, comme donataire de la capitanie. Ce frère, Antonio de Albuquerque Coelho de Carvalho, fut le neuvième gouverneur et capitaine-général de l'État du Maranhão (1667-1671).

Vers la fin de son gouvernement, en 1671, ce seigneur fit ex-

⁽¹⁾ *Cachoeira*.

humer de l'église Saint-Jean-Baptiste de Camutá les restes mortels de son père Francisco Coelho de Carvalho, qu'il prit soin de transporter à Lisbonne.

Le même seigneur Antonio recueillit aussi la succession de la capitanie de Cumá, dans le Maranhão, comme époux en secondes noces de sa cousine D. Ignez Maria Coelho de Carvalho, la fille et l'héritière d'un *desembargador*⁽¹⁾, également nommé Coelho de Carvalho : ce desembargador avait reçu ladite capitanie de son frère, le Francisco Coelho qui fait le fond de la présente étude historico-géographique, dans une charte passée en la ville de Belém, le 12 juin 1627, et confirmée par Philippe III dans une charte « donnée en notre ville de Lisbonne, le 15 du mois de mars de l'année de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil six cent trente-neuf ». La donation de la capitanie de Cumá fut confirmée pour D. Ignez Maria dans une charte du 6 octobre 1648.

Les deux capitanies (Cumá, Camutá) se trouvèrent ainsi réunies sous la souveraineté d'Antonio d'Albuquerque Coelho de Carvalho.

Ce gouverneur eut comme successeur dans la donation des deux capitannies son propre fils, Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, qui mourut le 14 avril 1720, à Lervão, district de Coïmbre (Portugal)⁽²⁾.

C'est par lui que fut concédée à la Chambre de Camutá toute une division de terres *sesmarias*, par charte en date du 27 mai 1713, dont l'acte de possession fut passé le 20 novembre de la même année.

Il mourut sans enfants, ayant institué par testament comme légataire universel son frère cadet, Antoine II d'Albuquerque Coelho de Carvalho : du 2 novembre 1722 est datée la charte de confirmation de la double capitanie. Antoine II fut le douzième capitaine-principal du Pará (1685-1699), et le quatorzième capitaine-général de l'État du Maranhão (1690-1701).

Par lettres patentes du 7 mars 1709, il fut nommé gouverneur de Rio-de-Janeiro. Tandis qu'il exerçait ces fonctions, une charte royale du 9 novembre 1709 institua la capitanie dite « Saint-Paul et Mines-d'Or »⁽³⁾, jusqu'alors annexée à celle de Rio-de-Janeiro : le

(1) Juge au Suprême Conseil, à la Cour suprême.

(2) *Gazette de Lisbonne*, n° 18, du 2 mai 1720.

(3) *Minas Geraes*, dans des temps ultérieurs.

gouverneur et capitaine-général de la nouvelle capitanie fut Antoine II lui-même (charte de la même date et patente du 23 novembre 1709).

Pendant son gouvernement furent créées les *villas* de Ribeirão do Carmo, Villa-Rica, Villa-Real de Sabará (1711); et fut élevée à la catégorie de *cité* (cidade) la *villa* de São-Paulo (1712).

Lorsqu'il apprit la nouvelle de l'invasion de Rio-de-Janeiro par l'escadre de Duguay-Trouin⁽¹⁾, il se porta sur-le-champ au secours de ce point important; mais il arriva trop tard, la place étant abandonnée déjà par le gouverneur Francisco de Castro Moraes, qui s'était retiré vers le lieu dit Engenho-Novo (Moulin-Neuf) avec toute la garnison. Moraes avait signé la capitulation imposée par l'amiral français, le 10 octobre 1711; Antoine II arriva le 11 octobre. Il n'avait plus qu'à revenir en sa capitanie.

Il passa le gouvernement de ce fief à dona Braz Baltazar da Silveira, le 23 août 1713; puis il reprit le chemin de Rio-de-Janeiro.

C'est de là qu'il partit pour se rendre à Lisbonne, par la voie de Bahia. Débarqué le 7 mars 1714 dans la métropole, il pouvait noter parmi ses souvenirs de voyage une attaque des pirates d'Alger, à laquelle le vaisseau qu'il montait résista victorieusement; ce vaisseau s'appelait *Notre-Dame du Carmel*. Par la suite, Antoine fut créé gouverneur d'Angola, remplissant cette charge depuis le 22 mars 1722 jusqu'au 5 avril 1725, jour de son décès. Il fut enterré dans l'église des Pères capucins.

Son successeur dans les deux *donatarias* de l'Amazone fut son fils aîné, Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, deuxième du nom, à qui la donation fut confirmée par charte « donnée en *Lisbonne Occidentale*⁽²⁾, le vingt-quatrième jour du mois de mars, l'an de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ de mil sept cent trente-cinq ».

Ce fut le dernier donataire.

L'amélioration d'une capitanie était rarement (il faut le dire) le souci des donataires ou de leurs fondés de pouvoirs, lesquels se bornaient à recueillir le fruit de la terre par les bras des Indiens

(1) Qu'il soit permis à celui qui trace ces lignes de le dire en passant : il prépare une étude qu'il s'efforcera de faire très complète, non seulement sur l'invasion de Duguay-Trouin, mais sur l'*Histoire des Français au Brésil*, — étude de géographie et d'histoire.

(2) Sur ce terme, voir plus loin une note relative à la lettre du roi Jean V.

réduits en esclavage, cette question de l'esclavage étant l'objet de continuelles discordes entre les donataires, les capitaines-généraux et les missionnaires, protecteurs-nés des indigènes. La charte royale du 3 mars 1684 ordonnait au gouverneur Francisco de Sá de Menezes « de ne point tirer d'Indiens de la capitanie de Camutá ». Celle du 17 janvier 1699, s'adressant au supérieur des Missions, déclarait ⁽¹⁾ : « . . . Vous entendrez que la juridiction appelée temporelle qui vous fut concédée n'est point de telle nature que, en vertu d'icelle, les Indiens des villages (*alveas*) des capitannies de Camutá et Cumá, dont le donataire est ledit Antonio d'Albuquerque Coelho de Carvalho, soient soustraits à sa juridiction, ni que vous puissiez d'aucune sorte empêcher ses commandements, *qu'on presume toujours justifiés* ; et quand vous trouvez le contraire, vous devez le représenter audit donataire ou bien à son capitaine-lieutenant, par manière de requête. . . »

Ah ! le bon billet qu'avaient-là les pauvres Indiens ! . . . Mais continuons : « . . . par manière de requête et non de juridiction, pour que ledit vous entende, comme c'est justice ; et s'il ne vous la fait pas, vous recourrez à moi pour répondre ce qu'il conviendra. De telle façon seront évités les inconvénients et contestations. . . »

En l'année 1731, la *villa* de Camutá se trouvait si fort abandonnée, qu'elle n'avait plus d'église, ni de maison de Chambre, ni de prison. Un habitant du lieu, nommé Bento Bonito Vanzeller se proposa de les faire rebâtir à ses frais, comme remerciement de certains postes de commandement qu'il désirait obtenir. C'est ce qui résulte d'un assez curieux document que nous allons traduire (pour le texte original, voir à l'Appendice, pièce G) :

« Dom Joam ⁽²⁾, etc.

« Je fais savoir à vous, gouverneur et capitaine-général de l'État de Maranhão, que, vu ce que m'écrivait l'évêque du Pará, par lettre du 11 septembre de l'année passée, dont vous est envoyée, avec la présente, une copie signée par le secrétaire de mon Conseil d'Outrem, laquelle lettre traite de la ruine totale et misérable situation à quoi se trouve réduite la *villa* de Camutá, comme aussi de l'offre qu'a faite Bento Bonito Banzeler pour bâtir l'église de ladite à ses frais, et faire maison de Chambre et prison, en fournissant tous les

(1) Voir appendice F.

(2) Jean V, roi de Portugal de 1707 à 1750.

matériaux nécessaires, par suite de quoi les ouvriers resteraient seuls à ma charge, — sous la condition que je lui donne le poste de capitaine-principal de l'ordonnance de la capitanie, et lui confie l'administration de l'*aldeia* d'Indiens qui s'est fondée auprès de la dite *villa*, pour sa vie et celle de son fils : il m'a paru bon que vous informiez. Vous entendrez le donataire de la *villa* ; le capitaine principal actuel insérera votre avis. — Le roi notre seigneur a fait ordonner ceci par les docteurs Manoel Fernandes Varges et Gonçalo Manoel Galvão de Lacerda, conseillers de son Conseil d'Outremer ; pièce passée en deux expéditions. Dionysio Cardoso Pereyra l'a faite à Lisbonne Occidentale ⁽¹⁾, le 4 janvier 1732. Le secrétaire, Manoel Gaetano Lopes de Laire, l'a fait écrire. »

Nous ignorons — ce qui d'ailleurs importe peu — si Vanzeller obtint ou non une décision favorable, et s'il fit les œuvres qu'il avait proposé de faire, avec la douce perspective de s'entendre appeler « *senhor capitão mór* » : aucun document n'éclaircit ce point d'histoire, ou mieux d'historiette locale.

Dom José I^{er} ⁽²⁾ ayant résolu de réunir aux biens de la Couronne tous les domaines d'outre-mer concédés par les rois, ses prédécesseurs, à divers particuliers, la capitanie de Camutá se trouva par le fait éteinte, aussi bien que celle de Cumá : la charte royale est du 1^{er} juin 1754. Elle spécifie qu'une indemnisation sera donnée à Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, sous la forme d'une pension annuelle de trois mille cruzados.

On voit, par le taux d'une telle pension accordée pour compenser une capitanie secondaire, combien la Couronne tenait à se débarrasser des grands feudataires qui n'étaient peut-être pas sans lui causer de réelles difficultés, par leurs commandements « qu'on présume toujours justifiés » ; combien elle redoutait, au fond, ces potentats d'au delà des mers, qui distribuaient « à qui bon semble » les terres du Brésil, et contre lesquels Jean III prenait l'utile sauvegarde que nous avons relevée dans le document royal de 1530 : « Et dans lesdites chartes de donation, sera transcrite ma propre charte de pouvoir, afin que soit connu de tout temps que le donateur agit »

⁽¹⁾ Jean V, imitateur de Louis XIV et voyant tout en grand, voulut-il doubler sa capitale?... Il divisa la ville en *Lisbonne orientale* et *Lisbonne occidentale*, exigeant que ces dénominations fussent conservées dans les actes et sur les inscriptions.

⁽²⁾ D. José fut roi de Portugal de 1750 à 1777.

de la sorte par mon mandement, — *pará se saber a todo tempo como o fez por meu mandado*. . . »

La chartre de 1530 ⁽¹⁾ domine, à nos yeux, toute la géographie historique du Brésil; elle en est comme l'introduction et le résumé. C'est pourquoi nous avons insisté sur ce document, qui (sauf erreur de notre part) se trouve ici traduit en français pour la première fois; il en est d'ailleurs de même pour tous les documents figurant dans l'Appendice joint à cet essai, modeste contribution apportée à l'étude des régions brésiliennes par un Français qui les habite actuellement.

(1) Voir le texte portugais à l'Appendice, pièce H.

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

D. João por graça de Deos Rei de Portugal, e dos Algarves, Senhor de Ceuta : A vós Juizes, Vreadores, Procurador, e Homens bons da nossa Villa de Pinhel, e a outros quaesquer Officiaes, a que disto o conhecimento pertencer, por qualquer guisa que seja, a que esta Carta for mostrada, saude. Sabede, que vimos a Enformaçom, que nos enviastes, em que era contheudo, antre outras cousas : Que em essa Villa, e arrebalde, e termo della, havia, e ha muitos pardieiros, e cortinhais, que há grandes tempos, e annos, que nom som, e nom foram aproveitados : e isto por serem pessoas, que os não querião, nem querem aproveitar; pela qual causa os vezinhos de junto com elles recebião perda, e dano : E que outro si, antre as vinhas do sesmo dessa Villa, e termo havia, e há algumas terras, que já em outro tempo foram vinhas, as quaes havia 20, 30 e 40 annos, e mais, que nom foram nem sam aproveitadas; pela qual causa eram os montes, e matos em ellas tão grandes, que se encolhião em elles os porcos, e ussos, e outras alimarias muitas, ás quaes ás vezes punhão fogo : em tal guisa, que as outras vinhas oredor recebião grande perda : em tanto, que por razom das alimarias, e fogo, e gente pouca, e as alimarias muitas, e os montes grandes, estavam em ponto de nom terem vinhas; Pola qual causa nos enviavádes pedir por Mercí, que vos dessemos lugar, e licença, que podedeses dar os ditos pardieiros, e cortinhais, e terras, que nom som aproveitadas, de sesmariá ha algumas pessoas, que as aproveitassem; segundo mais compridamente em vossa Emformaçom era contheudo.

O qual visto por Nós, querendo fazer Graça, e Mercí ao Concelho, por prol comunal, e bem da terra : Avemos por bem, e damos-vos licença, e logar, que deis, e possais dar os ditos pardieiros, e cortinhais, e terras a quaesquer pessoas, que vo-las pedirem, e tomarem de sesmaria; com tanto que seus donos sejam primeiro requeridos, que as aproveitem, desde o dia que o Recrimento lhe for feito até hum anno. E nom as adubando, nem as aproveitando até o dito anno : Entom aquelle, que esse Concelho ahí poser por sesmeiro as possa dar com acordo dos Homens bons dessa Villa

a quaesquer pessoas como dito he. E assi mesmo aquelles, a que forem dadas as ditas peças as aproveitem, e adubem. E fazendo-o assim, mandamos, que as ajão livremente sem outra contenda, pera elles, e para seus herdeiros, e successores: E nom o fazendo assim lhe sejam tiradas, e dadas a outrem, que as adubem, e aproveitem; per guisa, que as ditas posses-soens sejam aproveitadas, e melhoradas. . .

E em testemunho desto vos mandamos dar esta Carta. Dada em a Cidade de Lisboa 13 dias do mez de Outubro. El Rei o mandou por João Gonçalvez, e por Rui Fernandes, seus Vassallos, e do seu Dezembargo-Lourenço Annes a fez de 1475 annos.

(*Livro dos Registos da Camara de Pinhel*, T. I, f. 234 ψ .)

B

Carta de doação da capitania do Camutá (1637), a Feliciano Coelho de Carvalho. (Chancellaria de Felipe III, L. 35, fol. 95; — Archivo da Torre do Tombo.)

Eu El Rey faço saber aos que este Alvará virem que por justas concessões de meu seruiço que me mouerão Hey por bem que Francisco Coelho de Carualho, que tenho nomeado por gouernador do Maranhão, com parecer do Pronedor de minha fazenda daquella conquista, possa Repartir as terras, e Capitancias daquelle Estado, aos pouvadores e cultivadores que pedirem, sendo pessoas de sustancia, E cabedal, que cumpre serem taes para Beneficio das ditas terras, e capitancias, E com obrigação de haverem de pedir confirmação dellas no Conselho de minha fazenda dentro de dous annos primeiros seguintes, E este se cumprira inteiramente como se nelle comthem, o qual valerá como Carta, e não passará pela Chancellaria sem embargo das ordenações do segundo Liuro, numero trinta E noue, quarenta, que despoem o contrario. Francisco da Breu o fes em Lisboa a desanoue de Março de seis centos e vinte quatro, Diogo Soares o fes escrever. . .

C

. . . E as mais capitancias desse Estado E do Pará se repartirão logo a particulares que tenham cabedal para as pouar e cultivar, Reduzindoas ao menor distrito para que os donatarios, a que se fiser merce dellas, possam melhor cumprir com suas obrigações, principalmente com a da fortificação, dandosse huas a pessoas que por merce minha tenham promeça dellas, conforme seus despachos, e procedendosse em se repartir as mais conforme as ordens que por nos estão dadas, e ao que fica dito.

D

Carta de doação da capitania do Caeté (1622), a Alvaro de Sousa. (Chancellaria de Felipe III, Liv. 27, fol. 82; arquivo da Torre do Tombo.)

... Huma capitania nas terras da dita conquista do Maranhão ou Pará conforme ao sítio e parte que elle escolhesse e com a mesma Jurisdição e Obrigam com que foram concedidas as outras capitancias do Estado do Brazil pera que beneficiasse e fizesse povuar, da qual merce lhe passou portaria em 22 de agosto do dito anno, com declaração que com elle se prezentaria sua nomeação authentica do sítio e parte que escolhesse para a dita capitania de que se lhe passaria carta de doação...

E

... As terras que ha Entre o Rio Pará e o primeiro Braço do Rio das Amasonas, com as legoas que houver do estreito que oie chamão do Camutá atte sahir ao Rio Corupá, que podem ser quarenta legoas, pouco mais ou menos, por Rumo direito, e por o dito Rio do Corupá assim para o de paranahiba as legoas que costumão ter todas as capitancias de que tenho feito merce naquellas terras damerica, Respondendo esta arrumação pello rio do Pará assima para o sul pella parte de loeste onde se acaba o lemite que eu tenho nomeado para a Capitania do Pará...

Bem assy mais serão do dito Feliciano Coelho de Carvalho e seus sucessores as lhas que ouuer na maneira assima dita atte dez Legoas ao Mar na frontaria E demarcação das ditas quarenta Legoas de costa de sua Capitania, as quais se Entenderão medidas pella maneira que fica dito e emtrarão pello certão e terra firme a dentro pello modo assima dito, E dahy por diante tanto quanto poderem emtrar E forem de minha conquista daquella terra...

F

... Tenhaes entendido que a jurisdição chamada temporal, que se vos concedeo se não entende em forma que por virtude della fiquem os Indios das aldeas das Capitancias do Comutá e Cumá, de que he Donatario o dito Antonio de Albuquerque Coelho de Carvalho isemptos da sua jurisdição, nem para que possaes de algum modo impedir seus mandados, que sempre se prezumem justificados, e quando acheis o contrario o deveis fazer presente ao dito Donatario, ou ao seu Capitão Tenente, por modo de requerimento, e não de jurisdição, para que vos defira como for de justiça, e não vola

fazendo recorreis a mim para rezolver o que for servido, porque desta forma se evitarão estas contendas, e inconvenientes

G

Dom João, etc. Faço saber a vós Governador, e capitam general do Estado do Maranhão que vendose o que me escreveo o Bispo do Pará em carta de onze de septeembro do anno passado, cuja copia com esta se vos envia, assignada pelo secretario do meu conselho ultramarino; sobre a total ruina, e miseravel estado, a que se acha reduzida a Villa do Camutá, e o offercimento que fez Bento Bonito Banzeler⁽¹⁾ para edificar a Igreja da mesma Villa a sua custa, e fazer casa da Camera e cadêa pondo todos os materiaes necessarios, mandandolhe eu dar somente os officiaes precisos com condição de o prover no posto de capitão-mor da ordenança daquella capitania, e de lhe dar a Administração da Aldea de Indios, que se fundou junto da dita Villa em sua vida e de seu filho. Me pareceo ordenarvos informeis ouvindo o Donatario da Villa, e o capitão mor actual interpondo o vosso parecer. El-Rey nosso Senhor o mandou pellos Doutores Manoel Fernandes Varges e Gonçalo Manoel Galvão de Lacerda, conselheiros do seu conselho ultramarino, e se passou por duas vias. Dionysio Cardoso Pereyra a fes em Lisboa occidental a quatro de Janeyro de mil setesentos e trinta e dous. O secretario Manoel Caetano Lopes de Laire a fes escrever.

H

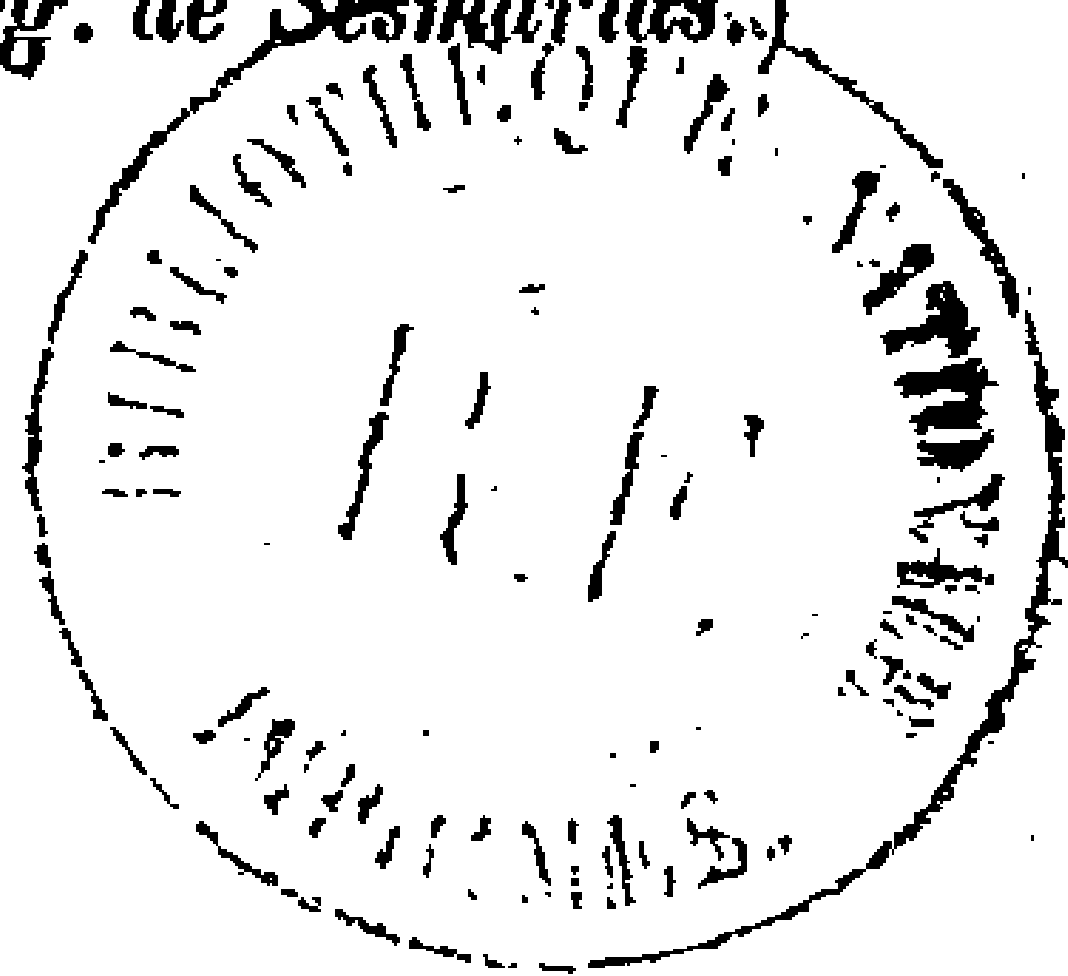
La pièce est ici donnée d'après Moraes, qui semble en avoir rajeuni l'orthographe :

D. João por graça de Deos rei de Portugal, e dos algarves daquem, e daleem mar, em Africa Senhor de Guiné, da Conquista, navegação, e Commercio da Ethiopia, Arabia, Persia, e da India: a quantos esta minha Carta virem, faço saber, que para que as terras, que Martim Affonso de Souza do meu Conselho achar ou descobrir na terra do Brasil, onde o eu envio por meu Capitão-môr, que se possão aproveitar eu por esta minha carta lhe dou poder, para que elle dito Martim Affonso possa dar as pessoas, que comsigo levar, e as que na dita terra quizerem viver, e povoar, aquella parte das ditas terras, que lhe bem parecer, e segundo lhe mercerem por seus serviços, e qualidades; e as terras, que assim der, serão para elles e

⁽¹⁾ Castillanisme, pour Vanzeller. — Ce nom indique évidemment un homme d'origine hollandaise, comme il y en eut beaucoup jadis en ces régions: la *Guyane néerlandaise* en témoigne encore aujourd'hui.

seus descendentes, e das que assim der as ditas pessoas, lhes passará suas cartas, e que dentro em dous annos da dita data cada um aproveite a sua, e se no dito tempo assim não fizer, as poderá dar a outras pessoas, para que as aproveitem com a dita condição; e nas ditas cartas, que assim der, hirá transladada esta minha carta de poder, para se saber a todo tempo, como o fez por meu mandado, e lhe ser inteiramente guardada, a quem a der: e porque assim me praz, lhe mandie dar esta minha carta por mim assignada, e sellada com o meu sello pendente. Dada na Villa de Casto Verde a 20 dias do mez de Novembro, Fernam da Costa a fez anno do Nascimento de Nosso Senhor Jesu Christo de 1530.

(Cart. da Prov. da F. R. de S. Paulo, liv. de Reg. de Sesmarias.)



PROCES-VERBAUX:

Séance du samedi 8 janvier 1910, [p.](#)

Séance du samedi 5 février 1910, [p.](#)

Séance du samedi 5 mars 1910, [p.](#)

MEMOIRES:

Mission en Espagne et en Portugal, par M. Antoine CABATON, [p.](#)

Deux voyages dans l'Amérique du Nord (1905-1907), par M. A. DE ROMEU (1 carte), [p.](#)

Voyage au Congo (1909), par M. A. DE ROMEU (1 carte), [p.](#)

L'enseignement de la science nautique au Havre de Grâce, pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, par l'abbé A. ANTHIAUME, [p.](#)

Les forêts et pâturages du mandement de Guillestre, par Pierre BUFFAULT, [p.](#)

L'influence des forêts sur l'alimentation des sources et le régime des cours d'eau, par Paul BUFFAULT, [p.](#)

Recherches sur les formes originales des noms de lieux dans l'arrondissement de Lille, par L. QUARRE-PREVOST (1 carte), [p.](#)

Liste alphabétique des plans et vues de villes, citadelles et forteresses qui se trouvent dans le grand atlas de Mortier, édition d'Amsterdam de 1696, par sir Herbert George FORDHAM, [p.](#)

Notice biographique sur Louis Lefort, grand marin français du XVII^e siècle, par M. l'abbé François MARSAN, [p.](#)

Anciennes capitaines de l'Amazone. - Etude de géographie historique, par M. Emile EUDE, [p.](#)

COMPTES RENDUS ET ANALYSES, [p.](#)

REUNION DES DELEGUES DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE, [p.](#)